P44c
ser. 2
v. 2

·LINDEN TOWERS·
MENLO PARK·CALIFORNIA

·MAVD·LEE·FLOOD·

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
AT LOS ANGELES

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII

EX LIBRIS

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

ŒCONOMIES ROYALES, TOME II.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV, JUSQU'A LA PAIX DE PARIS, CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME II.

PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DES NOYERS, N°. 37.

1820.

MEMOIRES

DES

SAGES ET ROYALES

ŒCONOMIES D'ESTAT

DE

HENRY LE GRAND.

CHAPITRE PREMIER.

Prise des faubourgs de Paris. Blocus de cette ville. Le prince de Parme fait lever le siége. Retraite du prince de Parme. Tentative de Rosny sur Joigny.

[1590] Le Roy, ayant sejourné environ quinze jours à Mante, avoit, dés les premiers d'iceux, eu nouvelle d'une bataille que ses serviteurs avoient gaignée en Auvergne, contre le sieur de Randan, chef des ligueurs en cette province, le propre jour de celle d'Ivry. Apres, à force de crier, de se tourmenter et de soliciter messieurs les financiers, et sur tout M. d'O, il eut recouvert quelque argent, et fait faire montre à ses Suisses, et autres gens de guerre qui crioient apres le payement à eux deub à cause du gain de la bataille, il s'achemina vers Sens, sur les esperances de quelques intelligences, qu'aucuns de ses serviteurs disoient avoir dans cette ville là; lesquelles ayans manqué, l'on passa jusqu'à s'engager en un siege, sur une autre presomption aussi mal fondée; à sçavoir, que ces peuples n'ayans ny bons capitaines, ny guere de gens de guerre

437521

estrangers, ny vivres, ny munitions, ne verroient pas plustost joüer une furieuse batterie, que l'effroy ne les fit entrer en une capitulation; mais rien de tout cela ne succedant heureusement, le Roy n'ayant pas de munitions suffisamment pour la batterie d'une telle place, il prit resolution de lever le siege, et (pour couvrir la honte) un pretexte fort specieux, qui fut d'aller prendre Paris, lequel en effet il assiegea, ayant pris auparavant Corbeil, Melun, Lagny et Sainct Denys, pour eviter que ces places n'incommodassent les vivres de son armée, et la travaillassent de continuelles allarmes; en tous lesquels sieges, aussi bien qu'en ceux de Dreux, Sens, et grande partie de celuy de Paris, il se passa plusieurs particularitez dignes de remarque, lesquelles nous remettrons neantmoins aux historiens, dautant que vos blesseures vous empescherent de vous trouver aupres du Roy, jusques à ce qu'ayant oüy dire qu'il se faisoit tout plain de belles choses devant Paris, il vous prit fantaisie d'en avoir pour le moins la veuë, car vous alliez encore à potences et aviez un bras en escharpe.

Estant donc arrivé en l'armée, encore que vous eussiez eu de grosses paroles avec le Roy, lors qu'il fut à Rosny, jusques à luy reprocher la longueur de vos services, tant de despences faites, de playes receuës, et de sang espandu, à cause qu'il vous avoit refusé le gouvernement de Mante (1), de crainte d'offencer les catholiques, si ne laissa-il pas de vous faire bonne chere, de vous donner force loüanges devant tout le monde, de vous commander de loger pres de

(1) *Le gouvernement de Mante* : ce gouvernement fut donné au frère de Rosny.

sa personne, de n'aller en nul lieu qu'avec luy, et qu'il vous feroit tout voir, comme il n'y manqua pas, notamment trois jours apres : car ayant projetté de se saisir en une mesme heure de tous les faux-bourgs de Paris, afin que, n'ayant plus que les portes de la ville à garder, il pust dautant plus facilement empescher les vivres d'y entrer, et ne se servissent de tant de fruicts et d'herbages, qui sont dans les jardins de dehors, et par consequent affamer tant plutost ce grand peuple.

Ayant donc choisi une nuict fort noire, afin de faciliter son execution et de voir tant mieux l'escopeterie d'un si grand et general attaquement, tel, à la verité, que nous n'estimons point s'en estre jamais veu un semblable pour si peu de sang respandu, dautant que Sa Majesté, ayant separé son armée en dix parts, et icelles ordonnées pour attaquer en mesme temps les faux-bourgs Sainct Anthoine, Sainct Martin, Sainct Denys, Mont-martre, Sainct Honoré, Sainct Germain, Sainct Michel, Sainct Jacques, Sainct Marceau, et Sainct Victor, il s'en alla à l'abbaye de Mont-martre (1), où il ne mena avec luy que les vieillards, les gens de plume et les blessez, qui ne pouvoient combattre, au nombre desquels vous fustes, et mesme Sa Majesté vous fit apporter un siege aupres de luy, à sa mesme fenestre où il entretenoit vous, le bon homme M. du Plessis-rusé, M. de Fresne, et, ce nous semble, M. Alibour.

L'escopeterie commença sur la minuict, et dura

(1) *A l'abbaye de Mont-martre :* ce fut là que Henri IV connut la belle abbesse de Montmartre, avec laquelle on prétend qu'il eut une intrigue.

deux grandes heures, avec telle continuation qu'il sembloit que la ville et les faux-bourgs fussent tout en feu, tant ces peuples tiroient, la pluspart du temps sans besoin, et cela neantmoins fort esgalement; reservé vers la porte Sainct Anthoine, où l'attaquement se fit de plus loin et plus lentement, et la défence de mesme, à cause qu'il n'y a autre faux-bourg que Sainct Anthoine des Champs; mais, quoy que ce soit, nous croyons que qui pourroit faire faire un tableau de cette nuict là, où le bruit des voix et des coups d'harquebuses se pûst representer aussi bien que tant de bluettes de feu qui paroissoient, il n'y auroit rien au monde de si admirable : et succeda ce dessein tant heureusement, que tous les faux-bourgs furent quasi pris en mesme temps, et toutes les portes de la ville si bien blocquées, qu'il n'y pouvoit plus rien entrer ny en sortir, ce qui causa de grandes necessitez au pauvre peuple, qui meriteroient bien d'estre recitées; mais laissans cela aux historiens, nous nous contenterons de dire, que si le Roy eut esté bien servy, et que la pluspart des capitaines et gens d'authorité n'eussent point permis l'entrée des vivres (1), pour

(1) *L'entrée des vivres :* la tradition généralement répandue est que le Roi lui-même favorisa l'entrée des vivres dans Paris, ce qui est démenti par tous les historiens contemporains. Il paroît que Henri IV auroit pu s'emparer de cette ville de vive force; mais, conformément à son caractère de bonté et de clémence, il ne voulut pas exposer sa capitale aux désastres d'une place prise d'assaut. Il convertit donc le siége en blocus; mais son espoir fut trompé. Les chefs de la ligue exaltèrent les habitans de Paris, et les décidèrent à supporter toutes les horreurs de la famine plutôt que de se rendre. On a vu dans l'Introduction les détails de cette famine qui coûta la vie à trente mille personnes. Plusieurs officiers de l'armée de Henri IV avoient des liaisons dans la ville, et ne pouvoient résister à la tentation d'envoyer des vivres aux per-

en retirer des escharpes, plumes, estoffes, bas de soye, gans, ceintures, chapeaux de castor, et autres telles galantises, il leur eut esté impossible d'attendre le secours du prince de Parme, l'arrivée duquel, sous esperance, comme disoit le Roy, de donner bataille, luy fit lever le siege.

Tellement que le premier ou second du mois de septembre 1590, Sa Majesté, voulant faire les choses avec ordre, et prevenir tous inconveniens, elle fit retirer toutes ses trouppes des faux-bourgs, deux heures devant le jour, et leur donna rendez-vous avec toutes les autres, pour les joindre en corps d'armée et s'en aller, selon que les occasions le pourroient requerir; et, ayant sceu que le prince de Parme avoit fait le semblable des siennes et s'estoit venu camper à Meaux et aux environs, il envoya sa cavalerie legere à Claye, avec charge d'aller à la guerre, pour essayer d'enlever quelque quartier, à tout le moins apprendre leurs desseins, ordre, et formes de marcher, loger et camper. En cette recognoissance, ceux qui la firent virent souvent les ennemis, les armes à la main, et s'y passa mesme quelques combats, non indignes de memoire; mais nous en laissons les particularitez aux historiens, dautant qu'à cause de vos playes vous n'eustes aucune part à iceux; et dirons seulement que les nostres quitterent leur premier logis à l'ennemy, et deux jours apres celuy de Claye mesme, quoy que ce fût contre l'opinion du Roy et

sonnes qu'ils aimoient. Givry, l'un des plus braves, éperdument amoureux de mademoiselle de Guise, sœur du duc de Mayenne, laissa passer, à sa sollicitation, trois mille muids de blé et dix mille muids de vin.

de plusieurs de ses vieux serviteurs; mais le mareschal de Biron s'en fit croire, et conseilla de prendre le logement de Chelles comme beaucoup plus advantageux; et neantmoins le prince de Parme ne laissa pas de venir planter son camp à deux canonnades de là, sur une autre montagne en pente, qui avoit un marais au pied, lequel estant entre les deux camps et fort fascheux à passer, estoit suffisant pour empescher les deux armées de venir en gros au combat, sans un trop grand desadvantage de celles qui voudroient attaquer.

Tellement que ce sejour de trois ou quatre jours se passa en legeres escarmouches, deffits particuliers, et carabinages de peu de fruict, ny d'un costé ny d'autre; reservé que le prince de Parme se servant de l'occasion, assiegea et prit d'assaut la ville de Lagny, quasi devant les yeux du Roy; lequel jugeant bien que, par ce moyen, le chemin estoit ouvertaux ennemis, pour secourir facilement la ville de Paris, apres avoir tenté, mais inutilement, un dessein par intelligence qu'il avoit sur icelle, il se retira ensemble toute son armée vers la riviere d'Oyse, logeant sa personne au chasteau de Creil, auquel lieu il nous souvient vous avoir oüy dire, qu'il se trouva reduit en de grandes fascheries et perplexitez, à cause de ce grand esclat des heureux succez des ennemis, du secours de Paris, les vents de prosperité et adversité, changeans diversement de moment en moment les affections, les courages et les actions de ceux qui ne pouvoient supporter qu'avec chagrin et despit la domination huguenotte, les principaux desquels, lors des moindres mauvais succez, alloient exagerant les plus petites

infirmitez de ce prince, et par la disette d'argent artificieusement pratiquée, donnoient sujet de plaintes à ceux qui servoient le mieux.

Nonobstant toutes lesquelles difficultez et travaux d'esprit, ce prince sçachant par experience n'y avoir rien pire, que de laisser des gens de guerre oysifs, il s'en alla assieger Clermont, qu'il prit en peu de jours, en mesme temps que le prince de Parme assiegea Corbeil, à la défence duquel un nommé Rigaut fit des merveilles; mais en fin le foible estant contraint de ceder au fort, la place fut prise d'assaut avec une grande tuërie de soldats et desolation d'habitans; et voyant que les autres villes royales estoient trop fortes, trop bien pourveuës d'hommes et de vivres, et munitions pour estre assiegées avec apparence de bons succez, il reprit soudain, tout ainsi que si des affaires importantes à son maistre l'eussent grandement pressé, le chemin des Pays-Bas: dequoy le Roy adverty, il se mit à ses trousses, et le suivit de si pres qu'il ne se passoit quasi jour sans quelque beau combat, dont le plus remarquable fut au passage de la riviere d'Aisne, auquel le baron de Biron (1) se trouva tellement engagé, que si le Roy luy mesme, avec tout ce que vous estiez de gens de qualité prez de sa personne, n'eust fait une furieuse charge aux ennemis, il ne s'en fut jamais retiré. Vostre compagnie estoit demeurée à Mante, le Roy l'y ayant renvoyée dés le logement de Creil, afin de faire la guerre à Paris, Houdan et Chartres; mais vous suppliâtes tant Sa Majesté, que quelque incommodité que vous eussiez encore de vos blesseures,

(1) *Le baron de Biron:* Charles de Gontaut, fils du maréchal de Biron, qui conspira depuis contre Henri IV.

il vous permit de demeurer aupres de luy, afin de voir ce qui se passeroit à l'affrontement de ces deux armées, dont l'une se retiroit et l'autre poursuivoit : car de vous pouvoir trouver à toutes les factions de guerre, c'estoit chose impossible, ne vous tenant encore que de travers à cheval, et ne tenant la bride que de la main droite, ayant l'autre en escharpe, à cause de vostre blesseure au coude.

Vous vous trouvastes donc, des yeux seulement, à tous ces combats, et pour cette raison en laissons-nous les particularitez à l'histoire generale, et nous contenterons de dire que cette retraitte du prince de Parme, que la pluspart de vous autres, pour faire valoir le mestier et rehausser la reputation du maistre, appelliez une fuite honteuse (1), augmenta de sorte la gloire du Roy et la reputation du party royal, que le duc de Nevers, lequel, jusques alors, ne voulant, comme il l'avoit dit auparavant, servir un roy mal sentant de la foy, s'estoit tenu neutre en ses terres, le vint trouver avec toutes sortes de submissions, craignant peut-estre que le faix ne luy tombast sur les bras, ou que ceux de la ligue ne luy donnassent parmy eux le rang que sa vanité luy faisoit imaginer de devoir tenir : à l'exemple duquel plusieurs personnes de qualité recogneurent leur devoir, d'autres reprindrent le courage qu'ils avoient perdu, et quelques villes mesmes se reduirent au service du Roy ; lequel, apres ce voyage, afin de rafraischir ses trouppes qui estoient

(1) *Une fuite honteuse :* Mathieu tenoit de Henri IV, que pendant qu'il poursuivoit le prince de Parme, il alla pour la première fois voir à Cœuvres Gabrielle d'Estrées, alors très-jeune, et dont on lui avoit vanté la beauté.

fort harassées, s'en alla faire quelque sejour à Mante, pendant lequel vous dressastes quelques pratiques sur Gisors, par le moyen d'un nommé de Fourges, duquel le fils estoit de vostre compagnie, en suite desquelles la ville fut prise; et à cette occasion vous pretendiez bien que le gouvernement vous devoit appartenir; mais les grandes oppositions que firent sur cela messieurs de Nevers, d'O et autres catholiques, ayans esté cause que le Roy vous le refusa tout à plat, vous eustes sur cela de grosses paroles avec Sa Majesté, jusqu'à luy reprocher, comme vous aviez auparavant fait apres la bataille d'Ivry, vos services continuels de dix-huict années à vos propres cousts et despens, tant de peines et de fatigues souffertes, tant de perils courus, tant de playes receuës et de sang respandu.

A tous lesquels reproches il ne vous respondit jamais autre chose sinon : « Je vois bien que vous estes en « colere à cette heure; nous en parlerons une autre- « fois; » et s'en alla d'un autre costé; puis vous voyant avoir fait de mesme, il dit à ceux qui le suivoient : « Il le faut laisser dire, car il est d'humeur prompte « et soudaine, et a mesme quelque espece de raison; « neantmoins il ne fera jamais rien de meschant ny « de honteux, car il est homme de bien et ayme l'hon- « neur. » Le dépit neantmoins vous porta à faire un voyage en la vallée d'Aillan et en Combraille pour voir vos terres, laissant vostre compagnie à vostre lieutenant, pour en avoir soin en vostre absence, et ne menastes que six gentils-hommes avec vous, outre vos domestiques.

Vous courustes plusieurs perils en allant, et mesme estant à Bontin, M. de Tonnerre vous y vint voir, et

vous communiqua une entreprise qu'il avoit sur Joigny, à l'execution de laquelle il vous pria de le vouloir assister de soldats et assembler le plus de vos amis que vous pourriez, et les mener avec vous, ce que vous fistes, et aviez ramassé quelques deux cens harquebusiers, avec lesquels ayant rompu une poterne, qui ne s'ouvroit plus il y avoit long-temps, à coups de petard, il entra dans la ville plus de trois cens pas; mais ayant lors receu une harquebusade dans la cuisse dont il fut porté par terre, ses soldats oyans crier par les ruës, *arme, arme,* et *tuë, tuë*, s'effrayerent si fort, que luy ayans aydé quelque deux cens pas à le faire marcher, et voyans courir des gens armez par les ruës, ils le laisserent à trente pas de la poterne, et s'enfuirent tous, sans qu'il fut jamais en vostre puissance, quoyque vous eussiez mis pied à terre, de les faire retourner, et fallut, qu'avec vingt hommes armez vous rentrassiez dans la ville pour en retirer ledit sieur de Tonnerre; que si vous eussiez tardé un quart d'heure davantage, il estoit mort sans remede; car les habitans s'estans recognus, et par la frayeur des vostres, ayans perdu celle qui les avoit saisis au commencement, ils s'en vindrent tous en gros à la défense de cette poterne, aupres de laquelle ils l'eussent trouvé.

L'ayant donc ainsi retiré, rassemblé ce que vous pûstes de ses soldats et remonté à cheval, vous vous retirastes à Bontin, et luy se fit porter apres à Sainct Forgeau et de là à Gien, dont il estoit gouverneur.

CHAPITRE II.

Siége de Chartres. Danger que court Sully en s'y rendant. Prise de Noyon. Embuscade dressée à Mantes. Surprise de Louviers.

[1591] Tant de genereux exploits, dont les chapitres precedens sont remplis, vous augmentoient tellement de jour en jour le courage, que les occasions vous manquans pour le faire paroistre, vous voulustes aller trouver le Roy à Chartres où s'en presenta une telle que s'ensuit : M. de Chastillon, qui estoit arrivé depuis peu, ayant demandé un quartier d'attaquement, et fait faire un pont fort bien inventé, avec lequel il fit faire un effort à la ville, auquel vous estant trouvé, et le Roy vous y ayant veu fort bien faire, il vous en donna publiquement des loüanges, et prit ce sujet là, pour vous user d'une infinité de belles paroles et promesses; ce qui vous ayant remis en bonne humeur, il vous commanda de faire venir vostre compagnie pour demeurer au siege; ce que vous fistes, et l'estant allée quérir vous mesme, afin d'amener vostre équipage et apporter de l'argent tant pour vous que pour faire faire une montre à vos compagnons, comme vous fustes à trois lieuës de Mante, vers le bourg de Touery, vous vistes venir, sur le chemin qui va de Dreux à Paris, une trouppe de quelques vingts chevaux, lesquels ayant envoyé recognoistre, le sieur de Tilly vous rapporta qu'ils portoient tous des escharpes blanches, ce qui vous fit continuer vostre chemin sans allarme, et eux ayans pris à gauche entrerent dans un

bois, où il fallut qu'ils fissent grande diligence de marcher, et qu'ils sceussent bien tous les chemins du pays; car ils vous vindrent joindre à la croisée de vostre chemin et de celuy qui sortoit de ce bois, demandans *qui vive;* à quoy sans vous douter que ce fussent ennemis, leur voyant des escharpes blanches, vous respondistes en riant, *amy, amy, vive le Roy!* et eux s'advançans tousjours, deux d'iceux vous osterent le chapeau, et les autres, mettans le pistolet au poing, vous chargerent, dont il y en eut trois qui tirerent sur vous chacun leur coup, l'un desquels vous donna dans la lèvre de dessus, entra dans la bouche, et vint sortir derriere au chinon du col; d'autres coups porterent sur des vostres, la Potterie et Tilly eurent chacun un coup de pistolet qui ne perça que le chapeau de l'un et la juppe de l'autre, et la Ruë fut porté par terre d'un coup de pistolet.

Sur cét accident, tant inopiné, tous vos gentilshommes, au nombre de six et quatre de vos domestiques, crians *vive Rosny!* se rallierent avec vous et retournastes tous ensemble vers ceux qui vous avoient chargez, et couroient espars sans se joindre par le champ, et soit que la cognoissance qu'ils eurent de vostre nom, ou que le ralliement qu'ils vous virent faire les estonnast, ils commencerent à se retirer vers une maison entourée de grandes hayes, vous les poursuivant et criant, autant que vostre blessure le pouvoit permettre, *tourne, traistre, tourne;* mais ils n'en firent jamais aucun semblant, et comme vous approchastes de ces maisons, de dedans une haye il vous fut tiré trois harquebusades qui n'estoient chargées que de petites dragées, dont il vous en donna dix ou

douze dans le visage et la teste, qui entrerent un peu dans la peau, et toutes celles qui donnerent dans les habits de vous et de vos gens, à toute peine les percerent-ils et ne donnerent pas jusques à la chair. Ce second accident, aussi que ces gens se retiroient à toute bride et la quantité de sang que vous perdiez, vous fit tourner bride, et vous en aller à Touery chez M. d'Autueil où vous vous fistes penser, et puis porter à Mante pour achever de vous guerir, où vous sejournastes un mois ou six sepmaines, pendant lesquelles Chartres fut pris, par le moyen de M. de Chastillon principalement, dont nous laissons le recit aux historiens, d'autant que vous n'y estiez pas.

Le Roy, au partir de Chartres, s'en alla en Picardie, à cause de l'affection qu'il portoit à une fille de M. d'Estrée, nommée Gabrielle, et pendant le sejour qu'il fit à St.-Quentin, il fut dressé une entreprise sur Corbie, laquelle succeda heureusement, par le moyen de M. de Parabere, et nous semble qu'un de messieurs vos freres fut à l'execution, dont nous laissons les particularitez aux historiens, aussi bien que des choses qui se passerent au siege de Noyon, pource que vos blesseures vous empescherent de vous trouver à l'une ny à l'autre de ces factions.

Mais, d'autant qu'il ne s'est quasi point fait de siege, où il se soit rendu tant de divers combats, et plus bravement executez qu'à celuy de cette ville là, nous vous ramentevrons en gros, laissant le détail à ceux qui s'y sont trouvez, que le sieur de Rieux, soldat fort brave et industrieux, qui estoit gouverneur de Pierre-fonds, se jetta bravement dans Noyon avec cinquante chevaux et autant d'harquebusiers, et fut luy

seul cause de la grande resistance que fit la place. Un nommé la Chanterie, mestre de camp, fit aussi dessein de s'y jetter avec son regiment; mais il fut taillé en pieces, et luy se sauva dans la ville avec vingt-cinq des siens seulement. Le sieur de Tremblecourt voulut faire le semblable avec son regiment, mais il fut entierement défait, et n'y pût mettre un seul homme. Le vicomte de Tavenne (1), qui estoit mareschal de camp des trouppes que M. du Mayne avoit laissées en ces quartiers de Picardie, sous le commandement de M. d'Aumale, voyant ces deux mauvais succez, voulut essayer de faire quelque chose de mieux; et, pour cét effet, il rassembla environ quatre cens harquebusiers, avec lesquels ayant marché toute la nuict, s'approcha jusqu'à deux ou trois portées de mousquet de l'armée, sans avoir donné aucune allarme; mais à l'oüye du premier *qui va là,* provenant seulement des vedettes de cinquante ou soixante chevaux qui estoient là en garde, tous les siens entrerent en un tel effroy que plusieurs prindrent la fuitte, et quelque exortation qu'il leur pût faire, il n'en mena pas le tiers au combat, et encore attaquerent-ils si laschement, qu'entendans de tous costez sonner à cheval, et ceux qu'ils avoient en teste crierent *charge* et *tuë,* que tout prit l'espouvante et fut défait, le vicomte de Tavennes pris et blessé, ensemble plusieurs autres chefs.

M. d'Aumale, qui faisoit son sejour à Han, ressentant un tel desplaisir de tant de mauvais succez en suitte des uns des autres, et de si grandes pertes, se resolut de chercher les moyens de les reparer par

(1) *Le vicomte de Tavenne:* Jean de Saulx.

quelque faction signalée ; et pour cet effet, ayant rassemblé cinq cens chevaux et autant d'harquebusiers à cheval, il fit dessein, non de se jetter dans la ville, ny d'essayer d'y faire entrer du secours, mais d'enlever deux quartiers des chevaux legers qu'il avoit fait recognoistre par le sieur de Bellanglise, lequel luy avoit rendu la chose bien facile, et à cette occasion luy en bailla-il la conduitte, et de fait, ayant renversé les vedettes et le corps-de-garde, il donna fort furieusement dans le logement : mais il les trouva quasi tous à cheval, d'autant que le Roy les avoit mandez pour le venir trouver, les voulant envoyer à la guerre : tellement que le sieur de Bellanglise et les siens y furent bien receus d'une autre façon qu'ils ne s'attendoient, et en peu d'heure, sur cette allarme, le baron de Biron, et les sieurs de la Hargerie, de la Boissiere et de Lannoy, qui montoient aussi à cheval pour aller trouver le Roy, arrivans au secours des leurs, firent une si furieuse charge que tout fut mis en déroute, et ses principaux chefs tuez ou pris, et en arriva bien peu à Han qui ne fussent charpentez de coups d'espée ou pistolet, et quasi tous en sang ; auquel lieu arrivant en mesme temps M. du Mayne, il eut le desplaisir de voir une telle déconfiture, laquelle jointe aux precedentes, et à la perte de la place si elle n'estoit bien-tost secouruë, qu'il se resolut d'assembler toutes ses forces et de faire lever le siege ou donner bataille ; et, pour cet effet, il manda à M. de Rosne, qui commandoit une armée qu'il avoit vers la frontiere de la Champagne de quelque douze cens chevaux, desquels estoit le chef le prince d'Ascoly, et de sept ou huict mille hommes de pied, de le venir

joindre, et ayant rassemblé toutes les garnisons, il forma un corps d'armée d'environ deux mille chevaux, et huict à neuf mille hommes de pied : mais quoy qu'il eut publié qu'il fust plus fort que le Roy d'un quart en nombre d'hommes, que l'on l'allast tousjours agacer jusques dedans son camp, et que ceux de Noyon eussent esté receus à capitulation, laquelle portoit qu'ils remettroient la place és mains du Roy, si M. du Mayne dans six jours ne faisoit lever le siege, ou ne jettoit par force deux mille hommes de combat dedans, et que ces conditions luy eussent esté signifiées par un gentil-homme que le Roy permit à ceux de la ville de luy envoyer ; nonobstant, dis-je, toutes ces considerations, M. du Mayne, M. d'Aumale, ny le prince d'Ascoly, ne voulurent jamais se resoudre à une bataille, et laisserent perdre Noyon.

Pendant ce siege, il arriva deux choses que nous avons obmises : l'une, la sortie de M. de Guyse (1), hors du chasteau de Tours, où il estoit prisonnier, dequoy nous laissons les particularitez à un autre, à cause que vous n'eustes aucune part à tout cela : et la seconde, une entreprise que M. du Mayne fit sur Mante, où vous estiez lors empesché à vous faire guerir de vos playes, de laquelle neantmoins ny vous, ny messieurs d'O, de Buhy et vos freres ne peustes

(1) *La sortie de M. de Guyse* : Charles de Lorraine, fils de Henri duc de Guise. Ce jeune prince s'échappa, au mois d'août 1591, du château de Tours, où il étoit détenu depuis la mort de son père. On prétend qu'une des dames de la reine Louise, veuve de Henri III, qui, comme on l'a vu, s'étoit retirée à Chenonceaux, château voisin de Tours, séduisit Rouvray, gardien du prisonnier, qui, suivant Mezerai, *lui accorda cette faveur pour en obtenir une autre d'elle.* Cette dame, dont on ignore le nom, agissoit d'après les ordres de la duchesse de Montpensier, qui avoit pour son neveu plus que l'amitié d'une tante.

sçavoir autre chose, si non que M. du Mayne, avec toutes les garnisons de Dreux, Paris et Pont-oyse, sous esperance de quelque intelligence, vindrent jusqu'à la portée du mousquet des murailles de la ville, sans avoir donné aucune allarme, et n'en eustes tous advis que le jour ne fut desja grand, et n'eussent esté descouverts par les sentinelles, lesquelles leur tirerent quelques harquebusades, au bruit desquelles vous fustes sur les remparts, avec vostre teste encore bandée et leur fistes tirer quelques mousquetades et coups de pieces; et ainsi ils se retirerent en bon ordre, laissans deux cens chevaux derriere : de là ils s'en allerent à Houdan, où il y avoit quelques Suisses, et la compagnie d'un de messieurs vos freres logez, qu'ils firent sommer de se rendre, ou de prendre passe-port pour se retirer; mais s'estans mocquez de cela, et n'ayans respondu qu'à mousquetades, ils reprindrent chacun le chemin de leurs garnisons.

Or, voyant qu'on advertissoit à tous propos M. vostre frere, gouverneur de Mante, qu'il y avoit sans doute une entreprise sur la place, laquelle infailliblement s'executeroit, s'il n'y donnoit bon ordre, dautant qu'il y avoit des intelligences avec des habitans et mesme des soldats, vous luy dittes une fois qu'il vous en parloit afin d'y apporter remede : « Tous ces advis si « mal circonstanciez me semblent bien fort vagues : « et neantmoins, afin de ne rien negliger, si vous « me voulez laisser faire, nous en descouvrirons « quelque chose, voire peut-estre leur dresserons « nous une si bonne amorce, que nous leur ferons « maudire l'entreprise. » De quoy s'estant totalement remis à vostre prudence et conduite, vous envoyastes

querir six soldats qui avoient esté avec vous, et servy d'enfans perdus le jour de la bataille d'Ivry, lesquels vous aviez mis de la compagnie de M. vostre frere, et leur donniez à chacun huict livres par mois outre leur solde; et leur ayant fait entendre ce que vous desiriez faire, ils s'y resolurent aussi-tost, qui fut de se retirer de la garnison sous couleur d'un grand mescontentement, et par le moyen d'amis se faire recevoir dans la garnison de Pont-oyse, et au bout de quelques jours proposer à M. d'Alincourt (1) une entreprise sur Mante, la rendre si facile par le moyen des intelligences qu'ils disoient y avoir, que les autres, s'il y en avoit, peussent estre descouvertes, et, en tout cas, tous autres desseins quittez pour embrasser celuy-cy.

Il se passa infinies choses avant que de les amener au point desiré, dont le recit des particularitez seroit trop long et peut-estre ennuyeux; et partant il suffira de sçavoir qu'ils firent mettre, par les facilitez que vous y apportiez, entre les soldats de la garnison de Mante, quatre soldats de M. d'Alincourt, lesquels vous cognoissiez bien, mais n'en faisiez pas semblant, et eux n'estimans nullement estre descouverts, donnoient advis de tout ce qui se passoit, et confirmoient ceux que bailloient les six soldats congediez; et fut tout cela si bien conduit que l'on sceut tous les habitans qui avoient quelque affection à la ligue, et que la resolution fut prise d'executer ce dessein à un certain jour, M. du Mayne, pour la seconde fois y estant en personne, à cause de la consequence de l'en-

(1) *M. d'Alincourt :* Charles de Neuville, fils de Villeroy, secrétaire d'État.

treprise, M. le cardinal de Bourbon (1), le conseil du Roy, et le grand conseil faisans là leur residence ordinaire : cependant vous aviez preparé des matelats de poudre à canon pour les enfoüir dans le rempart où se donnoit l'escalade, afin d'y mettre le feu lors que ceux qui seroient entrez se mettroient dessus, et aviez clos toutes les advenuës, et fait percer les maisons en plusieurs lieux, bref accommodé si bien toutes vos inventions qu'il sembloit impossible qu'il se pust sauver un seul de ceux qui donneroient.

Tout cela ainsi preparé, vous fistes peu à peu, afin de ne donner point d'allarme, filer des gens de guerre dans Mante, des garnisons de Nogent, Vernon et Meulan; et le jour pour l'execution estant arresté, vous envoyastes le sieur de Tilly vers le Roy à Compiegne pour luy donner advis de toute cette menée, laquelle il trouva si bien conduite et pleine d'apparence d'un bon succez, que ne voulant, selon sa coustume, laisser passer aucune occasion où il y eut dequoy mener les mains, sans y avoir part, il se delibera de se trouver en celle-cy, renvoyant neantmoins le sieur de Tilly sans luy dire autre chose sinon qu'il approuvoit vôtre dessein, et que vous regardassiez à l'executer aussi bien qu'il estoit commencé : mais comme le soir de la nuict que vous luy aviez cottée fut venu, il arriva dans Mante du costé du pont avec cinquante hommes armez choisis, qui n'avoient que chacun un valet, avec dessein de faire luy mesme la charge qui avoit

(1) *M. le cardinal de Bourbon :* il ne faut pas le confondre avec le vieux cardinal de Bourbon, mort l'année précédente, après avoir été reconnu Roi par la ligue. Celui dont il est ici question étoit Charles de Bourbon, frère du prince de Condé mort à St.-Jean-d'Angely.

esté projettée par le dehors lors que l'on verroit l'espouvante parmy les trouppes ennemies, cause de la perte de tant de gens sur les rempars, dans les fossez, et sur les contr'escarpes, dautant que toutes les tours, portaux et courtines, devoient estre bien garnis d'harquebusiers, mousquetaires et petites pieces.

Vous estiez sur les remparts bien embesongné à faire accommoder un matelats de poudre, vos barricades des advenuës et disposer l'ordre des gens de guerre, lorsque l'on vous vint dire la venuë du Roy, laquelle vous apporta un merveilleux desplaisir, vous doutant déja qu'il seroit impossible de la tenir si secrette que les ennemis n'en fussent advertis (quoy que vous eussiez fait arrester et enfermer les quatre soldats de Pont-oyse et deux habitans qui avoient intelligence avec eux sans vostre intention) et n'en prissent un tel ombrage que cela les empescha de donner; tellement que plain de dépit, de colere et d'apprehension que vos six soldats ne courussent fortune, vous vous en allastes trouver le Roy, et ne vous pûstes empescher de luy dire en le saluant: « Pardieu, Sire, « vous avez fait une belle levée de boucliers, qui « infailliblement empeschera un signalé service que « nous vous voulions rendre. Hé quoy! n'avez-vous « pas acquis assez de gloire et d'honneur en tant de « combats et batailles où vous vous estes trouvé plus « que mille autres de ce royaume, sans vouloir tous- « jours faire ainsi le cheval léger? Pour moy, je tiens « que cette vanité (pardonnez moy si je l'appelle « ainsi) fera tourner en vent et en fumée toutes nos « belles esperances; et partant je n'ay plus besoin « de rien preparer pour leur faire voir mes feux

« de joye, ou plutost de mort, et ferez peut-estre « (ce luy dittes-vous tout bas à l'oreille) faire pendre « six pauvres soldats que j'ay employez à un tel « hazard pour l'affection qu'ils ont à vostre service, « de quoy ce sera grand dommage. »

Le Roy vous voyant ainsi en colere, et jugeant bien que ce n'estoit pas sans raison, ne s'amusa pas aussi à respondre à vos paroles; au contraire, il se mit à vous flatter afin de vous appaiser et vous faire retourner sur les remparts pour continuer vostre ordre, voire peu apres il voulut aller voir luy mesme tout ce que vous faisiez et tout vostre travail, lequel il approuva, et s'en alla soupper chez monsieur vostre frère, car il n'avoit point amené de cuisine. Apres soupper toutes choses estant preparées selon le projet, luy qui estoit las de sa cavalcade et avoit grande envie de dormir, se jetta sur un lict tout vestu et botté avec ses armes aupres de luy; et vous et un de messieurs vos freres, l'autre demeurant en sa chambre, vous en allastes chacun au quartier à luy destiné, mettre les gens de guerre et toutes autres choses necessaires en l'ordre requis pour bien exploitter, où vous demeurastes toute la nuict à escouter, sans allarme quelconque, et voyant la pointe du jour blanchir l'orient, et par consequent qu'il ne se falloit plus attendre à aucun effet, vous vous desarmastes et vous jettastes sur un matelats, y dormistes environ une heure et demie, et puis vous en allastes trouver le Roy au chasteau, ainsi que M. de Bellangre-ville y arrivoit, ne faisant que venir de Meulan, lequel luy dit en le saluant : « Pardieu, Sire, messieurs de « Mante peuvent bien remercier vostre venuë, car

« il ne faut point douter que sans icelle la ville estoit « prise, dautant que deux mille hommes de pied et « trois cens chevaux, entre lesquels estoit M. du « Mayne, estant venus jusqu'à Bourgenville, si tost « qu'ils eurent appris par quelques paysans qui avoient « esté le jour de devant à Mante, qu'il y estoit venu « force gens, et que mesme ils y avoient veu Vostre « Majesté, ils s'estoient arrestez tout court, et apres « estre entrez cinq ou six dans une chambre et estre « ressortis l'on avoit crié : Il faut s'en retourner, car « nous sommes descouverts, le Roy estant arrivé à « Mante avec force gens de guerre : ce qui avoit « mis une telle espouvante parmy eux, qu'ils sem- « bloient avoir fait à sauve qui peut, ayant laissé « des charettes chargées d'eschelles, de cordages et « de piques, que j'ay commandé estre amenées icy « par les paysans mesmes ausquels ils ont parlé, pour « vous les faire voir et entendre, afin que vous ne « doutiez nullement de ce que je vous dis. »

Le Roy, qui n'estoit pas moins fasché que vous d'avoir fait faillir un si beau dessein, et voulant faire tout ce qui seroit possible pour le renoüer, disputa toujours avec M. de Bellangre-ville, qu'il n'y avoit nulle entreprise sur Mante ; mais, nonobstant tout, il n'y eut jamais moyen de disposer M. du Mayne à plus rien entreprendre, vos soldats s'estans sauvez d'entre leurs mains, et les leurs d'entre les vostres, qui descouvrirent tout.

Le Roy sejourna quelque temps à Mante, y ayant fait venir le reste de sa Cour et suitte, pendant lequel il executa luy mesme une entreprise que de longue-main le sieur du Rollet avait pratiquée sur Louviers par

le moyen d'un certain prestre qui estoit aux gages ordinaires de la ville pour se tenir au clocher, afin de descouvrir tout ce qui en approcheroit, en quoy il s'estoit montré si soigneux et si exact qu'il sonnoit jusqu'à un homme de pied, et portoit une banderole du costé où il arrivoit quelqu'un. Or ce prestre ayant esté gagné par le moyen de deux cens escus au soleil que par diverses fois l'on luy avoit distribuez, et promesse d'un benefice de mille escus de rente, Rollet gagna encore un corporal et trois soldats de la garnison par le mesme moyen, lesquels depuis un mois ou deux, le jour qu'ils estoient de garde à la porte, avoient peu à peu accoustumé dix ou douze bourgeois de la ville, qui entroient en garde avec eux, de s'en aller disner et se fier de la garde de la porte tant à eux que sous la confiance qu'ils avoient au prestre du clocher.

Toutes ces choses ayans donc ainsi esté bien disposées, le Roy partit de Mante une nuict avec trois cens chevaux et cinq cens harquebusiers à cheval, marcha tout le reste d'icelle et tout le lendemain, et prit si bien ses mesures qu'il n'arriva à la veuë de la ville que sur les onze heures; tellement que marchant droit à icelle sans aucun son de cloche, la premiere trouppe que menoit Rollet fut admise dans la ville par son corporal et ses trois soldats gagnez, sans aucune allarme, et en suitte vous y entrastes touts comme vous eussiez pû faire dans une ville amye; si bien que les bourgeois se trouvans ainsi surpris lors qu'ils estoient à table, et voyans tant de trouppes dans leurs ruës avec des escharpes blanches, ils regarderent plutost à se renfermer dans leurs maisons, à cacher tout ce qu'ils avoient de meilleur, et sauver leurs

filles et leurs femmes, qu'à prendre les armes ny resister. Il y eut seulement un (il ne nous souvient pas bien si ce fut le sieur de Fontaine-martel ou autre) qui avoit sa compagnie de gens-d'armes là dedans en garnison, lequel prist les armes et tascha de rallier ses compagnons; mais ce fut avec telle precipitation et si mauvais ordre, que tout cela fut aussi-tost dispercé et contraint de se rendre avec la ville, qui fut toute pillée, le principal butin estant en toilles et en cuirs, dont les sieurs de Bois-brueil, Tilly, Maignan, Camorde, Beaugrard, qui estoit de Louviers et en sçavoit tous les aistres, du Peyard, la Trape que vous aviez seulement menez avec vous, en ramasserent quantité que vous partageastes, et en eutes quelque mille escus pour vostre part.

CHAPITRE III.

Capture précieuse faite par Rosny. Siége de Rouen. Conversation entre Henri IV et Rosny.

Les prosperitez du Roy croissans journellement, tant par les heureuses victoires et prises des villes susdites, que par la conqueste d'une infinité de petites places que faisoit M. de Mont-pensier, luy enflerent tellement le courage et de tous vous autres messieurs de son conseil, que sur les persuasions et offres des Normands, et les esperances d'assistances de la reine d'Angleterre, des Hollandois et des Allemands, comme ils en avoient donné parole lors qu'il voudroit entreprendre quelque chose de grand, il se resolut d'attaquer Roüen.

Pendant que l'on preparoit toutes choses pour cet effet, le Roy s'en alla vers Compiegne pour des causes secrettes (1), mais sous couleur de dépescher le vicomte de Thurenne pour aller faire une levée de reistres ; et vous, estant demeuré à Mante, vous y vistes madame de Chasteau-pers, dont vous devinstes tellement amoureux, et elle peut-estre de vous, qu'en peu de jours vous convinstes de vous marier ensemble. Il vous arriva lors aussi une petite fortune que vous nous permettrez de vous ramentevoir, pource qu'il y eut dequoy rire et dequoy profiter tout ensemble, dont l'occasion fut telle.

Le Roy avoit fait faire des défences expresses de ne laisser aller aucuns vivres ny commoditez à Paris ni à Rouën, nonobstant lesquelles les gouverneurs des villes, et sur tout de celles qui estoient sur les rivieres, s'accordans ensemble pour profiter, donnoient journellement des passeports pour faire passer vivres, denrées et marchandises de Paris à Rouën, quoy que vostre compagnie traversast souvent leurs desseins, dautant que vous qui n'aviez jamais desiré de profiter, sinon avec l'honneur et l'advantage de vostre maistre, la faisiez courir sur les passages, et preniez souvent, nonobstant les passeports des gouverneurs, des bœufs, moutons, pourceaux, poullaliers, coquetiers et autres choses allans à Paris. Or un jour, comme vous fustes revenu de faire une course, vous fustes adverty par un gentil-homme nommé de Fourges, qui estoit à vous, qu'il estoit passé en vostre absence un grand batteau tout chargé de moruë, harang, sau-

(1) *Pour des causes secrettes :* on croit que c'étoit pour aller voir la belle Gabrielle.

mon et maquereau salé, pour lequel tous les gouverneurs ayans traitté, montoit de Rouën à Paris, où tout cela se devoit vendre, et en rapporter le prix encor dans un petit batteau, dans lequel devoit estre au retour le pere du sieur de Fourges, avec les passe-ports des gouverneurs pour la conduitte de cette somme, que l'on disoit ne pouvoir estre moindre de cinquante mille escus; à cét advis vous ne fistes semblant de rien, mais vous ne laissastes pas d'envoyer apres ce batteau pour essayer d'apprendre quelque chose du retour de l'autre, et fustes si bien et si heureusement servi en cette occasion, que faisant tenir un batteau en garde sur la riviere entre Meulan et Mante, dans six jours vous eustes advis que le batteau descendant estoit pris; aussi-tost vous montastes à cheval, allastes le long des rivages de Seine; et les ayant rencontré vous vous mistes dedans et l'amenastes à Mante, au grand desplaisir de monsieur vostre frere, car il avoit passe-port de luy, dequoy neantmoins il ne vous osa jamais parler, tant par respect que pource qu'il sçavoit bien que le Roy vous soustiendroit en cela, et se mettroit en colere contre luy.

Dans ce batteau, il n'y avoit que deux petits balots liez comme de la marchandise, esquels vous estimiez qu'auroient esté cachez les cinquante mille escus dont on vous avoit parlé; mais les ayant desballez, et n'y trouvant que des eschevaux de soye d'Espagne et des bobines d'or et d'argent, vous demeurastes bien estonné et en colere; vous demandastes au sieur de Fourges où estoit le prix des salines qui avoient esté venduës, lequel vous respondit qu'il n'y en avoit

en essence que ce que vous voyiez dans les balots et que le surplus estoit en lettres de change, desquelles il vous en montra pour trente six mille escus, ce qui augmenta encor vostre colere; mais en vous promenant avec le sieur de Fourges, et le menaçant de le mettre en prison s'il ne disoit verité, il arriva que ses chausses, pour avoir esté trop chargées ou mal cousuës, s'entre-ouvrirent par le derriere, d'où il sortit une traisnée d'escus au soleil qui s'espandoient sur le planché de la chambre, et lors qu'il se voulut arrester vous luy dittes : « Allons, allons M. de Four-« ges, car je voy bien qu'il y aura plus de plaisir et « de profit à vous faire promener, qu'à vous faire « asseoir. » En fin apres plusieurs autres tels propos, l'ayant fait despoüiller et foüiller, vous trouvastes que l'on avoit cousu environ sept mille escus en or dans ses habillemens, qui vous vindrent bien à propos pour attendre la vente de vos bleds de Bontin, et de vos foins et bois de Rosny.

Nous ne nous amuserons point à reciter les coleres de M. vostre frere et de M. de Bellegran-ville, ny les risées du Roy lors que tout cela fut sceu. Mais revenans aux preparatifs pour le siege de Roüen, ceux de Caen et autres villes de Normandie tenans le party du Roy, fournirent argent, vivres et munitions.

La Reine envoya d'Angleterre quatre mille Anglois, dont estoit general un nommé Roger Willemes, et de plus y envoya, au temps du siege, le comte d'Essex, lors son mieux aymé, avec quelque infanterie et bonne trouppe de noblesse angloise : les estats des Provinces Unies, outre les deux regimens qu'ils en-

tretenoient d'ordinaire au Roy, luy envoyerent le comte Philippe de Nassau avec une flotte de cinquante voiles bien esquippez, fournis d'environ deux mille cinq cens soldats : et M. de Thurenne qui avoit esté envoyé, comme nous avons dit, vers les princes d'Allemagne confederez de la France, ramena le prince d'Anhalt avec cinq ou six mille reistres et quelques lansquenets : et le Roy, ayant ramassé d'ailleurs tout ce qu'il avoit pû, formoit un corps d'armée de pres de quarante mille hommes, compris six mille Suisses, avec lesquelles forces il s'en alla prendre son logement à Dernetal, où vous pristes aussi un logement particulier pour vostre personne ; et vous doutant bien que ce siege ne seroit pas un ouvrage de trois jours, vous accommodastes si bien vostre maison et vous pourveustes si abondamment de toutes choses, que vous ny vos chevaux ne manquastes jamais de rien.

Vostre compagnie de gens d'armes, comme toutes les autres, avoit esté logée en la campagne par les villages, afin de les faire vivre, et nous semble que vostre quartier s'appelloit Fresnay Lesplan, où vous n'alliez pas souvent ; mais n'abandonniez jamais le Roy, ou le mareschal de Biron, afin de voir tout ce qui se feroit aux trenchées, logemens d'artillerie, et attaquemens de la place, ausquels vous faisiez estat de vous trouver le plus souvent qu'il vous seroit possible ; mais tous ces desirs, où beaucoup d'autres se portoient aussi bien que vous, furent aussi-tost reiglez pour eviter la confusion ; et le Roy luy mesme entrant en garde avec deux ou trois cens gentilshommes des siens de quatre en quatre jours, vous

mit de ce nombre : tellement qu'il vous fallut contenter de cela. Il se fit durant ce siege et despendances d'iceluy (qui durerent, ce nous semble, depuis le commencement d'octobre, que le fils de M. du Mayne et le sieur de Villars se vindrent jetter dans la ville, jusqu'au vingtiesme de mars, que M. le prince de Parme quitta la Normandie) plusieurs factions de guerre des plus signalées, et qui meritent bien que toutes les particularitez en soient fidellement recitées par ceux qui feront l'histoire : car cela seroit trop long pour de simples Memoires, comme les nostres où nous nous sommes resolus de ne toucher que comme en passant toutes les choses où vous n'avez point eu de part.

Le siege estant formé, les premieres sorties des assiegez furent sur le quartier des lansquenets, vers le bas de la riviere, lesquels s'en sentirent tellement incommodez, qu'ils furent fort ayse de ceder leurs logemens à ceux de Hollande qui les demandoient ; lesquels, plus usitez aux sieges que les autres, se retrancherent, de sorte qu'ils empescherent bien les ennemis de sortir plus librement. Le baron de Biron, mareschal de camp, fut logé sur le haut, pres du fort Saincte Catherine, où l'on se resolut, suivant l'advis ou plutost la volonté de son pere, car il ne pouvoit souffrir d'estre contredit, de faire les plus grands attaquemens, lequel dessein nous vous oüismes grandement blasmer, ayant tousjours en la fantaisie qu'il falloit attaquer la ville de Roüen, que vous disiez estre fort foible en de certains endroits, et par consequent fort facile à prendre ; au lieu de s'amuser à attaquer une teste si estroitte que le sieur de Villars,

qui avec un merveilleux courage et diligence se trouvoit quasi tousjours par tout, pouvoit défendre avec deux fois autant de gens que l'on le pouvoit attaquer. Et voyant qu'au lieu de s'advancer vers le fort, de nouvelles fortifications s'advançoient vers les assiegeans, plusieurs vindrent à croire, et le bruict n'en estoit pas trop sourd, que le vieil mareschal de Biron, mal content de ce qu'ayant demandé le gouvernement de Roüen au Roy, il luy avoit respondu qu'il en estoit engagé de parole à M. de Montpensier, pour M. de Hallot, il faisoit toutes choses par despit, et ne vouloit nullement que la ville se prist.

Le Roy vous voulut bailler une bande d'artillerie à loger et executer; mais le mareschal (à cause qu'une fois disnant avec luy, vous luy dittes : *Ville prise, chasteau rendu*), les sieurs de la Guiche, de Bort, la Fayolle, et autres officiers ne le voulurent souffrir, quoy que vous offrissiez de travailler sous eux tant que vous avez tousjours eu d'inclination à apprendre ce mestier, ce qui fut un grand bon-heur pour vous, dautant que le Roy avoit delibéré de vous bailler une partie des pieces qui furent depuis prises.

Or, le Roy essayant par diligence, assiduité, industrie, et l'exposition de sa propre personne à tous perils, de reparer les deffauts et mauvaises volontez de plusieurs qui ne luy estoient que trop manifestes, voulut avoir sa nuict de garde dans les tranchées, ausquelles il entroit de quatre nuicts l'une, avec deux ou trois cens de vous autres messieurs qu'il avoit esprouvez : et comme il eut esté adverty que ceux du fort advançoient une longue trenchée du long la pente et declin de la coline, où il entroit en

garde toutes les nuicts six ou sept cens hommes, afin de venir attaquer les siennes par le derriere, il delibera d'y faire un effort pour s'en saisir la nuict qu'il seroit de garde, et, pour cet effet, ayant choisi trois cens gentils-hommes armez de toutes pieces, la plus-part d'armes à l'espreuve, il vous ordonna d'avoir tous des hallebardes et des pistolets à la ceinture, et sçay bien que vous en aviez deux, chargez de carreaux d'acier, car vous fistes tant avec le Roy que, connoissant et aymant le pere d'un de nous quatre, qui l'avoit si bien servy à la prise d'Eause, il vous permit de mener avec vous le fils dont bien vous servit : outre cela prit quatre cens mousquetaires ou piquiers à l'eslite ; et avec ces forces estant dans sa garde environ la minuit, et ce nous semble au mois de decembre, car nous sçavons bien qu'il faisoit grand froid, il fit donner un furieux assaut en divers lieux de ces trenchées, lesquelles durant demie heure, furent assez bien défenduës, à force de mousquetades et de coups de main, tant de piques que de hallebardes, de quelques-uns desquels vous fustes renversé par deux fois en voulant monter sur les bords relevez des trenchées pour vous jetter dedans, et trouvastes que vostre resolution d'avoir mené avec vous, celuy de nous quatre dont nous avons parlé, ne fut pas inutile, car il vous ayda à vous relever et reagencer vos armes, voire mesme vous luy baillastes vostre hallebarde, dont l'allumelle estoit rompuë, et pristes la sienne : enfin tous vous autres encouragez par la presence du Roy, qui ne s'espargnoit non plus que le moindre de tous, ces attaquemens furent tellement opiniastrez et par tant

d'endroits que cette trenchée fut emportée, dans laquelle l'on trouva quelque cinquante morts, ou tellement blessez qu'ils ne valloient guere mieux, lesquels furent jettez dehors sur le penchant de la montagne.

Le Roy, qui esperoit tousjours venir à bout de son dessein, avoit fait porter de grandes pieces de bois, et des barriques et petits gabions pour mettre dessus, afin de faire des traverses pour empescher les veuës et enfillures des lieux eminens du fort, dans les trenchées, qu'il commit en la garde des Anglois; dequoy M. de Villars adverty par quelques prisonniers, et que c'estoit le Roy en personne avec les principaux seigneurs et gentils-hommes de sa suitte qui en avoient fait l'attaquement, il ne se pût empescher de dire tout haut: « Pardieu, ce prince là, pour sa valeur, merite « mille couronnes : et suis marry que par une meil- « leure croyance, il ne nous donne autant d'envie « de luy en acquerir de nouvelles, que par celle qu'il « tient, il nous donne de sujet de luy debattre la « sienne; mais si ne sera-il pas dit que j'aye manqué « à tenter de ma personne ce qu'un grand Roy a « executé de la sienne. » Et sur cela se resolvant de recouvrer ce que les siens avoient perdu, il choisit d'entre tout le meilleur de ses gens de guerre quatre cens hommes armez, comme il avoit appris qu'avoient esté ceux du Roy, et huict cens mousquetaires ou piquiers à l'eslite avec lesquels il assaillit les Anglois d'une telle furie et obstination, qu'apres un combat de deux heures durant, où l'on dit que les Anglois firent des merveilles, ils en furent enfin chassez, laissans plus de cinquante de leurs morts ou pris et la

trenchée perduë pour le Roy, lequel ne pouvant souffrir la gloire et la vanité que M. de Villars en prenoit, il delibera d'en tenter le recouvrement, et y aller encore plus fort que l'autre fois le premier jour qu'il seroit de garde; ce qu'entendu par le general des Anglois, afin de faire cesser le blasme que les ennemis de la religion donnoient à ceux de leur nation d'avoir mal défendu ce qui leur avoit esté baillé en garde, il le supplia de vouloir prendre au nombre de sa noblesse cent gentils-hommes anglois, et, au lieu de gens de pied françois, de ceux d'Angleterre tels qu'il les choisiroit, l'asseurant de faire un tel effort qu'ils y mourroient tous ou qu'ils regagneroient leurs logemens; ce que le Roy ayant eu agreable, le jour de sa garde venu, il se trouva selon sa coustume dans les trenchées, avec tout ce qui devoit donner avec luy; et, à l'heure ordonnée estans tous armez comme l'autre fois, vous secondâtes si furieusement la noblesse angloise, qui avoit insisté d'avoir la pointe, et fustes si vaillamment assistez par les mousquetaires, piquiers et hallebardiers anglois, que les ennemis estonnez d'un si impetueux assaut fait en tant de divers endroits, qu'ils quitterent et filerent vers le fort sans opiniastrer que fort peu le combat, et furent les trenchées regagnées en demie heure, dans lesquelles les Anglois se logerent si fortement, et se tindrent tousjours depuis si bien sur leurs gardes, qu'il fut non seulement impossible aux ennemis de les desloger, mais aussi empescher qu'ils ne s'advançassent de trop pres vers les contr'escarpes de leurs ravelins.

Le lendemain le Roy ayant appris que vous le blas-

miez de ce qu'il se hazardoit par trop en des choses indignes de sa qualité royalle ; que vous aviez grande amitié avec M. de Villars, et mesme avoit un maistre d'hostel que vous luy aviez donné, lequel avoit esté autrefois le vostre, et qui vous affectionnoit grandement, il vous tira à part dans l'embrazure d'une des fenestres de sa chambre, et, commençant son propos de loin, vous dit : « Hé bien ! que vous semble-il de « ces deux derniers attaquemens que nous avons faits « avec un si heureux succez ? ne meritent-ils pas que « la memoire en soit conservée ? — A la verité, Sire, « luy dites-vous, qui en pourroit descrire au vray « toutes les particularitez, et entre les autres celle où « Vostre Majesté a pris part, et s'est hazardée comme « le plus determiné de nous tous, j'estime qu'il ne se « verroit rien de si celebre en tout ce que l'on dit « avoir esté fait par les plus grands chefs de guerre « de nostre siecle et de tous ceux du passé ; que s'il « y avoit quelque chose à blasmer, c'est nostre grande « obeyssance à vous tolerer d'aller en des lieux si « hazardeux ; car, si vostre personne venoit à se « perdre, il ne faut plus croire qu'il en reste d'assez « capables pour restablir la France. — Il n'y a re- « mede, mon amy, ce vous dit-il, car puis que c'est « pour ma gloire et pour ma couronne que je com- « bats, ma vie et toute autre chose ne me doit estre « rien au prix ; à quoy je suis bien resolu, comme « vous le verrez en toutes les occasions qui me seront « presentées par un si important siege, que je crains « bien qu'à la fin nous serons contrains de lever aussi « bien que celuy de Paris ; car j'ay advis que le prince « de Parme se prepare pour marcher avec un com-

« mandement absolu de secourir cette place, et « neantmoins qu'il ne se hastera pas qu'il ne la sçache « à l'extremité; et nous avons affaire à un homme, « qui est le Villars, merveilleusement resolu et de- « terminé, et lequel n'estant pas aisé à estonner, ne « parlera jamais de capituler, qu'il ne se voye hors « d'esperance de secours. Or vous ay-je dit tout cecy « pource que j'ay appris que vous avez grande amitié « et confidence ensemble, et qu'il a un maistre d'hos- « tel, nommé la Fond, qui a esté autrefois le vostre, « lequel vous luy avez donné, et le gouverne entie- « rement; que si par son moyen vous pouviez traitter « quelque chose avec luy et le rendre mon serviteur, « il n'y a rien que je ne leur accordasse; car, par ce « moyen, je me rendrois la Normandie paisible en- « tierement.

« Sire, luy respondistes-vous, j'avois desja bien « pensé à tout cela; voire avois essayé, par le moyen « de la Fond, de pouvoir parler à luy; mais il n'y a « jamais voulu entendre, disant qu'il se mettroit en « trop grand soupçon parmy les siens, et feroit perdre « le courage à ceux qui se preparent pour le venir « secourir; qu'il n'est pas encore en estat d'avoir be- « soin d'entre-metteur, et que si jamais cela arrive « qu'il n'en prendra point d'autre que moy, qui est « toute la responce que j'en ay pû tirer; tellement « que c'est à vous à regarder lequel des deux seroit « le meilleur, ou d'aller au devant du prince de Parme « si tost qu'il approchera de Neuf-chastel et luy donner « bataille, ou le faire repasser la Somme avec honte « et dommage, ou, sans vous amuser plus à ce fort « de Saincte Catherine, attaquer puissamment la

« ville et la battre furieusement; car vous avez une « armée capable de l'un et de l'autre, et n'estime pas « que vous en puissiez de long-temps rassembler une « telle; et y a plusieurs raisons qui font croire que « ceux qui tant obstinement vous attachent à ce fort, « n'ont pas envie que la place soit prise, ny que vous « veniez au dessus de vos affaires tant que vous serez « de la religion; voire il y en a qui n'en font point « la petite bouche, et qui ont esté si audacieux que « de me le dire.

« Je croy bien tout ce que vous me dittes, vous « respondit le Roy, et voy bien davantage, qui est « le pis, c'est que la pluspart des zelez catholiques se « lassent de cette guerre, et seroient à la fin gens pour « se separer de moy et faire un party à part, ou se « joindre avec ceux de la ligue, avec lesquels ils ne « cellent point qu'ils compatiroient bien mieux qu'a- « vec les huguenots, qui seroit la ruyne de l'Estat et « de la maison de Bourbon; car estant rejetté, jamais « ils n'en admettront un autre, quelque chose que se « puissent imaginer mes parens; et pour toutes ces rai- « sons endurez-je d'eux tous mille choses qui me fas- « chent bien fort, et hazardez-je ainsi tous les jours « ma vie pour maintenir ma reputation, remettant « en Dieu, et moy et mes affaires, (comme il est dit « en mon pseaume) puis qu'il m'est beaucoup meil- « leur de mourir les armes à la main que de voir dis- « perser mon royaume et aller mandier secours hors « d'iceluy; et partant suis-je bien resolu d'aller au- « devant de l'armée ennemie si tost que je sçauray « que les estrangers auront joint les François rebelles, « mais non avec toute la mienne, car ce seroit lever

« le siege de trop bonne heure, et nous avons affaire
« à un vieil et rusé capitaine, lequel ne faudroit pas,
« ayant obtenu de si loing l'effet qu'il desire, d'en
« faire vanité, et de s'en retourner sans rien hazar-
« der ny s'engager dans le royaume, en lieu où je luy
« puisse faire voir qu'il y a encore au monde d'aussi
« bons capitaines que luy. Comme cette situation de
« Roüen y est fort propre, et partant estimé-je qu'il
« suffira de prendre six mille chevaux et mille har-
« quebusiers à cheval, lesquels aussi-bien sont inu-
« tiles à ce siege sinon contre un secours, et m'en aller
« vers la frontiere, pour voir si je pourray entamer
« ses trouppes, comme j'en viendray bien à bout s'il
« se jouë, luy ou M. du Mayne, de m'opposer leur
« cavalerie, ou les empescher de passer la riviere de
« Somme; bref, descouvrir leurs resolutions et re-
« cognoistre leurs forces; et partant, afin de ne vous
« entretenir pas long-temps (car les catholiques pren-
« nent jalousie quand je parle à part à un huguenot),
« allez vous en aujourd'huy coucher au quartier où
« est logée vostre compagnie de gens-d'armes, et sur
« tout choisissez-en quinze ou vingt des mieux montez
« et armez pour les mener avec vous, car je veux
« que vous soyez du voyage; et afin que ceux qui
« vous regardent ne soupçonnent rien de tout ce dont
« nous avons parlé, je m'en vay dire à messieurs de
« Nevers, de Longue-ville, de la Guiche, d'O et
« Chasteau-vieux, qui chuchotent là vers la cheminée
« aux oreilles les uns des autres, que ce que je vous
« ay entretenu si long-temps, a esté pour sçavoir ce
« que le sieur de Villars vous a fait dire par son maistre
« d'hostel qui a esté autre-fois à vous, et ce que vous

437531

« avez à dire et faire sur tout ce qu'ils vous propose-
« ront. »

Et s'estant advancé vers eux, vous vous en allastes monter à cheval pour aller coucher à vostre quartier où vous sejournastes deux jours, et nous fistes parler en secret à quinze ou vingt de vostre compagnie, que vous estimiez le plus, afin de se tenir prests de marcher au premier advis; et vous en estant retourné à Dernetal, vous appristes, à vostre arrivée, que M. de Villars ayant fait une sortie à cheval avec cent hommes bien armez et montez, avoit d'abord renversé et mis en fuitte la trouppe qui estoit en garde, voire l'avoit quasi couruë jusques dans Dernetal, et eût bien fait d'autres ravages s'il n'eust rencontré par hazard le Roy à cheval avec sa cuirasse; lequel rallia ceux qui fuyoient avec ce qu'il avoit, qui leur fit teste. Il se passa, en cette sortie et démeslement de combat, une infinité de particularitez des plus remarquables de tout le siege, du recit desquelles neantmoins nous nous abstenons, pource que vous n'y eustes nulle part; et nous contenterons de dire en gros que le baron de Biron, un capitaine anglois, duquel nous n'avons pas retenu le nom, et M. de Grillon (1) y firent bien; le dernier desquels y eut un bras froissé d'une harquebusade; mais que sur tous le Roy y fit des choses admirables de jugement, de valeur, de diligence et de disposition, quasi semblables à ce que l'on raconte du premier monarque des Grecs (2), lors qu'il se jetta du haut des murs dans la ville des Oxidraces.

(1) *M. de Grillon :* Louis Berton de Grillon ou Crillon. Henri IV l'avoit nommé *le brave Crillon.* — (2) *Premier monarque des Grecs :* Alexandre-le-Grand.

CHAPITRE IV.

Tentative du prince de Parme pour faire lever le siége de Rouen. Le Roi marche contre lui avec sa cavalerie. Imprévoyance du duc de Nevers. Rencontre d'Aumale.

[1592] Le Roy qui avoit tousjours de coustume de chercher de nouvelles occasions à ses genereux desseins, quitte le siege de Roüen; et y ayant mis le meilleur ordre qu'il luy fut possible pendant son absence, et laissé toute la charge d'iceluy au mareschal de Biron, il choisit trois à quatre mille chevaux sur toute la cavalerie françoise, environ autant de ses reistres, et mil harquebusiers à cheval, et partit avec cela pour aller au devant du prince de Parme, lequel commençoit à marcher, mais assez lentement, à cause qu'il attendoit encore la jonction des forces papales, et plusieurs de celles de M. du Mayne, lequel luy mesme, avec une bonne partie de ce qu'il avoit de meilleur et de plus confident, avoit esté contraint de s'en retourner à Paris en diligence, pour donner ordre à une grande esmotion et combustion qui y estoit survenuë touchant la penderie du president Brisson (1) et de quelques conseillers du parlement, où il fut necessité de sejourner plus long-temps qu'il ne pensoit, pource qu'il luy fallut faire pendre quatre des Seize.

(1) *La penderie du president Brisson :* les Seize firent périr, en 1591, le président Brisson, et les conseillers Claude Larcher et Jean Tardif, parce qu'ils étoient opposés à la faction espagnole. Les quatre coupables, dont le duc de Mayenne ordonna le supplice, furent Louchard, Hanroux, Emmonot et Ameline.

Mais toutes ces affaires estant hors de nostre dessein (qui n'avons entrepris de vous ramentevoir que les choses que vous avez veuës, oüyes, faites, ou esquelles vostre interest particulier a esté meslé), nous reviendrons au voyage du Roy, lequel partit de Dernetal avec les forces que nous avons dittes, et prit le chemin de la riviere de Somme, sur les rivages de laquelle le prince de Parme avoit logé ce qu'il avoit de forces, tant d'un costé que d'autre; resolu neantmoins de ne s'advancer pas davantage, s'il n'y estoit contraint, et ce pour trois raisons, comme le Roy l'apprit depuis de quelques prisonniers. La premiere qu'il attendoit, ainsi qu'il a esté dit, le duc de Sfondrato, nepveu du pape Gregoire (1), avec ses trouppes; la seconde, l'absence de M. du Mayne pendant laquelle il ne vouloit rien hazarder; et la troisiéme, que M. de Villars luy avoit mandé que sa place n'avoit encore nulle necessité, ny ne se sentoit pressé des ennemis, et partant qu'il pouvoit, sans rien precipiter, donner ordre aux autres affaires plus urgentes, et prendre le loisir d'assembler toutes ses forces, pour venir apres, la teste baissée, droit au Roy, lors que la grandeur et gaillardise de ses forces seroient davantage consommées et allenties par le temps et les fatigues, luy promettant de ne les laisser cependant guere en repos.

La premiere journée le Roy s'en alla, ce nous semble, loger vers Boissiere et le Neuf-chastel, le lende-

(1) *Sfondrato, nepveu du pape* : Grégoire XIV avoit succédé à Sixte-Quint, mort en 1590. Il étoit plus animé contre Henri IV que son prédécesseur. Le neveu du Pape avoit pris le titre de *duc de Monte Marciano*.

main vers Blangny, Londiniere, Longue-ville, Senarpont et Gamaches, et le troisiesme jour il s'achemina vers les quartiers de l'ennemy; lequel, de son costé, ayant aussi fait advancer quelques trouppes, conduites, comme il fut depuis dit au Roy, par les sieurs de Rosne, Ballagny, Vitry, le baron de la Chastre, sainct Paul, la Mothe et autres des plus esveillez François de son armée, il se fit, à la rencontre de tant de braves gens, un fort grand combat, qui fut, ce nous semble, pres de Folle-ville où le Roy mesme se mesla. Il vous avoit ordonnez une trentaine de ceux qu'il cognoissoit de longue-main, et avoit esprouvez en maintes occasions, pour avoir l'œil sur sa personne, et ne l'abandonner en aucune façon sans son expres commandement. Il vit donc, et vous aussi, car vous estiez du nombre des trente, faire deux ou trois fort belles charges et recharges par les sieurs baron de Biron, de Laverdin, Givry, sainct Geran, Marjuaut, Chanlivaut, la Curée, Arambure et autres, esquels ils se trouverent plus rudement enfoncez qu'ils n'avoient estimé et tellement embarrassez, Laverdin et quelques autres ayans esté portez par terre, que le Roy fut contraint d'aller à la charge, avec vous autres et deux cens chevaux separez en deux escadrons pour les des-engager, voire de mander à tout le gros de ses six mille chevaux, où commandoit M. de Nevers, de s'advancer en diligence.

Il demeura en ces combats quelques morts, prisonniers et blessez des deux costez; et le Roy croyoit desja avoit rencontré l'oportunité par luy tant desirée, de pouvoir affronter sa cavalerie à celle de l'ennemy sans son infanterie; mais eux voyans marcher tant d'es-

cadrons, se retirerent au corps de leur armée, suivant le mandement expres que leur envoya faire le prince de Parme. Et le Roy ne voyant nulle raison de les aller attaquer à la mercy de tant de bataillons, qui sembloient une forest de picques, et que la nuict approchoit, il fit aussi retirer ses trouppes, et s'en alla loger, ce nous semble, à un bourg nommé Bretueil, et quelques autres proches de là, où l'on fut fort pressé; car il ne falloit pas s'escarter ayant l'ennemy voisin, voire il y en eut plusieurs logez au piquet quelque grand froid qu'il fist, car il me souvient que tout estoit couvert de neiges.

Il se fit encore, durant deux ou trois jours, plusieurs combats de diverses trouppes, desquels nous ne dirons rien de particulier, dautant que vous n'y fustes pas, vous tenant tousjours pres de la personne du Roy, et nous contenterons de vous ramentevoir deux occasions où vous vous trouvastes durant ce voyage, vous priant de nous excuser si nous en transposons peut-estre l'ordre et le temps, pource qu'à la verité il ne nous en souvient pas bien; car encore qu'en l'une d'icelle, vous, ny les trouppes où vous estiez, ne missiez point les armes à la main, si ne laisse-elle pas de meriter d'estre entenduë; car à tout le moins vous servira-elle d'un conte pour rire, enveloppé de divers et fascheux accidens, lesquels arriverent ainsi.

Le Roy ayant sceu que M. de Guyse avec son escadron de cavalerie, qu'il commandoit comme ayant charge de l'avant-garde du prince de Parme, estoit logé sans aucune infanterie dans un gros bourg, nommé Bures, il se resolut d'essayer à l'enlever; et, afin de luy couper en mesme temps le chemin de sa re-

traitte dans le corps de son armée, il fit faire deux gros, l'un de douze cens chevaux, et de mil harquebusiers à cheval où il commandoit en personne pour faire l'attaquement de Bures, et l'autre de pareil nombre de cavalerie sans infanterie, dont il bailla la conduitte à M. de Nevers, luy ordonnant d'aller passer la riviere, sur laquelle estoit situé ce bourg de Bures, à celuy de Bully, ou en tel autre lieu qu'il feroit recognoistre et jugeroit plus à propos, pour s'aller mettre sur le chemin qui va de Bures au corps de l'armée ennemie, afin de tailler en pieces tout ce qui, s'enfuyant, y voudroit faire sa retraitte, y ayant apparence que ce seroit piece à piece et en grand desordre, à cause de l'espouvente et de l'embarras des bagages. Tout cela donc ainsi bien ordonné, eut eu son effet semblable, s'il eust esté aussi bien suivy par tout comme il le fut par les trouppes où commandoit le Roy; car luy mesme se trouvant par tout, fit si à propos et si furieusement attaquer ce logement de M. de Guyse, qu'il fut forcé, plusieurs des siens tuez sur la place, et tout le bagage tant de luy que des siens entierement perdu, jusques à sa cornette verte qui fut emportée et presentée au Roy; de laquelle faction nous laissons les autres particularitez aux historiens pource que vous n'y fustes pas.

Le Roy ayant ordonné, à vostre grand regret et desplaisir, que soixante chevaux qu'il vous avoit baillez à mener pour cette execution seroient de la trouppe de M. de Nevers, lequel par sa lenteur et improvidence ne fit rien du tout, voire faillit à se perdre luy mesme; car ayant, si tost que le Roy luy eut donné son ordre, envoyé recognoistre un passage sur

la mesme riviere où est assis le bourg de Bures, l'on trouva que le plus commode estoit celuy de Bully; mais n'y ayant laissé personne pour s'en asseurer ny advertir de ce qui surviendroit, il arriva, comme il a esté sceu depuis, que, sur les advis receus par le prince de Parme, que le Roy s'advançoit vers les logemens de son avant-garde, qui n'estoit que de cavalerie, il avoit envoyé un regiment de quinze ou seize cens hommes pour les départir par leurs quartiers, afin d'y faire garde, et luy pouvoir donner loisir de les secourir s'ils estoient attaquez; mais ces trouppes n'ayans voulu se resserrer, à cause qu'elles estoient desja fort pressées de logis, pour faire place aux gens de pied, ils avoient esté contraints d'aller chercher giste ailleurs; lequel n'estant guere bon au piquet à cause de l'extresme froid qu'il faisoit lors, la terre estant couverte de glaces et de neiges, ils s'en allerent loger à ce bourg de Bully où M. de Nevers avoit fait dessein de passer, et n'y arriverent qu'il ne fut nuict fermée; tellement que ne vous en ayant pû estre donné advis, ny eux non plus le recevoir de vostre acheminement, vous marchastes quasi toute la nuict, afin de vous rendre à la pointe du jour à Bully, M. de Nevers ayant mis devant cinquante chevaux avec de bons guides pour luy servir de coureurs et marcher deux ou trois mille pas devant son gros, et entre les deux encor cent autres chevaux pour seconds coureurs, afin de le tenir adverty à temps et à propos de tout ce qu'ils apprendroient.

Or, pource qu'il arriva lors un accident des plus estranges, sans aucune meslée, combat ny perte d'au-

cun costé, et que tant d'embarras qui s'en ensuivirent, ne se terminerent en fin qu'en une histoire de plaisir, vous nous permettrez de vous faire ressouvenir d'une partie des particularitez qui s'y passerent, que nous considerasmes autant que nuls autres; car vous nous aviez mené avec vous.

M. de Nevers donc, ayant marché toute la nuict suivant l'ordre cy-devant dit, estant dans son carosse, un mancheron à la main, dont il se bouchoit le nez et la bouche, vous arrivastes à soleil levé sur le haut de la montagne, au pied de laquelle est situé Bully; ses premiers coureurs marchans tousjours devant, comme nous avons dit, se trouverent à l'entrée du bourg, sans avoir pris ny donné allarme, jusques à ce qu'ils furent entrez dedans, et virent prés de la porte un corps de garde fort bien garny de piques, corcelets, harquebuses et mousquets, et plusieurs soldats ayans mine d'estrangers qui estoient rengez à l'entour d'un feu, dequoy les uns ne furent pas moins estonnez que les autres, tellement que ces soldats voyans ces escharpes blanches coururent aux armes et aux portes qu'ils fermerent; sur quoy vos gens, ne pouvans ressortir par la porte qu'ils estoient entrez, traverserent le bourg en diligence et sortirent par la porte opposite, les pistolets à la main, avant que les chefs de cette infanterie eussent pû donner aucun ordre pour les en empescher. Pendant cét embarras M. de Nevers et tous vous autres messieurs estiez arrivez sur le haut de la montagne, croyans certainement que vos coureurs seroient passez sans difficulté ny rencontre, puis que vous n'en aviez autres nouvelles, et que vous feriez le semblable.

Aussi desja M. de Nevers, en son carrosse, s'estoit enfourné dans le chemin de la descente qui estoit fort creux, fort estroit et fort en tourniollant pour estre rendu moins roide, lors qu'il entendit tirer quelques mousquetades, lesquelles alloient tousjours en augmentant, et qu'il vit revenir à luy ses seconds coureurs, espars par la montagne, lesquels cryoient qu'il eust à se retirer promptement, dautant qu'il y avoit grand nombre d'ennemis logez dedans ce bourg qui en sortoient à puissance et tiroient en furie; sur lequel avis il y eut bien à crier des fois *diantre*, appellant de ses gens pour le venir tirer du carrosse, desteler ses chevaux et les attacher au derriere pour le retirer à mont; ce qui fut fait avec beaucoup de peines, et neantmoins sans aucune perte de part ny d'autre, vous estans tous retirez sur vostre piste, et allez loger à un bourg que vous aviez passé la nuict à une lieuë de là, où vous eustes nouvelles du bel exploit que le Roy avoit fait dans le quartier de M. de Guyse, où il fut rendu peu de combat, la cavalerie n'ayant quasi songé qu'à fuyr, sauver le moûle du pourpoint, et laisser la cornette verte, et le bagage pour les gages.

L'autre occasion fut bien d'une autre nature, car au lieu d'apprester à rire, elle pensa preparer des larmes eternelles à la France, dautant que le Roy faillit à estre tué, n'estant que trop prodigue de son sang pour espargner celuy des siens, ce qui arriva en cette maniere.

Le Roy voyant le prince de Parme, pour éviter que l'on ne l'engageast à aucun combat, que conjoinctement avec son infanterie, avoit rejoint son

avant-garde au corps de son armée, afin de marcher et loger seurement, fit dessein de s'en aller à Aumale avec six mille chevaux; mais M. de Givry, qui estoit à la teste, et avoit esté envoyé pour prendre langue, luy ayant donné advis que tout le camp marchoit, et croyoit-on que c'estoit à dessein de le venir forcer dans ses logemens, ou le contraindre d'en partir avec honte et peut-estre dommage. Apres avoir sur ce tenu conseil avec tous les principaux d'aupres de luy (où vous fustes aussi appellé; car le Roy en envoya l'un de nous quatre vous appeller), il resolut, afin d'eviter l'embarras, de renvoyer tout son gros à Ophy, Blangy et Neuf-chastel, et de retenir seulement quatre cens chevaux à l'eslite, et cinq cens harquebusiers à cheval, sans aucun bagage, et avec cela aller luy mesme recognoistre l'armée de l'ennemy, leur contenance, ordre de bataille, et forme de marcher, voire essayer d'entamer quelqu'un de ses escadrons, si quelqu'un de sa portée s'émancipoit de quitter la faveur des bataillons.

Ayant donc, selon sa coustume, choisi trente de vous autres ses anciens serviteurs, pour vous tenir pres de sa personne, il monta le costau d'Aumale, et marcha bien deux lieuës sans allarme, ny voir aucunes gens de guerre; jusques à ce qu'estant parvenu à une grande plaine, et le temps s'estant rendu fort clair, M. de Givry qui menoit ses coureurs fort loin devant luy, manda qu'il oyoit des trompettes et tambours du camp ennemy, et peu apres qu'il l'avoit descouvert et recogneu, marchant en ordre de bataille infiniment serré, sa cavalerie enclose entre ses bataillons, et le tout enfermé de plusieurs chariots, mar-

chants en file sur les costez, reservé quelques trouppes de chevaux legers et de carrabins, par turmes ou brigades voltigeans sur les aisles par la campagne, ce qu'entendu par le Roy, et voyant par cét ordre et forme de marcher, le peu de moyen qu'il y avoit de rien entreprendre sur un corps si bien disposé, apres qu'il en eut luy mesme fait la recognoissance, et jugé que l'armée pouvoit estre de seize à dix-huict mille hommes de pied, et de six à sept mille chevaux, et qu'il se fut tiré plusieurs coups de carabines et de pistolets entre les plus advancez des deux costez; il separa encore sa trouppe en deux, et ne retenant que cent chevaux ou environ pres de luy, il envoya le surplus, de crainte de confusion, repasser la chaussée et le bourg d'Aumale, leur enjoignant de faire ferme sur la croupe de la montaigne, afin de le pouvoir soustenir, s'il se trouvoit trop pressé à sa retraitte; puis ayant commandé à M. de Laverdin de s'aller loger à l'advenuë du bourg avec cinq cens harquebusieurs, et en garnir les fossez, hayes et rideaux de la descente, pour arrester les plus eschauffez des ennemis. Les voyans marcher vers luy, il s'advança vers eux (1) avec un si grand desplaisir de vous tous qui l'aymiez veritablement, de le voir ainsi se hazarder sans besoin, que vous ne vous pouviez empescher d'en grommeler tout haut, et enfin de concerter

(1) *Il s'advança vers eux :* presque tous les historiens ont partagé l'avis de Rosny sur cette attaque téméraire : « Si le Roi, dit Mezeray, fut blâmé de s'y être engagé en volontaire, il fut loué de s'en « être démêlé en capitaine. » Péréfixe raconte qu'après le combat, Henri IV ayant fait demander au prince de Parme ce qu'il pensoit de sa retraite, celui-ci répondit qu'elle étoit fort belle; mais que pour lui il ne se mettroit jamais en lieu d'où il fût contraint d'en faire une pareille.

ensemble pour luy faire remontrer, et fustes prié de luy en vouloir parler, ce que vous fistes en ces mesmes termes.

« Sire, ces messieurs qui vous ayment plus que « leur vie, m'ont prié de vous dire, qu'ils ont appris « des meilleurs capitaines, et de vous plus souvent « que de nul autre, qu'il n'y a point d'entreprise « plus imprudente et moins utile à un homme de « guerre, que d'attaquer estant foible à la teste d'une « armée. » A quoy il vous respondit : « Voyla un dis- « cours de gens qui ont peur ; je ne l'eusse pas at- « tendu de vous autres. — Il est vray, Sire, luy re- « partistes vous, mais seulement pour vostre per- « sonne qui nous est si chere ; que s'il vous plaist « vous retirer avec le gros qui a passé le vallon, et « nous commander d'aller pour vostre service ou « vostre contentement, mourir dans cette forest de « piques, vous recognoistrez que nous n'avons point « de peur pour nos vies, mais seulement pour la « vostre. » Ce propos, comme il vous l'a confessé depuis, luy attendrit le cœur, tellement qu'il vous dit : « Je le croy, et encore choses plus genereuses, de vos « courages ; mais aussi croyez de moy que je ne suis « pas si estourdy que vous estimez ; que je crains au- « tant ma peau qu'un autre ; et que je me retireray « si à propos qu'il n'arrivera aucun inconvenient. »

L'armée du prince de Parme marchoit tousjours en avant, luy estant au milieu sans aucunes armes, ny mesme des bottes, dans un chariot tout descouvert ; lequel (ne voulant rien hazarder, pource qu'il ne sçavoit pas, à la verité, si cette trouppe estoit soustenuë d'une plus grosse, et toutes les deux de toute la

cavalerie du Roy, que l'on luy avoit dit estre de six à sept mille chevaux, ausquels la sienne n'estoit nullement comparable) ne faisoit faire que de fausses charges, defendant aux siens de s'engager. Mais apres que par plusieurs voltigemens de ses chevaux legers et carrabins, qui donnoient par les costez de la trouppe du Roy, il eut descouvert que le gros de ses escadrons avoit passé le vallon, et qu'il n'y avoit de son costé que cent ou six vingts chevaux qu'il voyoit, il commanda, lors que l'on fut proche d'Aumale (ainsi que quelques prisonniers conterent tout ceey au Roy quelques jours apres), que l'on chargeast de queuë et de teste, ce que l'on fit si bravement et par tant d'endroits, que le Roy et sa trouppe furent poussez et renversez jusques sur la teste du vallon, où il pensoit trouver ses harquebusiers logez pour le soustenir et arrester l'impetuosité de ceux qui le poursuivoient: tellement qu'il tourna teste et fit ferme, criant *charge*, sans neantmoins avoir dessein de charger, comme il vous en avoit tous advertis. Mais estant arrivé que la pluspart de ses harquebusiers estoient descendus plus bas, soit de peur, soit à dessein de tirer advantage des rivages du ruisseau, les ennemis, qui, à ce cry de charge, et aux premieres harquebusades tirées, avoient tenu bride en main, croyans que toutes les hayes, fossez et maisons seroient garnis de mousquetaires, voyans qu'ils n'avoient tiré que cinquante ou soixante coups, et que la salve ne continuoit plus, ils commencerent la charge plus furieuse qu'auparavant, et le Roy ne put empescher qu'ils ne se meslassent parmy les siens, et que la pluspart d'entre vous n'en vinssiez avec eux aux coups de pistolets et d'es-

pées, entre lesquels se trouvant luy mesme des plus avant et plus embarrassez (ainsi qu'il demeuroit derriere pour vous faire tous retirer en ordre et filer vers le pont, afin de le passer sans confusion), il receut une harquebusade dans les reins, nonobstant laquelle il ne laissa pas de faire bravement sa retraitte, sans s'estonner, ny autre desordre ou perte que de cinquante ou soixante des siens, entre lesquels le bon-heur voulut qu'il s'en trouva fort peu de qualité. Puis ayant passé le pont il fit derechef ferme, et en suitte il se retira au pas vers le costau, où les quatre cens chevaux qu'il y avoit envoyez faisoient ferme avec une mine si asseurée, que le prince de Parme ne pouvant juger de ce qui estoit derriere eux, et craignant d'engager sa cavalerie contre toute celle du Roy, il envoya defendre aux siens de monter sur la plaine, et se contenta de faire ses logemens dans Aumale, comme le Roy de son costé s'en alla gagner Ophy, et de là à Neuf-chastel où il arriva une chose estrange, qui fut que le Roy s'estant mis au lict pour se faire penser de son harquebusade, apres qu'elle eut eu son premier appareil, il se mit à deviser avec vingt-cinq ou trente de vous autres messieurs qui estiez à l'entour de son lict, sur les particularitez de ce combat, et combien que vous y fussiez tous trouvez, si ne pûstes vous jamais vous accorder à un mesme recit.

Le lendemain le Roy sceut que le prince de Parme ne voulant rien entreprendre sans M. du Mayne, et craignant les brusques resolutions de ce prince, s'en estoit retourné sur ses pas regagner la riviere de Somme; et à ces causes il se mit à ses trousses nonobstant sa

blesseure, esperant tousjours de faire quelque chose qui reparast son erreur d'Aumale; mais ce vieil et rusé capitaine luy faisoit tousjours des testes d'infanterie. Il n'executa rien d'importance; et l'ayant suivy jusques au Pont-dormy, il s'en retourna à Neufchastel, et de là loger à Claire, envoyant ses trouppes à leur premier logement pour se rafraischir. M. de Claire, comme vostre amy et allié, vous fit donner une petite chambre dans le chasteau où vous demeurastes (avec un valet de chambre, un page et un laquais seulement), aupres du Roy, qui se faisoit encore panser de sa blesseure; et nous renvoyastes tous, partie à Dernetal, et l'autre à vostre quartier de Fresnay-lesplan.

CHAPITRE V.

Prise de Neuchâtel par le prince de Parme. Levée du siége de Rouen. Situation critique du prince de Parme. Sa retraite. Second mariage de Rosny. Projets du Roi. Négociations avec l'Espagne et les ligueurs.

Si vous avez veu la fortune grandement contraire au Roy dans le discours du precedent chapitre, vous la verrez encore davantage à l'entrée de cettuy-cy, par la nouvelle qu'il receut estant au presche, où il arriva un gentil-homme qui luy rapporta que M. de Villars, la nuict passée, avoit fait une furieuse sortie du costé du fort de Saincte Catherine avec deux mille mousquetaires ou piquiers, et trois à quatre cens hommes armez, et s'estant advancé vers Dernetal estoit venu investir le parc de l'artillerie, avoit mis en

route les lansquenets qui le gardoient, emmené six canons et toutes les poudres qui estoient en ce lieu-là ; puis, suivant leur pointe et leur bonne fortune, avoient attaqué les tranchées par le derriere, de la pluspart desquelles s'estant rendu maistre, il avoit tué trois ou quatre cens hommes, mis le surplus de ce qui estoit en la garde d'icelle en route, et remply une partie des logements, ce qui apporta un merveilleux desplaisir au Roy, duquel neantmoins il n'osoit faire demonstration, à cause que cela estoit advenu par la negligence du mareschal de Biron qu'il ne vouloit accuser de peur de le despiter, et qu'il ne fit là dessus quelques brigues avec les plus malicieux catholiques (lesquels, au moindre desastre, attribuoient tout à la religion du Roy) pour le quitter et faire separation au temps d'une tant importante conjoncture d'affaires ; tellement que pour ne fascher les meschants et ne descourager les bons, il fallut faire le bon compagnon, disant, tout haut, que ce n'estoit rien et que dans peu de jours il repareroit bien toutes ces petites traverses, à quoy le mestier des armes est sujet, par le gain d'une seconde bataille ou plutost troisiesme bataille. Mais tous ces beaux discours ne pouvoient remettre les affections des plus malins catholiques en bonnes postures, ny les empescher que, par leurs visages tristes, leurs contenances melancoliques, leurs haussemens d'espaules, leurs levemens d'yeux vers le ciel, leurs croisemens de bras sur la poictrine, leurs chuchotemens à l'oreille et leurs predictions de tous mauvais succez tant que le Roy seroit huguenot, ils ne tesmoignassent avec combien d'ennuy et de despit ils supportoient la domination

d'un Roy de cette religion et la hayne qu'ils avoient contre ceux d'une telle croyance : laquelle leur fit lors produire une action des plus cruelles et honteuses tout ensemble contre quelques-uns d'iceux, lesquels ayant esté tuez avec les autres en cette furieuse sortie, avoient aussi esté mis en mesmes fosses dix à dix et douze à douze dans les plus prochains cimetieres, les voulans faire arracher de là pour les faire recognoistre entre les autres et les faire jetter aux loups et aux corbeaux ; mais le choix s'en trouva si difficile à faire, qu'ils ne peurent venir à bout de leur dessein, aussi que la pluspart de l'armée, en laquelle il y avoit les deux tiers de huguenots, menacerent les autheurs de ces violences, de leur faire desplaisir ; toutes lesquelles broüilleries affligeoient plus le Roy que sa blesseure ny que ses autres infortunes, lesquelles sa ferme resolution, sa constance et son grand courage changerent bien-tost en prosperitez.

Car, quelques jours apres, il vint advis certain que M. du Mayne ayant mis ordre aux broüilleries de Paris, avoit joint M. le prince de Parme, avec tout ce qu'il avoit pû rassembler, ensemble le duc de Sfondrato, et qu'ils marchoient en corps d'armée, resolus de donner bataille ; sur lesquelles nouvelles le Roy, ne songeant plus à toutes ces fascheries passées, tesmoigna une telle allegresse et resjoüyssance, ne criant que *bataille*, *bataille*, et embrassant tantost l'un, et loüant tantost l'autre, qu'il remit ceux qui avoient tant soit peu de bonne volonté pour luy et pour la France, en courage et en joye, tesmoignant par ses paroles et par ses actions, qu'il ne doutoit nullement de la victoire s'il pouvoit une fois affronter les ennemis,

et qu'il redoutoit plus leurs ruses et leurs esquivemens de combats, que non pas leurs armes, ny leurs courages; et aussi-tost il despescha M. de Givry pour s'aller jetter avec de bonnes trouppes dans Neufchastel, se doutant bien, à cause de l'importance de sa situation, qu'ils attaqueroient cette place, et ne s'avanceroient point vers Roüen tant qu'elle subsisteroit, ainsi qu'il arriva : mais elle fut bien plutost prise que l'on ne pensoit.

Nous ne dirons rien des particularitez de ce siege, dautant que vous n'y estiez pas; mais le bruit couroit que ceux que l'on y ayoit envoyez, ayans des parens et des amys intimes dans l'armée ennemie, n'y avoient pas tous faits leur devoir, dont il y eut des paroles de blasme et de reproches entre les sieurs de Givry et de Palcheux, lequel avoit tousjours tresbien fait en une infinité d'autres combats, où il avoit receu, faisant tousjours fort bien, plus de playes qu'il n'en avoit fait : mais les plus foibles portans ordinairement le faix, Palcheux fut retenu quelque temps prisonnier à Dieppe.

Le Roy, voyant donc le Neuf-chastel pris environ le douze ou quinziesme de mars de l'année 1592, il rassembla ses forces de toutes parts; et ayant mesme retiré des trenchées ceux qui tenoient Roüen assiegé, il forma son corps d'armée selon l'ordre qu'il faisoit estat de combattre, et s'en alla au-devant des ennemis sur le plus droit chemin qu'ils pouvoient tenir pour aller à Roüen; puis s'estant mis en bataille dans une belle et raze campagne, leur envoya presenter le combat; mais le prince de Parme, qui ne vouloit pas legerement mettre en compromis la grande reputation

qu'il s'estoit acquise aux armes, estant tenu pour le plus advisé capitaine de la chrestienté, et tout au contraire tascher de faire toutes ses expeditions sans rien hazarder, faisant amuser l'armée du Roy par diverses escarmouches et demonstrations, tant par effets que par paroles de vouloir donner bataille; tout d'un coup, ayant retiré sa cavalerie, et fait toute la teste de ses bataillons sur lesquels il se confioit le plus, il fit filer le reste par des vallons et lieux couverts, et se rendit finalement dans Roüen avec toutes ses forces, sans aucun combat, laissant le Roy se morfondre dans son camp de bataille, où vous demeurastes tous pres de vingt-quatre heures; au bout desquelles Sa Majesté, ne voyant plus paroistre aucun ennemy en campagne, et mesme ayant appris que les deux ducs faisoient passer la pluspart de leurs troupes de l'autre costé de la riviere pour aller vivre vers le Ponteau de mer (que depuis peu de temps le sieur de Hacque-ville, gouverneur de cette place pour le Roy, avoit, par une des plus sales trahisons que l'on sçauroit imaginer, rendu de la ligue), de crainte d'affamer Roüen, il separa aussi son armée, envoyant ses trouppes les unes aux environs d'Arques et Dieppe, les autres à Gournay, Andely, Gisors et Magny; les autres vers Mante et Meulan; luy se logea dans Louviers, et le reste du gros de son armée entre le Pont de l'Arche, Louviers, Evreux, Passy, Vernon, Conches et Bretueil, commandant à chacun de se renforcer le plus qu'il pourroit, et tenir sa trouppe preste pour marcher et le venir joindre au premier mandement vers le Pont de l'Arche; ne doutant point que les ennemis, à la retraitte qu'ils seroient contraints

de faire dans un mois ou six sepmaines au plus tard, ne pourroient éviter qu'il ne prit sur eux sa revanche avec usure.

Or, le prince de Parme, voyant l'armée du Roy ainsi licentiée, et ne luy pouvant entrer en l'imagination qu'il la pûst rassembler en peu de temps, s'en alla attaquer Caudebec, où commandoit un nommé la Garde, dautant que cette ville, empeschant les denrées qui montoient du Havre avec la marée, Roüen et ses troupes en estoient incommodées ; et cette place, ne valant rien du tout, elle fut bien-tost prise, et remplie en peu de jours de tant de vivres, que la pluspart de l'armée (se logeant aux environs et le long de la riviere jusques à Roüen), en estoit nourrie et rafraischie : son dessein estant, si tost que ses troupes seroient reposées et remises en esquipage, de reprendre son chemin par le Neuf-chastel, Aumale, Valery et Pont-dormy, pour s'en retourner aux Pays-Bas, où les affaires le rappelloient.

Dequoy le Roy estant adverty, il rassembla pres de huict mille chevaux et vingt mille hommes de pied en moins de huict jours, et s'alla loger à Varicarville, Fontaine le bourg, et autres villages voisins ; puis faisant couler ses troupes vers le bas, il se saisit de tous les passages qui estoient jusques à la riviere entre Caudebec et Roüen, où M. du Mayne estoit fort malade.

Le lendemain, le Roy se vint mettre en bataille avec trois mille chevaux et dix mil hommes de pied, devant le quartier de M. de Guyse qui commandoit l'avant-garde, et le fit attaquer en sa presence avec tant de furie et en tant d'endroits, qu'apres un fort

grand combat où il fut tué force gens, il se trouva contraint de desloger, et de se retirer au corps de l'armée, laissant la pluspart de son bagage à l'abandon duquel le butin fut fort grand. Le prince de Parme voyant, contre ce qu'il s'estoit attendu, et ce que M. du Mayne mesme luy avoit tousjours asseuré, le Roy s'en revenir vers luy la teste baissée avec de si grandes et de si gaillardes forces, et l'attaquer si brusquement, voulant essayer d'asseurer les autres quartiers, il logea M. de Guyse à Yvetot, resserra toutes ses autres troupes (qui n'avoient pu estre comprises dans son camp retranché pour en estre l'enceinte trop petite et n'avoir pas compris toutes les eminences qui pouvoient commander dedans) le plus pres de luy qu'il luy fust possible : et au devant de cela, sur la principale advenuë pour aller à luy, il envoya loger trois mille hommes de pied, partie mousquetaires, partie piquiers, de ceux ausquels il se confioit le plus, dans un bois fort espais, qu'il leur ordonna de retrancher et d'accommoder un chemin fortifié qui allast de ce bois dans son camp, afin qu'il y eut communication, n'estimant pas qu'ils pûssent jamais estre forcez là dedans, ny que le Roy eut tant de temerité que de les y oser attaquer ; mais il se trouva deceu en cette presomption aussi bien qu'en beaucoup d'autres ; car ce genereux prince, dés le lendemain, fit attaquer ce bois par le baron de Biron avec huict mille hommes de pied, tant François, Anglois, Hollandòis que lansquenets, afin que la jalousie d'entre les nations leur servit de persuasion à qui feroit mieux, et six cens hommes armez, qui les attaquerent de tant de costez et si furieusement,

qu'apres un combat de trois heures, et grande occision de ceux qui deffendoient, ils furent contraints de ceder ou à la valeur, ou à l'obstination, ou à la bonne fortune, et de se retirer au corps de l'armée, laissans plus de huict cens morts ou de blessez, qui ne valoient pas mieux, et la pluspart des logemens des trouppes entierement descouverts et sur tous celuy d'Yvetot, où s'estoit retiré M. de Guyse et toute la cavalerie de l'avant-garde, lequel le Roy, estant allé recognoistre luy mesme, il y entendit une merveilleuse rumeur, de divers cris confus, que l'on ne pouvoit pas bien discerner, et plusieurs trompettes sonnantes, les unes boute-selle, les autres à cheval, et les autres à l'estendart; ce qui luy fit aussitost juger qu'il y avoit quelque desordre parmy ces gens-là, duquel il falloit profiter et prendre l'opportunité comme il fit sur le champ, faisant advancer quatre mille mousquetaires, harquebusiers ou piquiers, et mille hommes armez avec hallebardes et pistolets, par lesquels, apres avoir rengé son armée en bataille, il fit en sa presence attaquer si furieusement ce quartier, et par tant d'endroits, que le prince de Parme fut contraint d'y venir en personne pour essayer de trouver les moyens de les défendre, et en tout cas de les faire retirer sans desordre ny confusion. A quoy s'employant en capitaine et en soldat, il receut une grande harquebusade dans le bras, nonobstant laquelle, quoy que par cet accident la valeur et le courage des siens en fussent grandement diminuez, il se mit à la teste des troupes et les fit filer dans le camp retranché avec peu de perte de gens de grande qualité, mais de sept à huict cens

hommes de guerre et de tout le bagage ; logeant depuis le reste de ses troupes si serrées, qu'elles estoient toutes dans les trenchées, ou si proches d'icelles, qu'elles en pouvoient estre défenduës.

Tous ces bons succez encouragerent tellement le Roy et les siens, qu'il se resolut d'attaquer les ennemis dedans leurs retranchemens, et pour cét effet fit preparer toute la nuict six pieces d'artillerie, et mander à toutes les troupes, suivant l'ordre qu'il leur avoit fait sçavoir, de se trouver avant soleil levé au champ de bataille du jour precedent ; en quoy chacun tesmoigna une grande diligence et affection, le bon-heur faisant taire les malings, et parler bien haut les gens de bien. Mais comme le Roy s'advançoit et faisoit marcher l'artillerie environ soleil levant pour commencer son attaquement, il demeura bien estonné et encore plus desplaisant, lors que les plus advancez luy envoyerent dire que les ennemis avoient quitté leur camp retrenché et Caudebec aussi, sans avoir laissé un seul des leurs deça l'eau, et qu'il fut sceu par ceux de Caudebec qui se rendit aussi-tost, que le prince de Parme, avec une merveilleuse assiduité, travail, industrie et diligence, avait fait faire un pont (des batteaux qu'il ramassoit il y avoit huict jours, se doutant toujours de ce qui luy advint) sur ce large fleuve, et avoit fait passer son armée toute la nuict de l'autre costé de l'eau.

A ces nouvelles affaires non preveuës, il falut prendre nouveaux conseils, dont le premier fut de renvoyer les troupes des garnisons du Pont de l'Arche, Louviers, Evreux, Vernon, Mante et Meulan ; dequoy vous fustes des plus resjouys, d'autant que vous aviez

donné rendez-vous à Mante à madame de Chasteaupers (1), vostre maistresse, pour l'espouser, ce que vous fistes le jour que le prince de Parme logea dans Houdan, gagnant Paris à grand'haste, infiniment affligé tant des mauvais succez de cette entreprise, qui fut la derniere des siennes où il parut, que de la douleur et incommodité de son harquebusade, laquelle luy dura jusqu'au tombeau, comme il sera recité cy-apres.

Or le Roy, qui, en magnanimité, hardiesse, industrie et hautes conceptions, voire en vertu politique et civile, s'est toujours montré desireux de pouvoir imiter Cesar et Scipion par preference à tous les hommes illustres, comme vous, monseigneur, le devez mieux tesmoigner que nul autre, vous l'ayant souvent dit, lors que vous discouriez des faits et gestes de ces grands hommes de l'antiquité, ne pouvant supporter sans extréme regret, ennuy et desplaisir, que contre son attente les ducs de Parme et du Mayne, plutost par ruses et par finesse que par vaillance et les armes à la main, apres tant de defaites particulieres, se guarantissent ainsi d'une desconfiture generale; la premiere chose qu'il proposa dans un conseil, où il avoit fait appeller ses meilleurs capitaines, plus grands hommes d'estat et confidens serviteurs, entre lesquels vous estiez toujours des prèmiers appellez; apres avoir resolu de renvoyer, comme il a esté dit, toute la cavalerie des villes de la riviere de Seine, chacune en sa garnison, se doutant bien que les ennemis, s'ils vouloient éviter une ruine

(1) *Madame de Chasteau-pers :* Rachel de Vaucelas, veuve de François Hurault, seigneur de Château-pers.

totale, ne pouvoient avoir autre dessein que de gagner diligemment Paris, ce fut de faire marcher promptement toute son armée en corps, aller passer la riviere de Seine au Pont de l'Arche ou à Vernon, et leur couper chemin entre Dreux, Mont-fort et Houdan, faisant advancer devant tout son camp quatre ou cinq mille chevaux, afin de les harseler et infester, de sorte, par continuelles escarmouches et attaques, qu'estans contrains de marcher posément, le reste de l'armée royale pûst arriver à temps pour les combattre, et ce prince insista tellement sur cette opinion, ensemble la pluspart de vous autres, ses vieux serviteurs, que par deux ou trois fois cette resolution, ainsy que nous vous l'avons ouy asseurer, fut preste d'estre suivie, quoy que ceux qui la contestoient alleguassent que les ducs de Parme et du Mayne, et toutes leurs troupes, ayans desja passé la riviere de Seine, avoient leur chemin tout droit, sans estre contrains de faire aucun destour ny sejour, et par consequent pouvoient en quatre ou cinq posades de camp, gagner facilement Paris; au lieu que le Roy et les siens se trouvans engagez et embarrassez dans ces lieux bas de Caudebec, et la riviere de Seine, depuis là jusques aux passages du Pont de l'Arche ou de Vernon, faisant quantité de plis et replis et sinüositez toutes environnées de vallons, cavajus, montagnes et collines, couvertes de forests grandement espaisses et de chemins serrez, creux et difficiles à passer, tels que l'on les avoit esprouvez en allant; que ce seroit tout ce que pourroit faire l'armée royalle, esparse, lasse et fatiguée comme elle estoit, que de se reünir en un corps et passer de l'autre

costé du Pont de l'Arche en cinq ou six jours.

Surquoy le Roy tout en colere, et plein de despit de voir ces obstacles pleins d'artifice et de malice, repliqua que la plupart de ces objections estoient vaines, pour ce que par des gens pleins de bonne volonté et bien resolus de marcher à une victoire infaillible, et la plus memorable qui se fut encor obtenuë, le Pont de l'Arche pouvoit estre gagné en deux jours et Vernon en quatre; n'y ayant point de doute que les ducs de Parme et du Mayne ne trouvassent de grandes difficultez et ne missent beaucoup de temps à passer la riviere d'Ure, à cause des places de Louviers, Passy, Maintenon, Nogent le Roy et Chartres, que le Roy tenoit aux rivages d'icelle, sur laquelle il ne restoit de ponts que ceux d'Aquigny, Cocherel, Serizy et deux ou trois autres lieux qu'il falloit en toute diligence envoyer rompre ou brusler : mais nonobstant l'extréme desir que tesmoignoit ce prince de donner bataille, Dieu voulant, comme il a paru depuis, amener à leur fin les choses qu'il avoit ordonnées par autre voye que celle des armes, et d'une entiere et absoluë victoire, le pire conseil fut suivy pour quatre causes et raisons, dont la premiere et la principale provint des plus zelez et qualifiez seigneurs catholiques, desquels vous sçavez bien les noms sans que nous les disions, car il y en avoit de vos plus proches et de vos intimes amis; la seconde fut que le mareschal de Biron se ressouvenant toujours qu'il avoit esté refusé du gouvernement de Roüen et le sieur de Hallot preféré à luy, et faisant à cette occasion toutes choses comme par despit, proposa de mener l'armée sur le chemin que pourroit

tenir le prince de Parme se retirant de Paris aux Pays-Bas, disant cela estre necessaire, de crainte que par surprise, espouvante, impetueux attaquement ou autre artifice de guerre, il n'enlevast quelque place en passant, usant de cét artifice pource qu'il savoit bien que le Roy aymoit ces quartiers là (1); la troisiesme que les Anglois et Hollandois se voulurent retirer en leurs contrées sans passer la riviere de Seine; et la quatriesme que ceux des finances, pour reduire les choses où ils desiroient, firent manquer l'argent que l'on avoit promis aux Suisses et reistres, lesquels protesterent de ne vouloir marcher qu'ils n'eussent fait monstre.

Le Roy donc en cette sorte et par telles voyes se trouva contraint de ceder aux volontez de ceux qui luy devoient toute obeyssance, et de faire bonne mine au milieu de tant de difficultez, lesquelles alloient journellement augmentant; et luy recognoissant bien, selon la disposition des esprits et des affaires, que pour mettre la France en repos, eslever sa gloire et soulager ses peuples, comme c'estoit son dessein et but principal, et n'en avoit eu d'autres depuis qu'il avoit pleu à Dieu l'appeller à la couronne, il avoit à s'accommoder avec quatre diverses sortes de personnes, desquelles les pretentions, les desirs et les desseins estoient non seulement contraires, mais tellement opposez les uns aux autres, qu'ils se rendoient du tout incompatibles.

De toutes lesquelles choses il se tenoit desja plusieurs discours, les uns en secret et à l'oreille, et les

(1) *Le Roy aymoit ces quartiers là*: c'étoit dans ce canton que demeuroit Gabrielle d'Estrées.

autres en public et par les ruës, lors que gens de mesme humeur se rencontroient ensemble ; les Espagnols luy faisans sentir sous main (par l'entremise de gens affidez à ceux là mesmes qui voulurent traitter avec luy au lieu d'Agemau, du temps qu'il n'estoit encore que roy de Navarre, comme il en a esté dit quelque chose au commencement de ces Memoires) que le plus facile et prompt moyen de se rendre Roy paisible et de tenir en obeyssance tous ses sujets, tant de l'une que de l'autre religion, estoit d'avoir l'amitié et le secours de leur Roy, pour asseurer ce qui se pouvoit obtenir et non autrement, en luy cedant tous les droits des duchez de Bretagne et de Bourgogne, lesquelles aussi bien luy appartenoient par droit héréditaire, luy mettant en avant, pour le disposer à cela, les exemples des roys François I et Henry II (1); lesquels, pour obtenir la paix et le repos de leurs peuples, de ceux qui estoient ses devanciers, et qui n'avoient pas lors un si grand pied dans la France qu'il pouvoit avoir à cette heure, n'avoient point fait de difficulté de luy quitter, l'un les souverainetez de Flandres et Artois, et l'autre de luy restituer plus de pays et de villes qu'il n'en est contenu dans les dix-sept provinces des Pays-Bas.

Les principaux chefs de la ligue de leur costé, peut-estre las de l'arrogance espagnole, luy faisoient faire des propositions par les sieurs de Ville-roy, Jeannin, Zamet et autres de le recognoistre pour Roy, mais à

(1) *Des roys François I et Henry II* : allusion au traité de Madrid conclu par François I, lequel ne fut pas exécuté, et au traité de Cateau-Cambresis conclu par Henri II. Le premier est du mois de février 1516; le second du mois de janvier 1559.

telles conditions, que, par icelles, leur party subsisteroit tout entier et formeroit un corps dans l'Estat, demeurant nantis de tant de places et avec tant de forces entretenuës en icelles, qu'ils fussent demeurez beaucoup plus puissans que luy, et son peuple reduit à de plus grandes surcharges, foules et oppressions que jamais, à cause des sommes immenses qu'ils demandoient pour payer leurs garnisons, leurs debtes, et leurs entretenemens. La pluspart des princes, seigneurs, gouverneurs des villes et provinces, chefs de gens de guerre et autres notables personnages catholiques qui tenoient son party, ne chuchotans plus aux oreilles les uns des autres comme ils avoient accoustumé, commençoient à discourir tout ouvertement de leurs diverses fantaisies; disans qu'ils avoient trop temporisé et trop long-temps supporté un Roy huguenot au prejudice de leur conscience; et qu'il le falloit supplier, voire mesme sommer, de se faire catholique dans un certain temps prefix qu'ils luy prescriroient; et à faute de ce faire, protester de l'abandonner; de se joindre à ceux de la ligue, et tous ensemble proceder à l'eslection d'un Roy de leur religion, soit des princes de son sang ou autres au refus de ceux là.

Les huguenots factieux, qui, par leur authorité, belles paroles et raisons de la gloire de Dieu et salut de ses eglises, emportoient le plus grand nombre (et sur tous les ministres et gens de consistoire) à leur opinion, insistoient à ce qu'il se gardast bien de changer de religion et de quitter Dieu, car c'estoient leurs termes, et, en cas qu'il se fit catholique, le menaçoient de ne poser point les armes qu'il ne leur eust accordé des edits et des conditions si advantageuses pour eux

et si des-advantageuses pour luy, et des precautions si grandes contre l'inobservation de ses promesses, qu'il ne fut quasi demeuré Roy entr'eux, sinon autant que bon leur eut semblé et qu'il eut pleu à cinq ou six personnes et autant de villes que vous nous avez dit qu'il vous nomma, lors qu'estant à Mante il vous discouroit de tous ses projets et des peines et anxietez où il estoit reduit à cause d'iceux, et que vous ne nous avez jamais voulu particulariser.

CHAPITRE VI.

Prise d'Épernay par les troupes royales. Mort du maréchal de Biron. Ce qui s'est passé dans les provinces à l'époque du siége de Rouen. Amours de madame Catherine et du comte de Soissons. Séjour de Rosny dans ses terres. Il se procure le traité de la Ligue avec le roi d'Espagne. Son retour auprès du Roi.

Laissant tous discours et embarras d'esprits et d'affaires pour revenir aux effects, le Roy, comme c'estoit son humeur (croyant n'y avoir rien pire, ny qui donnast de plus mauvaises pensées que l'oysiveté), ayant contenté ses trouppes le mieux qu'il luy fut possible, en licentiant celles de ses estrangers qui avoient le plus de desir de se retirer, donnant quelque argent aux uns et carressant et faisant mille belles promesses aux autres, il prit sa brisée vers Compiegne, et envoya le mareschal de Biron assieger Espernay, où, voyant que les choses ne s'advançoient pas à sa fantaisie et que l'on bruyoit de quelque secours, il s'y achemina et défit certaines trouppes qui se vouloient

jetter dans la ville, laquelle, à cette occasion, se rendit à luy, le mareschal de Biron y ayant, quelques jours auparavant, esté tué d'un coup de canon; de toutes lesquelles choses, d'autant que vous n'y eustes nul part, nous laisserons les particularitez à ceux qui feront l'histoire generale, et aussi de plusieurs faits d'armes et autres accidens notables qui se passerent en diverses provinces, auparavant, pendant, ou peu apres ce grand siege de Roüen : comme la sortie de M. de Guyse hors de sa prison du chasteau de Tours, l'entreprise du chevalier d'Aumale sur Sainct Denis où il fut tué, la défaite du vicomte de la Guerche par le sieur de la Roche-posay, les bloccus de Poictiers, les divers succez de M. d'Espernon en Provence, les exploits de M. de Lesdiguieres (1) et du coronel d'Ornano (2) en Dauphiné, Provence et Lionnois contre messieurs de Savoye et de Nemours; la défaite de quelques trouppes du Roy par M. de Joyeuse (3) pour avoir esté negligemment logées par le sieur de Themines, la brave resistance qu'il fit s'estant jetté dans Ville-mur apres cét accident, le siege de cette place et la défaite dudit sieur de Joyeuse (où il fut noyé pensant se sauver) par les sieurs de Messillac, Legues et Chambault; la perte de la bataille de Craon par mauvais ordre; le voyage du Roy à Sedan (4), pour marier M. de Thurenne

(1) *M. de Lesdiguieres:* François de Bonne, qui devint connétable. — (2) *Coronel d'Ornano*: Alphonse d'Ornano, colonel des Corses. — (3) *M. de Joyeuse :* d'abord chevalier de Malte, il devint duc de Joyeuse, après la mort de ses frères. — (4) *Le voyage du Roy à Sedan :* Henri IV étoit allé sur cette frontière pour recevoir les troupes que le prince d'Anhalt et le vicomte de Turenne amenoient d'Allemagne. Il fit épouser à ce dernier Charlotte de La Marck, sœur et héritière du dernier duc de Bouillon. Les historiens donnent plusieurs raisons poli-

avec mademoiselle de Sedan ; le siege, la défense et la prise de Stenay ; la défaite du sieur d'Amblise et la prise de Dun en Lorraine (ces trois derniers effets par l'entremise du sieur de Thurenne); et les escapades de M. le comte de Soissons qui ne demeuroit quasi jamais trois mois sans avoir quelque broüillerie avec le Roy, ou s'en retirer mal content, à cause de la diversité d'humeurs de ces deux princes, qui sembloient former entr'eux une antipathie naturelle, l'un estant d'un naturel libre, franc, ouvert et familier, de complexion gaye et prompte, qui ne cachoit jamais rien sur le cœur, et ne hayssoit rien tant que la dissimulation, les ceremonies, le fast et les formalitez non absolument necessaires ; et l'autre estant froid, retenu, circonspect, faisant le serieux en toutes choses, et quelques petites qu'elles peussent estre, y vouloit tousjours apporter l'apparat et toutes les formalitez.

Mais de toutes ces broüilleries d'alors nous n'en particulariserons qu'une seule, à cause qu'elle fut la source de plusieurs autres, esquelles vous fustes souvent employé et quelquefois bien embarrassé ; pour laquelle mieux desvelopper, vous vous souviendrez que le

tiques de cette alliance formée par le Roi, et dont il devoit bientôt se repentir. Ils disent que Henri IV vouloit empêcher que cette riche héritière n'accordât sa main, soit au duc de Nevers, qu'il ne regardoit pas comme un ami sûr, soit à l'un des fils du duc de Lorraine son ennemi déclaré ; et que son intention étoit en même temps d'éloigner Turenne, dont il se défioit déjà, des grandes propriétés qu'il possédoit dans l'intérieur du royaume. Il est possible que Henri IV n'ait eu alors d'autre but que de récompenser un serviteur fidèle. Turenne parut à peine dans les fêtes célébrées à l'occasion de son mariage. La nuit qui précéda celle de ses noces, il prit Stenay par escalade ; et devenu duc de Bouillon, il poussa vivement la guerre contre le duc de Lorraine. Il entra par la suite dans des intrigues contre Henri IV, son bienfaiteur. Sully le traite avec une grande sévérité. Son mariage eut lieu au mois de novembre 1591.

Roy, dés l'année 1585, se voyant tomber sur les bras cette grande guerre de la ligue, et ne se voyant en estat de pouvoir avoir des enfans, à cause de ce qui se passoit entre luy et sa femme, ny aussi de se pouvoir des-marier à cause qu'il luy eut fallu passer par les mains du Pape, il se mit à regarder sa sœur comme sa certaine et unique heritiere, et se resolut de la marier comme telle, à quelque prince dont l'humeur luy revint, et en pûst faire estat comme d'un fils; et ne voyant nul prince en France ny dehors d'icelle, qui apparemment pût avoir les conditions plus sortables à ses desirs que M. le comte de Soissons, il luy fit proposer ce dessein, lequel, comme luy estant honorable et utile tout ensemble, il tesmoigna aussitost de le vouloir embrasser; tellement qu'apres plusieurs entremises il se vint ranger prés de luy, comme il a esté dit cy-devant, et apres la bataille de Coutras s'en allerent en Bearn voir madame Catherine, où il s'engendra des amours reciproques; mais quelques langages ou procedures dont usa M. le comte de Soissons, ou quelques advis soient vrays ou faux que le Roy receut de la Cour, que M. le comte en estoit party par concert fait avec ses ennemis de venir espouser sa sœur, et puis le quitter là, et se prevaloir de ce mariage pour jouyr de tous les biens qu'il avoit où il estoit sans puissance, sans se soucier que devint sa fortune, sa personne et sa vie; car ce sont les mesmes propos que vous nous avez dit vous avoir esté tenus par le Roy, lors que, sur le sujet de la mort de M. de Guyse et les longueurs qui s'interposoient à l'accomplissement de son mariage, il quitta tout à fait le roy de Navarre, avec de mauvaises paroles de toutes parts,

et peu d'esperance de reconcilier jamais bien ces deux esprits.

Or, nonobstant cette separation, l'amour ne laissa pas de se continuer entre Madame et M. le comte de Soissons, et telles intelligences basties entr'eux qu'ils resolurent de se marier à la premiere commodité, sans attendre ny requerir le consentement du Roy, lequel estoit embarqué en ce grand et long siege de Roüen. Les deux amoureux jugerent que c'estoit le temps le plus propre pour executer ce qu'ils avoient projetté ensemble par lettres et messages, et l'intelligence de plusieurs des hommes et femmes qui estoient pres de Madame; et, pour cét effet, ayans preparé des chevaux par relais, faisant semblant de s'en aller seulement jusques à Nogent, il passa jusqu'en Bearn (1); mais ils ne peurent estre si fins, ny leurs affaires maniées si secrettement que le Roy n'en eut quelque vent, ny luy faire si bonne diligence qu'à son arrivée il ne trouvast le sieur de Pangeas et plusieurs autres avec pouvoir du Roy pour s'opposer à tous leurs desseins, de telle sorte que M. le comte fut chassé du pays et contraint de s'en revenir sans rien faire.

Or, pendant tout ce que nous avons dit qui se passa au voyage du Roy en Champagne et au siege d'Espernay, vous sejournastes tousjours à Rosny, vous y estant retiré tant pour vous faire panser du coup de pistolet que vous aviez eu dans la bouche, durant le siege de Chartres, lequel s'estoit apostumé, que pour

(1) *Il passa jusqu'en Bearn :* les deux amans étoient décidés à se marier, malgré les défenses de Henri IV. Ils s'adressèrent à Cayet, auteur de la Chronologie novennaire, qui étoit alors ministre protestant. Il refusa de leur donner la bénédiction nuptiale.

quelque dépit que vous aviez pris de ce que le Roy, sur l'opposition de M. de Nevers, de M. d'O et autres animez catholiques, avoient esté contrains de vous refuser les expeditions d'une lieutenance de roy, avec le gouvernement d'une place estant en icelle, dont il vous avoit donné esperance.

Apres lequel siege et prise d'Espernay, le Roy licentia bonne partie de ses troupes. Mais luy estant depuis venu advis certain de plusieurs costez que le prince de Parme rassembloit une nouvelle armée pour entrer la troisiéme fois en France, afin de fortifier, par sa presence et la crainte de ses conseils et de ses armes, les deliberations qui seroient prises à l'advantage de son Roy, dans les assemblées que l'on projettoit de faire à Paris et autres grandes villes de France, il se resolut de refaire promptement un corps d'armée, qui pût estre capable d'empescher ces estrangers d'entrer dans le Royaume. Et pour cét effet, ayant, comme à tous les autres gouverneurs et lieutenans de roy dans les provinces plus proches de luy, mandé à M. de Buhy (1), lieutenant de roy au Vexin, de le venir trouver avec le plus de cavalerie qu'il pourroit rassembler, ledit sieur de Buhy vous vint voir à Rosny (où vous passiez le temps et adoucissiez vos playes et vos despits, à jardiner, arboriser, mesnager, faire des extraits des meilleurs livres, et vous faire lire ce que nous avions fait de ces presens Memoires); lequel, apres quelques complimens et civilitez, vous dit qu'il avoit receu des lettres du Roy qu'il vous vouloit montrer, par lesquelles il luy mandoit de marcher en diligence pour le venir trouver, et amener avec

(1) *M. de Buhy* : Pierre de Mornay, frère de Duplessis Mornay.

luy toute la noblesse de son departement, vous priant de vouloir estre de la partie.

A quoy demy en colere, vous luy respondistes qu'il y avoit long-temps que vous sçaviez aller tout seul, et partant n'aviez plus besoin d'estre mené; que le Roy avoit accoustumé de vous escrire quand il avoit besoin de vostre service; que si vous receviez de ses lettres, vous y adviseriez et feriez tousjours vostre devoir: et sur cela vous vous separastes assez mal satisfaits l'un de l'autre, ce qui fut cause que le sieur de Buhy interposa un homme de robe-longue, qui fut, ce nous semble, M. Miron; lequel à son arrivée, lors que le Roy luy demanda de vos nouvelles, luy respondit que vous estiez chez vous du tout porté à vostre mesnage à jardiner, arboriser et visiter vos livres, sans vous esmouvoir de tout ce que l'on vous pouvoit dire. A quoy le Roy repartit: « Il a donc bien « changé d'humeur; car il n'a jamais manqué de se « trouver aux occasions semblables à celle qui se « prepare; neantmoins quoy qu'il s'excuse sur ses « playes, je cognois bien où il luy tient; il est en « colere contre moy, voire peut estre avec raison, et « voudra d'oresnavant faire le philosophe; mais lors « que je le verray, je sçauray bien accommoder tout « cela, car je le cognois. »

Tous lesquels discours vous ayant esté rapportez un jour que vous estiez à table, donnant à disner au president Seguier, lequel vous estoit venu voir à Rosny, vous distes en branslant la teste: « Il est vray, « je suis en colere de ce que le Roy, de crainte de « desplaire à des gens qui ne l'ayment point et qui luy « en jouëront d'une, s'il n'y prend garde, desnie

« les recompenses meritées à ceux qui l'ayment plus « qu'eux mesmes, et qui ont tant de fois respandu « leur sang et hazardé leurs vies pour garentir la « sienne, et qui feront tousjours mieux que ceux que « l'on essaye de contenter à leur prejudice, comme, « si ce que l'on dit est vray, il en fera bien-tost l'ex- « perience. » Sur quoy le president Seguier ne repartit jamais autre chose, sinon : « Monsieur, il « semble que vous soyez un peu en colere ; nous « sommes en un temps auquel il est bien difficile de « vivre en tranquillité d'esprit, mais les plus sages « useront de silence et de patience, sous l'esperance « d'un meilleur siecle; et le Roy est si bon et si sage « que Dieu luy aydera et le rendra nostre restau- « rateur. »

Vous sejournastes donc quelques mois à vous faire penser; mais si tost que vostre playe fut aucunement consolidée, ne hayssant rien tant que l'oysiveté, vous montastes à cheval, avec cinquante de vos compagnons, et vous en allastes courir sur les chemins de Paris à Dreux et à Vernueil; et au second voyage, comme vous rebroussiez chemin de Dreux à Paris, entre les villages de Maroles et Goussain-ville, vous vistes venir droit à vous dix ou douze hommes de pied, lesquels, si tost qu'il vous apperceurent, s'escarterent les uns dans des bois proches du chemin, les autres dans des hayes; ce qui vous fit desbander dix ou douze chevaux de vostre trouppe, pour essayer d'en attraper quelqu'un, et sur tout de ceux qui portoient livrées; mais il fut impossible de prendre que deux pauvres hommes, qui avoient sur leur dos des cages dans lesquelles on porte des poulailles, mais

qui estoient vuides; lesquels, apres plusieurs menaces vous confesserent qu'ils venoient de porter des vivres à Paris, n'allans que la nuict lors qu'ils estoient chargez, et que trois laquais, qui estoient avec eux, estoient cause qu'ils s'estoient advanturez de passer de jour, dont l'un estoit à M. de Vieux-pont, l'autre à M. de Medavit, et l'autre à M. de Mercure (1): ce qui vous fit encore desbander des gens pour courir apres, mais on ne les pût attraper; et prit-on seulement deux hommes de Vernueil, desquels par menaces vous ne peustes jamais rien apprendre. Mais par le moyen de quatre escus d'or que vous leur donnastes avec vostre foy qu'ils n'auroient aucun desplaisir, ils vous menerent vers un chesne, environné d'un gros buisson, où ils disoient que ces laquais s'estoient arrestez, et croyoient qu'ils avoient jetté quelques papiers dans le creux d'iceluy, en intention de les venir reprendre lors que vous seriez passez. Et de fait vous y trouvastes deux boëttes de fer blanc et un petit sac de couty, dans lesquels il y avoit des commissions de M. du Mayne, pour lever des gens de guerre, force lettres en chiffres et plusieurs autres memoires addressez à M. de Mercure, entre lesquels il s'en trouva un dont vous ne cognoissiez pas lors l'escriture, et depuis avez verifié (car nous l'avons veu plusieurs fois, et nous asseurons bien que vous ne l'aurez pas perdu) qu'il estoit de la main du president Jeannin, contenant les conditions avec lesquelles il avoit traitté en Espagne, lors qu'il y fut envoyé par M. du Mayne, duquel la coppie s'ensuit que j'ay prise sur l'original :

(1) *M. de Mercure* : le duc de Mercœur. (Voy. la note Tome I, p. 389.)

Traité de la Ligue avec l'Espagne.

« Que la ligue soit en la protection du roy d'Espagne, sous l'authorité du Pape, jusques à ce qu'il y ayt un Roy recogneu du consentement de sa saincteté et du roy d'Espagne.

« Qu'il plaise à Sa Majesté catholique d'accroistre le secours qu'elle accorde, selon le besoin, et à ce obliger les successeurs de son estat :

« Moyennant quoy que les places de. . . . . seront mises entre les mains de sadite majesté catholique, ou sera aydée à les prendre.

« Et si en quelque façon elles venoient entre les mains de quelques catholiques, ils les mettront entre les mains de sa majesté catholique, pour depost des frais qu'elle a faits; et y demeureront jusques à l'eslection d'un Roy, recognu de la façon susdite, en satis-faisant aux frais faits.

« Que M. du Mayne demeurera lieutenant general jusqu'à ladite eslection.

« Que les places qui se prendront seront mises entre les mains des François catholiques, et presteront le serment à la France, sous l'authorité de M. du Mayne et la protection du roy d'Espagne, et entre icelles ne s'entendent celles qui sont baillées en depot.

« Que M. du Mayne commandera l'armée que Sa Majesté promet entretenir de seize mille hommes de pied et trois mille chevaux, et qu'en ce nombre il y aura deux mille hommes de pied François ou autres, et cinq cens chevaux françois, desquels il pourra particulierement disposer pour la garnison et pour la campagne.

« Que Sa Majesté luy entretiendra, outre ce, quatre mille fantassins et cinq cens chevaux, jusques à ce qu'il l'aye reduitte si ce party endure bourrasque.

« Cela achevé, il commandera comme gouverneur sous le Roy, qui sera esleu, et mettra Soissons entre les mains des Espagnols, qui sera au nombre des villes de depost.

« Que devant ce il ne peut quitter ledit Soissons, n'ayant point d'autre lieu de seureté.

« Si l'on ne peut venir à l'eslection d'un Roy, et qu'il ne puisse jouyr de la Bourgongne, le roy d'Espagne et ses successeurs s'obligeront luy donner et à ses descendans, la valeur de cent mille escus de rente en duchez, comtez, et marquisats, lesquels luy demeureront et aux siens, encore qu'il se fit un accord avec ledit roy d'Espagne et le Roy..... et en ce cas neantmoins les biens de M. du Mayne en France demeureront à la discretion du roy d'Espagne.

« Que sa pension de dix mille escus par mois luy sera augmentée jusques à vingt mille.

« Qu'il ne se fera point de Roy, qui ne promette de payer toutes les debtes de M. du Mayne, de sa femme et de ses enfans en quelque façon qu'elles soient.

« Et si les affaires n'alloient pas bien, le roy d'Espagne s'obligera de luy payer toutes ses debtes.

« Qu'il luy donnera presentement cent mille escus, et cent mille autres escus apres la ratification du traitté.

« Que par beaucoup de raisons il desire que la conference se tienne pour destourner les traittez particuliers, justifier les armes, les continuer, rejoindre

ce qui reste du party ; et quand bien il n'y envoyeroit point les autres députez qui s'y doivent trouver, feroient leur cas à part et se separeroient de luy.

« Qu'en outre il contentera les seigneurs et villes dudit party.

« Que si l'archiduc ne luy peut accorder incontinent cecy, qu'il fasse differer la conclusion de ce traitté pour un mois, auquel temps il envoyera ses députez, et qu'on le secoure cependant pour la Bourgongne qui s'en va perduë.

« Et si on ne luy veut rien accorder du tout, qu'on luy permette de se retirer. »

Response de l'archiduc Ernest.

« Que l'intention de Sa Majesté a esté de continuer la guerre contre le roy de Navarre.

« Le secours de la Picardie sera de plus de seize mille hommes de pied et trois mille chevaux, outre ceux des autres provinces.

« Que le roy d'Espagne sera chef du party.

« Que M. du Mayne mettra Soissons entre les mains du roy d'Espagne, qu'il restituera apres l'eslection d'un Roy.

« Qu'il se deffera de ceux qui sont aupres de luy.

« Qu'il aura dix mille escus par mois.

« Que venant à l'armée avec cinq cens chevaux françois et deux mille fantassins, ils luy seront entretenus pendant qu'il y sera.

« Que pour la Bourgongne il luy donnera presentement pour lever mille lansquenets et trois cens chevaux.

« Si M. du Mayne est pressé en Bourgogne, Son Altesse le secourra d'une partie de son armée.

« Tout ce que M. du Mayne conquestera en Bourgongne luy demeurera, comme ce qui sera conquis par l'armée en la main des Espagnols. »

Toutes les autres lettres en chiffres furent portées à Mante, desquelles vous tirastes, estant déchiffrées, de grandes lumieres pour sçavoir les menées et pratiques qui se faisoient touchant le tiers party, estant fait mention des plus grands qui fussent aupres du Roy, et de plusieurs gouverneurs de places, desquels il ne se fut jamais meffié ny vous aussi : cette descouverte, ainsi heureusement faite, fut cause que tous vos despits contre le Roy se changerent en pitié et en amour. Vous pristes resolution de l'aller trouver, et le jour que vous partistes, mettant les papiers qui estoient de consequence dans vostre pochette, vous appellastes messieurs de Gadencour, de Vassan, d'Espinay, de Tilly, et l'un de nous quatre, et leurs dittes : « Il y a icy d'estranges menées, encore que « pour estre la pluspart de ces papiers en chiffre, je « ne les aye pû tous descouvrir : mais j'en sçay assez « pour juger que le Roy aura plus affaire de ses an- « ciens et loyaux serviteurs que peut-estre il ne « s'imagine. »

Or, à vostre arrivée à Compiegne, où il sejournoit, à ce que publioient ceux qui cherchoient à le blasmer, à cause de quelques amourettes, mais en effet pour estre en ce lieu plus propre à y attendre la jonction de toutes ses forces, pour aller sur la frontiere au devant de celles du prince de Parme, apres vous avoir embrassé et fait fort bon visage, il vous

demanda pourquoy vous estiez venu si tost, puisque vos blessures vous avoient empesché de venir avec les autres : à quoy vous luy respondistes, vous souvenant encore de ce que l'on vous avoit mandé qu'il avoit dit au sieur de Buhy : « Sire, je vous viens « apporter trois plats de ma philosophie. » Puis luy montrant les papiers que vous aviez, vous luy dittes qu'il les falloit lire en particulier, et que cependant vous luy diriez une partie de ce que vous en aviez pû deschiffrer. Sur quoy, vous ayant tiré à part, il parla plus d'une demie heure avec vous en grand secret; et sur le soir, lors qu'il fut retiré en son cabinet, n'y ayant que luy, vous, Choirin et Beringuen, il fit lire et deschiffrer vos papiers à Choirin; par le moyen desquels il recogneut une partie des menées que l'on tramoit pour former ce tiers party dont il a esté tant parlé, et les noms des principaux que l'on estimoit en devoir estre, quoy que ce qui estoit mandé à M. de Mercure, et les articles du president Jeannin y semblassent entierement contraires; tant toutes sortes de personnes qui projettoient de nuire au Roy et à la France, estoient differens et divisez en conseils et en desseins entr'eux mesmes, comme par la suitte de ces Memoires il sera davantage esclaircy; et sommes marris que vous n'avez gardé toutes ces lettres ou coppies d'icelles pour les inserer icy aussi bien que les articles du president Jeannin.

Quoy que ce soit, apres que vous eustes sejourné trois jours à Compiegne, le Roy voyant que vostre playe de la bouche vous empeschoit encore de parler facilement, il vous renvoya chez vous, estans demeurez fort contens l'un de l'autre; et en partant il

vous dit : « Adieu, mon amy, ayez tousjours l'œil au guet, « servez moy bien, et vous asseurez de mon amitié. »

CHAPITRE VII.

Conférence importante entre Henri IV et Rosny. Celui-ci conseille au Roi de se faire catholique.

[1593] Or, faut-il advoüer que peu souvent avons nous bien cherché parmy vos vieux papiers, ny mesme bien exactement espluché les plus raturez et embroüillez d'iceux, que nous n'y ayons quasi tousjours trouvé quelque chose de nouveau, et qui meritoit bien de n'estre pas oublié dans les Memoires que nous dressions de vostre vie, lesquels font aussi mention de la pluspart de ce que vous avez veu, cogneu et remarqué des admirables vertus, faits et gestes de nostre grand Roy, ainsi qu'un discours par nous trouvé dans vostre cabinet vert, entre plusieurs papiers jettez sous des armoires, le verifiera, estant tel que s'ensuit.

Memoire des choses d'importance qui m'ont esté ce jourd'huy occurrentes le quinziéme fevrier 1593.

Le Roy m'ayant envoyé querir par le secretaire Feret un soir fort tard, car aussi trouvay-je Sa Majesté au lict, qui avoit desja donné le bon soir à un chacun ; lequel, si-tost qu'il me vit entrer, me fit apporter un carreau et mettre sur iceluy à genoux contre son lict, et puis me dit :

« Mon amy, je vous ay envoyé querir ainsi tard, « pour vous parler des choses qui se passent, et en-

« tendre vos opinions sur icelles, car j'advoüe que « je les ay souvent trouvées meilleures que celles de « beaucoup d'autres qui font bien les entendus, ne « vous en voulant pas parler souvent ny longuement « devant le monde, pource que cela vous concite de « l'envie, et à moy de la hayne et des reproches de « diverses sortes de personnes, des uns pource que « vous estes de la religion, et des autres pource qu'ils « apprehendent tousjours que je vous employe en « mes principales affaires, croyans que j'ay opinion « qu'ils ont plus en recommandation leurs interests « que les miens, et pense bien qu'il en est quelque « chose, ce que je n'ay point encore aperceu en vous; « que si vous continuez en me laissant le soin de ce « qui vous touche, et prenez celuy continuel de ce « qui regarde mes affaires, c'est sans doute que nous « nous en trouverons bien mieux tous deux; car je « ne vous veux plus celer qu'il y a long-temps que « j'ay jetté les yeux sur vous, afin d'employer vostre « personne en mes plus importantes affaires, et sur « tout en celles de mes finances, car je vous tiens « pour loyal et laborieux.

« Or, ce que j'ay pour le present à vous dire est « touchant ce grand nombre de personnes de tous « partis, de toutes qualitez et de bien diverses hu- « meurs qui se font de feste et fort les endemenez « pour s'employer aux entremises de la pacification « du royaume, car j'en reçois lettres et instances de « tous costés, lesquels tous me proposent de grandes « felicitez, voire un infaillible restablissement d'af- « faires d'Estat, principalement si je me resous à « quelque accommodement pour ce qui regarde la

« religion. Mais lors que je viens à bien approfondir
« toutes leurs propositions, j'y voy bien de belles et
« fastueuses paroles; mais jusques icy peu de solides
« raisons pour m'en faire croire la facilité, et encore
« moins d'apparences de bien certains expediens pour
« concilier tant de divers esprits qui se veulent in-
« teresser en cette pacification, en sorte qu'il se puisse
« conclurre quelque chose à l'advantage des peuples
« de mon royaume, et du vray et absolu rétablis-
« sement de l'authorité royalle, sans lesquelles deux
« conditions, je suis bien resolu de n'entendre à ne-
« gociation ny traitté quelconque, en laquelle opi-
« nion je me suis davantage confirmé par les discours
« conformes à cela que j'ay sceu que vous en tenez
« souvent à part avec les uns et les autres qui vous
« mettent sur ce propos, et par les froidures dont
« vous usez lors que je vous en parle devant le monde
« ou en presence de ceux de mon conseil; à quoy
« neantmoins je suis bien resolu nonobstant toutes
« les belles esperances que plusieurs me veulent faire
« prendre de leurs entremises, qui sont toutes per-
« sonnes diverses en humeurs, desseins, interests,
« factions et religions. Sur toutes lesquelles choses
« (et celles que vous en avez pû apprendre d'ail-
« leurs) je vous ordonne de bien mediter, car aussi
« bien est-ce vostre coustume sur tout ce que je vous
« propose, de me demander du temps pour y penser
« avant que de m'en vouloir dire vostre advis, et
« puis dans trois ou quatre jours je vous envoyeray
« encore querir pour m'en dire ce qu'il vous en aura
« semblé. »

Sur lequel propos, le Roy m'ayant licentié par

un bon soir, il ne faillit pas de m'envoyer encore le mesme Feret afin que je le vinsse trouver encore au lict, aupres duquel m'ayant fait mettre à genoux comme l'autre fois, il me dit : « Or sus, contez moy « à present et bien à loisir toutes vos folles fantaisies; « car c'est ainsi que vous avez tousjours nommé « tous les meilleurs conseils que vous m'avez jamais « donnez sur les questions et propositions que je vous « fis l'autre soir, d'autant que je vous veux escouter « tout du long sans vous interrompre. » De laquelle faveur ayant remercié Sa Majesté, mon propos fut tel.

« Sire, suivant vostre commandement, j'ay medité « non seulement sur ce qu'il plust à Vostre Majesté « de me dire il y a trois soirs, mais aussi souvent « et à diverses fois sur ce que j'ay pû apprendre « d'ailleurs des affaires de mesme nature, desquelles « diversité de personnes de toutes qualitez et reli- « gions, jusqu'à des femmes, m'ont parlé pour me « faire parler, et voir si je ne sçavois nulles particu- « laritez de vos secrettes intentions; et par tout ce « que dessus ay-je recogneu que trop de personnes « se mesloient de telles affaires, et puis selon qu'ils « apprennent, voire quelquefois qu'ils inventent, ils « vont conter merveilles à Vostre Majesté, laquelle « se travaille l'esprit inutilement entre tant de diverses « sortes d'ouvertures et propositions, lesquelles sont « toutes non seulement absurdes et impertinentes, « mais aussi d'impossible succez ny bonne execu- « tion, voire que quand elles reüssiroient confor- « mément à ce que la pluspart d'eux ont en fantaisie, « elles ne vous pourroient apporter que perte, ruyne « et destruction pour vos peuples, et honte et igno-

« minie tant en vostre personne qu'en vostre autho-
« rité royale, et finalement une entiere dissipation
« du royaume en diverses parts, sans esperance de
« le pouvoir jamais reünir en un seul corps d'Estat,
« ayant trop interessé de gens puissans en sa dissi-
« pation, et ne faut rien esperer de tout ce que l'on
« vous propose, quand il n'y aurait que ce grand et
« ridicule nombre de tant de personnes; car j'estime
« qu'ils ne sont pas moins de cent qui s'en font de
« feste, qui se veulent mesler de faire les entre-
« metteurs et negociateurs de paix et de restablisse-
« mens d'Estat et de royaume, entre lesquels je ne
« pense pas qu'il s'en rencontre deux qui soient en
« tout et par tout d'un mesme advis, ny mesme un
« seul qui ait pour but vostre seule authorité, veu le
« grand nombre de potentats et autres puissances qui
« paroissent s'interesser en tous ces traittez, n'y en
« ayant pas un qui n'ait quelques affidez entre ces
« negociateurs, lesquels ne manqueront de recom-
« mander leurs interests, tous lesquels, sans un
« seul excepter, aspirent à obtenir quelque chose aux
« despens et detriment de la pauvre France, qui ne
« sçauroit estre si peu de chose, quelque peu que
« chacun en obtienne en son particulier, qu'il ne
« soit ruïneux pour elle en general.

« Les principaux d'iceux estans le Pape, l'Empereur,
« le roy d'Espagne, le cardinal de Bourbon, le comte
« de Soissons, les ducs de Savoye, de Lorraine, de Mer-
« cure, de Guyse, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbœuf,
« de Nemours, de Nevers, et tant de gouverneurs,
« officiers de la couronne et autres chefs d'armées et
« grands ecclesiastiques, tous de ce party de destruc-

« tion ; que le nombre en estant infiny, infinies en
« seront aussi les bresches qu'ils feront à la France et
« à la royauté, s'il se fait une pacification d'agreation
« avec eux tous ensemble, suivant ce que ces pa-
« cificateurs le demandent : voire peut-estre ceux
« qui font semblant d'estre les meilleurs François
« seront-ils les plus déraisonnables en leurs ins-
« tances : et en general il se trouvera qu'une infinité
« tant d'une que d'autre religion, ont pour but de
« rabaisser en quelque sorte la royauté, me sem-
« blant, sire (car entre tant d'affaires espineuses et
« dignes de larmes, je vous en veux parler d'une
« pour rire), que tout ce que l'on entend resonner si
« hautement de tant d'allées, de venuës, d'escrits,
« de lettres, de voyages, d'entremises, de traitez,
« discours, pourparlers et conferences, de tant de
« diverses sortes de pacificateurs et restablisseurs
« d'estats, royaumes, royautez, peuples et cou-
« ronnes, la pluspart à trois et quatre visages, et
« parlans, se disent-ils, de mysterieux, mais plutost
« captieux langages, ne se peuvent mieux comparer
« qu'à cette fourmiliere de procureurs du Palais qui
« font mille virvoustes par la grande salle, sous
« ombre de vuider procez, et cependant ce sont
« eux qui leur donnent naissance, et seroient bien
« marris qu'il en mourût un seul ; ou aux plaidoyers
« des advocats de diverses parties, qui tesmoignent
« de grandes passions de benevolence pour ceux qui
« les employent, et de merveilleuses aversions les
« uns contre les autres, sans qu'au partir de là un
« seul d'entr'eux se soucie du droict ou du tort, ny
« qui gagnera ou perdra sa cause, moyennant que

« les escus s'embourcent, et qu'à force de bien « criailler, ils soient reputez eloquens, sçavans et « bien pourveus d'inventions et de subtilitez, pour « soûtenir quelque sorte de cause que ce puisse estre « qui leur soit baillée à défendre; et ainsi se trou- « vera-il à la fin que tous ces negociateurs, qui « font tant les entendus et les zelez à quatre visages, « ne conclurront que des chimeres et ne produiront « que des monstres d'articles ridicules, et des condi- « tions honteuses et impossibles à entendre et pra- « tiquer.

« Et partant, sire, sans plus vous attendre à ces « traiteurs et negociateurs qui ne font que vous piper, « importuner, embarrasser l'esprit et remplir ceux « de vos sujets de doutes et de scrupules, je con- « clurray definitivement en peu de paroles qu'il vous « faut encore user quelque temps de grande dex- « terité, patience et prudence, afin de vaincre par « icelles et par les longueurs ennuyeuses des in- « commoditez et necessitez que reçoivent les peuples « les plus obstinez d'iceux, sans neantmoins, durant « toutes ces longueurs, laisser passer ny temps, ny « occasions d'employer à propos vos armes, afin de « faire tousjours quelques progrez par icelles, et sans « laisser non plus en arriere les pratiques, industries « ny faciendes propres à vous acquerir les plus do- « ciles, et diviser les plus obstinez de vos ennemis, « vous gardant tousjours bien neantmoins de traiter « jamais avec eux en les unissant ensemble en forme « d'associez, ni de leur donner de communs interests « à poursuivre conjoinctement en vos pacifications « particulieres, qui leur puisse former des societez

« d'instances communes, et encore moins donner à « icelles un corps, une teste, des bras ny des jambes « pour les faire agir et aller d'un mesme bransle ; « car se trouvans ainsi tous desmembrez, et vous « faisant gratifier en particulier chaqu'une ville de « celles qui se sont encore conservées la liberté de « pouvoir disposer d'elles mesmes comme il leur « plaira, ainsi qu'en quelque sorte peuvent faire celles « de Paris, Toulouze, Aix, Arles, Lyon, Rion, « Poictiers, Orleans, Troye, Reims, Amiens, Abbe- « ville et autres semblables, il arrivera infailliblement « qu'en continuant les procedures cy-dessus dittes, « sans vous en ennuyer ny vous relascher de courage, « que tant de diverses testes, capricieuses humeurs, « aviditez et fantaisies qui composent tout ce grand « confus anarchique et chimerique corps, qu'ils nom- « ment entre eux la saincte union catholique, il s'en- « gendrera tant d'envies, jalousies, haines et contes- « tations, voire des desirs et desseins si contraires, « comme desja Vostre Majesté a sceu que grand nombre « d'iceux avoient mesmes pretentions à se faire es- « lire Roy ; lesquelles s'entrechoquent tellement les « unes les autres, qu'estant impossible de les pou- « voir concilier, elles produiront en fin plusieurs « divisions qui n'arriveront jamais que vous n'en pro- « fitiez puissamment ; tant qu'enfin estans tous mal « contens les uns des autres, et desesperez de leurs « impertinens desseins, il faudra que tout ce qu'il y a « de François parmy eux se viennent jetter entre vos « bras par pieces et loppins, comme vous devez de- « sirer, ne recognoissant que vostre seule royauté, « ne cherchent protection, appuy ny support qu'en

« elle, ni n'esperent d'obtenir bien-faits, dignitez,
« charges, offices ny benefices que de vostre seule
« grace et liberalité.

« A toutes lesquelles choses, afin que Vostre Ma-
« jesté ny d'autres aussi ne m'accusent pas que je suis
« un esprit de contradiction, puisque je n'ay rien
« trouvé de bon en toutes les propositions qui vous
« ont esté faites par ces grands negociateurs, j'ad-
« jousteray à mes advis et conseils, qu'à la verité
« une catholicité vous devenant bien fort agreable,
« et icelle estant bien prise et bien receuë à propos
« par les formes honorables et agreables, seroit de
« grande utilité, voire pourroit servir de ciment et
« liaison indissoluble entre vous et tous vos sujets
« catholiques, et mesme faciliteroit tous vos autres
« grands et magnifiques desseins, dont vous m'avez
« quelquefois parlé : surquoy je vous en dirois davan-
« tage, si j'estois de profession qui me permit de
« le faire en bonne conscience, me contentant de
« laisser operer la vostre en vous mesme sur un sujet
« si chatoüilleux et si delicat.

« Or, sire, encore que mille espreuves par moy
« faites depuis vingt-un an qu'il y a que je vous sers
« et vous suits continuellement, m'ayent fait co-
« gnoistre que non seulement la vivacité de vostre
« esprit a des comprehensions admirables, mais
« aussi que Vostre Majesté, par ses universelles et
« longues experiences, s'est acquis une si grande so-
« lidité de jugement qu'elle peut recevoir et donner
« l'intelligence des choses, des affaires et des paroles
« les plus impliquées, obscures et enveloppées, voire
« l'ayant veu quelquefois penetrer à bon escient jusques

« dedans les pensées, cogitations et intentions d'au-
« truy, je croyrois en fin qu'elle se pourroit rendre
« capable de tirer la lumiere des tenebres. Mais
« nonobstant tout cela, si ne laisseray-je pas neant-
« moins de la supplier tres-humblement de vouloir
« considerer que tout ce que je viens de luy repre-
« senter n'est qu'un simple sommaire, et encore le
« plus succint abregé et racourcy qu'il m'a esté pos-
« sible, d'un bien grand discours que j'avois projetté
« de vous faire, voire de le mettre par escrit, tant
« pour remedier à mon deffaut de memoire, que pour
« en rafraischir la vostre quand bon luy sembleroit,
« sur tout ce qui me sembloit estre necessaire pour
« faire clairement entendre à Vostre Majesté mes expe-
« diens advis, conseils et opinions sur les ouvertures
« et propositions qu'il luy plust de me faire il y a
« trois soirs, lesquelles me semblerent tant impor-
« tantes, et neantmoins si embarrassées, que pour
« les desvelopper de tels labyrinthes, elles merite-
« roient bien d'estre distinguées par la diversité des
« traittans, des traitteurs et des traittez, poinct par
« poinct, particularité par particularité, et circons-
« tance par circonstance.

« Tellement que ce manquement me faisant appre-
« hender qu'elle ait trouvé ce que je luy ay dit trop
« racourcy, et par consequent trop obscur et mal ex-
« pliqué, je la supplieray encore une fois tres-hum-
« blement de n'en faire nul jugement determiné que
« je ne luy aye baillé le tout par escrit, bien mis au
« net par les formes que je luy viens de specifier;
« car lors ne craindray-je point de le luy presenter
« tel qu'il sera, ny qu'elle le fasse voir à tous ceux

« que bon luy semblera; car je me suis fourny de « puissantes raisons pour bien deffendre mes folles « fantaisies. »

A toutes lesquelles choses le Roy me repartit soudain, qu'il n'avoit que faire d'escrits plus amples que ce que je luy en venois de dire, dautant que n'estant quasi que les mesmes choses lesquelles luy estoient souvent venues en l'esprit, il avoit tellement en luy mesme discouru, songé, resvé et medité sur icelles, que le moindre mot que quelqu'un luy disoit sur ce sujet, luy en faisoit comprendre tout le surplus.

« Et afin, me dit-il, que vous jugiez que j'ay bien « pris vos opinions, je vous diray qu'elles se resol- « vent quasi en un seul poinct, lequel consiste à me « garder bien de rien traitter avec qui que ce puisse « estre, en sorte qu'il s'establisse quelque apparence « de liaison, faction, societé, ny corps entre plusieurs « qui ayent la moindre apparence du monde de pou- « voir subsister et se maintenir par eux mesmes ou « leurs associez dans une partie des despendances de « mon royaume, tel qu'il m'est venu de succession; « d'autant que (comme vous avez tres-bien remar- « qué) ce seroit former une royauté dans la mienne, « et me bailler un roy ou plusieurs roys pour com- « pagnons, capables d'y en attirer encore d'autres : « voire mesme suis-je bien resolu de ne souffrir ja- « mais qu'il se desmembre aucun des droicts royaux « de l'Estat, tant pour le spirituel que pour le tem- « porel; et afin de vous faire encore mieux juger que « je comprens fort bien toutes vos imaginations et re- « presentations, c'est qu'il nous faudra un jour essayer « de faire le semblable pour ce qui regarde tous ceux

« de la religion, voire pensé-je avoir desja en l'esprit
« un expedient par lequel j'y parviendray fort facile-
« ment, et sans mal contenter personne. »

Sur toutes lesquelles paroles du Roy je luy respondis que je me resjouyssois de luy voir ainsi bien prendre l'intelligence de ses affaires qu'il se rendoit si soigneux de mediter sur icelles, et d'en prendre conseil avant que de les conclure ; et partant n'avois-je plus autre chose à luy dire, sinon de conseiller Sa Majesté de faire tousjours ainsi à l'advenir, aussi bien au temps de prosperité qu'il fait en celuy d'adversité ; et pour le present de vouloir prendre son repos de corps et d'esprit, et me permettre semblablement d'aller prendre le mien, d'autant que je mourois de sommeil, y ayant deux nuicts que je n'avois point dormy, tant j'avois esté attentif tout le long d'icelles à mediter et mettre par escrit ce que je luy voulois representer, tellement que sans plus rien dire, le Roy me donna le bon soir, et moy je m'en revins à mon logis.

CHAPITRE VIII.

Mort du prince de Parme. Suite de la conférence.

Si ce dire commun, que toutes choses violentes sont de peu de durée, se trouve veritable en plusieurs, on l'a experimenté tel en la puissante armée du prince de Parme (1), la mort duquel la rendit entierement dissipée, les trouppes d'icelle prenans diverses routes et divers partis ; et, par cét accident, le Roy se voyant

(1) *Du prince de Parme* : ce prince mourut en 1592, des suites de sa blessure, dans l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.

hors d'apprehension qu'une armée estrangere pût entrer de long-temps en France, il se resolut de se rapprocher de Paris, à cause de plusieurs pratiques qui se faisoient de toutes parts, comme si les exploits militaires eussent quitté la place aux faciendes (1) et debats de paroles, et s'en vint sejourner à Mante où madame sa sœur et le conseil estoient arrivez depuis peu de temps, auquel lieu il receut divers advis; lesquels non seulement confirmoient ce qu'il avoit descouvert par les lettres que vous luy aviez portées, mais aussi qu'il y avoit des desseins contre sa personne et sa vie; tellement qu'il commença d'en avoir soin plus que de coustume et de travailler à bon escient pour y chercher des remedes, jusques à se trouver quelquefois contraint de faire venir loger des trouppes angloises dans Limay qui est comme un des faux-bourgs de Mante.

Telles menées ou pour le moins les bruits et advis d'icelles s'augmentans journellement, le Roy en estant fort travaillé en son esprit, et se defiant de la pluspart de ceux qui avoient de grandes charges et les grandes authoritez pres de luy, il vous envoya querir un jour fort matin par un nommé Jacquinot, qu'il estoit encore au lict, et vous ayant fait seoir au chevet d'iceluy, vous dit : « Hé bien! mon amy, que dittes-vous de « tant de menées qui se projettent contre ma con- « science, ma vie et mon Estat; car pour moy, selon « que je voy les esprits de ceux que j'ay essayé d'obli- « ger en toutes manieres, disposez, et la malice de « quelques uns, que je vous nommeray un jour, s'aug- « menter journellement, j'estime avoir sujet de croire

(1) *Faciendes* : affaires.

« qu'il n'y a vertu ny bien-fait qui puisse obliger un « meschant courage, et que telles gens ne me laisse- « ront jamais en repos, et peut-estre enfin attente- « ront à ma liberté et à ma vie; et partant je vous « prie m'en dire librement vostre opinion, et de quels « remedes, exempts de cruauté et de violence, je « pourrois maintenant user pour éviter tant d'embus- « ches et de monopoles que l'on fait contre les droits « qui me sont acquis par la volonté de Dieu, la na- « ture et les loix du royaume. »

A quoy vous luy respondistes : « Sire, en affaires « tant arduës et difficiles et qui tirent apres elles tant « de bonnes ou mauvaises consequences, vous auriez « besoin d'une plus grande suffisance que la mienne; « et neantmoins, puis qu'il vous plaist que je parle, « je vous diray qu'en celles qui se presentent, selon « ce que j'en ay pû cognoistre et qu'il vous a plea me « les deduire presentement, je n'estime pas que les « remises et temporisemens, non plus que les longs « discours soient de saison; et pour cette cause lais- « seray-je les paroles et les raisons à part, pour vous « dire qu'il n'y a, ce me semble, que deux voyes à « tenir pour vous delivrer de peril, mais non de « soucy; duquel les roys et les princes, plus ils sont « grands, moins s'en peuvent ils garantir s'ils veu- « lent regner heureusement : l'une de vous accommo- « der aux desirs et aux volontez de ceux dont vous « avez deffiance, et l'autre de vous asseurer des plus « puissans, plus qualifiez, qui vous sont les plus sus- « pects, et les mettre en tel lieu qu'ils ne vous puis- « sent nuire; vous les cognoissez quasi tous; et à « leurs despens, car il y en a de fort riches, vous

« pourrez long-temps faire la guerre; car de vous « conseiller d'aller à la messe, c'est chose que vous « ne devez pas, ce me semble, attendre de moy estant « de la religion, mais bien vous diray-je, que c'est « le plus prompt et le plus facile moyen pour renver- « ser tous ces monopoles, et faire aller en fumée tous « les plus malins projets. »

Sur quoy il vous repartit: « Mais, je vous prie, dittes « moy librement ce que vous feriez si vous estiez en « ma place? — Sire, luy respondistes vous, Vostre « Majesté sçait bien que je fais tousjours ce que je puis « pour ne luy donner jamais conseil en chose d'im- « portance que je n'aye fort medité sur icelle. Or, « usant de mesme forme en ce qui me regarde, je « vous puis bien asseurer que je n'ay encor jamais « pensé à ce que je devrois faire pour estre Roy, « m'ayant tousjours semblé que je n'avois pas teste « capable ny destinée à porter couronne; mais quant « à Vostre Majesté, c'est un autre discours, à laquelle « ce desir est non seulement loüable, mais aussi ne- « cessaire, n'y ayant nulle apparence que le royaume « puisse estre restably en sa hautesse, opulence et « splendeur, que par le seul moyen de vostre emi- « nente vertu et courage vrayement royal, tout le « surplus de ceux de vostre maison n'en pouvant « donner l'esperance à qui que ce soit; mais quelque « droict que vous ayez au royaume, et besoin qu'il « aye de vostre courage et vertu pour son restablis- « sement, si, m'a-il tousjours semblé, que vous ne « parviendrez jamais à l'entiere possession et paisible « jouyssance d'iceluy, que par deux seuls expediens « et moyens: par le premier desquels, qui est la force

« et les armes, il vous faudra user de fortes resolu-
« tions, severitez, rigueurs et violences, qui sont
« toutes procedures entierement contraires à vostre
« humeur et inclination, et vous faudra passer par
« une milliasse de difficultez, fatigues, peines, en-
« nuis, perils et travaux, avoir continuellement le
« cul sur la selle, le halecret (1) sur le dos, le casque
« en la teste, le pistollet au poing et l'espée en la main;
« mais, qui plus est, dire adieu repos, plaisirs, passe-
« temps, amours, maistresses, jeux, chiens, oyseaux,
« et bastimens; car vous ne sortirez de telles affaires
« que par multiplicité de prises de villes, quantité
« de combats, signalées victoires, et grande effusion
« de sang.

« Au lieu que par l'autre voye qui est de vous ac-
« commoder, touchant la religion, à la volonté du
« plus grand nombre de vos sujets, vous ne rencon-
« trerez pas tant d'ennuis, peines et difficultez en ce
« monde; mais, pour l'autre, luy dittes vous en riant,
« je ne vous en responds pas; aussi est-ce à Vostre
« Majesté à y prendre une absoluë resolution d'elle
« mesme sans la tirer d'autruy et moins de moy que
« de nul autre, sçachant bien que je suis de la religion
« et que vous me tenez prez de vous, non pour theo-
« logien et conseiller d'eglise, mais pour homme de
« main et conseiller d'Estat, puis que vous m'avez
« donné ce tiltre et de longue-main employé pour
« tel. » Sur quoy s'estant pris à rire et mis en son seant sur son lict apres s'estre plusieurs fois gratté la teste, il vous respondit :

(1) *Halecret* : corcelet de fer qui couvroit la poitrine et les épaules, et qui étoit plus leger que la cuirasse.

« Je cognois bien que tout ce que vous me dittes « est vray; mais je voy tant d'espines de tous costez, « qu'il sera fort difficile que quelques unes d'icelles « ne me piquent bien serré; car d'une part vous sça- « vez assez que mes cousins les princes du sang et « messieurs de Nevers, de Longue-ville, Biron, d'O, « Rieux, Manou, Chasteau-vieux, Vitry, Antragues, « Sourdis et beaucoup d'autres; mais sur tous Es- « pernon, qui fut si hardy que de me declarer tout « haut qu'il ne recognoistroit jamais Roy, ny luy, ny « tous ses amis qui fust d'autre religion que la sienne, « me pressent incessamment de me faire catholique « ou qu'ils formeront un tiers party, et se joindront « à la ligue : d'ailleurs je sçay de certain que mes- « sieurs de Thurenne, de la Trimoüille et leur se- « quelle, sollicitent journellement de toutes parts, « afin que, si je me fais catholique, il soit demandé « une assemblée pour ceux de la religion, pour faire « resoudre un protecteur et un establissement de « conseils, subsistans par les provinces, toutes les- « quelles choses je ne sçaurois supporter; et s'il me « falloit leur declarer la guerre pour l'empescher, ce « me seroit le plus grand ennuy et desplaisir que je « sçaurois jamais recevoir, mon cœur ne pouvant « souffrir de faire mal à ceux qui ont si long-temps « couru ma fortune, et employé leurs biens et leurs « vies pour défendre la mienne, voire y en ayant « grand nombre et de la noblesse, et des villes qu'il « n'est pas en ma puissance de me garder d'aymer « tousjours. »

Sur lesquels discours vous vous jettastes à genoux, luy baisastes les mains, les yeux decoulans de larmes

de joye et luy dittes : « Sire, je me resjouys infini-
« ment de vous voir si bien intentionné envers ceux
« de la religion, mon apprehension ayant tousjours
« esté que si une fois vous veniez à changer de
« religion, comme c'est chose que je voy bien qu'il
« vous faudra faire, l'on vous persuadast à hayr
« et mal traitter ceux de nous autres, tant des villes
« que de la noblesse, qui vous aymerons tousjours
« cordialement et vous servirons loyalement, des-
« quels le nombre se trouvera incessamment si grand,
« que s'il se leve parmy eux quelque avaricieux,
« ambitieux et factieux qui voulussent faire le con-
« traire, ils seront contrains par les autres de se re-
« mettre en leur devoir; n'y ayant rien, à mon advis,
« qui fust tant necessaire de faire changer aux catho-
« liques zelez, que cette creance qu'ils tesmoignent
« avoir prise et la voudroient bien faire prendre à
« tous les autres, que ceux de la religion sont tous
« damnez; et y a bien aussi quelques ministres et
« autres impertinens esprits des huguenots, qui vou-
« droient aussi essayer de nous en persuader autant
« des catholiques; ce que pour moy je ne croy nul-
« lement, mais au contraire tiens pour infaillible
« qu'en quelque sorte de religion dont les hommes fas-
« sent profession exterieure, s'ils meurent en l'obser-
« vation du decalogue, creance au symbole, ayment
« Dieu de tout leur cœur, ont charité envers leurs
« prochains, esperent en la misericorde de Dieu, et
« d'obtenir salut par la mort, le merite et la justice
« de Jesus-Christ, qu'ils ne peuvent faillir d'estre
« sauvez, pource que dés lors ne sont ils plus d'au-
« cune religion erronée, mais de celle qui est la plus

« agreable à Dieu ; dequoy j'ay autresfois discouru (1)
« avec quatre ou cinq de vos ministres ; à sçavoir
« M. de la Rochechandiou, de Vaux, d'Esperien,
« Gardesi et de Nord, lesquels se trouvoient bien
« empeschez à blasmer cette opinion.

« Que s'il vous plaisoit de la prendre, vous re-
« soudre de la mettre en pratique tout le temps de
« vostre vie, et que Dieu vous en fit la grace, non
« seulement je ne douterois point de vostre salut,
« quelque profession exterieure que vous fassiez de
« la religion catholique, mais demeurerois bien as-
« seuré que ne nous regardans point comme des gens
« execrables et damnez vous n'entreprendriez jamais
« aussi la destruction, ny persecution de ceux de
« nostre religion, qui vous aymeront vrayement, et
« obeyront et serviront loyalement, ainsi que Dieu
« commande à tous subjets de le faire envers leurs
« roys et princes legitimes, voir mesme à l'endroit
« de ceux qui se gouvernent desordonnément : con-
« cluant par tous ces discours, qu'il vous sera im-
« possible de regner jamais pacifiquement, tant que
« vous serez de profession exterieure d'une religion
« qui est en si grande aversion à la pluspart des
« grands et des petits de vostre royaume, sans la-
« quelle tranquillité universelle il ne vous faut point
« entreprendre, ny esperer de le mettre en l'opu-
« lence, splendeur, richesse et felicitez de peuples
« que je vous en ay veu souvent faire le projet, et
« encor moins vous persuader de pouvoir jamais

(1) *Dequoy j'ay autresfois discouru :* cette opinion de Rosny prouve que dès-lors les protestans les plus vertueux avoient une sorte d'indifférence pour toutes les religions. Au reste, il ne faut pas oublier que Rosny vient de déclarer qu'il n'est pas théologien.

« parvenir à l'execution de vos hauts et magnifiques « desseins, pour l'establissement d'une republique « universelle, tres-chrestienne, composée de tous les « roys et potentats d'Europe, qui professent le nom « de Christ; d'autant que pour procurer un si grand « bien, il vous faut necessairement posseder tran- « quillement un grand, riche, opulent et populeux « royaume, et estre en condition de pouvoir faire « de grandes et loyales associations estrangeres. »

Sur lequel discours le Roy vous ayant fait paroistre de l'avoir eu bien agreable, il vous dit qu'il y vouloit mediter, mais qu'en attendant il vous falloit donner telles esperances à ceux de vos intimes amis, que vous cognoissiez de le desirer le plus, et que, de son costé, il assembleroit cinq ou six de ses principaux et plus anciens serviteurs pour entendre leur advis là dessus; à toutes lesquelles choses vous satisfistes l'un et l'autre, comme il sera dit au chapitre suivant.

CHAPITRE IX.

Conférence de Henri IV avec les seigneurs protestans. Discours de ce prince. Négociations.

Conformement à ce qui est dit au chapitre precedent, trois jours apres que le Roy vous eut tenu les discours mentionnez en iceluy, il assembla, ainsi que nous vous l'avons ouy dire, messieurs de Thurenne, vous, Sancy, du Plessis, de Salignac, un nommé Morlas, Constans et Sallette.

De reciter icy tous les propos particuliers qui furent

tenus entre vous, cela seroit trop long; car vous fustes pres de deux heures en contestation, et n'en avons pû apprendre autre chose de vous, sinon que le Roy vous dit à l'entrée : « Messieurs, je vous ay « icy assemblez comme mes plus anciens et affidez « serviteurs, pour prendre conseil de vous de ce que « je dois faire sur les advis certains qui m'ont esté « donnez, que l'abbé de Bellozane (1) a veu en ca- « chette les sieurs de Ville-roy et Jeannin (2), et que « depuis cela, luy et les deux Durets (3) font tout ce « qu'ils peuvent, pour persuader mon cousin le car- « dinal de Bourbon, de se vouloir rendre chef de ce « tiers party dont l'on bruit tant, afin d'espouser « l'infante d'Espagne, et se faire declarer roy de « France par tous les catholiques; estans bien asseu- « rez que tous ceux qui sont aupres de moy ou me « servent ailleurs, m'abandonneront aussi-tost, et ne « sont plus retenus que d'une seule difficulté, qui est « de sçavoir ce qu'ils feront de ma personne, les uns « disans qu'il s'en faut saisir et s'en asseurer, et les « autres plus malins et audacieux, qu'il me faut de- « pescher; adjoustans, que tels oyseaux que moy ne « valent rien en muë ny à garder en cage. L'on m'a « donné advis certain que jusques icy le cardinal a

(1) *L'abbé de Bellozane :* Jean Touchard, abbé de Bellozane, avoit été précepteur du cardinal de Bourbon, et jouissoit de toute sa confiance. Ses conférences avec Villeroy eurent lieu à la fin de décembre 1591. — (2) *Les sieurs de Ville-roy et Jeannin :* la politique de ces deux ministres de la ligue étoit d'amener Henri IV à embrasser la religion catholique, et d'empêcher le roi d'Espagne d'enlever la couronne à la maison de Bourbon. — (3) *Les deux Durets :* Louis Duret, sieur de Chavy, étoit médecin. Charles Duret étoit conseiller d'État et président de la chambre des Comptes.

« tousjours des-approuvé telles procedures violentes
« principalement pour ce qui touche ma vie. Mais il
« est à craindre que par importunité, ou ambition,
« ou autres motifs, il ne se laisse emporter à leurs
« persuasions et mauvais desseins; et partant je vous
« prie de me dire librement vos sentimens. »

Lesquels, comme je l'ay appris de vous et d'un mien amy, qui est fort familier d'un nommé Salette, furent quasi tous divers; aucuns, dont vous direz les noms quand il vous plaira, se jettoient dans l'absoluë violence, disans que, puis que la malice de ceux sur lesquels on l'exerceroit, l'auroit renduë necessaire, le temps et les occasions luy feroient porter le tiltre de justice. Les autres vouloient que l'on s'asseurast seulement de huict ou dix des plus puissans et plus suspects, sans toucher à leurs vies; mais vous et un autre, qui aviez plus particuliere cognoissance des inclinations du Roy et des resolutions ausquelles il se pourroit porter, reprouvastes ces deux voyes et conclustes à chercher des accommodemens; et cependant à se fortifier d'amis, à se tenir sur ses gardes, et sur tout d'essayer à regagner avec certitude les affections et bonnes volontez de messieurs le cardinal de Bourbon et comte de Soissons, et à pratiquer pour cét effet quelques uns de leurs plus confidens serviteurs : lequel conseil pource qu'il se trouva plus conforme à l'humeur du Roy, fut aussi par luy le plutost approuvé, et mesme vous donna charge, apres que l'on fut separé, d'y travailler diligemment, sçachant que vous estiez fort bien tant avec monsieur le cardinal, qui disoit tout haut qu'il n'y avoit homme en France pour estre huguenot qu'il aymast tant que

vous, qu'avec M. le comte de Soissons, en grande amitié avec l'abbé de Bellozane et une dame nommée de Rozieres qu'il aymoit, et encore plus avec les Durets.

Neantmoins vous vous adressastes premierement au sieur de Bellozane, comme le plus facile à persuader et gagner par loüanges et par offres; et en le flattant, amadoüant et feignant de croire qu'il avoit tousjours resisté aux Durets, car il y avoit une envie mortelle entre luy et eux, lors qu'ils vouloient porter leur maistre à des conseils violens et qui passoient par delà les bornes de l'humanité, l'asseurant que le Roy vous avoit donné charge de l'en remercier; le prier de luy continuer les bons et utiles services qu'il luy avoit rendus, et de luy promettre le premier bon evesché qui viendroit à vaquer, voire de le faire cardinal si tost qu'il seroit catholique; à quoy il estoit tout resolu, et partant ne pouvoit plus manquer d'estre Roy absolu; lesquelles paroles opererent si bien en cét esprit vain et ambitieux, que tant pour ces belles esperances, que pour se vanger de ceux qui luy disputoient la faveur du cardinal, qu'il vous dit ce qu'il sçavoit et ce qu'il ne sçavoit point; sur tout il accusa les Durets, pour essayer de les ruyner entierement, de plusieurs pernicieuses pratiques et mauvais conseils qu'il avoit tousjours destournez, jusqu'à vouloir persuader son affection avoir tousjours esté telle envers le Roy et la France, que sans sa resistance aux mauvaises deliberations, son maistre s'y fut souventefois laissé emporter; dequoy vous le remerciastes, le priastes de continuer et de trouver bon que le Roy fut amplement informé de toutes ces particularitez,

afin de luy augmenter tant plus le desir qu'il avoit de luy faire du bien, ce qu'il approuva grandement, et mesme vous en requit; de toutes lesquelles choses le Roy, sur ce qu'il apprit que ledit de Bellozane depuis avoir parlé à vous avoit encore veu en secret Villeroy et Jeannin, ayant conferé avec monsieur le cardinal, sans luy rien celer, en demeura tellement offencé contre ledit de Bellozane, jugeant par les discours qu'il vous avoit tenus, et qu'il vouloit faire imputer à ses conseils et à son credit et authorité pres de luy, tout ce qu'il y avoit de loüable en sa pieté, prudence et bon naturel, qu'à cette occasion il l'esloigna peu à peu de ses bonnes graces et de la principale entremise de ses affaires, et se resolut par l'advis de ses contretenans les deux Durets, qui par despit de luy se porterent d'une extremité à l'autre, de s'accommoder entierement et de bonne foy avec le Roy, à quoy ayda bien la copie des articles, accordez par le president Jeannin avec le roy d'Espagne, lors qu'il fut envoyé vers luy par M. du Mayne, dont il a esté parlé cy-devant, laquelle vous luy fistes voir et recognoistre pour estre escrite de la main dudit president; car vous fustes choisi par tous les deux pour estre entremetteur entr'eux, porter les paroles et faire les allées et venuës de l'un à l'autre, lors qu'ils n'auroient pas la commodité de se voir, ou de pouvoir parler ensemble; en toutes lesquelles choses vous rendistes un si bon devoir et vous en acquitastes si dignement et heureusement que la reconciliation s'y trouva toute entiere; de laquelle nous voudrions bien sçavoir toutes les particularitez, pour les inserer dans ces Memoires; mais toutes les

fois que nous vous en avons parlé, vous nous avez tousjours dit que les discours en seroient trop longs.

Or, combien qu'en nostre dessein nous nous soyons proposez, comme nous l'avons souvent dit, de ne vous representer que les choses où vous avez eu part, de crainte de destourner, par quelque digression ou narration d'autre nature, l'attention de ceux qui liront ces Memoires du fil de vostre propre histoire, neantmoins ayans parlé cy-devant des peines et anxietez où estoit reduit le Roy à cause de tant d'ennemis qui luy estoient opposez, et de tant d'embusches qui luy estoient dressées, nous avons estimé, tant pour faire voir que le plus souvent la vengeance divine jette dans des lacs et des filets de difficultez extrémes ceux qui procurent le mal d'autruy, que pour rendre plus intelligible tout ce qui se dira cy-apres de vous, lors que vous serez trouvé meslé dans la pluspart des grandes affaires de l'Estat, rendu participant des conseils plus secrets et importans de nostre Roy, nous avons estimé, disons-nous, estre obligez de vous ramentevoir un discours que vous tinstes à M. vostre frere, gouverneur de Mante, et à M. du Perron (1) ensemble, avant que vous luy eussiez procuré l'evesché d'Evreux, ne doutant point que comme des plus affidez de M. le cardinal de Bourbon, ils n'en discourussent apres avec luy; lequel propos tendoit à leur faire voir le peu de solidité qu'il y avoit aux esperances fondées sur des personnes si

(1) *M. du Perron :* Jacques Davy du Perron. Il devint évêque d'Évreux et cardinal. C'étoit un des plus profonds théologiens de son temps : il contribua beaucoup à la conversion de Henri IV, lui rendit à Rome d'importans services, et joua un grand rôle pendant son règne.

diverses en intentions qu'estoient tous ceux qui contrarioient les justes desseins du Roy.

Et, commençant par le Pape de nouvelle promotion, qui estoit Clement VIII, vous leur distes qu'il estoit desja recogneu de plusieurs pour n'estre en aucune façon d'humeur violente et obstinée comme avoit esté Sixte V, ny d'esprit si envenimé contre la France, et de conduitte si estourdie qu'estoit son devancier Gregoire XIV; mais tout au contraire que comme prince sage et advisé, qui desiroit maintenir la chrestienté en repos, et l'authorité pontificale en sa splendeur, il n'avoit nulle envie de fomenter les troubles de France, et encore moins que le roy d'Espagne en pûst devenir Roy paisible, jugeant bien que ce seroit luy ouvrir le chemin à la monarchie chrestienne, et par consequent reduire les pontifes romains à devenir, si bon luy sembloit, ses simples chappelains, et sur telles apprehensions estoit homme pour embrasser tous les expediens qui luy seroient proposez, afin de faire tomber la France sous toute autre domination que celle d'Austriche, voire pour recevoir le Roy comme chose plus juste et plus facile, plutost que nul autre, moyennant qu'il se voulust faire catholique, comme vous leur distes que vous ne doutiez point qu'il ne s'y resolust, sans se soucier de ces mots bruyans de relaps, dont les Espagnols et plusieurs ligueurs faisoient tant de parade.

Puis venant au roy d'Espagne, comme estant le premier et principal mobile qui donnoit ce malheureux bransle à tous nos mouvemens, vous leur dittes sçavoir de bonne part que les temps et les evenemens l'ayant esclaircy de beaucoup de choses, et fait mieux

recognoistre la naturelle impatience et legereté des François, il jugeoit bien qu'il luy seroit du tout impossible de les tenir en obeyssance qu'avec de tres-grandes forces et despences si excessives, qu'elles ne pouvoient compatir avec celles à quoy l'obligeoit la défense des Pays-Bas; que d'ailleurs le duc du Mayne, mais beaucoup moins ceux de Savoye, de Lorraine, de Nemours, de Mercure et de Guise, ny les principaux seigneurs de France ne le desiroient nullement pour leur Roy et maistre absolu : et partant ne songeoit-il plus aussi à parvenir à cette dignité, ny à la pouvoir faire obtenir à aucun de la maison d'Austriche, mais seulement à essayer d'emporter quelques pieces de l'Estat qui luy fussent aisées à garder en s'accommodant avec le Roy, et en tous cas de maintenir les divisions commencées, par les diverses esperances qu'il donneroit à chacun des chefs, afin que ne pouvant avoir la France pour luy, il essayast d'en faire autant de parts qu'il y avoit de pretendans, suivant l'ancien desir de l'empereur Charles V.

Que quant aux chefs de la ligue, ils commençoient à recognoistre combien les langages et les procedures du nouveau Pape estoient differentes de celles de ses predecesseurs contre le Roy; que celuy d'Espagne seroit homme pour s'accommoder avec luy, et se bander peut estre apres contr'eux mesmes, ayant senty quelque vent des propositions secrettes de Dom Bernardin de Mandosse, de Taxis, et du commandeur Moreau, combien les Espagnols, qui estoient en France (qu'il estoit à presumer de suivre en cela les intentions de leur Roy), se montroient rogues et hautains en leur endroit és lieux où ils estoient les mais-

tres ou pensoient avoir de grandes brigues ; combien ils tesmoignoient avoir de défiances de leurs affections et intentions, et se montroient peu desireux de voir à tous ensemble ny à un seul d'eux en particulier, aucun establissement certain ny authorité absoluë, traversans, par leurs ministres et partisans, toutes celles qu'ils essayoient d'acquerir, tellement qu'ils n'esperoient jamais plus rien d'asseuré par le moyen du roy d'Espagne ; cognoissans qu'il les vouloit tenir en un perpetuel travail dans les armes comme de simples stipendiaires, ainsi qu'il en avoit usé envers le prince de Parme et tous les autres grands chefs de guerre qui l'avoient servy és Pays-Bas et ailleurs, et qu'entr'eux mesmes ils voyoient les difficultez de s'accorder en un mesme dessein et mesmes procedures, s'augmenter journellement ; et partant desiroient de pouvoir traitter quelque chose de certain avec le Roy, pendant qu'il estoit huguenot, afin de meliorer leur condition, en sorte (ainsi qu'ils l'avoient fait proposer par les sieurs de Ville-roy et president Jeannin) qu'en luy laissant le tiltre et nom vain de Roy, eux le demeurassent en effet dans chacune des provinces où ils desiroient s'establir, protestant aux princes et seigneurs catholiques de party contraire au leur, qu'il n'y avoit que la seule religion que le Roy professoit qui les empeschast de le recognoistre, et par consequent que le royaume ne fust mis en paix et en repos, comme ils tesmoignoient le desirer, alleguans pour preuve de leurs bonnes intentions, et qu'ils ne vouloient point dissiper l'Estat ny le transporter en main estrangere, qu'ils estoient tous prests de s'unir ensemble avec lesdits princes et seigneurs ca-

tholiques qui se voudroient separer du Roy, et consentir qu'il fust choisi un d'entr'eux de la maison de France pour espouser l'infante d'Espagne et estre esleu roy : estant à croire qu'ils ne faisoient toutes ces ouvertures que pour amuser les peuples et les grands, affoiblir le party du Roy, accroistre les difficultez d'un restablissement d'Estat, et par icelles reduire le Roy à ne leur refuser nulle des conditions qui luy avoient esté proposées par ceux que nous avons dit cy-dessus, desquelles vous leur montrastes une copie, laquelle nous y avons depuis trouvée parmy vos papiers et l'avons icy inserée telle que s'ensuit.

CHAPITRE X.

Propositions faites par la Ligue à Henri IV. Négociations. Prise de Dreux par le Roi.

« Premierement, que le Roy promist de se faire catholique dans trois mois au plus tard.

« Plus, que l'exercice de la religion catholique fust restably publiquement et librement sans aucune restrinction en toutes les villes de France sans aucune excepter.

« Plus, que si l'on vouloit permettre à ceux de la religion de demeurer en France, que ce fust par un edict de tolerance limité à certain temps, sauf à le proroger lors qu'il seroit jugé à propos.

« Plus, que nul de ceux de la religion ne pûst estre pourveu d'aucunes charges, estats, dignitez, capitai-

neries, gouvernemens, offices, benefices, ambassades ny legations.

« Plus, que le Roy ne pûst faire aucune nomination pour benefices, que conformement aux decrets et canons.

« Plus, que les estats se tinssent de six en six ans, suivant l'advis desquels toutes affaires, et sur tout celles d'Estat, des armes, de la justice, de la police et des finances seroient administrées.

« Plus, que le Roy ne pourra mettre garnison aux villes que tiennent les chefs de la ligue qui seront nommez au traitté, ny en toutes autres si elles ne sont frontieres.

« Plus, entretenir les compagnies de gens d'armes desdits seigneurs, et pour cét effet y affecter le taillon des provinces dont ils seront gouverneurs.

« Plus, entretenir en leurs places des garnisons necessaires, le payement desquelles sera pris sur les tailles desdites provinces.

« Plus, adjoûter au gouvernement de Bourgongne celuy de Lionnois, Forest et Beau-jolois, et les bailler à M. du Mayne, avec la nomination des gouverneurs et capitaines des places, et la provision aux offices et benefices, et luy bailler la charge de lieutenant general ou de connestable, n'y en ayant nulle autre qui soit digne de luy.

« Plus, qu'à mesmes conditions l'on baillast le gouvernement de Provence à M. de Nemours, de Languedoc à M. de Joyeuse, de Bourbonnois et la Marche à M. d'Elbœuf, de Bretagne à M. de Mercure, les deux Vexins au sieur d'Alincourt en tiltre de gouvernement, partie de Normandie à M. de Villars, de l'Isle

de France à M. de Rosne, d'Orleans et Berry à M. de la Chastre, de Picardie à M. d'Aumalle, et la Champagne à M. de Guyse avec la charge de grand maistre et tous les benefices qui avoient esté en la maison de Lorraine.

« Plus, quatre mareschaussées de France, à tels qu'ils seroient nommez.

« Plus, que le Roy payast toutes les debtes des princes et seigneurs de la ligue jusqu'au nombre de vingt qui seroient nommez, et semblablement des pensions selon la qualité d'un chacun d'eux.

« Plus, de comprendre audit traitté quelques princes estrangers qui seroient nommez, et notamment le Pape, tous lesquels se rendroient garands de l'observation des conditions d'iceluy. »

Sur lesquelles conditions ayant esté remontré audit sieur de Ville-roy, par les sieurs mareschal d'Aumont et de Thurenne, d'O, du Plessis et autres serviteurs du Roy, qu'il y en avoit plusieurs d'impossible execution, d'autres fort honteux, d'autres excessifs et d'autres impertinens, et qu'en general ils meritoient tous moderation et interpretation; et luy en ayant escrit en ces mesmes termes au president Jeannin, il luy respondit, par lettres du huictiesme may, mil cinqcens quatre vingts douze, du camp de Caudebec: qu'il s'estonnoit des difficultez qu'on faisoit d'accorder lesdits articles, n'y voyant pas grands advantages pour M. du Mayne, ny seureté pour le party; que l'on ne pouvoit approuver que le mareschal de Thurenne et le sieur du Plessis, estans huguenots, fussent les negociateurs de ce traitté, dautant qu'ils ne desiroient nullement la paix, la guerre leur estant plus utile; que M. du

Mayne, ny les autres princes n'entendoient point traitter comme vaincus, ou inferieurs en puissance, et se plaindroient qu'il n'avoit point parlé des villes de seureté qui estoient demandées, ny des engagemens des domaines de provinces dont ils auroient les gouvernemens, ny de les rendre hereditaires à leurs enfans, dont il avoit souvent discouru avec luy; qu'ils ne vouloient point que l'on parlast d'abolition; pource qu'elle presupposoit crime, et que leurs armes estoient trop pleines de justice, d'honneur et de raison pour en user ainsi, ny estre traittez à la huguenotte qui quittoit tout pour un presche; que cette paix ne se devoit pas estimer un simple edict qu'un Roy accorde à ses sujets, mais un traitté comme entre esgaux qui recognoissoient un Roy ayans eu sujet de ne le faire pas tandis que le cardinal de Bourbon a vescu, ny depuis n'estant pas catholique; et que mesme y auroit-il difficulté d'y faire condescendre M. de Nemours, pour avoir basty une souveraineté aux Lyonnois et lieux voisins, et confirmé en icelle par le roy d'Espagne; et partant ne falloit-il pas s'arrester à toutes ces difficultez pour avoir un royaume, alleguant plusieurs autres raisons qui seroient trop longues à desduire, aussi qu'il ne nous souvient quasi plus de ce que vous nous avez dit, que vous en conta lors M. du Plessis, et qu'en avez entendu depuis dire aux sieurs de Ville-roy et Jeannin discourans des affaires de ce temps-là.

Puis en continuant vostre discours vous leur dites que quant aux princes et seigneurs catholiques, les plus gens de bien et les plus judicieux, quoy qu'au commencement ils eussent applaudy à telles chimeriques ouvertures, ils alloient peu à peu recognoissans

la vanité, peu de solidité et sincerité d'icelles, descouvrans des intentions contraires à icelles dans les esprits et secrets desseins du Pape, du roy d'Espagne et des princes, des Maisons d'Austriche, Savoye et Lorraine, y ayant apparence de plus d'utilité pour eux tous de traitter avec un roy huguenot qu'avec un catholique, et que finallement pour ce qui regardoit les peuples, villes, communautez et noblesse de la campagne, qui en effet estoient plus puissans que tout le reste, et pouvoient par leur multitude donner le bransle et l'arrest à toutes deliberations, ils estoient la pluspart revenus de leurs extravagantes fantaisies, et commençoient à discourir que le Pape avoit changé d'opinion à l'endroit du Roy; que le roy d'Espagne vouloit la France toute pour luy, et là perdre pour tout autre et pour elle mesme; que tous les chefs de la ligue, par leurs diverses intentions et pretentions, accroistroient plustost les guerres, troubles, ruynes et saccagemens du royaume, qu'ils ne le pacifieroient et restabliroient en splendeur; que ce nouveau party que l'on parloit de former paroissoit encore si foible et si desnué de solidité, union et raison, que les irresolutions de ceux qui le composeroient, augmenteroient plustost les miseres qu'elles ne les termineroient, voire que quand le Pape, le roy d'Espagne, les chefs de la ligue et tous ceux dont on parle pour le tiers party, seroient en une parfaite union, et se rencontreroient en un mesme dessein, si n'y avoit-il esperance de pouvoir establir une tranquilité à l'Estat, ny de le pouvoir jamais remettre en son lustre, ayans affaire à un prince dont le droit estoit indubitable, et qui avoit tant de courage, de bonne fortune et de

vertu, que quand il ne tiendroit plus que dix villes en France, condition en laquelle il n'estoit pas prest d'estre reduit, à cause des huguenots de France et des secours des estrangers de cette profession, s'y défendroit-il tousjours ses justes pretentions avec les armes, et ne laisseroit jamais respirer les peuples qu'il ne fût recognu pour tel que Dieu l'avoit fait naistre, et partant que tous les gens de bien ne pouvoient prendre un meilleur conseil que de prier pour sa conversion, et se resoudre à le tenir pour Roy aussi-tost qu'il seroit catholique.

Tous lesquels discours furent escoutez fort attentivement par ceux à qui vous les teniez, et recognurent bien que vous n'en sçaviez pas tant que le Roy n'en sceut encore davantage; ce qui ayant esté rapporté à monsieur le cardinal de Bourbon, servit grandement à le disposer aux choses que vous aviez traittées comme nous avons dit, et desquelles tous les plus contraires au Roy (lesquels nous ne nommerons point, encor que nous les cognoissions bien pour vous les avoir oüy nommer) ayans esté informez, ils s'adoucirent, de sorte que, par vostre entremise, dont les particularitez sont fort notables, mais que nous passerons sous silence de crainte d'estre trop longs et de desplaire à quelqu'un, ils se reconcilierent tous avec le Roy, et prirent une telle creance pres de luy, que déferant plus à leurs conseils qu'aux vostres ny à luy mesme, il se laissa emporter par effet quelques mois apres au changement de religion, dont au commencement ny luy, ny vous ne leur pensiez donner que des esperances.

Pendant toutes ces entremises, et tant d'allées et

venuës, qu'il vous fallut faire pour ramener les esprits en bonne assiette, et qui durerent toute l'année quinze cens quatre-vingt douze et partie de quatre-vingt treize, diverses sortes de personnes s'entremirent de negocier, les uns d'un costé, les autres d'un autre; les uns avec sincerité, les autres avec artifice, d'autres par vanité, d'autres pour se faire de feste et tascher d'y faire leurs affaires; d'autres pour se bien entretenir avec les deux partis, et d'autres avec affection pour rechercher les moyens de parvenir à quelque bonne paix : mais tant de pourparlers et d'entreveuës, quoy que messieurs le cardinal de Gondy, mareschaux d'Aumont et de Thurenne, admiral de Biron, d'O, de Bellievre, de Ville-roy, de Vitry, de Lus, du Plessis, president Jeannin, de Bellozane, de la Verriere, de Zamet, de Fleury, l'abbé de Chesy, et infinis autres s'en entremissent, n'eurent neantmoins autre succez, à cause des diverses fantaisies de tant de differentes sortes de personnes, de leurs divers desseins et de leurs envies et jalousies, les uns desapprouvans ce que les autres approuvoient et destruisans ce que les autres edifioient, sinon que la resolution fut prise d'une conference qui se tint depuis à Suresne, en avril 1593, des particularitez de laquelle nous ne dirons autre chose, à cause qu'ayant esté resolu qu'il ne s'y trouveroit aucun huguenot, vous n'y fustes pas, sinon qu'elle fut aussi inutile que les autres entreveuës, les deputez s'estant separez sans pouvoir rien conclurre, à cause des impertinentes demandes des chefs de la ligue, desquelles il a esté fait mention cy-devant, parlant des sieurs de Ville-roy et Jeannin.

Tellement que les choses paroissans prestes de re-

tomber aux premieres difficultez, à cause des irresolutions de messieurs du Mayne, de Nemours et de Mercure sur tous autres, et des confusions de cette bizarre assemblée (1) d'estats imaginaires qui se tenoient à Paris, le Roy, s'en estant retourné à Mante, commença d'approcher de sa personne des docteurs, pour luy parler des differens de la religion, et fit faire en suitte une conference entre iceux et quelques ministres, pendant laquelle le Roy, à vostre instante poursuitte, afin de ne laisser ses trouppes oysives, s'en alla assieger Dreux, vous employant à rassembler toutes les pieces et munitions necessaires pour cet effet, et à trouver quelque argent par le moyen d'un emprunt sur les principaux habitans de Mante; tant que finalement il partit de cette ville en avril 1593, s'en alla loger à Serisi où il y a un pont sur la riviere d'Ure, fit investir la place par M. l'admiral de Biron; lequel se fut bien-tost saisi des faux-bourgs et reduict la ville à telle extremité, qu'elle fut prise sans grand combat, ne restant plus que le chasteau et une grosse tour nommée la Grise, contre laquelle le Roy desesperant de rien faire avec le canon, il se resolut de la miner, sur l'asseurance que vous et quatre mineurs anglois et escossois luy donnastes d'y travailler en sorte qu'il en auroit contentement : et de fait vous estans logez au pied d'icelle, à la faveur de quelques mantelets et de grandes pieces de bois, dont l'on fai-

(1) *Bizarre assemblée :* l'ouverture des états de la ligue se fit le 26 janvier 1593, dans une salle du Louvre. Le clergé fut présidé par le cardinal de Pellevé, la noblesse par Claude de Bauffremont, baron de Senecay, le tiers-état par Honoré du Laurent, avocat général du Parlement d'Aix.

soit des appentis tout à l'entour, afin d'y estre à couvert des quartiers de pierres qui estoient jettez d'en haut ; ayant trente six forts carroyeurs avec des pics à teste, marteaux de carroyeurs et massons propres à tailler des rapes, limes, scies à pierre, pinces, pieds de chevres, tenailles et autres instrumens à ce necessaires, vous en faisiez tousjours travailler quatre, avec telle aspreté qu'ils estoient incontinent mis hors d'haleine et tous en sueur (où comme M. de Mont-pensier vous voulut aller voir travailler, il receut une harquebusade dans le visage et le col), puis quatre autres se mettoient en leurs places, les changeans ainsi de temps en temps ; tellement que dés le premier jour ils eurent fait une entaille dans la tour, de cinq pieds de haut, trois pieds de large et quatre de profond. Les autres jours on n'alla pas si viste, à cause que les ouvriers se trouvoient plus à l'estroit ; mais tant y a dans six jours vous eustes fait faire un approfondissement de huict à neuf pieds de creux en ligne droite dans cette tour ; puis vous fistes tourner vos ouvriers moitié à gauche, moitié à droit, afin de faire des chambres dans le milieu de l'espaisseur de la muraille de six à sept pieds de creux, qui furent un peu eslargies par le profond ; puis ayant mis trois à quatre cens livres de poudre de la plus fine que vous pustes trouver en chacune d'icelles, et posé deux longues saucisses de cuir bien sec, grosses de trois pouces, remplies de poudre bien battuë, qui prenoient leurs racines dans le milieu de la poudre de chaque chambre, et se rejoignoient au sortir d'icelles pour n'en composer plus qu'une, dont le bout venoit sortir hors de la tour, puis fistes remurer tout cela avec

pierres et du meilleur plastre qu'il se pût trouver, dautant qu'il fait soudainement corps.

Toutes ces choses ainsi preparées, l'on fit faire une longue traisnée de poudre qui alloit joindre le bout de la saucisse, à laquelle, apres que l'on eut fait retirer un chacun, le feu ayant esté mis, il courut à la saucisse qui prit feu et le porta dans les chambres de poudre qui bruslerent aussi : car cela fit une grande fumée et un bruit sourd sans autre effect de pres d'un demy quart d'heure; tellement que l'on commençoit desja à parler contre vous, principalement ceux qui vous portoient envie, crians : « La « mine de M. de Rosny ! la mine de M. de Rosny ! » Et mesme le Roy ne se pût empescher de dire : « Il « a bonne volonté, mais il est si estourdy qu'il veut « que tout cede à ses imaginations. »

Si vous estiez marry, honteux et en colere tout ensemble, vous en dittes assez depuis pour le croire; et desja chacun commençoit à se separer, lors que l'on vit sortir de la tour une beaucoup plus grosse fumée que la premiere, et icelle se fendre par la moitié depuis le haut jusqu'en bas, dont l'une d'icelles se renversa par terre en une infinité de pieces, emportant avec elle une quantité d'hommes, et quelques femmes et enfans, qui furent tous écrasez et brisez à sa cheute; et l'autre moitié demeurant debout, l'on vit sur quelques restes de voûtes et de planchers, et dans des embraseures et renfoncemens de portes et de fenestres, d'autres hommes, femmes et enfans, tous à descouvert sans se pouvoir cacher, tendans les mains, et crians misericorde. Il se faisoit lors une si grande huée de toute l'armée que l'on ne pouvoit rien

entendre ; et quelques soldats commençans à les tirer comme à l'affust, il en fut tué cinq ou six, et eussent les autres couru mesme fortune, sans le Roy qui en prit pitié, fit cesser ceux qui les tiroient, et envoya un exempt de ses gardes avec douze soldats pour les aller querir et les luy amener ; ce qui ayant esté faict, il leur fit donner à chacun un escu, et leur permit d'aller où bon leur sembleroit. Il y eut quelque dispute pour ce gouvernement, que vous estimiez ne vous pouvoir estre refusé, tant à cause que vous aviez esté un des principaux promoteurs du siege et de la prise de la tour Grise, que pource que la ville estoit proche de vos terres ; mais les zelez catholiques s'y opposerent, selon leur bonne coustume, et M. d'O l'emporta par dessus tous, au grand regret du Roy qui vous en fit des excuses en ces propres termes :

« Mon amy, c'est à mon grand regret et desplai-
« sir que je ne vous ay peu bailler ce gouverne-
« ment, car vous le meritez mieux que nul autre,
« à cause du bon devoir que vous avez fait en ce
« siege ; mais vous voyez comme tous ces gens
« icy me gesnent en toutes mes actions, jusqu'à me
« forcer en celles dont ils ne voudroient pas que je
« leur fisse la moindre instance du monde, ne crai-
« gnans point de dire tout haut, voire de me menacer
« de m'abandonner, et se joindre aux ennemis de
« l'Estat et de moy, si je ne change de religion. Vous
« avez ouy parler des belles conditions que le sieur
« de Ville-roy a mises en avant, de la part de M. du
« Mayne, moyennant lesquelles il offre de me re-
« cognoistre pour Roy ; mais j'aymerois mieux estre
« mort que de les avoir acceptées, à cause du des-

« advantage qu'en recevroit l'Estat et tous mes an-
« ciens et plus loyaux serviteurs. Que s'il me faut
« faire quelque passe-droit pour mettre ce royaume
« en paix, et sortir de la tirannie de ces gens qui me
« travaillent ainsi, croyez qu'il n'y aura que moy
« seul qui en patisse; mais aussi vous pouvez vous
« asseurer que si je puis un jour estre Roy et maistre
« absolu, que je feray du bien et de l'honneur à ceux
« qui comme vous m'auront bien et utilement servy.
« Partant prenez patience aussi bien que moy, et
« continuez à bien faire. »

CHAPITRE XI.

Démarches pour la conversion du Roi. Conseil tenu sur une demande des grandes villes de France. Discours de Rosny. Conversion du Roi.

Le dessein du Roy de changer de religion, prenant tousjours de nouvelles forces, fut cause qu'il s'en retourna dans Mante, qui estoit lors son Paris, où toutes sortes de gens de qualité et d'affaires s'estans rassemblez, il s'y trouva quantité de soliciteurs pour luy faire changer de religion, dont les principaux, sans entrer dans le secret de sa conscience, duquel luy seul peut estre le vray juge, furent l'extréme pitié qu'il avoit de voir ainsi tous les peuples de France, qu'il nommoit ses enfans, exposez, s'il n'y appliquoit ce remede, à de perpetuelles ruynes, miseres et calamitez; sa liberté et sa vie estre continuellement aguettés et mises à la discretion de ceux

ausquels (s'il ne vouloit faire un changement general des principaux officiers) il estoit contraint de commettre l'un et l'autre : les puissantes et subtiles raisons theologiques du temps dont il estoit rebattu par M. du Perron ; son agreable entretien et douce conversation ; les connivences pleines d'artifices de quelques ministres et huguenots du cabinet, qui vouloient profiter du temps à quelque prix et par quelque voye que ce pût estre ; l'infidelle ambition de plusieurs des plus puissans et authorisez parmy ceux de la religion, à la mercy desquels il apprehendoit de retomber si les catholiques se resolvoient de se separer et l'abandonner ; le dépit où il estoit entré contre aucuns faisans les zelez catholiques, pour luy avoir parlé insolemment et fait des harangues impudentes et impertinentes, pour le presser, mesmes avec menaces, de changer de religion, dont l'un des plus hardis avoit esté le sieur d'O, usant de termes salles de goinfre et de cabaret à sa mode accoustumée ; le desir que ce prince avoit de se pouvoir passer de telles gens, et leur faire sentir un jour leur temerité ; la crainte où il estoit entré, qu'en fin les Estats qui se trouvoient lors assemblez à Paris, quelques malotrus qu'ils peussent estre, n'esleussent M. le cardinal de Bourbon pour Roy, et ne luy procurassent l'infante d'Espagne (1) pour femme : la lassitude et l'ennuy d'avoir tousjours eu le halecret sur le dos, depuis l'âge de douze ans, pour disputer sa vie et sa for-

(1) *L'infante d'Espagne :* Clara Eugenia, seconde fille du roi d'Espagne Philippe II. L'aînée avoit épousé le duc de Savoie. Philippe aimoit Eugenia plus que tous ses autres enfans, et lui destinoit le trône de France.

tune ; la vie dure, aspre et languide, qu'il avoit escoulée pendant ce temps ; l'esperance et le desir d'une plus douce et agreable pour l'advenir ; et finalement quelques-uns de ses confidens et plus tendres serviteurs, entre lesquels se peut mettre sa maistresse, y firent apporter l'absoluë conclusion, les uns par supplications et larmes, les autres par remonstrances, et les autres par prudence humaine, laissant les cas de conscience à part operer en luy seul.

Pendant toutes ces solicitations, qui ne rencontrerent pas de petites difficultez, une bonne partie des grandes villes, qui estoient de la ligue, et sur toutes Paris, ne pouvans plus supporter tant d'incommoditez et de necessitez où elles se voyoient reduittes, sans apparence d'en pouvoir estre delivrées (par le moyen de tant de roys imaginaires, desquels les divisions et l'arrogance commençoit à les ennuyer bien fort), estans privées de tout traffic et commerce entre elles-mesmes et avec les estrangers, à cause des formels empeschemens qu'y mettoient les places qui tenoient pour le Roy, ils esmeurent plusieurs tumultes, et en fin contraignirent tous leurs chefs de consentir qu'il fut envoyé vers le Roy, pour requerir et obtenir de luy la liberté du commerce : à quoy ayant esté deputé M. de Belin, il vint trouver le Roy à Mante ou à Vernon (au moins ce nous semble) ; mais nonobstant tout ce qu'il pust alleguer, quasi tout le conseil du Roy se montra contraire à sa proposition, les catholiques ayans des raisons particulieres, et les huguenots les leurs, chacun d'eux pour diverses considerations qui regardoient la perseverance ou le changement de la religion du Roy,

qui seroient trop longues et difficiles à desduire; dautant qu'en ces occasions chacun retenoit à dire encore qu'en celle-cy il n'y en eut pas un qui ne se fût mis sur les belles paroles, sans neantmoins avoir formé aucune opinion certaine, quoy que le Roy les en solicitast instamment : tellement que vous voyant tout pensif, appuyé contre un des jambages de la cheminée de sa chambre, assez esloigné des autres qui estoient assis, le Roy se tourna vers vous, et vous dit : « Et vous, monsieur de Rosny, qui faites là le « resveur, ne nous direz-vous rien d'absolu, non « plus que les autres? » A quoy, en vous levant tout debout, vous luy respondistes en ces mots :

« Sire, je voudrois avoir si bien resvé que je peusse « concilier tant d'opinions que je vois dans vostre « conseil, et trouver des expediens propres pour me- « deciner plusieurs maladies desquelles vostre Estat « est travaillé, et purger les mauvaises humeurs des es- « prits qui sont cause de ces agitations, rendus de telle « nature que les moindres propositions sont par eux « reduittes aux impossibilitez, lesquelles je voudrois « bien estre capable de surmonter, en les espluchant « si particulierement que l'execution d'icelles se trou- « vast vuide et garentie de tous inconveniens. Mais « plusieurs experiences et les propres enseignemens « de Vostre Majesté m'ayans appris que qui voudroit « attendre cette perfection aux deliberations, qu'il « ne s'en feroit jamais une seule principalement lors « qu'il est question de faits militaires et de grandes « affaires d'Estat, je ne craindray point de dire qu'en « celles qui se presentent, il faut jetter quelque « chose au hazard et à la fortune, laquelle decide

« les affaires plus enveloppées par des voyes non « pourpensées; et sur ce fondement seroy-je d'advis « d'essayer si les medecines douces, lenitives et « accommodantes, deviendront plus profitables que « les violentes, ameres et corrosives, lesquelles « jusques icy semblent avoir plutost endurcy les cœurs « et obstiné les esprits, qu'elles ne les ont flechis et « ramenez à la raison; et afin de n'user de plus longs « propos, de crainte d'ennuyer Vostre Majesté, je serois « d'advis de voir ce que pourra produire, non seule- « ment cette liberté de commerce si instamment de- « mandée par les peuples, malgré la volonté de leurs « chefs, mais aussi une tréve generale s'ils la desi- « rent, comme il me semble que M. de Belin (1) en a « dit quelque chose en passant; car, pour moy, je ne « me sçaurois persuader que ces peuples ayent desja « pris la hardiesse de faire resoudre quelque chose « par tumulte, de demander tout haut, voire avec « menaces, la paix ou du pain, osé souvent nommer « et tout publiquement ce nom de Roy sans queuë, « parlans de Vostre Majesté, et en quelque sorte « approuver l'arrest que les gens du parlement (2)

(1) *M. de Belin:* François de Faudoas Averton, comte de Belin. Il étoit gouverneur de Paris pour la ligue, et perdit bientôt cette place, parce qu'on le soupçonna d'avoir des intelligences avec Henri IV. Ce gouvernement fut donné par Mayenne à Charles de Cossé, comte de Brissac.—(2) *L'arrest que les gens du parlement:* cet arrêt célèbre est du 28 juin 1593: tous les historiens sont d'accord qu'il contribua beaucoup à sauver la monarchie. Cet arrêt portoit que remontrances seroient faites au duc de Mayenne pour qu'il ne fût conclu aucun traité qui pût tendre à transférer la couronne à un prince ou à une princesse de maison étrangère, et pour qu'on cherchât de prompts remèdes aux calamités sous le poids desquelles le peuple gémissoit. Le parlement déclaroit nulles toutes conventions qui pouvoient avoir été signées, ou être signées à

« restans à Paris se sont enhardis de donner pour la « conservation de la royauté en la maison royalle ; « duquel M. du Mayne s'est tant irrité, que ces « peuples, dis-je, s'ils viennent une fois à gouster la « douceur du repos, à respirer dans une communi- « cation mutuelle, à ressentir les ayses et les com- « modités du vivre par vostre beneficence, veoir « vostre personne royalle, esprouver le libre accez « que chacun trouve vers elle, la gentillesse, dou- « ceur et familiarité de sa conversation, qu'ils se re- « jettent jamais qu'avec grande contrainte, dans les « desordres, miseres et calamitez dont ils tesmoignent « estre si las et ennuyez, puissent plus supporter « l'orgueil et l'arrogance espagnole, la servitude et « sujection d'un nombre infiny de roys imaginaires, « et cette multiplicité de seigneurs souverains, tous « divisez entr'eux mesmes, sous nul desquels ils re- « cognoissent bien maintenant qu'ils ne sçauroient « jamais trouver de repos ny de tranquilité cer- « taine, et beaucoup moins cette forme heureuse de « republique, en laquelle chacune grande ville avoit « estimé de se pouvoir establir. Que si l'on se trouve « en peine des manieres de parler dont il faudra « user, afin de ne debattre des droits et tiltres pre- « tendus par ceux qui ont la principale authorité dans « les deux partis, sous les noms desquels il faudra « former et publier les conditions de cette liberté de

l'avenir, contre la loi salique, et contre les autres lois fondamentales du royaume. Les présidens Jean Le Maître et Édouard Molé entraînèrent leur compagnie à cette démarche d'autant plus courageuse, que la puissance des Seize n'étoit pas abattue, et que le président Brisson et les conseillers Tardif et Larcher avoient été, deux ans auparavant, victimes d'une opposition beaucoup moins vigoureuse aux projets des Espagnols.

« commerce et tréve generale, j'espere, lors qu'il n'y « aura plus que cette difficulté à vuider, qu'entre tant « de bons esprits qu'il y a pres de Vostre Majesté, il « s'en trouvera qui feront des ouvertures non mespri- « sables. »

Vos discours furent escoutez (l'envie commençant des-ja contre vous, à cause des familiaritez que le Roy vous tesmoignoit) des uns avec despit, des autres avec mespris, et entre tous se formerent apres tant de contestations, que M. de Belin s'en retourna sans rien faire; de sorte que le Roy voyant n'avoir plus moyen de surmonter tant de diversitez qui alloient augmentant ses peines et ses ennuys, il prit une resolution absoluë de se faire catholique. Nous ne nous arresterons point à reciter les divers propos qu'il eut sur ce sujet avec les catholiques, d'une part, et avec les huguenots de l'autre, craignant que cela ne fût trop long et peut-estre ennuyeux; mais dirons seulement que la conclusion en estant prise devant tous les plus qualifiez des deux costez, ce fut avec l'extréme joye des uns, et le silence et haussement d'espaules des autres, et que la ville de Sainct Denis fut choisie pour le lieu le plus propre à cette solemnité, tant à cause du patron de France qui l'a reverée, que de la proximité de Paris.

Ces affaires donc de si grande importance ayans esté ainsi resoluës, tous les ecclesiastiques se rengerent à l'envy aupres du Roy, chacun s'y faisant feste pour remporter partie de la gloire d'avoir servy à son instruction et conversion, pour laquelle parfaire avec quelque espece de cognoissance de cause, l'on assembla des docteurs et des ministres en confe-

rence amiable, pour y disputer des poincts de la religion, en laquelle ayant esté convié par vostre singulier amy M. du Perron, lors evesque d'Evreux par vostre moyen, qui tenoit le haut bout en icelle par sa suffisance, s'y faisant tout blanc de son espée, de distinctions et concordances des peres, vous luy respondistes : « Monsieur, je n'ay que faire d'estre « present à vos disputes, pour sçavoir de quel costé « seront les plus fortes et les plus valables raisons ; « car l'estat des affaires, vostre nombre et vos richesses « requierent que vos distinctions prevaillent, comme « elles firent avec grand bruict et grand esclat, qui ne « vous esmeut pas beaucoup neantmoins pour vous « faire changer de religion, ny vous servir des « exemples des grands pour reigler vostre creance. »

Environ le vingtiesme de juillet (1) le Roy s'en alla à Sainct Denis, où la Cour se trouva plus grosse que de long-temps on ne l'avoit veuë, chacun desirant voir une action si celebre, laquelle, en esperance, comme elle le fut en effet, devoit apporter de si notables changemens. Nous ne vous lasserons point l'esprit par la representation des ceremonies et magnificences qui se firent à la profession que le Roy fit de la religion catholique, laissant les particularitez de toutes les pompes et autres semblables babioles et fanfares aux historiens, lesquels se plaisent à enfler leurs volumes de telles niaiseries, beatilles et baguenauderies, laissans le plus souvent en arriere les choses substantielles

(1) *Environ le vingtiesme de juillet :* Henri IV fit son abjuration le dimanche 25 juillet 1593, entre les mains de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, qui étoit assisté du cardinal de Bourbon et de neuf évêques.

et instructives, ausquelles nous arrestans, nous dirons que durant le sejour du Roy à Sainct Denis, il arriva trois choses où vous avez eu quelque part, lesquelles, selon nostre advis, ne doivent pas estre oubliées.

La premiere concerne la confession de foy que l'on dressa pour le Roy, laquelle quelques malicieux ou extrémement bigots avoient remplie de toutes les traditions et inventions humaines les plus bigottes, tellement que ne la voulant approuver, on la fit voir à d'autres prelats, lesquels y ayans retranché tout ce qui n'estoit point des points essentiels de la religion, et non absolument necessaires à salut, ceux qui l'avoient fabriquée s'en scandaliserent grandement, et sur ces contestations et les refus que le Roy faisoit de signer et professer des choses dont entr'eux mesmes ils n'estoient point d'accord, cette affaire sembloit s'en aller remise à un autre jour : dequoy M. d'Evreux extrémement desplaisant, et sçachant bien que vous ne le seriez pas moins de voir que les choses en fussent venuës si avant et ne s'achevassent pas de bonne grace, il vous vint querir par la priere des parties contestantes, mais sur tous de M. le cardinal de Bourbon; lequel depuis que vous fustes devenu l'entremetteur de sa reconciliation avec le Roy, ne pensoit pas qu'il y eut rien de bien fait si vous ne vous en mesliez, pour aller d'eux vers le Roy, et du Roy vers eux; en quoy vous travaillastes si industrieusement et heureusement, à cela grandement assisté par ledit cardinal et ledit sieur d'Evreux, que la confession du Roy fut reformée avec le gré d'un chacun, de laquelle vous retintes une copie, laquelle ayant trouvée parmy

vos papiers, nous nous sommes licentiez de l'inserer en ces Memoires, et est tel que s'ensuit:

« Moy . . . . . je croy de ferme foy, et confesse tous et un chacun les articles contenus au symbole de la foy, duquel use la saincte Eglise romaine, sçavoir est:

« Je croy en Dieu le Pere tout-puissant, createur du ciel et de la terre, et de toutes choses visibles et invisibles; et en un souverain Seigneur Jesus-Christ, fils unique de Dieu, engendré du Pere, avant tous les siecles: Dieu de Dieu, lumiere de lumiere; vray Dieu de vray Dieu, engendré non pas creé; consubstantiel au Pere par lequel toutes choses ont esté creées; lequel pour nous hommes, et pour nostre salut est descendu du ciel, et a esté incarné du Sainct Esprit, né de la Vierge Marie, fait homme, et crucifié pour nous soubs Ponce Pilate, et enduré mort et passion, et apres ensepulturé, et ressuscité le troisiesme jour, selon les escritures, et monté au ciel à la dextre de Dieu son Pere, d'où derechef il reviendra en sa gloire, pour juger les vivans et les morts.

« Je croy au Sainct Esprit, souverain Seigneur, vivifiant tout ce qui procede du Pere et du Fils, et qui avec le Pere et le Fils est adoré et glorifié et qui a parlé par ses prophetes.

« Je croy une saincte Eglise catholique et apostolique.

« Je confesse un baptesme pour la remission des pechez, et attends la future resurrection des morts, avec la vie du siecle à venir.

« Je reçoy et embrasse fermement les traditions des apostres et de la saincte Eglise, avec toutes les autres constitutions et observations d'icelles.

« J'admets et reçoy la saincte Escriture, selon et au sens que cette mere saincte Eglise tient et a tenu, à laquelle appartient de juger de la vraye intelligence et interpretation de ladite Escriture; et jamais je ne la prendray ny exposeray que selon le commun accord et consentement des Peres.

« Je confesse qu'il y a sept sacremens de la nouvelle loy, vrayement et proprement ainsi appellez, instituez par nostre seigneur Jesus-Christ, et necessaires (mais non pas tous à un chacun) pour le salut du genre humain, lesquels sont : le Baptesme, la Confirmation, la saincte Eucharistie, la Penitence, l'Extréme-Onction, l'Ordre et le Mariage; et que par iceux la grace de Dieu, nous est conferée, et que d'iceux, le Baptesme, la Confirmation et l'Ordre, ne se peuvent reïterer sans sacrilege.

« Je croy aussi et admets les ceremonies, approuvées par l'Eglise, et usitées en l'administration solemnelle desdits sacremens.

« Je reçoy aussi et embrasse tout ce qui a esté deffiny et declaré par les saincts Conciles touchant le peché originel et la justification.

« Je recognois qu'en la saincte messe on offre à Dieu un vray, propre et propiciatoire sacrifice pour les vivans et pour les morts; et qu'au tres-sainct Sacrement de l'Eucharistie est vrayement, reellement, et substantiellement, le corps et sang de nostre seigneur Jesus-Christ avec l'ame et la divinité; et qu'en iceluy est faite une conversion de toute la substance du vin au sang; laquelle conversion l'Eglise catholique appelle transubstantiation.

« Je confesse aussi que sous l'une des especes, on

prend et reçoit Jesus-Christ tout entier et son vray sacrement.

« Je confesse qu'il y a un purgatoire où les ames detenuës peuvent estre soulagées des suffrages et bienfaits des fidelles.

« J'advouë qu'on doit invoquer les saincts et sainctes bien-heureux et regnans avec Jesus-Christ, lesquels prient et offrent à Dieu leurs oraisons pour nous, et desquels on doit venerer les sainctes reliques.

« Comme aussi que l'on doit avoir et retenir les images de nostre redempteur Jesus-Christ, de sa bienheureuse Mere perpetuellement vierge, et des autres saincts et sainctes, en leur faisant l'honneur et veneration qui leur appartient.

« J'advouë davantage que nostredit Redempteur a laissé en son Eglise la puissance des indulgences; et que l'usage en est tres-salutaire au peuple chrestien.

« Je recognois la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine, mere et superieure de toutes les eglises; promets et jure vraye obeyssance spirituelle au sainct Pere de Rome, successeur de sainct Pierre, chef des apostres et vicaire de Jesus-Christ.

« J'approuve sans aucune doute, et fais profession de tout ce qui a esté decis, determiné et declaré par les saincts canons et conciles generaux, et rejette, reprouve et anathematise tout ce qui leur est contraire et toutes heresies condamnées, rejettées et anathematisées par l'Eglise.

« En cette foy catholique, hors laquelle nul ne peut estre sauvé, et donc je fais presentement profession, je promets, moyennant la grace de Dieu, persister en-

tierement et inviolablement jusqu'au dernier souspir de ma vie. »

CHAPITRE XII.

Négociation inutile avec l'Espagne. Trève générale. Les Parisiens vont voir Henri IV à Saint-Denis. Attentat de Barrière. Lettre du Roi à Rosny.

Nous vous avons dit cy-devant qu'il arriva trois choses à Sainct Denis, desquelles vous fustes participant : la premiere, la profession du Roy, dont je viens de toucher la substance.

La seconde est telle, que M. d'Antragues, qui aymoit à se mesler de toutes faciendes, qui se trouvoient en fin plutost malicieuses que sinceres, vous vint voir un matin à vostre logis, où, apres quelques complimens et asseurances de sa fidelité au service du Roy, il vous dit que depuis deux jours il estoit arrivé un certain espagnol à Sainct Denis, nommé Ordognes, lequel il disoit avoir nourry estant fort jeune garçon, et depuis l'avoit donné au seigneur dom Bernardin de Mandosse, lors qu'il estoit ambassadeur en France, avec lequel ayant tousjours demeuré depuis, il s'estoit servy de ce qu'il avoit la langue et la façon françoise pour l'envoyer vers luy, afin qu'il trouvast le moyen de le faire parler à vous, comme un des plus anciens serviteurs du Roy, sçachant bien que vous estiez avec luy dés le temps qu'estant en Bearn, il faisoit traitter une confederation entre le Roy, son maistre, et luy, par l'entremise du commandeur Moreau et du vicomte de Chaux,

et auquel il avoit plus de confiance, disant avoir des choses à vous proposer que vous jugeriez grandement advantageuses au Roy et à la France, sans que ledit personnage luy eût voulu rien specifier davantage.

Cette proposition vous my-partit l'esprit aucunement, ne vous fiant que de bonne sorte à M. d'Antragues, à cause de son esprit embarrassé, broüillon et desireux de nouvelletez; et neantmoins ne le voulant pas refuser absolument, sans estre informé des volontez du Roy, vous le remistes au soir à luy rendre responce lors qu'il seroit nuict, disant cette heure estre plus propre pour tenir l'affaire secrette; et vous en allastes aussi-tost que ledit sieur d'Antragues fut party de vostre logis, trouver le Roy, auquel, ayant conté tout ce que vous avoit dit M. d'Antragues, et cét homme à luy, il en prit mesme opinion que vous aviez fait, et dit: « J'estime que « tout cecy n'est qu'une fourberie de l'homme, que « vous cognoissez pour se faire de feste, ou, s'il y a « quelque chose de vray, c'est une ruse des Espa- « gnols, pour donner des jalousies à mes alliez, ou « tenir en suspens ceux qu'il estime estre prests de « l'abandonner en France. Neantmoins il n'y a point « de mal que vous escoutiez tout ce qu'il vous dira, « et puis sur cela nous jugerons de ce qu'il faudra « faire. »

Vous estant donc trouvé sur le soir à vostre logis, M. d'Antragues ne manqua pas de s'y rendre avec l'homme dont il vous avoit parlé, lequel, apres quelques civilitez, vous dit qu'il avoit eu charge expresse de son maistre, dom Bernardin de Mandosse, de s'addresser à vous, afin que par vostre moyen le Roy sceut

le desir qu'il avoit de voir son maistre et luy en bonne amitié, dequoy il avoit les moyens en main, et sur cela luy en avoit dit quelque chose; mais qu'il jugeoit bien (les choses estans grandement changées en France par la conversion du Roy) que ce qu'il avoit à proposer ne seroit pas maintenant convenable, mais qu'il se mettroit en avant d'autres choses non moins avantageuses, maintenant qu'il est catholique, le Roy d'Espagne, ayant une fille (1) qu'il ayme infiniment, et qu'il sçait bien ne pouvoir jamais mieux apparier qu'avec un roy de France; mais que pour ce sujet et les autres conditions qui s'en peuvent ensuivre, il vous prioit de ne trouver point mauvais s'il reservoit de les dire au Roy mesme, et de faire en sorte qu'il pût parler à sa royalle Majesté; dequoy vous luy fistes de grandes difficultez, sans neantmoins l'en desesperer du tout que vous n'eussiez sceu sa volonté; à laquelle, en ayant parlé, il vous commanda de le luy amener, mais vous prioit de le visiter par tout auparavant, et s'il ne vouloit souffrir cette visite le rejetter tout à fait.

Cét homme vous estant venu retrouver à l'heure que luy aviez donnée, amené tousjours par M. d'Antragues, vous leur dittes que le Roy avoit trouvé bon qu'il vint parler à luy, sans en faire aucune difficulté ny mesme prescrire l'heure ny la forme, les remettant à vostre discretion; mais que pour vostre devoir et le contentement de vostre esprit, vous ne l'entreprendriez pas que vous ne l'eussiez bien visité par tous ses habits, ne se devant point offencer de cette

(1) *Ayant une fille :* la même Clara Eugenia dont il est parlé dans la note de la page 121 de ce volume.

formalité, veu le lieu suspect dont il venoit, s'il n'avoit quelque mauvaise intention, dautant que c'estoit un ordre estably depuis peu, à cause de plusieurs mauvais desseins que l'on descouvroit se projetter contre la personne du Roy ; ny, qui plus est, trouver mauvais, si vous le faisiez mettre à genoux, et luy teniez tousjours les deux mains pendant qu'il parleroit à Sa Majesté. A toutes lesquelles choses cét Ordognes ou Nugnes (car nous l'avons trouvé nommé de ces deux noms dans les petits Memoires que nous faisions des choses que nous vous oyons dire) s'estant accommodé par le conseil dudit sieur d'Antragues, vous le visitastes et fistes encore visiter ses habits par vos deux valets de chambre, l'Espine et du But, dont l'un estant tailleur ne laissa ply, reply, ny cousture où il ne foüillast, et en mesme temps le menastes au Roy ; et l'ayant fait mettre à genoux en le salüant, et vous luy tenant les deux mains, il luy tinst au commencement les mesmes propos qu'il vous avoit tenus, puis luy fit plusieurs autres belles ouvertures sur le fait du susdit mariage, et finalement conclust que s'il vouloit envoyer secrettement quelque sien confident serviteur vers son maistre, dom Bernardin de Mandosse, qu'il en rapporteroit toute sorte de satisfaction.

Pour abreger ces longs discours, dautant que vous n'eustes nulle part depuis en cette affaire, le sieur de la Varenne (1) fut choisi par le Roy, contre vostre

(1) *Le sieur de la Varenne :* son nom étoit Guillaume Fouquet. D'abord cuisinier de la sœur du Roi, il s'étoit acquis la faveur de ce prince en le servant dans ses intrigues amoureuses. Il fut depuis employé dans des affaires plus graves, montra de l'intelligence et de l'intré-

opinion, seulement sous couleur d'aller comme de luy mesme et sans charge ny lettres du Roy, travailler à quelque reglement des postes des frontieres, pour lesquelles il y avoit lors quelque dispute avec le courrier major d'Espagne; mais ledit sieur de la Varenne, soit par vanité ou autrement, ne s'estant pû empescher de publier les causes de son voyage, et faire le grand ambassadeur, et dom Bernardin l'ayant receu comme tel avec grand apparat et peu de paroles substantielles, cela pensa causer de grandes altercations, du costé d'Angleterre, des Provinces Unies et des princes d'Allemagne, alliez de la France, et y eut grande peine à les dissuader, qu'en ce voyage le Roy n'eût eu dessein de traitter, sans eux ny leur sceu, quelque chose avec le roy d'Espagne, sur le point de sa catholicité, afin de se separer d'eux apres, et de les abandonner.

La troisiesme affaire fut que les peuples de Paris, ayans gousté quelque petite liberté d'aller voir ce qu'ils appellent leur lieu à l'entour de Paris, pendant la conference de Suresne, pour laquelle tenir plus librement l'on avoit fait une tréve de quelque deux lieuës à la ronde, l'avoient trouvée si douce, que voyans le Roy fait catholique, ils ne laisserent jamais M. du Mayne en repos, qu'il n'eut requis du Roy, sans y adjouster de Navarre, une tréve generale, au moins pour six mois, laquelle ayant esté par luy demandée, et le Roy, ayant assemblé son conseil sur cela, il y eut quasi autant de contestations qu'il en fut fait lors de la demande pour la liberté du commerce,

pidité, et fit une grande fortune. Lorsque Henri IV fut affermi, il obtint la place de contrôleur général des postes.

à cause que M. du Mayne ne voulut jamais consentir qu'il fut nommé comme Roy, en l'instrument d'icelle, disant que les peuples s'y opposoient formellement; neantmoins plusieurs, et le Roy mesme, se laissant aller aux raisons que vous alleguiez tousjours, qu'au nom de Dieu il se fit voir aux peuples de Paris et à tant de députez qu'il y avoit là assemblez sous la couleur de leurs Estats pretendus, et leur usast de ses gentils discours, civilitez et formalitez accoustumées, lesquelles infailliblement produiroient bien tost quelque mutation en leurs cœurs.

Finalement elle fut accordée pour trois mois, et publiée au commencement d'aoust, 1593, et dés le lendemain ou deux jours apres, il arriva une si grande affluence de peuple, noblesse et autres gens de qualité de la ligue, à Sainct Denis, que l'on ne se pouvoit quasi tourner par les ruës, lesquels ne pouvans quasi encore adjouster foy à ce que l'on publioit de la conversion du Roy, cherchoient des lieux de tous costez dans l'eglise Sainct Denis et sur les chemins du logis du Roy en icelle (car le Roy la voulut allonger expres pour les contenter) afin de le voir à la messe ou pour le moins en passant pour y aller, tous lesquels ne l'eurent pas plutost veu avec sa bonne mine, que depuis les plus grands jusques aux plus petits, fort peu exceptez, ils ne criassent, vive le Roy avec acclamations, levant les mains au ciel, et une infinité, sur tout les femmes, jetter des larmes de joye, et crier sans cesse : *Hé! Dieu le benie, et le vueille bien tost amener en faire autant dans nostre eglise Nostre Dame*, luy donnans mille loüanges, et prians Dieu pour sa prosperité, bonne et longue vie; sur

quoy vous pristes occasion de vous arrester, dautant que vous marchiez devant le Roy, pour luy dire : « Hé bien! Sire, que vous en semble de ce peuple « que l'on disoit ne vouloir pas vous accorder la « qualité de Roy dans l'instrument de la tréve; ne « recognoissez vous pas bien maintenant qu'il n'y a « jamais pensé; puis que si librement il vous l'a « donné par acclamations publiques, benedictions et « larmes de joye; » ce qui luy en causoit une si grande en luy mesme, que quasi les larmes luy en venoient aux yeux, et continuerent les visites de ces Parisiens, tant que le Roy fut à Sainct Denis.

Il s'en alla quelques jours apres à Champs sur Marne, pour visiter le fort de Gournay, de là à Brie-comte-Robert et à Melun, où, pendant son sejour, il eut des advis que les jesuites, capucins et autres zelez religieux (1) pratiquoient des personnes pour entreprendre sur sa vie; et de fait trois jours apres il arriva un gentil-homme de Lyon, qui advertit Sa Majesté, que, pour certain, un homme estoit party de Lyon, resolu de le tuer, ainsi que luy avoit dit un ecclesiastique, auquel ce meschant garnement s'en estoit confessé, et le designa si bien par la taille, les habits et les traits de visage, que deux jours apres il

(1) *Que les jésuites, capucins et autres zelez religieux :* il n'a jamais été prouvé que ces religieux eussent excité Pierre Barriere, dont il est ici question, à un attentat sur les jours du Roi. Le père Varade, recteur du collége des jésuites de Paris, accusé par de Thou, ne fut que vaguement nommé dans la procédure. La preuve qu'il n'existoit contre lui aucune prévention fondée, c'est qu'on ne chercha point à l'arrêter, après l'entrée de Henri IV à Paris, et qu'il put se retirer tranquillement avec le légat. Il faut attribuer cet attentat et ceux qui suivirent à un fanatisme plus politique que religieux, qui survécut longtemps à la guerre civile.

fut pris, et en suitte convaincu du crime et défait par justice, dont le Roy s'esmeut aucunement, si bien que vous luy venant peu apres demander congé, de faire un voyage à Bontin pendant la tréve, prenant pour sujet d'iceluy, que vous y aviez pour cinq ou six mille escus de bled à vendre, apres qu'il vous l'eust permis et prié de revenir bien tost, il vous dit :

« Mon amy, est-ce pas une chose estrange de la « malignité des cœurs des hommes, que d'en voir « qui font profession d'estre religieux, ausquels je « ne fis jamais de mal ny n'en ay la volonté, qui at- « tentent journellement contre ma vie. L'on m'avoit « tant de fois dit que me faisant catholique toutes ces « mauvaises volontez cesseroient, et que M. du Mayne « et ses parens n'attendoient que cela pour me re- « cognoistre; mais je commence à voir qu'il y a dans « leurs cœurs plus d'ambition et d'avarice que de « religion et de justice : mais à vostre retour nous y « verrons plus clair et vous en diray davantage. »

Et sur cela vous estant separé de luy, vous fistes venir madame vostre femme et vous en allastes à Bontin, où vous trouvastes quantité de bleds à vendre; desquels le debit estoit fort bon, à cause de la liberté que donnoit cette tréve de commercer dans les grandes villes, lesquelles, instruites par les necessitez et disettes passées, tascherent à se munir de sorte qu'elles n'y retombassent plus; mais vous n'eustes pas loisir d'estre long-temps marchand de bleds, car à peine en eustes vous vendu pour deux ou trois mille escus, que l'on vous payoit tout en pistoles, que le Roy vous envoya une lettre, escrite de sa main, dont la teneur estoit telle.

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, je ne vous avois donné congé que pour dix jours, et neantmoins il y en a desja quinze que vous estes party : ce n'est pas vostre coustume de manquer à ce que vous promettez ny d'estre paresseux; partant revenez vous en me trouver : c'est chose necessaire pour mon service, tant pour voir des lettres que madame de Simiers (1) et un nommé La Font, (qui à mon advis est celuy de qui vous sçaviez des nouvelles, durant nostre grand siege) qui vous escrivent de Roüen, lesquelles sont en chiffres; et par si peu que nous en avons peu deschiffrer, car je les ay fait ouvrir, nous jugeons qu'elles importent à mon service. Il y en a encore une d'un nommé Desportes, qui demeure à Vernueil, lequel vous prie de luy mander s'il sera le bien venu pour vous parler d'une chose dont vous conferastes une fois ensemble à Evreux, dans vostre abbaye de Sainct Taurin, que le feu Roy vous donna. J'ay aussi plusieurs choses à vous dire, et s'en presente tous les jours une infinité, sur lesquelles je seray bien ayse de prendre vos advis, comme j'ay fait sur beaucoup d'autres dont je me suis bien trouvé. Partant partez en diligence et me venez trouver à Fontaine-bleau, adieu. Ce troisiesme septembre, 1593.

Ayant leu cette lettre, aussi-tost vous resolustes de laisser madame vostre femme pour achever la vente de vos bleds, et de mettre ordre à vos affaires, et vous acheminastes à Fontaine-bleau, où à vostre ar-

(1) *Madame de Simiers :* il s'agit ici des intelligences que Rosny avoit depuis long-temps avec des personnes attachées à Villars, gouverneur de Rouen.

rivée le Roy vous dit : « Depuis que je ne vous ay « veu, j'ay bien apris des nouvelles, et cogneu qu'il « y en a beaucoup qui me font bonne mine, et veu- « lent que l'on les tienne pour bons françois, qui « ont toute autre chose dans le cœur; mais il n'en « faut pas faire le semblant, et s'en servir comme l'on « pourra. » Et sur cela vous baillant les lettres que l'on vous escrivoit, vous dit : « Voylà venir force gens « qui ne sont pas trop contens quand ils voyent que « je vous entretiens long-temps, craignant que vous « ne me parliez de la religion et des desordres de « l'Estat, à cause d'une grande lettre que vous m'en « escrivistes un jour dont ils ont eu quelque vent, « encore que je la misse au feu deux jours apres l'a- « voir receuë; partant allez vous essayer à deschif- « frer tout ce que l'on vous escrit, et je diray aux « principaux de ceux qui viennent, que je vous par- « lois de ces lettres; et une autre fois je vous entre- « tiendray plus à loisir. »

CHAPITRE XIII.

Détails sur les états de la Ligue, et sur les négociations entamées par divers partis. Digression sur la conduite de Villeroy.

Plusieurs particularitez assez remarquables s'estoient passées dans les affaires, dont nous n'avons fait aucune mention; toutesfois nostre mémoire nous en fournissant pour le present de quelques unes que vous racontiez lors aux sieurs de Choisy, Bois-brueil

et à l'un de nous quatre, nous les reprendrons de plus loin, et vous ramentevrons ce que nous en avons retenu, et nous semble qu'elles commençoient ainsi :

Lors que durant la vie du prince de Parme, et qu'avec une grande armée il se preparoit à entrer pour la troisiesme fois en France, afin d'y faire proceder à l'eslection d'un roy tel qu'il plairoit au roy d'Espagne son maistre, de nommer, l'on avoit, selon son desir, fait assigner une assemblée d'estats à Rheims, afin qu'au mesme temps de la nomination de ce roy imaginaire, il y pût estre sacré; mais apres que ce prince fut mort, et son armée toute dissipée, M. du Mayne fit changer cette assemblée et ordonner qu'elle se tiendroit à Paris, qui la demandoit instamment, et les ministres du Pape et du roy d'Espagne aussi; où en mesme temps neantmoins que les deputez des provinces furent arrivez, diverses humeurs et fantaisies commencerent à travailler les esprits de ceux qui composoient ce grand corps anarchique, chacun des principaux d'iceluy formant des desseins et forgeant des desirs à part et differens des autres, à sçavoir le Pape, ses nonces et legats d'une façon; le roy d'Espagne et ses ministres d'une autre; et les ducs de Savoye, de Lorraine, du Mayne, de Nemours, de Mercure, de Guyse et autres, chacun à sa mode; et la ville de Paris, y compris le parlement, à la sienne aussi: nul desquels ne pouvoit faire executer son projet sans la destruction de tous ceux des autres; lesquelles contrarietez commencerent à paroistre manifestement lors de la proposition qui fut faite pour tenir une assemblée ou conference à Suresne, entre

des personnages notables et tous catholiques, de la part du Roy et de ceux de la ligue, en laquelle, quoy qu'il ne s'y resolût rien d'important, neantmoins une petite tréve dont il fut auparavant convenu pour la facilité d'icelle, fut trouvée de si bon goust par le peuple de Paris, que le desir d'une plus longue et de plus grande estendüe luy demeura tousjours fiché en l'esprit, voire s'augmenta jusqu'à celuy d'une paix generale : tellement que dés cette heure-là les divisions s'accreurent, de sorte, entre tant de diverses testes remplies d'ambition, qu'ils ne pûrent jamais plus depuis convenir à un mesme dessein, et ne firent quasi plus rien que par boutades et à bastons rompus; le comte de Mansfeld mesme, qui fut envoyé, au défaut du prince de Parme, avec une grande armée en France, n'ayant jamais osé passer plus avant que Noyon.

Et, quoy que le duc de Feria, dom Inigo de Mandosse et Jean Baptiste de Taxis passassent jusques à Paris pour fortifier l'entremise de dom Diego d'Ibarre, si ne peurent ils beaucoup advancer en leurs desseins, n'estans pas secondez par de puissantes armes ny abondance de deniers, et eussent encore beaucoup moins fait sans un voyage que le Roy fit à Tours, et le siege qui fut mis devant Selle avec mauvais succez; lesquels causans l'absence du Roy, donnerent moyen au comte de Mansfeld d'assieger et prendre Noyon, ce qu'il n'eust osé entreprendre si le Roy eut esté seulement à Compiegne, et les nouvelles qui leur arriverent d'Italie, que le Pape ayant sceu que le cardinal de Gondy et le marquis de Pisany estoient envoyez vers luy de la part du Roy non encore catholique, leur

avoit fait faire défence d'entrer dans l'estat de Rome (1); aussi ces petites desfaveurs aux affaires du Roy leur donnerent telle hardiesse de proposer le mariage de l'Infante avec le royaume de France et M. le cardinal de Bourbon conjoinctement, duquel il fut dressé des articles iceux signez et envoyez à l'abbé de Bellozane pour les faire voir et approuver audit sieur cardinal, non qu'ils eussent intention de les executer, mais seulement pour servir d'occasion audit sieur cardinal de se separer du party du Roy, et ensemble avec luy M. le comte de Soissons, messieurs les ducs de Nevers et de Longue-ville, et plusieurs autres catholiques, lesquels l'on disoit estre liez d'intelligence ensemble; mais ces escrits et deliberations n'estans pas dans les cœurs des principaux chefs de la ligue esgalement, elles ne pûrent aussi estre tenuës assez secrettes ny mesnagées comme il estoit requis, ny avoir leurs suittes necessaires; tellement qu'elles produirent en la plus-part des effets tous contraires à leurs attentes, ausquels commença de donner mouvement l'arrest du parlement dont a esté parlé cy-devant, lequel estant bien tost apres suivy de la conversion du Roy, les desseins de

(1) *Défence d'entrer dans l'estat de Rome :* ce fut d'Ossat, alors chargé des affaires de France à Rome, qui décida Pisany à ne point se rebuter des lenteurs que le Pape mettoit à son admission. (Voyez la lettre du cardinal d'Ossat au marquis de Pisany, en date du 3 avril 1593.) Arnauld d'Ossat se montra l'un des plus habiles négociateurs de son temps. A l'époque où le duc de Guise fut assassiné à Blois, il étoit secrétaire du cardinal de Joyeuse, ambassadeur près du saint-siége. Après la mort de Henri III, il resta chargé des affaires, se conduisit avec autant d'adresse que de circonspection, prit le parti de Henri IV, et parvint, sous la direction de Villeroy, à réconcilier ce prince avec le Pape: réconciliation qui sauva la France de tous les désastres qu'auroit fait naître un schisme. On verra, dans le cours de ces Mémoires, que Sully étoit très-prévenu contre d'Ossat.

tous les grands chefs de la ligue se trouverent encore plus contrarians que jamais, chacun songeant à traitter separement afin de rendre ses conditions plus advantageuses, comme il a depuis esté sceu de la pluspart d'eux ; car, quoy qu'ils eussent pour la pluspart protesté qu'il n'y avoit que la seule creance erronnée du Roy qui les empeschast de donner la paix à la France, par une entiere et absoluë recognoissance de sa royauté, neantmoins quand ils sceurent que l'on parloit à bon escient de sa conversion, ils en receurent un desplaisir extréme, et firent, tant les ministres du roy d'Espagne qu'eux, tout ce qui leur fut possible pour en empescher l'effet, jusques à luy faire donner, par personnes tierces interposées et qu'en tout cas l'on pourroit des-advouër, des esperances de traitter avec luy à certaines conditions où il ne seroit point parlé de religion.

Et quoy que les sieurs de Ville-roy (1), de Bellievre, Jeannin, Belin, Zamet et autres qui vouloient estre tenus pour pacifiques dans le party du Roy, se montrer amateurs de l'Estat, et favoriser la legitime royauté, luy asseurassent tousjours que sa conversion seroit suivie d'une generale recognoissance, neantmoins l'on sceut depuis, par le moyen d'une dépesche, que le cardinal de Plaisance avoit faite au Pape, laquelle fut prise vers Lyon et apportée à Sa Majesté, qu'en mesme temps que lesdits de Ville-roy et Jeannin faisoient faire tant de belles protestations, voire seulement deux

(1) *Et quoy que les sieurs de Ville-roy, etc. :* l'opinion que veut donner Rosny, de Villeroy et de Jeannin, est démentie par tous les historiens. Dans une circonstance aussi pénible, il étoit difficile qu'leur conduite n'inspirât pas quelques soupçons aux protestans.

jours avant sa profession catholique, il s'estoit tenu un conseil secret tres-solemnel de tous les ministres du Pape et du roy d'Espagne, et de tous les principaux chefs de la ligue ou des députez, des ducs de Nemours, Mercure et autres qui estoient absens ; auquel il fut fait un serment general entre les mains du legat du Pape, sur l'hostie, la croix et l'evangile, avec plusieurs execrations, de maintenir à tousjours la ligue catholique ; et de ne s'en séparer jamais, pour quelque cause et occasion que ce pût estre, qu'il n'y eut eu un Roy esleu et recogneu de tous qui fust agreable à celuy d'Espagne, et de n'entrer jamais en aucun accord, traitté, convention ny communication avec le Roy ny les siens, quelque profession qu'il pûst faire de la religion catholique, et preuve d'une vraye conversion qu'il donnast, et autres semblables conditions dont il estoit bien difficile que les sieurs de Ville-roy et Jeannin fussent entierement ignorans, comme ils le voulurent feindre lors qu'estant l'un d'eux venu trouver le Roy à Fontaine-bleau, luy estant des-ja catholique, pour continuer à donner de belles paroles, il leur fit voir cette dépesche du legat, plaine de choses contraires aux asseurances qu'ils luy vouloient faire prendre, et notamment l'original ou copie signée du legat de cet execrable serment cy-dessus dit.

Aussi la suitte des affaires a elle tesmoigné que tous ces gens-là n'eurent jamais inclination à servir le Roy, et que ce qu'ils en ont fait depuis n'a esté que par la vive force, et pour se voir abandonnez des peuples ; dequoy il se pourroit alleguer une infinité d'exemples que nous avons veus depuis : mais, pour eviter prolixité, nous nous contenterons de ceux

qu'en donnerent le sieur de Ville-roy, son fils, et ceux qui dependoient de leurs volontez que nous avons choisis expres, pource qu'il estoit un de ceux qui de mines ou de paroles montroient plus de sincerité et d'affection au Roy et à l'Estat. Et neantmoins quoy que le Roy eut fait profession de la religion catholique, eut envoyé à Rome messieurs de Nevers, cardinal de Gondy et marquis de Pizany, pour recognoistre le Pape et luy prester l'obeyssance; qu'il eut esté fait une tréve pour trois mois; que le sieur de Ville-roy en eut obtenu la prolongation particuliere pour luy et pour son fils, pour deux autres mois, voire en eut poursuivy la continuation encore pour trois mois, laquelle neantmoins il ne pust obtenir; que les armes à la fin d'icelles tréves se fussent reprises de tous costez; que le Roy eut esté solemnellement sacré à Chartres; que les sieurs de Vitry et de la Chastre, et les villes de Meaux, Orleans et Bourges, et ce qui en dépendoit, eussent recogneu le Roy; que ceux de la ville de Lyon se fussent saisis de M. de Nemours et traitté avec Sa Majesté; qu'elle eust fait une declaration pour recevoir dans un mois tous ceux qui voudroient rentrer dans sa legitime obeyssance, avec protestation d'estre privez de toute grace s'ils laissoient passer ce temps-là, si est-ce que ledit sieur de Ville-roy ne voulut jamais permettre que son fils ny ceux qui dependoient de luy se rengeassent à leur devoir, quoy que les places qu'ils tenoient ne vallussent que fort peu de chose: mais au contraire il fit tant par menées et l'intervention de ses amys de Cour qui connivoient de longtemps avec luy, et en avoient receu plusieurs cour-

toisies durant les guerres, qu'il obtint une tréve particuliere de trois mois pour luy, son fils et ceux qui dépendoient de luy, laquelle encore il voulut faire approuver à M. du Mayne, afin de nager tant qu'il pourroit entre deux eauës, qu'ils pûssent tous deux vivre comme neutres entre les deux partis, et ne se trouver obligez de s'exposer aux dangers, ny en venir à l'experience des armes; jusques à ce que voyant Beauvais, Amiens, Abbe-ville, Paris et Roüen rendus, ils mesnagerent si bien leurs temporisemens par le moyen du sieur du Plessis, qui estoit fort son amy, et du sieur de Sancy, qui avoit lors tout credit aupres du Roy, à la fille duquel aussi il maria son fils, qu'ils ne recogneurent tous deux le Roy qu'en se faisant achepter bien cherement, dautant qu'il eut l'argent de la recompense de sa charge, et encore apres la charge de secretaire d'Estat : ce que nous avons mis icy par prevention de temps, pour faire voir que non les bonnes volontez et inclinations d'autruy, mais le seul courage, la vertu et la fortune du Roy, assisté des benedictions du ciel, ont esté les uniques causes de ses prosperitez et de la splendeur où il a mis cét Estat.

CHAPITRE XIV.

Surprise de Fécamp par Bois-rozé. Négociations de Rosny avec Villars, gouverneur de Rouen. Henri IV est sacré à Chartres.

Pendant vostre voyage à Bontin, et le sejour que le Roy fit à Melun et à Fontaine-bleau, il s'estoit tenu

encor deux conferences à Andresy et à Milly, desquelles nous ne disons rien, dautant que vous n'y eustes nulle part, à la fin desquelles le Roy s'en alla à Mante et de là à Dieppe pour assister le sieur de Bois-rozé, auquel M. de Villars, durant une si douce tréve, menoit une fort dure guerre, dont nous avons estimé vous devoir ramentevoir les motifs, tant pour ce que depuis vous vous meslastes des affaires de ce fort de Fescamp dont il estoit lors question, et vous pensa estre cause d'un grand accident quand vous fistes quelque temps apres le traitté de Roüen, que Bois-rozé fut depuis des gentils-hommes de vostre suitte et vostre lieutenant en l'artillerie, que pource qu'en cette narration il s'y rencontrera plusieurs accidens notables et dignes de n'estre pas oubliez.

Vous vous souviendrez donc, monseigneur, afin de prendre les choses dés leur origine, comme M. de Biron assiegea et prit le fort de Fescamp sur ceux de la ligue, dans lequel s'estant trouvé le susnommé sieur de Bois-rozé, avant que d'en sortir, il remarqua si bien sa situation maritime et toutes les advenuës d'icelle, qu'il se forma des-lors en l'esprit un dessein de la pouvoir reprendre un jour : et de fait, ayant pratiqué depuis deux soldats qu'il trouva moyen de faire jetter parmy ceux de la garnison, et les ayant bien instruits de ses intentions, il fit une entreprise sur ce fort par un moyen que chacun eust estimé impossible, si l'execution n'eust verifié le contraire, d'autant que le lieu par où il la designa est un rocher haut de cent toises, couppé en precipice, le pied duquel estoit ordinairement baigné de vagues et flots de la mer, de plus de deux toises de haut, reservé quatre ou cinq

fois l'année, au temps des plus basses marées, que durant quatre ou cinq heures seulement, quelquesfois la nuict et quelquesfois le jour, la mer laisse quinze ou vingt toises de diamettre à sec au pied d'iceluy: l'une desquelles opportunitez ledit sieur de Bois-rozé ayant choisie et fait accommoder auparavant un gros cable qu'il vous a fait voir plusieurs fois depuis à Rouen, de hauteur convenable pour le roc qu'il vouloit gravir, et à iceluy, d'espace en espace, fait faire des nœuds pour se tenir des mains, et des estriers de cordes avec des petits bastons pour y apposer les pieds, il rassembla cinquante soldats des plus determinez de sa cognoissance, la pluspart matelots qui grimpent aux hunes, lesquels il avoit esprouvez en plusieurs perils; et avec iceux s'embarqua dans deux chalouppes, et vint une nuict, qui par bonne fortune se rencontra fort noire, aborder au plus pres de ce roc que la basse marée luy peut permettre, sur le haut duquel l'un des deux soldats de la garnison qu'il avoit gaignés logeoit ordinairement, comme en un lieu dont l'on ne se fust jamais deffié, et depuis six mois avoit accoustumé de s'y rendre la nuict à toutes les basses marées pour y entendre le signal, auquel il jetta aussi-tost un menu cordeau de longueur suffisante, au bout duquel fut soudain attaché celuy du gros cable que le soldat tira incontinent amont (1); et ayant attaché une agraffe de fer qui y estoit à l'entre-deux d'une canonniere, avec un gros levier, aussi-tost le sieur de Bois-rozé fit monter l'un des deux sergens de ces cinquante auquel il se fioit le plus, et l'ayant fait suivre par tous les

(1) *Amont* : en haut.

autres, il monta luy mesme le dernier, afin que nul ne s'en peust desdire, et qu'il leur servist de chasse-avant.

Or, pendant le temps qui s'estoit employé à tous ces mysteres, à s'agencer tous cinquante sur cette corde et à monter les uns apres les autres avec leurs armes qu'ils s'estoient liées au corps, la marée avoit commencé de revenir, voire estoit desja remontée pres de six pieds contre ce rocher, que ledit sieur de Bois-rozé et ses cinquante soldats n'estoient encor qu'à la moitié d'iceluy. Estans donc ainsi pendus et et comme enfilez à ce cable, il ne leur restoit plus nulle esperance de salut que par la prise de la place, de laquelle Bois-rozé, pour son regard, ayant un courage intrepide, et resolu à mourir ou s'en rendre maistre, ne doutoit nullement, lors que son sergent qui montoit le premier, soit à cause de l'extréme hauteur où il estoit parvenu, soit pour le grondement et tintamarre furieux que demenoient les flots et vagues impetueuses de la mer contre cette roche bise, commença de s'effrayer et à dire qu'il n'estoit plus en sa puissance de monter plus haut, et que la teste luy tournoit; ce qui estant rapporté de bouche à autre jusques audit sieur de Bois-rozé, et luy voyant que, quoy qu'il luy eut peu mander, il n'avançoit point, il prit resolution d'y aller luy mesme; et ainsi passant par dessus les corps et les testes de tous ses compagnons suspendus en l'air, il parvint jusques à luy, et le rasseura aucunement, et puis le poignard à la main le contraignit de continuer à monter, tant qu'en fin le jour estant fort prochain, ils entrerent tous cinquante sur ce haut rampart sans aucun inconvenient, bruict ny allarme, où estans receus par

ces deux soldats, et cognoissans tous les estres et advenuës du fort, ils surprirent facilement le corps de garde et les sentinelles qui estoient de l'autre part devers le bourg, ne se faisant d'ordinaire nulle garde du costé de la mer, à cause de l'extreme hauteur du rocher qui le faisoit estimer du tout inaccessible ; et les ayant taillez en pieces, ensemble tout ce qui vint piece à piece au secours, il se rendit finalement maistre de ce fort : dequoy il advertit aussi-tost M. de Villars, tant afin qu'il lui envoyast gens pour se saisir du bourg et le pouvoir garder, que pour s'asseurer du gouvernement de la place, qui estoit dans l'estenduë de sa charge.

Mais estant quelque temps apres entré en mauvais mesnage avec luy, et encor plus avec le commandeur de Grillon (1), craignant que l'un ou l'autre le privast de ce qu'il s'estoit acquis avec tant d'industrie, de labeur et de peril, il se donna du tout au Roy, environ le temps de sa conversion, et ne recognent plus les mandemens dudit sieur de Villars ; de quoy estant entré en extréme colere il l'envoya investir, logeant des trouppes aux environs de sa place, qui l'incommoderent, de sorte qu'il fut contraint de recourir au Roy et luy demander secours, lequel à cette occasion s'achemina promptement à Dieppe, et puis s'en alla loger à Sainct Vallery en Caux, auquel lieu arriva M. de Belin, de la part de M. du Mayne, pour luy remonstrer que l'assistance par luy donnée au sieur de Bois-rozé estoit une pure infraction de tréve qui seroit cause de la faire rompre par tout, ce qui ne luy sembloit pas à propos pour pacifier le royaume,

(1) *Le commandeur de Grillon* : frère du brave Crillon.

mais, au contraire, la devoit prolonger encor de trois mois, outre les cinq accordez en deux fois, dautant qu'il luy falloit encor ce temps pour le voyage de M. le cardinal de Joyeuse à Rome, et celuy du sieur de Mont-pesat en Espagne, avant le retour desquels il ne pouvoit pas absolument disposer de luy : mais le Roy, qui se souvenoit de la depesche du legat de Plaisance au Pape, et du beau serment fait entre ses mains, dont il a esté fait mention cy-devant, apres vous avoir parlé de tout cela à part, et en plain conseil à quelques autres esquels il se confioit le plus, il rejetta l'une et l'autre proposition du sieur de Belin, et s'estant advancé vers Canny, Vallemont, Gonde-ville, Baulebec et Etretal, il contraignit les trouppes du sieur de Villars de se retirer, et pourveut aux choses necessaires pour la conservation du fort de Fescamp.

Pendant ces demeslemens d'affaires, vous escrivistes à madame de Simiers et au sieur de la Font en responses de leurs lettres cy-devant dittes; mais ils vous manderent que cét accident de Fescamp avoit tellement alteré l'esprit de l'homme (1), dont ils vous avoient escrit, qu'il falloit remettre l'entre-veuë proposée de vous et de luy en une autre saison, laquelle estant venuë ils ne manqueroient de vous en donner advis.

Quelques jours apres le Roy s'en retourna vers Mante, auquel lieu ayant esté adverty que M. de Vitry estoit resolu de le recognoistre pour Roy dans Meaux, il s'achemina vers Lagny afin de le fortifier en sa deliberation et l'assister s'il en avoit besoin; et furent les

(1) *De l'homme* : il s'agit de Villars, gouverneur de Rouen.

choses si bien conduites que ledit sieur et sa place, sans aucun inconvenient, se remirent, le premier jour de l'an 1594, en l'obeyssance de leur vray Roy, lequel à cette occasion entreprist le siege de la Ferté Milon, où vous sejournastes quelques jours, duquel lieu, pource que le Roy ne vous voulut pas donner congé pour aller jusques à Bontin, vous mandastes à madame vostre femme qu'elle s'en vint à Montreau et que vous l'iriez voir en ce lieu là, pour ce que le Roy vous avoit destiné pour aller voir faire la monstre à quelques Suisses, et que de là vous la feriez passer à Mante par le moyen d'un passe-port ou autrement. Mais le jour mesme qu'elle arriva dans Montreau, et deux auparavant celuy de la monstre des Suisses, il arriva deux choses qui vous empescherent de suivre vostre dessein : l'une que M. le comte de Chaligny (1), qui estoit venu en l'armée du Roy avec passe-port pour de là passer jusques à Paris, luy ayant demandé quelque gentil-homme de qualité des siens pour le conduire jusques là, et ayant en mesme temps montré au Roy des lettres que vous aviez nouvellement receuës de madame de Simiers et de M. de la Fond, par lesquelles advis vous estoit donné que l'homme dont ils vous avoient auparavant escrit estoit remis en bonne posture, et que si vous vouliez venir en ces quartiers-là, et leur donner advis du lieu où vous seriez, vous en verriez des preuves.

Sa Majesté resolut aussi-tost de vous faire partir et se servir de l'occasion du comte de Chaligny, pour faciliter vostre passage sans détour; de sorte que vous le conduisistes à Paris, où vous vistes M. du Mayne,

(1) *Le comte de Chaligny* : frère du duc de Mercœur.

et de là vous en allastes à Mante et à Louviers, puis à la maison d'un nommé le sieur de Sainct Bonnet, à deux lieuës de Roüen, d'où ayant escrit à ceux que besoin estoit, l'on vous vint le lendemain querir toute la nuict, et fustes mené avant le jour au fort Saincte Catherine, où le capitaine Boniface vous fit tres-bonne reception et magnifique traittement jusques au soir, que M. de Villars luy seul, sans avoir amené qu'un laquais, vous vint voir, et apres vous avoir entretenu deux heures, s'en retourna coucher à Roüen, estans demeurez fort satisfaits l'un de l'autre; et se passa tout cela comme en cachette, et sans que vos gens mesmes, reservé un valet de chambre que vous menastes seul avec vous, sceussent ce que vous estiez devenu, tant pource que M. de Villars ne vouloit pas que l'on sceust encore qu'il traittast avec le Roy, que pource que plusieurs gouverneurs des villes de Sa Majesté, qui profitoient du trouble et parmy les rebellions des grandes villes, eussent traversé vostre negociation, comme ils n'y manquerent pas lors qu'elle fût cognuë, ainsi qu'il se dira cy-apres.

[1594] Vous sejournastes cinq jours dans le fort Saincte Catherine, pendant lesquels il ne s'en passa un seul que M. de Villars ne vous vinst entretenir, son principal soin et sa plus grande peine consistant à pouvoir descouvrir par vos discours s'il y avoit entiere seureté à traitter avec le Roy, et sujet de se fier en sa foy et en sa parole, de laquelle vous luy parlastes de sorte que vous les luy fistes estimer pour inviolables; et cette creance universelle suivie de continuels effects ont esté les principales causes de l'establissement du Roy.

Et sur telles presuppositions vous estans concertez et entierement esclaircis, vous de ce qu'il pouvoit desirer, et luy de ce qu'il pourroit obtenir, vous vous en retournastes trouver le Roy à Chartres (1), où il ne faisoit que d'arriver pour s'y faire sacrer, à dessein de vous en retourner incontinent à Roüen, avec pouvoir en forme, pour conclure le traitté.

CHAPITRE XV.

Réconciliation du comte de Soissons et du duc de Mont-pensier. Négociation relative aux amours de *Madame* sœur du Roi et du comte de Soissons. Pouvoirs donnés à Rosny pour traiter avec Villars.

Durant vostre sejour à Chartres, il survint deux affaires tres-importantes, et lesquelles, le Roy n'estimant pas les pouvoir terminer à son contentement sans vostre entremise, vous retindrent prés de luy dix ou douze jours plus que vous ne pensiez; lequel sejour fut cause de grands accidens pour vous, comme il se verra cy-apres.

La premiere fut, le racommodement de messieurs le comte de Soissons et duc de Mont-pensier, entre lesquels il paroissoit des haynes et animositez, provenuës des envies et jalousies que l'on voit ordinairement entre les grands seigneurs de mesme condition, et particulierement à cause des pretentions qu'ils

(1) *Trouver le Roy à Chartres :* Henri IV se fit sacrer à Chartres le dimanche 27 février 1594. Reims étoit encore au pouvoir des ligueurs. On substitua la sainte ampoule de St.-Martin de Tours à celle de St.-Rémy. La cérémonie fut faite par Nicolas de Thou, évêque de Chartres.

avoient à mesmes gouvernemens et à mesme maistresse ; chacun d'eux pretendant de parvenir au mariage de madame sœur du Roy, le premier comme se tenant plus favorisé d'elle, et l'autre pour estre plus agreable au Roy, et sur tels sujets avoient ils esté plusieurs fois prests d'en venir aux mains ; mais la partie se fust trouvé mal faite alors, dautant que l'un, à cause de ses grands biens, de son gouvernement et qu'il estoit plus aymé du Roy, se trouvoit, au temps de ce sacre, accompagné de quatre ou cinq cens gentils-hommes ; et l'autre (ayant peu de moyens et peu de faveur aupres du Roy, à cause de sa derniere escapade durant le siege de Roüen, qu'il ne se passoit point une saison entiere qu'il n'en renouvellast quelque autre, et qu'il n'avoit nulles places ny gouvernemens) n'estoit suivy que de dix ou douze gentils-hommes, et neantmoins sa naissance et son haut courage luy faisoient tenir des langages tous tels que s'il eust eu forces esgales : ce qui travailloit grandement l'esprit du Roy, lequel sçachant que M. le comte de Soissons avoit lors grande creance en vous (laquelle les choses qui se passerent vous firent perdre tout à fait, voire firent qu'il vous picota tousjours depuis) et en M. du Perron, evesque d'Evreux, il vous ordonna tous deux pour travailler à cette reconciliation, laquelle, apres mille peines et contestations qui seroient trop longues et ennuyeuses à deduire, estans enveloppées de plusieurs contrarietez, opiniatretez et raisons fondées sur le vent, vous fistes enfin, sinon en effet et dans le cœur, car il en eut fallu oster les causes, ce qui n'estoit pas en vos puissances, à tout le moins en apparences exterieures, en pa-

roles et embrassades d'accord devant le Roy, lequel se contenta de cela, tant pource qu'il jugeoit bien qu'il estoit impossible d'obtenir davantage, que pource qu'il vouloit vous employer en une autre affaire qui luy tenoit encor plus au cœur, qui fut la seconde, qui vous retint à Chartres.

Mais, afin de la mieux esclaircir, nous reprendrons succintement ce qui a esté cy-devant dit du voyage de M. le comte de Soissons en Bearn, pour espouser Madame sœur du Roy malgré luy; et quoy que Sa Majesté y eut pourveu comme il a esté dit, neantmoins si ne peut il empescher que par le moyen de la comtesse de Guiche (1), laquelle estoit irritée contre luy et se plaisoit à le fascher, pource que l'ayant aymée non seulement il ne l'aymoit plus et en aymoit d'autres, mais mesmes encor avoit honte, à cause de la laideur où elle estoit venuë, que l'on dit qu'il l'eust aymée, ils ne se vissent et ne s'entredonnassent des promesses de mariage, lesquelles le Roy desiroit non seulement retirer, mais aussi leur faire bailler une declaration qu'ils se quittoient l'un l'autre et revoquoient toutes les promesses qu'ils s'estoient faites, tant de bouche que par escrit; et avoit le Roy une telle passion à cette affaire, pour ce que quelques malins luy avoient mis en teste, que ce mariage mettroit sa vie en danger s'il en venoit des enfans, que vous ne l'aviez jamais veu parler d'affaire avec telle violence, ny en soliciter l'entremise et conclusion avec telle instance et obstination; laquelle considerant vous essayastes plusieurs fois à vous descharger

(1) *La comtesse de Guiche:* la même dont il a déjà été parlé, et qui, dans sa jeunesse, avoit été maîtresse du Roi.

d'icelle, voyant bien les difficultez qui s'y rencontreroient, et qu'elle seroit suivie de divers et peut estre fascheux accidens, pour lesquels eviter vous representastes au Roy que cette affaire estoit de longue haleine et de difficile discution, et qu'en ayant un autre en main de beaucoup plus grande importance qui estoit le traitté pour la reduction de Roüen, le Havre, et autres villes de Normandie en son obeyssance, lequel luy rendroit la plus grande et la plus riche province de son Royaume paisible, des conditions duquel vous estiez quasi entierement d'accord avec M. de Villars, et que vous ne doutiez nullement de la conclusion d'iceluy si vous y retourniez promptement avec les pouvoirs necessaires pour cét effect en bonne forme; mais que si cela estoit tiré en longueur, il y pourroit arriver des accidens qui destruiroient ce que vous aviez desja si bien mesnagé, ou pour le moins en allongeroient grandement l'execution, ayant bien ressenty aux paroles du sieur Boniface, que le roy d'Espagne et M. du Mayne devoient envoyer en bref des deputez de qualité vers M. de Villars avec des promesses tres-amples; et partant le priez vous de remettre le démeslement de l'affaire de madame sa sœur, et de M. le comte de Soissons à un autre ou à une autre fois, et vous permettre d'aller achever ce que vous aviez si bien commencé, et que mesme croyez vous qu'il vous faudroit passer à Vernueil, pource que le sieur de Medavit n'attendoit autre chose pour traitter que vostre parole, d'estre bien receu, bien traitté, et asseurance que ce qui luy seroit promis luy seroit observé par Sa Majesté.

Mais, nonobstant toutes vos remonstrances et alle-

gations, Sa Majesté vous dit que l'affaire de madame sa sœur et de M. le comte de Soissons luy importoit plus pour le repos de son esprit, que Roüen, ny toute la Normandie, les affaires generales prenans un tel train que la pluspart suivroient les exemples de Meaux, Bourges et Lyon, si tost qu'il seroit sacré, ne vous voulant point celer, sçachant bien que vous y garderiez le secret requis, qu'il estoit d'accord avec M. de Belin, gouverneur de Paris et les principaux officiers de la ville, de la remettre en son obeyssance si tost qu'il s'en rapprocheroit, apres que cette ceremonie, necéssaire pour contenter la fantaisie des plus scrupuleux, auroit esté parfaicte, et que cela arrivant, il ne doutoit point que Roüen n'en fit de mesme; et partant vous prioit-il, toutes autres affaires laissées en arriere, d'employer tout vostre travail, vostre esprit et vostre industrie pour retirer les promesses de mariage que s'estoient entre-données madame sa sœur et M. le comte de Soissons. A quoy il vous fallut obeyr, quoy que vous pûssiez dire au contraire; et afin que vostre entremise fut renduë plus facile et plus efficacieuse, vous le suppliastes de trouver bonnes toutes les formes que vous tiendriez pour cét effet, et sur tout qu'il se gardast bien, comme vous feriez de vostre part, de dire qu'il vous en eust donné aucune charge, ce qu'il vous promit, et de plus de ne s'offencer en aucune façon de tout ce que vous auriez dit et fait en cette affaire jusques à ce qu'il en eust veu la fin : ce qu'il vous accorda.

Tellement que ne voulant point perdre de temps, de crainte que l'affaire de Roüen, par la longueur d'iceluy, ne déperist, vous en allastes sur l'heure

mesme voir M. d'Evreux, comme l'un de vos plus intimes amys, et encor que son frere ne vous fut pas si familier pour lors, si estimastes vous plus à propos de vous servir de luy que de l'autre, en l'artifice dont vous pretendiez user, qui estoit de faire sçavoir à madame et à M. le comte, par personnes tierces qui ne leur pûssent estre suspectes, que vous seul sçaviez les moyens de faire reüssir leur mariage; ce que vous dittes audit sieur du Perron le jeune, comme par forme de discours seulement, apres avoir neantmoins tiré parole de luy qu'il n'en parleroit jamais à personne, pour ce que sçachant cela de la propre bouche du Roy avec deffence de le dire à qui que ce peust estre, s'il venoit à estre descouvert, il croiroit asseurément que vous luy auriez manqué de loyauté, et partant perdriez toute la confidence en quoy vous estiez pres de luy, et peut estre vous y ruyneriez du tout; en quoy son frere et luy perdroient plus que vous mesmes, les ayans choisis pour vos plus intimes et chers amys, et pour personnes propres à eslever aux plus hautes dignitez de l'Eglise.

Ce discours opera si bien qu'il reüssit comme vous vous l'estiez imaginé, car il en parla en confidence, ce nous semble-il, à M. de Courtenay, à un nommé Beaulieu-bonin, et encor à un autre, du nom duquel vous vous souviendrez mieux que nous, qui estoient tous trois des plus confidens de M. le comte de Soissons; et cela trotta si bien par les bouches et par les oreilles des plus interessez, que deux jours apres allant voir madame, sous couleur de luy dire adieu, comme si le Roy vous eut commandé de vous en retourner soudain à Roüen, elle vous fist si bonne

chere que vous cogneustes bien qu'elle avoit esperance en vous, et cela se mesnagea de sorte qu'enfin la comtesse de Guiche, qui estoit lors tout le secret et tout le conseil des deux amants, vous dit en leur presence en vous embrassant : « Voicy un homme qui « vous pourroit bien ayder en vos desseins s'il vou- « loit, et le faut obliger à vous faire office en cela. » A quoy madame respondit : « Monsieur de Rosny « sçait bien que M. le comte et moy, l'avons tous- « jours particulierement aymé, que s'il nous vouloit « maintenant ayder à regagner les bonnes graces du « Roy mon frere, comme je sçay bien qu'il le peut, « nous en aurions tous deux de perpetuels ressen- « timens. » A quoy vous luy respondistes : « Madame, « si je sçavois que vous n'eussiez point tres-tous de « langue et que vostre resolution absoluë fut de « suivre en tout et par tout mes conseils, je vous « dirois des secrets que vous ne sçauriez sçavoir de « nul autre que de moy ; mais le peril qu'il y a si ce « que je vous dirois venoit à estre descouvert, me « fait tenir en silence et poser le doigt sur les levres. »

Surquoy vous ayans fait toutes sortes de sermens, que jamais ils n'en parleroient à personne que par vostre permission, vous leur dittes que vous vouliez esprouver, en peu de choses, s'ils seroient fidelles sur beaucoup, et partant ne leur diriez rien pour le present, sinon qu'à la verité vous sçaviez les moyens propres pour faire reüssir ce qu'ils desiroient ; mais que vous ne leur diriez point encor quels ils estoient que vous n'eussiez esprouvé durant trois jours comment ils auroient mesnagé les ressorts de leurs langues, les prians de se contenter de cela pour le present ;

et vous estant ainsi separé d'eux avec promesse de retarder sous quelque specieux pretexte vostre retour à Roüen, vous revinstes voir madame au bout de trois jours, et, apres quelques discours faits, complimens rendus, et asseurances données de ne relever jamais nulles des paroles qui auroient esté tenuës, vous luy dittes ne douter nullement qu'elle n'approuvast les expedients que vous aviez à luy proposer, dautant que vous les teniez de la propre bouche du Roy, qui vous avoit en cela declaré le plus secret de ses intentions sur un tel sujet; c'est que luy ayant depuis peu de temps tenu quelque propos touchant le mariage d'eux deux, comme si vous vous fussiez estonné de luy voir une si grande aversion en l'accomplissement d'iceluy, puis qu'il sembloit n'y avoir rien de plus sortable en France ny quasi dehors, que d'eux deux : à quoy il vous avoit respondu que ce n'estoit pas aussi pour l'inegalité qui se trouvast entre eux qu'il en reprouvoit l'alliance, mais pour ce qu'il n'y pouvoit trouver son contentement, ny le repos de son esprit; que dés les années mil cinq cens quatre-vingts-six et quatre-vingts-sept, il avoit bien eu ce desir de les marier ensemble, dautant que se voyant marié sans esperance d'avoir des enfans ny de se des-marier, à cause de la diversité des religions, et par consequent que sa sœur devoit estre son unique heritiere, il desira de luy voir des enfans de quelqu'un de sa propre maison, de si douce humeur et agreable conversation que l'un et l'autre l'aymassent comme leur pere, et luy se peust confier en eux comme en ses enfans; mais que M. le comte n'eust pas plutost veu madame, qu'il luy donna sujet de croire qu'il la desiroit

obtenir par ses propres merites et non par sa beneficence, et qu'il estoit bien disposé d'espouser sa sœur, mais non pas son party, ses interests et ses volontez, comme ses desirs avoient tousjours esté tels, et en vindrent les choses à si manifeste rupture qu'ils s'étoient separez comme vous le sçaviez mieux que nul autre, avec de mauvaises paroles et encore pires intentions l'un envers l'autre; lesquelles M. le comte n'avoit jamais essayé de meliorer, mais au contraire avoit tousjours fait paroistre de vouloir parvenir à cet advantage, le plus grand qu'il pouvoit esperer, contre ses bonnes graces et sans son consentement, voire n'avoit quasi laissé passer saison sans faire quelque action qui le faschast, et luy fit cognoistre qu'il y avoit une antipatie naturelle entre leurs humeurs et complexions, laquelle mauvaise intelligence avoit esté portée aux extremitez par cette derniere action durant le siege de Roüen; que neantmoins, comme il avoit l'esprit facile à se reconcilier avec un chacun, et entierement porté à oublier les plus cruelles offences, lors qu'il cognoissoit que les mauvaises intentions estoient absolument changées, qu'il n'y avoit point de doute, et de cela vous en donnoit il parole; que si sa sœur et M. le comte vouloient de leur propre mouvement, sans artifice ny induction de personne, luy parler franchement, reduire en son entiere disposition toutes leurs volontez, remettre librement entre ses mains toutes les promesses par escrit qu'il sçavoit bien qu'ils s'estoient faites l'un à l'autre, et declarer qu'ils se departoient de toutes autres obligations et liaisons verbales, que devant que trois mois se fussent escoulez, apres telles sub-

missions, qu'il les viendroit prendre tous deux un jour lors qu'ils y penseroient le moins, et les choisissant pour ses enfans, les prieroit de se vouloir aymer l'un l'autre, le tenir pour leur pere, et, en se mariant ensemble, espouser les interests de sa personne et de son Estat, et de s'accommoder à ses humeurs : « Et « croyez pour chose tres-certaine, madame, luy « dittes-vous, que si vous et M. le comte voulez « suivre ce chemin, que les effets seront semblables à « tout le bien que l'on en sçauroit desirer. »

Sur lesquelles propositions, il se passa plusieurs autres discours et contestations entre madame, monsieur le comte, madame la comtesse de Guiche et vous, lesquelles se terminerent en une resolution de vous remettre en main les promesses qui s'estoient faites, si-tost que ladite comtesse de Guiche, qui les avoit euës en dépost, les auroit fait venir de Bearn, où elle les avoit laissées, et que cependant ils feroient conjointement la declaration que vous aviez proposée; moyennant neantmoins que vous leur jurassiez que rien de tout cela ne partiroit de vos mains, et que vous diriez au Roy que vous vous y estiez engagé de parole sans aucune requisition de leur part, prenant, comme ils le vous dirent, telle fiance en vos paroles, que sans la seureté d'icelles, jamais ne se fussent reduits à telles submissions; tellement que tout cela ainsi resolu, vous le communiquastes au Roy, qui fit de sa part de grandes difficultez à consentir que ces promesses ne fussent pas confiées à luy mesme. Neantmoins le desir qu'il avoit de voir madame sa sœur en liberté d'estre mariée à un autre, luy firent passer par dessus toutes autres considerations; et vous

ayant la declaration esté mise entre les mains, et depuis les promesses aussi, et les ayans encor parmy vos papiers, nous avons estimé à propos de les inserer dans ces Memoires, estans telles que s'ensuit.

« Nous Catherine, sœur unique du Roy, et nous « Charles de Bourbon, comte de Soissons, de nostre « pure, libre et franche volonté, sans aucune in- « duction, force ou contrainte, avons declaré et de- « clarons par ces presentes, toutes et chacunes les « promesses de mariage qui pourroient estre ou avoir « esté faites entre nous, nulles, de nul effet et « valeur, en quelque forme et en quelque lieu qu'elles « soient; avons consenty et accordé, consentons et « accordons, que toutes lesdites promesses nous soient « respectivement renduës, demeurans les choses « comme non faites et non advenuës, renonçans à « tout ce que nous pourrions pretendre en vertu « d'icelles, et que sans y avoir esgard, chacun de « nous soit libre et deslié, et qu'il puisse, quant et « avec qui il luy plaira, faire et contracter mariage; « en tesmoing dequoy, et pour preuve de nostre « volonté et intention, nous avons signé de nostre « main et scellée de nos armes la presente decla- « ration, et pour la rendre plus authentique l'avons « voulu jurer, et faire en presence et és mains de..... « Lesquels sont sous signez avec nous, fait, etc. »

Or, voyons nous bien que nous avons esté trop longs en ce discours; mais il nous a semblé, estant ces intrigues de grande consequence, ne les pouvoir pas esclaircir avec moins de paroles, ny faire comprendre autrement, d'autant qu'elles furent les causes secrettes de toutes les brouilleries que vous eustes depuis avec

madame et monsieur le comte, ainsi qu'il se verra par la suitte de ces Memoires.

La troisiesme affaire qui vous fit sejourner à Chartres, fut l'arrivée du sieur Desportes de Vernueil, qui vint prier M. d'Evreux de prester sa maison de Condé à M. de Medavit, et vous dit vouloir passer pour conferer ensemble et traitter de toutes les conditions de sa reduction en l'obeyssance du Roy; ce qui ayant esté ainsi resolu, toutes les choses cy-dessus dittes effectuées et en suitte d'icelles, des apparentes reconciliations entre le Roy, Madame, monsieur le comte et la comtesse de Guiche; apres avoir encor pris les intentions particulieres de Sa Majesté sur toutes les choses que les sieurs de Villars, de Medavit et autres demandoient et fait expedier vostre pouvoir en forme pour leur accorder ce que vous jugeriez estre à propos, ledit pouvoir estant tel que s'ensuit.

Pouvoir expedié à M. de Rosny pour le voyage de Roüen.

Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut: Sçavoir faisons que, pour la parfaite et entiere confiance que nous avons de la personne de nostre amé et feal conseiller en nostre conseil d'Estat, le sieur de Rosny, de Bethune, et de ses sens, suffisance, loyauté, prud'hommie, experience et bonne diligence; iceluy, pour ces causes et autres bonnes et grandes considerations à ce nous mouvans, avons commis, ordonné et deputé, commettons, ordonnons et députons, par ces presentes, pour se transporter en nostre ville de Roüen, traitter en nostre nom avec le sieur de Villars

et tous autres que besoin sera, des conditions et moyens raisonnables pour eux remettre et entrer en nostre obeyssance, comme estant leur Roy legitime, leur promettre et accorder ce qu'il verra bon estre et selon qu'il sçait estre nostre intention, de les bien et favorablement traitter, tant pour leur seureté et conservation ensemble de leurs dignitez, charges, estats et biens, qu'en gratifications particulieres, selon qu'ils voudront bien meriter de nous et du public en cette occasion, et sur ce passer et signer tels articles et promesses en telle forme qu'il sera requis et necessaire; et generalement faire traitter, convenir et accorder pour l'effet susdit, tout ce qu'il appartiendra ainsi que nous mesmes ferions ou faire pourrions si presens en personne y estions, jaçoit que le cas requist mandement plus special qu'il n'est contenu en cesdites presentes: par lesquelles promettons en bonne foy et parole de Roy avoir agreable et tenir ferme et stable tout ce que par ledit sieur de Rosny sera fait, traitté, accordé et promis en nostre nom, touchant les choses susdites, circonstances et dépendances d'icelles; le ratifier et approuver, observer et accomplir de poinct en poinct selon sa forme et teneur, et en relever et indemniser ledit sieur de Rosny et les siens. En témoin dequoy nous avons fait mettre le seel à cesdites presentes: car tel est nostre plaisir. Donné à Mante le premier jour de fevrier, l'an de grace 1594, et de nostre regne le cinquiesme. HENRY.

Et sur le repli: par le Roy, REVOL. Et seelé.

CHAPITRE XVI.

Rosny part pour Rouen. Il s'arrête au château d'Anet, chez la duchesse d'Aumale. Réception qu'on lui fait à Rouen. Négociations avec Villars. Lettres de Henri IV.

La route que vous pristes pour faire vostre voyage de Roüen fut telle : vous partistes de Chartres et vous en allastes coucher à Annet, d'autant que madame d'Aumale (1) vous avoit envoyé prier de luy donner lieu pour parler à vous, et que s'y confiant entierement elle avoit chose de consequence à vous dire, y estant venuë depuis quinze jours, sous les passe-ports du Roy, que vous mesmes luy aviez fait obtenir. Estant arrivé dans le bourg avec douze ou quinze gentilshommes, vous vous logeastes dans la meilleure hostellerie, et commandastes, à vostre maistre d'hostel, de faire dépescher vostre souper, cependant que vous yriez visiter madame d'Aumale, et que vous le trouvassiez prest à vostre retour. Cette princesse, qui prevoyoit bien le declin du party de la ligue et qui avoit de grandes necessitez en sa maison, ne manqua pas de vous rendre tous les honneurs et faire toutes les carresses accoustumées envers ceux dont l'on pense avoir affaire et qui sont en reputation d'avoir credit et authorité, et proches d'entrer en grande faveur

(1) *Madame d'Aumale* : Marie de Lorraine, fille du duc d'Elbœuf, femme de Charles de Lorraine, duc d'Aumale. Ce prince persista dans sa révolte, et termina tristement ses jours chez l'étranger. Au mois de juillet 1595, le parlement de Paris le condamna à être écartelé, comme complice du meurtre de Henri III, et le 6 du même mois on exécuta ce jugement sur son effigie.

comme chacun jugeoit que vous estiez ; mais toutes ses bonnes cheres, de mines et de paroles, vous tournerent apres à quelque incommodité ; car, apres que pour vous entretenir plus à loisir des affaires de son mary et d'elle, et vous faire diverses propositions pour le reconcilier avec le Roy, elle vous eust promené par les beaux jardins, salles, chambres, galleries et cabinets, voulant luy donner le bon soir pour vous en aller souper, elle vous pria et finalement importuna tant de vouloir souper avec elle, que craignant d'estre accusé d'incivilité ou discourtoisie, vous vous y laissastes persuader et envoyastes tous vos gentils-hommes souper, ne retenant qu'un page pour vous servir à table.

Mais vostre souper fut si long-temps à s'apprester, que vous croyiez qu'il ne viendroit jamais, en encor apres fut-il si maigre, si mal appresté, les viandes si dures, le pain et le vin si mauvais, et le linge si sale et si moëte que vous ne mangeastes quasi point, et quoy qu'une telle espreuve deust estre suffisante pour ne vous laisser plus attraper une autrefois ; car ne vous ayant jamais voulu permettre d'aller coucher au bourg où l'on avoit tendu vostre lict de camp, elle vous mist à la verité dans une chambre plus grande, plus belle et mieux marbrée que la vostre, mais en laquelle il faisoit si froid que l'on n'y pouvoit quasi durer, car c'estoit sur la fin du mois de fevrier, et pour vous reschauffer, quasi toutes les verrieres estoient rompuës, le lict n'avoit qu'une couverture et des rideaux de taffetas fort mince, et ne peustes jamais avoir autre bois que des fagots de houx et de genievre tous frais coupez, pour lesquels allumer vous

pensastes brusler toute la paille de vostre lict et si n'en peustes tirer autre plaisir qu'un nombre infiny d'escopeteries ; et pour comble d'incommodité, vous trouvastes vos draps si humides que vous fustes contraint de vous rhabiller et de dormir dans vostre robbe de nuict.

Vous partistes fort matin, allastes disner à Condé où vous fustes tres-bien receu par les gens de M. d'Evreux et vous mistes aussi-tost au lict, pour vous recompenser de la mauvaise nuictée que vous aviez euë à Annet, en attendant la venuë de M. de Medavit qui arriva sur le midy. Vous le trouvastes au commencement fort irresolu, ne sçachant quasi ce qu'il vouloit faire, et grandement douteux et défiant, tesmoignant de croire que l'on ne luy tiendroit jamais rien de tout ce que l'on luy promettoit. Mais finalement, apres que vous luy eustes conseillé en amy de se desembarrasser de ses mauvaises affaires, lesquelles, comme vous le sçaviez tres-bien, yroient tousjours en empirant, voire ne vaudroient plus du tout rien s'il attendoit que Roüen, le Havre, Paris, Amiens, Abbe-ville et une infinité d'autres places meilleures que la sienne, qui traittoient, fussent rendus, il vous bailla des articles et conditions, sur lesquelles ayant long-temps contesté, vous tombastes enfin d'accord; mais il vous pria de ne l'astreindre point à se declarer que M. de Villars n'eust traitté, ou que le mois de mars ne fust expiré, pour ce qu'il s'estoit engagé de paroles à luy jusques à ce jour là seulement, et qu'il envoyeroit son Desportes avec vous à Roüen, pour voir comment les affaires passeroient afin de luy en donner advis.

Ces choses ainsi resoluës, vous vous en allastes

coucher le lendemain à Louviers, d'où ayant mandé vostre acheminement à M. de Villars, il donna ordre pour vous faire recevoir tout ouvertement dans la ville, où vous arrivastes le premier jour de mars avec un grand applaudissement du simple peuple qui commençoit à se lasser infiniment des incommoditez de la guerre. Vous trouvastes, à la porte de la ville, le sieur d'Isencour, capitaine des gardes de M. de Villars, avec bonne troupe de ses compagnons, afin de faciliter vostre entrée et empescher que l'on ne demandast ny dist rien à vous ny à aucun des vostres; mais comme vous le cogneustes depuis, il n'en estoit nul besoin tant le peuple estoit joyeux de vostre venuë, tous courans par les ruës apres vous lors que vous y passiez, en vous donnant des loüanges et benedictions.

Le sieur de La Font vous vint aussi recevoir à la porte, et vous mena loger à la Croce, où, comme vos gens se voulurent entremettre de faire preparer vostre souper, l'hostesse dit à vostre maistre d'hostel qu'il ne se mit point en peine de cela, et que vostre souper estoit tout achepté et elle payée pour vostre despence de ce jour là et du jour suivant, sans qu'elle eust pû sçavoir de qui cela procedoit; mais vous sceustes depuis que le sieur de La Font, maistre d'hostel de M. de Villars, et qui, dés l'an 1584, avoit esté le vostre, s'estoit mis à faire le magnifique pour vostre arrivée: car mesmes le soir vous eustes la musique de voix et d'instrumens, et des sauteurs, danceurs et joüeurs de passe-passe, lesquels, quelque argent que l'on leur offrist, ne voulurent jamais rien prendre.

Vous envoyastes visiter de vostre part M. de Villars,

madame de Simiers et M. de Tiron par le sieur du Perat, et les prier de vous mander comment vous aviez à vous conduire, afin de ne faire rien mal convenable au temps, au lieu, aux personnes ny aux affaires que vous aviez à demesler; que vostre desir eust bien esté de les pouvoir aller voir dés le jour mesme; mais que vous ne l'aviez pas voulu entreprendre sans sçavoir leur intention: ils vous envoyerent aussi peu apres visiter par un nommé le sieur de Perdriel, et vous prier de vous reposer pour ce jour là, et que le lendemain matin ils vous feroient sçavoir de leurs nouvelles.

Monsieur de Tiron ne laissa pas neantmoins de vous venir voir lors qu'il fut nuict, et apres les complimens ordinaires vous dit qu'il estoit bien marry de ce que vous aviez tant diferé vostre retour, pource qu'il estoit depuis survenu plusieurs accidens qui avoient aucunement traversé les preparatifs que vous aviez faits à vostre premier voyage, et quelque peu esbranlé les fondemens que vous aviez jettez pour parvenir bien-tost à quelque bonne conclusion; dautant qu'en premier lieu le seigneur dom Simon Anthoine et le sieur de la Chapelle-marteau estoient arrivez quatre jours devant vous, l'un de la part du roy d'Espagne, et l'autre de la part de M. du Mayne, avec des offres tres-grandes; voire quasi la carte blanche, au nom du premier, si M. de Villars vouloit parler ouvertement et prendre tout à fait l'escharpe rouge; que d'autre costé vostre trop long retardement avoit engendré des soupçons et des défiances en l'esprit de quelques-uns, joint à cela plusieurs lettres qu'eux tous avoient receuës des principaux

catholiques de la Cour du Roy, lesquels escrivoient qu'ils s'estonnoient bien fort, comment M. de Villars s'estoit voulu confier et jetter entre les mains d'un heretique pour faire son traité, qu'il y en avoit de plus authorisez que luy pres du Roy, desquels, si l'on se fust voulu servir, ils eussent fait leurs conditions beaucoup plus advantageuses, et se fussent trouvez plus puissans dans les affaires, et le credit pour en garentir l'observation. Mais en vous monstrant ces lettres vous remarquastes que des uns les signatures avoient esté deschirées; et qu'és autres il n'y avoit qu'un chiffre, aussi ne vous en voulut-il jamais dire les noms; il vous monstra puis apres trois autres lettres qui parloient bien un autre langage.

La premiere estoit de M. le cardinal de Bourbon à M. de Villars; par laquelle en substance il luy mandoit qu'il ne doutoit point que plusieurs ne le desgoutassent de traitter avec le Roy, et principallement par l'entremise d'un huguenot; mais qu'il se gardast bien de déferer ny à l'un ny à l'autre de ses conseils, pource que pour le premier poinct c'estoit son devoir, puis que le Roy estoit bon catholique, comme il l'en pouvoit bien asseurer pour le sçavoir de science; que devant qu'il fût peu de temps toutes les grandes villes du Royaume le recognoistroient, et qu'il ne devoit pas attendre à faire ses conditions en compagnie ny des derniers; dautant qu'elles yroient tousjours en diminuant, le priant de recevoir cét advis de luy comme estant, selon l'obligation de sa naissance, tres-bon François, et son bon amy en particulier. Et pour le second point: qu'il ne pouvoit avoir

un entremetteur qui fût davantage son amy, comme il sçavoit bien qu'il l'avoit esprouvé autresfois, qui fût plus esgal entre les catholiques et les huguenots, n'en faisant distinction qu'à proportion du plus ou du moins d'affection qu'ils portoient au Roy et à l'Estat, qui fust plus religieux observateur de sa foy et de sa parole, qui eust l'esprit plus ferme, ny pour avoir un jour plus de faveur aupres du Roy, qu'il en avoit desja beaucoup, et selon que l'on pouvoit conjecturer yroit tousjours en augmentant.

La seconde lettre estoit de M. du Perron, evesque d'Evreux, à M. de Tiron, par laquelle aussi en substance il luy mandoit qu'il cognoissoit mieux le monde et la Cour que luy mesme, puis qu'il n'en avoit jamais tant appris que par son moyen, et partant que comme son obligé, il luy pouvoit bien donner asseurance que M. de Villars n'eust jamais pû choisir un plus favorable, ny puissant entremetteur que vous, quelque huguenot que vous fussiez, qu'il ne devoit douter de l'observation de vostre foy, ny que vous ne fussiez un jour l'un des plus grands ministres de l'Estat, par les mains duquel les autres auroient à passer, tant vous gardiez d'égalité en toutes choses, et partant qu'ils se gardassent bien de changer de negociateur, de s'en défier, ny de le tenir en longueur.

La troisiesme lettre estoit de M. de Vitry à madame de Simiers sa sœur, qui n'avoit que cinq ou six lignes, en ces propres mots :

« Ma chere sœur, vous sçavez comme j'ay donné « le bon an au Roy, nostre oncle de la Chastre luy a « fait les bignets ; et partant faites en sorte que ceux « où vous estes luy fassent la my-caresme à cheval ;

« sur tout gardez vous bien de tirer les choses à la « longue, ny de changer d'entremetteur; car il est « tout entier dans la confidence de son maistre et a « bonne volonté pour vous. »

Ces lettres leuës, M. de Tiron vous dit qu'il vous estoit venu voir en particulier pour vous donner cét advis; vous faire voir ces lettres; vous dire qu'il estoit entré mille sortes de fantaisies en l'esprit de leur homme, à cause de diverses sortes de propositions grandement specieuses, qui luy estoient journellement faites, quoy qu'à la verité il y en eût de bien vagues; qu'il ne falloit pas neantmoins que vous abandonnassiez vostre negociation, en laquelle il vous assisteroit; mais que vous laissassiez seulement passer à M. de Villars toutes ses fougues, sans rejetter aucune de ses demandes, de crainte qu'il ne s'imaginast que vous fussiez venu icy avec ce concert de la Cour; mais le remettre à y adviser, vous ayans esté baillées par escrit; afin que si vous y contestiez apres quelque chose, il puisse croire que ce sont des considerations, qui de vostre propre raison vous sont venuës en l'esprit, et peu à peu nous le rengerons, vous dit-il, à ce qui sera juste et possible; dequoy encor que vous jugeassiez bien qu'il y pouvoit avoir de l'artifice en tout ce langage, vous ne laissastes pas d'en demeurer d'accord; et apres plusieurs autres propos il se retira vous donnant le bon soir.

Pendant que vous employiez les jours à disposer les esprits de ceux qui avoient la supréme authorité, pouvoir et faveur, vous travailliez les nuicts à preparer les peuples, par le moyen des officiers de justice et de ville, et mesme quelques capitaines et gens de

guerre qui vous venoient visiter en secret, et à donner des advis au Roy de tout ce qui se passoit, afin d'estre dautant plus authorisé par ses responces en tout ce que vous aviez à gerer, negocier et conclure. Estant marry qu'il n'a esté gardé copie de vos lettres, car il s'y verroit de belles choses enveloppées de traverses et difficultez, mais en ce défaut nous insererons icy tout de suitte cinq lettres que le Roy vous escrivit en responce des vostres, sur les traittez de Normandie et dépendances d'iceux, lesquelles ont esté trouvées apres avoir remply ces Memoires de l'année 1594.

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, j'ay veu, par vostre lettre du dernier fevrier, ce que vous avez traitté avec le sieur de Medavid, ce qui m'est encores plus particulierement representé par les articles que m'avez envoyez, lesquels je suis content d'accorder en la forme qu'ils sont, dont vous pourrez donner asseurance audit sieur de Medavid, et que je trouve bon qu'il voye le sieur de Villars, et qu'ils se remettent ensemble à mon service; mais je veux que, dés à present ledit sieur de Medavid fasse suspension d'armes comme je feray faire de ma part, et qu'il vous donne asseurance de se faire et declarer mon serviteur dans certain temps; encores que ledit sieur de Villars ne fit le semblable. Quant au capitaine Braquetier, je desire me servir de luy et veux qu'il me vienne trouver en mon armée avec sa compagnie, où il me peut servir davantage à present qu'en nul autre lieu, l'asseurant que je n'oublieray de le mettre par apres en garnison, ou luy donner autre

moyen de me servir. J'ay commandé au sieur d'Incarville de partir; donnez moy incontinent advis de ce que vous aurez fait. Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt en sa garde.

De Chartres, le 2 mars 1594. HENRY. Et plus bas, POTIER.

Lettre du Roy à M. de Rosny.

MON amy, j'ay entendu ce que vous m'avez mandé par le sieur de Luat, et ce que m'a aussi rapporté le sieur de Morlans. Pour toute responce, je vous prie d'achever de conclurre avec le sieur de Villars, suivant ce que je vous ay fait sçavoir de mon intention, tant par escrit que verbalement, et le pouvoir que vous avez de moy qui promets derechef par la presente confirmer et approuver tout ce que vous aurez conclud et arresté en vertu d'iceluy, dont je desire que vous vous dépeschiez le plutost qu'il sera possible; priant Dieu vous avoir en sa saincte garde.

Escrit à Sainct Denis, ce 17 mars 1594. HENRY. Et plus bas, REVOL.

Autre lettre du Roy à M. de Rosny.

MON amy, j'adjousteray à l'autre lettre que vous porte de ma part le sieur de Luat, que je n'ay fait difficulté d'accorder de mettre le sieur de Contenant avec sa compagnie dans Gournay, à faute de volonté de le gratifier et donner tout le contentement que je puis au sieur de Villars, mais seulement pour la consideration de mon cousin le duc de Longue-ville, qui s'attendoit que ladite ville deust demeurer en neutralité : Toutefois je ne veux que pour cela vous laissiez

de passer outre, quand vous serez d'accord de toutes autres choses, estant content de satisfaire encore de ce particulier au desir dudit sieur de Villars s'il en fait nouvelle instance; et dépeschez le plutost que vous pourrez, car la longueur ne peut servir qu'à donner moyen, aux ennemis du repos de ce royaume, de faire nouvelles pratiques, pour l'empescher et pour troubler mesmes le sieur de Villars en ses affaires. Je prie Dieu vous avoir en sa saincte garde.

Escrit à Sainct Denis, le 17 mars 1594. HENRY, et plus bas, REVOL.

Lettre du Roy à M. de Rosny.

MON amy, dautant que vous estes le principal interprete de toutes les resolutions qui sont comprises au traitté que vous avez, par mon commandement, negocié avec mon cousin l'admiral, vous me ferez service tres-agreable, lors qu'il se presente des difficultez, oppositions ou empeschemens, (comme je ne doute point qu'il n'y en ayt desja plus que je voudrois sur l'execution et accomplissement du traitté) que vous informiez ceux de mon conseil de tout ce qui s'y est passé, et leur faire cognoistre comme il a fallu fermer les yeux à beaucoup de choses importantes à mon authorité et à mon service, pour parvenir à un bien si desiré et de telle consequence : comme aussi postposer l'interest de beaucoup de particuliers, comme le mien propre, au bien, repos et soulagement de toute ma province de Normandie, tenant au surplus la main en tout ce qui vous sera possible à l'effet de mes promesses portées par lesdits articles; du manquement desquelles vous recevrez autant de regret que moy

mesme qui prie Dieu vous tenir en sa saincte garde.

Escrit au camp de Laon, le 2e. jour d'aoust 1594.

HENRY, et plus bas, POTIER.

Lettre du Roy à M. de Rosny.

MON amy, le sieur de Medavid m'a remonstré plusieurs difficultez que l'on fait à l'execution de mon intention, en ce que je luy ay accordé par les articles du traitté de la reduction de ma ville de Vernueil en mon obeyssance; et parce que je ne desire nullement qu'il soit frustré de l'esperance qu'il a euë en se rendant mon serviteur, je fais sçavoir ma volonté à mon conseil et à quelques autres particuliers; mais puis que vous avez, suivant mon commandement, fait cette negociation avec ledit sieur de Medavid, je vous mande, par cette lettre, que vous apportiez de vostre part tout ce qui vous sera possible, afin que ce que vous avez faict avec luy et que je luy ay promis, luy soit maintenu et gardé, en effectuant ma volonté de point en point au contentement dudit sieur de Medavid, sans qu'il soit sujet en autres sollicitations et longueurs de procez, voulant sur toutes choses que l'on recognoisse le desir que j'ay que ma parole soit inviolablement maintenuë; et m'asseurant que vous satisferez à ce que je vous recommande, je prieray Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escrit au camp de Laon, le 4 aoust 1594. HENRY, et plus bas, RUZÉ.

CHAPITRE XVII.

Continuation des négociations. Lettre remarquable de Henri IV. Affaire de Dupré. Conclusion du traité avec Villars. Lettre de Rosny au Roi. Réponse du Roi.

Vous ne fustes pas long-temps dans Roüen sans commencer vostre negociation; car, incontinent apres vostre arrivée, M. de Villars vous manda, par le sieur de la Font, que si vous aviez agreable de vous trouver au logis de madame de Simiers, sur les neuf heures, qu'il s'y rendroit aussi-tost pour avoir ce bien de vous y embrasser, à quoy vous ne manquastes pas; et dés cette premiere fois ébauchastes si bien les affaires, que vous jugeastes à peu prés où se pourroient rencontrer les difficultez, dont les plus grandes furent: la demande que M. de Villars faisoit de ne recognoistre point M. de Mont-pensier, gouverneur de la province, de trois ans dans toutes les villes et les bailliages de Roüen et de Caux; l'office d'admiral dont il avoit esté pourveu par la ligue, et que le Roy avoit baillé à M. de Biron; le fort de Fescamp que le sieur de Bois-rosé avoit pris si bravement, avec lesquelles places il s'estoit mis au service et sous la protection du Roy; les abbayes de Jumieges, Tiron, Bon-port, Vallasse et Sainct-Taurin, que le Roy avoit données à de ses serviteurs; et celle de Montivilliers pour la sœur de madame de Simiers; que l'exercice de la religion ne seroit point plus pres de Roüen que six lieuës; la conservation de tous les officiers pourveus par la ligue; quinze cens hommes de pied et de

trois cens chevaux entretenus dans les places qu'il remettroit en obeyssance; douze cens mille livres pour payer ses debtes; soixante mille livres de pension et quelques autres points, de tous lesquels dans quatre jours vous convinstes ensemble et en demeurastes entierement d'accord, voire de Sainct Taurin, quoy que l'abbaye fust à vous. Reservé des trois qui concernoient M. de Mont-pensier, M. de Biron et le sieur de Boisrosé, car encore que vostre pouvoir fut fort ample, neantmoins vous desirastes avoir un commandement particulier de la propre main du Roy là dessus, à cause de la haute qualité des deux premiers et de l'injustice qu'il sembloit y avoir en l'autre; et, pour cet effet, dittes à M. de Villars que ces trois points excedoient vostre pouvoir, comme ils devoient par prudence estre hors de son desir. Mais il vous respondit, comme tout en fougue, ainsi qu'il venoit d'entretenir Simon Anthoine et la Chapelle-marteau, qu'il ne falloit donc point parler du reste, et qu'il y en avoit qui luy offroient la carte blanche et des monceaux d'or comptant; et partant qu'il vous prioit de convenir de tout ou de rompre tout à fait. Surquoy, apres plusieurs contestations, vous luy asseurastes que vous alliez dépescher un courrier au Roy, pour ce sujet, et que vous en écririez de sorte que vous ne doutiez point qu'il n'eust contentement; et, pour faire voir que tel estoit vostre creance, que vous le priez de trouver bon que vostre traitté fust mis en forme, signé de vous deux, et la foy donnée l'un à l'autre pour l'observation entiere d'iceluy; et que, sur ces trois articles, il fut mis seulement, pour vostre descharge, remis au Roy; et que neantmoins vous luy feriez promesse par escrit qu'au

cas qu'ils ne luy fussent accordez, que tout le traitté demeureroit nul, et la foy qui se seroit donnée desengagée, ce qu'il contesta fort long-temps; mais en fin avec l'ayde et l'intervention de madame de Simiers, de M. de Tiron et du sieur de La Fond, qu'il aymoit fort, les choses passerent de cette façon, dont bien vous prist; car les accidens qui survindrent pendant le voyage de vostre courrier, eussent infailliblement destruit tout ce que vous aviez fait.

Pour lesquelles mieux esclaircir vous vous souviendrez, monseigneur, que l'on vous avoit bien adverty, en passant à Louviers et au pont de l'Arche, que le sieur du Rollet recevoit un extréme desplaisir de vostre voyage, n'apprehendant rien tant que de voir le sieur de Villars, Roüen et les autres places qu'il tenoit, en l'obeyssance du Roy, dautant que la rebellion d'icelles luy apportoit un grandissime pouvoir et profit qu'il voyoit prest de cesser, ces reductions estans faites. Or y avoit-il environ un an qu'il avoit dit au Roy, soit qu'il fut vray, soit qu'il fut faux, qu'il avoit un moyen infaillible pour se saisir de Roüen et de la personne de M. de Villars, lequel il mettroit dans peu de temps à execution si Sa Majesté luy vouloit accorder le gouvernement de Roüen et de tout le pays enclos entre les places qu'il tiendroit, dequoy luy furent données toutes les asseurances qu'il pust desirer. Or, vous voyant retourner à Roüen pour la seconde fois, sans que le Roy se fust souvenu de cela pour vous en advertir, ny mander que l'on ne travaillast plus à ce dessein tant que vous y seriez, il eust apprehension que vous ne tombassiez d'accord; et, pour y mettre tout l'empeschement qu'il luy seroit

possible, il se resolut de renouveller ses vieilles pratiques, quelques foibles qu'elles peussent lors estre, esperant qu'en tout cas, si elles ne pouvoient reussir, à tout le moins traverseroient elles vostre negociation, ainsi qu'il arriva.

Sur ce dessein donc, vous voyant passer au pont de l'Arche, il mist à la suitte de vostre train un certain capitaine, nommé, ce nous semble, le Pré, qui avoit mené par le passé toutes ces intelligences dans Roüen, et peut-estre les luy avoit faites plus grandes et plus certaines qu'en effet elles n'estoient, afin que par vostre moyen l'entrée de la ville luy fust renduë plus facile, faisant subtilement croire qu'il estoit de vostre suitte. Quoy que ce soit, il entra dans Roüen, sans estre apperceu de vous, ny estimé de qui que ce fust autre que de vos gens; si bien qu'il alloit librement par tout soliciter ces antiques faciendes, qui estoient à ce que l'on sceut depuis de se saisir du vieil palais, et en mesme temps de M. de Villars, et le mettre dedans, voire de le tuer s'il ne s'y pouvoit amener, et ne tenoit point autre langage à ceux qu'il vouloit attirer à son entreprise, la leur rendant pour infaillible; mais il ne pust trouver tous ceux ausquels il s'en descouvrit, tellement loyaux et secrets que tout son dessein ne fust en fin rapporté à M. de Villars, lequel, comme il estoit d'un esprit prompt et mutin, n'eust pas plutost entendu ces paroles *de le prendre ou tuer,* et qu'elles avoient esté tenuës par un homme qui estoit venu dans Roüen avec vous, qu'il ne se persuadast que cela estoit manié par vous mesmes; et sur cette fougue, quoy que M. de Tiron pust faire pour l'adoucir (car il l'estoit allé voir à son logis, afin de

luy tout conter), il vous envoya aussi-tost chercher par le sieur d'Isencourt, et prier de venir chez M. de Tiron, lequel vous trouva disnant chez M. de la Pile, procureur general de la chambre des comptes, car il ne se passoit quasi jour que quelque officier de cour souveraine ne vous traitast, ne pensant à rien moins qu'à ce qui vous arriva, dautant que venant de recevoir un courrier du Roy, avec des lettres de sa propre main pour responce à ce que vous luy aviez escrit touchant messieurs de Mont-pensier, de Biron, et de Bois-rosé, conceuës en ces mots :

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, vous estes une beste d'user de tant de remises et apporter tant de difficultez et de mesnage en une affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande importance pour l'establissement de mon authorité et le soulagement de mes peuples. Ne vous souvient il plus des conseils que vous m'avez tant de fois donnez, m'alleguant pour exemple celuy d'un certain duc de Milan (1) au roy Louys XI, au temps de la guerre nommée du *bien public*, qui estoit de separer par interests particuliers tous ceux qui estoient liguez contre luy, sous des pretextes generaux, qui est ce que je veux essayer de faire maintenant, aymant beaucoup mieux qu'il m'en couste deux fois autant, en traittant separement avec chaque particulier, que de parvenir à mesmes effects par le moyen d'un traitté

(1) *Certain duc de Milan :* François Sforce. Après avoir envoyé des secours à Louis XI, pour dissoudre la ligue du *bien public*, il lui manda, dit Comines, *qu'il ne refusast nulle chose qu'on lui demandast, pour séparer cette compagnie ; mais que seulement ses gens lui demeurassent.*

general fait avec un seul chef (comme vous sçaviez bien des gens qui me le vouloient ainsi persuader) qui pust, par ce moyen, entretenir tousjours un party formé dans mon Estat : partant ne vous amusez plus à faire tant le respectueux pour ceux dont il est question, lesquels nous contenterons d'ailleurs, ny le bon mesnager ne vous arrestant à de l'argent ; car nous payerons tout des mesmes choses que l'on nous livrera, lesquels s'il falloit prendre par la force nous cousteroient dix fois autant. Comme donc je me fie du tout en vous et vous ayme comme un bon serviteur, ne doutez plus aussi à user absolument et hardiment de vostre pouvoir que j'authorise encor par cette lettre entant qu'il en pourroit avoir besoin, et concluez au plutost avec M. de Villars ; mais asseurez si bien les choses qu'il n'y puisse arriver d'alteration, et m'en mandez promptement des nouvelles ; car je seray tousjours en doute et en impatience jusques à ce que j'en aye receu ; puis lors que je seray Roy paisible, nous userons des bons mesnages dont vous m'avez tant parlé, et pouvez vous asseurer que je n'espargneray travail ny ne craindray peril pour eslever ma gloire et mon Estat en leur plus grande splendeur. Adieu, mon amy.

De Senlis, ce huictiesme de mars 1594, HENRY.

Ayant donc, suivant cette lettre, mis des apostils en marge des trois articles, où il avoit esté escrit, remis au Roy, conceuës en ces propres termes, escrits de vostre main (ces trois articles ont esté depuis accordez en vertu des lettres à moy escrites de la propre main du Roy) vous portiez le traitté en la main pour le montrer audit sieur de Villars, et qui plus est aviez mis une

escharpe blanche dans vostre pochette, tout cela avec dessein, en entrant dans sa chambre avec joye et allegresse, de l'aller embrasser et le saluër comme admiral general de France, et gouverneur en chef des bailliages de Roüen et Caux, et en mesme temps luy mettre cette escharpe blanche au col; mais luy qui avoit bien d'autres fantaisies en l'esprit, ne vous vit pas plutost entrer que, sans vous donner loisir d'ouvrir la bouche pour parler, il s'en vint droit à vous avec une mine renfrongnée, un visage bouffy, et des yeux estincellans de courroux; et vous ayant arraché le traitté que vous portiez haut à la main (vous nous excuserez, monseigneur, si nous usons des propres termes que vous nous avez dit qu'il vous tinst, quoy qu'il y ayt des juremens meslez, pour ce qu'en autre maniere ne pouvons nous pas naïfvement representer l'humeur du personnage, l'estat des affaires, ny la peine où vous fustes reduit, avant que de pouvoir ramener cét esprit à la raison) sa langue estant donc begayante de colere, il vous dit avec des mots interrompus et qui n'avoient ny sens ny suitte:

« Ah! morbieu, monsieur, où allez vous ainsi res-
« veillé et tout plein de resjouyssance? Par le sang-
« bieu vous n'en estes pas encor où vous pensez,
« et devant que le jeu se departe, il n'y aura peut-
« estre pas à rire pour vous, au moins si je vous
« traitte comme vous meritez; mais quoy que c'en soit
« vous estes bien loing de vostre compte, et vostre
« roy de Navarre aussi; car par le corpsbieu il a chié
« au panier pour moy, et s'il n'a point d'autre vallet
« que de Villars, croyez qu'il sera mal servy. » Et lors prenant le traitté qu'il vous avoit arraché de la

main, il le deschira en cent pieces et le jetta dans le feu, en disant : « Allez, je reniebieu, allez, voyla vos « beaux articles au feu, et ne m'en parlez jamais d'un « seul, si vous ne voulez que je vous fasse un aussi « mauvais tour qu'a desservy la trahison que vous « avez essayé de me jouër ; m'avoir voulu assassiner « terrebieu! m'avoir voulu oster l'honneur et la place! « parbieu c'est trop ; et encore vous morbieu, que « j'aymois de tout mon cœur, et en qui je me fiois « plus qu'en homme de France, tant à cause de nostre « ancienne amitié, qu'à cause de la prud'hommie que « l'on publioit estre en vous ; aussi tout mon plus « grand regret est de l'avoir tant exaltée et de m'estre « ainsi trompé au choix de mes amitiez : mais parbieu, « je le vous rendray bien et à vostre prince de Bearn « aussi, qui, sous ombre de traitter avec moy, fait faire « des pratiques contre ma vie et mon honneur ; car « dans demie heure je conclurray avec Simon An- « thoine et la Chappelle-marteau, et me mettray en « estat que toutes les forces de vostre maistre ne me « feront ny mal, ny peur. » Et lors sans dire plus une seule parole il se mit, en clopinant, à se promener au grand pas parmy la chambre ; et lors sans vous estonner ny vous monstrer en colere pour tout ce qui s'estoit passé, vous luy dittes :

« Hé bien! monsieur, en avez vous assez conté à « tort et à travers ? Vous devez estre bien satisfait en « vous mesmes d'avoir ainsi fait l'enragé sans que « personne vous aye contredit en vos extravagances; « mais si ne vous en yrez vous pas sans replique : « car quant à moy, pour vous en dire la verité, je ne « me sçaurois imaginer autre cause ny fondement en

« vos paroles furieuses pleines de menaces et d'of-
« fences envers le Roy et moy, sinon que vous cherchez
« quelque apparence de pretexte, pour rompre vostre
« foy et vostre parole, comme vous avez deschiré et
« bruslé vostre nom et vostre signature; mais je rendray
« vostre dessein inutile, et feray voir par ma loyauté
« et prud'hommie que c'est à tort que vous avez eu
« reputation d'estre excellent en ces deux qualitez.»
Lors il s'arresta tout court, et vous dit: « Ah mor-
« bieu! monsieur, ne dittes pas cela, car c'est chose
« qui ne m'arriva jamais ny arrivera, je suis trop
« homme de bien et d'honneur; et ces manquemens
« de foy ne sont bons que pour ceux qui trahissent
« leurs amis et les veulent faire assassiner. — Or
« bien monsieur, luy repartistes vous, j'advouë tout
« ce que vous sçauriez dire là dessus; et puisque
« vous commencez à escouter raison, voyons qui en
« aura le plus, ou de vous ou de moy, et debattons
« à qui sera le plus homme de bien, et qui gardera le
« mieux sa foy et sa parole; car si j'ay fait quelque
« chose contre l'une de ces trois qualitez, non seule-
« ment j'advouë que vous avez eu raison de parler
« comme vous avez faict, et de n'observer en aucune
« façon nostre accord, mais aussi de me traitter
« cruellement, car je l'ay merité si cela est, et ne
« vous en demande en ce cas ny faveur ny grace;
« car je vous puis jurer en verité que je ne sçais pas
« mesme de quoy il est question, ny ce que vous
« voulez dire.— Comment, vous repartit-il, voudriez
« vous maintenir que vous n'avez pas amené du
« pont de l'Arche un certain capitaine le Pré, prati-
« qué par Le Rolet, pour se saisir du vieil palais, me

« mettre dedans, voire m'assassiner?— Monsieur, luy « dittes vous, je ne cognois ny le Pré, ny sa mere, « ny n'ay amené avec moy homme que je ne cog- « noisse et ne represente quand vous voudrez; mais « je voy bien que c'est les pistoles d'Espagne, que « vous ne verrez neantmoins jamais dans vostre « bource, qui vous ont éblouy les yeux et relasché « les ressorts de ce genereux courage dont vous es- « tiez renommé. Or tout ce qui me fasche de cecy « est que je me vois au chemin de perdre celuy de « mes amis que je tenois le plus cher, et luy cette « gloire et cette reputation qu'il s'estoit acquise par « tant de braves actions, et que je seray tenu pour « un sot et pour une beste d'avoir tant magnifié sa foy « et sa loyauté, et qu'il ayt commencé par moy à « tesmoigner le contraire; car pourveu que vous re- « cognoissiez que je n'ay rien escrit au Roy que vous « ne m'eussiez promis, juré devant Dieu et sur vostre « honneur, et que c'est vous qui manquez de foy, et « non moy de faire mon devoir, je passeray mes « douleurs et mes amertumes plus doucement. »

« Moy, morbieu, repartit-il soudain tout en furie, « que je confesse que j'aye manqué de foy et faussé « mon serment! j'aimerois mieux mourir que d'avoir « fait cette lascheté ny de la confesser, et ne vous y « attendez pas! — Pardieu, monsieur, car vous « m'apprenez à jurer, si faudra-il bien, nonobstant « vos lacerations et bruslemens d'articles, que vous « les observiez ou que vous les rompiez, et que « selon cela vous remportiez le nom de loyal ou de « parjure. — Parbieu voicy qui n'est pas mauvais, « repliqua-il, ceux qui nous doivent nous de-

« mandent ; l'on m'a voulu trahir, l'on m'a voulu
« assassiner, l'on m'a voulu prendre ma place, et
« encor j'auray tort de ne le vouloir pas souffrir.

« Je ne suis nullement d'advis, luy dites-vous, que
« vous l'enduriez, mais que vous punissiez les coul-
« pables, et tous les complices le plus rigoureusement
« que vous pourrez, voire que vous commenciez par
« moi si j'en suis participant, ny d'effet, ny de pensée ;
« mais aussi estant innocent, estes-vous obligé de me
« garder la foy et la parole que vous m'avez donnée,
« et au Roy semblablement, car je lui ay mandé que
« vous aviez signé le traicté et juré devant Dieu de
« l'observer. » Alors M. de Tiron luy dit : « Monsieur,
« c'est sans doute que M. de Rosny n'est nullement
« coulpable des desseins que l'on a projettez contre
« vous ; il est trop homme de bien pour l'avoir fait,
« et en tout cas trop habille homme pour se venir
« mettre entre vos mains, ayant la moindre cognois-
« sance du monde d'un tant execrable trafic ; et par-
« tant n'est-il pas raisonnable qu'il en porte la peine.
« Le prisonnier en a desja trop dit à sa descharge pour
« avoir autre creance ; faites de luy tout ce que bon
« vous semblera, et tenez vostre parole, cela vous
« sera plus honorable, plus utile et plus seur que toute
« autre procedure dont vous seachiez user. — Or sus
« courage, monsieur, luy dites-vous, suivez le
« conseil de vos meilleurs amis et celuy de vos propres
« sentimens, car je cognois bien que la colere seule
« a esté cause de tant et tant de paroles inutiles et in-
« dignes de vous, et que desja dans vostre propre
« conscience milles poignans regrets vous agitent, et
« autant de raisons vous crient : Brave et genereux

« chevalier, tenez vostre foy et vostre parole. »

Sur cela on l'advertit que madame de Simiers le venoit voir, surquoy il dit : « Parbieu, voici encor « de nouvelles batteries qui se viennent dresser contre « ma colere et mon despit ; » et puis se tournant vers vous, il dit : « Hé bien! monsieur, oüy, je vous « ay donné ma foy et ma parole, et la veux tenir ; « mais regardez aussi à ne manquer pas sur les trois « poincts dont nous estions demeurez en differend. « — Si les flammes de vostre colere, monsieur, re- « partistes vous, n'eussent point bruslé ce pauvre « papier que je vous apportois, vous y eussiez trouvé « apostillé de ma propre main tout ce que vous eus- « siez peu desirer ; mais il n'y a rien de gasté, car « j'en ay encor une coppie au net qui sera bien-tost « reformée et signée. » Comme vous disiez cela, madame de Simiers entra dans sa chambre ; et allant au-devant d'elle, il luy dist : « Ne criez point, ma- « dame, car toutes nos coleres sont appaisées : mais « pardieu le traistre qui en a esté cause en mourra « devant que je mange ny boive, et verrons ce qu'il « dira. » Et de faict il l'envoya querir ; et l'ayant encor fait interroger sur ce qui pouvoit estre de vous, et bien recogneu par ses responces qu'il ne vous cognoissoit pas seulement de veuë, il l'envoya pendre tout à l'heure à une fenestre.

Il se passa encore une infinité de discours sur toutes les choses passées, et mesme vouloit voir la lettre que le Roy vous avoit escrite ; mais vous distes ne la luy pouvoir monstrer qu'il ne se fust declaré son serviteur, dequoy il se contenta ; et passerent depuis les choses si doucement, que le traitté fut refait et signé,

chacun de vous deux en gardant un original pour soy, et resolustes neantmoins que l'on n'en publieroit rien, mais diroit on qu'il n'y avoit encor rien de conclud jusques à ce que vous en eussiez adverty le Roy en response sur vos lettres, et que M. de Villars eust faict encor entrer quelques gens de guerre dans la ville afin de s'y rendre le plus fort; de quoy neantmoins il n'estoit point besoin comme il se verra cy-apres lors de sa declaration. Vous escrivistes donc dés le lendemain au Roy une lettre en ces mots:

Lettre de M. de Rosny au Roy.

Sire, la bonté de Dieu, vostre vertu et vostre fortune ont tellement fortifié mon courage et bien heuré mon entremise, que je vous puis maintenant nommer duc paisible de toute la Normandie, au moins si la foy et le seing d'un homme de bien et d'honneur en peut estre caution suffisante; car M. de Villars a tres allegrement signé les articles dont j'ay cy-devant envoyé coppie à vostre Majesté, et m'a fait tous les sermens requis; mais nous en avons differé la declaration publique, jusqu'à ce qu'il se soit renforcé de gens de guerre, et que je sçache si vostre Majesté mesme veut estre presente à un si bon œuvre, comme les bonnes qualitez du cavalier dont il est question, et l'importance de cette ville et de plusieurs autres qui suivent son exemple, semblent le meriter: surquoy, attendant l'honneur de vos commandemens, je prieray le Createur, etc.

Aussi-tost que la lettre fut escrite et l'eustes fait voir à M. de Villars, à madame de Simiers et à M. de Tiron qui la trouverent bien, vous fistes partir vostre

courrier, lequel fit si bonne diligence qu'il ne mist que quatre jours à aller et à revenir, et vous rapporta des lettres encor de la main du Roy, dont la teneur ensuit.

Responce du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, j'ay veu, tant par vostre derniere lettre que par vos precedentes, les signalez services que vous m'avez rendus pour la reduction entiere de la Normandie en mon obeyssance, lesquels j'appellerois volontiers des miracles, si je ne sçavois bien que l'on ne donne point ce tiltre aux choses tant journallieres et ordinaires que me sont les preuves par effect de vostre loyalle affection, laquelle aussi je n'oublieray jamais. Je seray tres-aise de pouvoir faire promptement le voyage auquel vous me conviez, car la personne et l'ouvrage le meritent; mais une autre de non moindre importance me retient icy attaché, à laquelle mesme je seray bien aise que vous participiez : partant je vous prie, apres neantmoins que vous aurez si bien affermy vostre traicté que votre absence n'y puisse apporter d'alteration, venez me trouver vers le vingtiesme à Senlis, ou le vingt-uuiesme de ce mois, à Sainct Denis, afin que vous veniez ayder à crier *vive le Roy* dans Paris, et puis nous en yrons faire autant à Roüen : monstrez cette lettre au nouveau serviteur que vous m'avez acquis, afin qu'il voye que je me recommande à luy, sçache que je l'ayme bien, et que je sçay priser et cherir les braves hommes comme luy. Adieu, mon amy.

De Senlis, ce quatorziesme mars 1594. Henry.

Aussi-tost que vous eustes receu cette lettre, vous

la portastes à M. de Villars, qui en receut un si grand contentement qu'il vous dist : « Pardieu, ce prince est « trop gentil et courtois, de se souvenir de moy et « d'en parler en si bons termes ; aussi m'en ressentez-je « tellement obligé, que j'en rendray des tesmoignages « arrivant pres de luy : et quant aux seuretez pource « que vous avez traicté avec moy, n'en cherchez point « d'autres que celle de ma foy que je vous ay donnée, « et n'ayez crainte qu'il y soit rien changé pour vostre « absence. » Et ainsi apres plusieurs autres discours et complimens, et avoir dit adieu à madame de Simiers, qui vous pria d'amener son frere avec des trouppes à vostre retour pour fortifier d'autant M. de Villars, et à M. de Tiron, vous partistes de Roüen.

CHAPITRE XVIII.

Entrée de Henri IV à Paris. Sa bonté et sa clémence.

Vous arrivastes si à propos à Sainct Denis, que vous trouvastes le Roy sur le poinct de s'acheminer vers Paris, avec esperance d'executer heureusement à cette fois l'entreprise que de si long-temps il avoit continuée sur cette ville, tant de fois diversifiée et tentée par l'entremise de tant de diverses sortes de personnes et moyens, que les desseins des uns avoient tousjours ruiné ceux des autres. En tous lesquels, quoy que vous n'ayez eu aucune part, sinon parce que le Roy vous en a conté, neantmoins pour faire voir que tous les bons succez qu'a eu ce prince ont toujours esté tellement envelopez de difficultez

et traversez par les siens mesmes, qu'ils se doivent plutost attribuer à l'assistance du ciel, à son industrie, vertu, dexterité et bonne fortune, qu'aux aydes d'autruy, nous vous ramentevrons quelques petites particularitez dont il nous souvient que nous avons apprises de vous mesmes, vous ayans ouy dire que desja, dés la prise du sieur de Belin, peu avant que ce commençast le grand attaquement du combat ou bataille d'Arques (car le canon ayant joüé de toutes parts, et les trouppes de cavallerie et d'infanterie, marché, choqué et combattu les uns contre les autres, l'on luy peut bien donner ce tiltre), ce gentil-homme receut tant de courtoisies du Roy, et en fut tant humainement traitté, que ses douces paroles et sa generosité luy engendrerent quelques regrets de s'estre joinct à la faction de ceux qui luy disputoient son legitime heritage; et que depuis ayant esté plusieurs fois envoyé vers luy pour diverses faciendes, cette premiere semence fructifia de sorte que peu à peu il s'estoit laissé disposer à luy devenir serviteur, et enfin se resolust sur quelque dégoust qu'il prist sur M. du Mayne, et encor plus des Espagnols, de se declarer tel en luy rendant quelque signalé service qui le rendit recommandable et luy assurast une honorable fortune : et pour cet effect, estant gouverneur de Paris, il voulut essayer d'y faire des amis, afin de faciliter la remise qu'il en desiroit faire entre les mains du Roy, et desja en avoit-il pratiqué un si bon nombre et preparé si bien toutes choses, qu'il sembloit ne rester plus qu'à faire approcher le Roy avec forces suffisantes, et prendre l'occasion et le jour à propos pour l'execution.

Mais toutes ces pratiques n'ayant peu estre si bien conduittes et mesnagées et les ressorts des langues estre si bien cloz, que M. du Mayne n'en eust quelque vent, n'en prist du soupçon, voire ne se laissast persuader qu'il y avoit de la verité, il le priva du gouvernement nonobstant toutes les instances des principaux et plus gens de bien de la ville; et pour se mieux asseurer, voyant que M. de Brissac (1) s'estoit tousjours monstré et se monstroit plus que jamais des plus eschauffez, et envenimez contre la personne et les droicts du Roy et du royaume, et ne reclamoit qu'Espagne et Lorraine, il le pourveut de ladite charge et luy fit faire des sermens les plus solemnels qu'il luy fut possible, de luy estre loyal, voire mesmes avec des execrations; et croyant avoir par ce moyen suffisamment raffermy son authorité, et rasseuré ses affaires dans Paris, il se resolust de faire un voyage vers Soissons, Laon, Noyon et la Fere, où diverses pratiques et broüilleries, le convioyent d'aller mettre ordre; mais il ne fut pas plutost party que M. de Brissac voulant poser des fondemens solides à ce nouvel establissement, duquel il se proposoit à l'entrée de former une republique à l'instar de celle de Rome, dont il lisoit souvent l'histoire, n'eust pas plutost sondé ceux desquels il desiroit faire le plus d'estat, et fait ouverture des moyens dont il vouloit user pour parvenir à son but, qu'il recogneut l'impossibilité de son dessein : tous les esprits en estans allienez et plustost disposez à se rejetter soubs l'authorité royale que de continuer à vivre dans les incommoditez qu'ils avoient souffertes, et que s'ils ne

(1) *M. de Brissac :* Charles de Cossé, comte de Brissac.

trouvoient quelqu'un qui les y portast doucement avec methode, seureté et utilité, ils s'y precipiteroient confusément et impetueusement, et peut-estre avec la honte et le dommage de ceux qui s'y voudroient opposer, ou seulement ne leur y donner pas ayde et assistance.

Toutes lesquelles considerations, comme nous avons oüy dire qu'il en parloit ainsi à ses intimes amis, le firent resoudre à quitter ce chemin plein d'espines, et prendre le dessein qu'avoit eu le sieur de Belin, où il se voyoit des roses et des utilitez toutes apprestées; de quoy il donna soudain advis à son beau-frere le sieur de Sainct Luc (1), afin qu'il mesnageast en sorte cette bonne disposition aupres du Roy que l'un et l'autre y peust trouver son advantage.

Et est une chose aussi estrange que digne d'estre remarquée, de dire que M. d'O, quoy qu'il eust esté un des plus violens à presser le Roy d'estre catholique, alleguant sans cesse la paix du royaume et le restablissement des affaires, qu'il fut super-intendant absolu des finances, et eut les provisions de gouverneur de Paris et Isle de France, estoit neantmoins celuy de tous les serviteurs du Roy qui apprehendoit le plus cette reduction de Paris, disant entre ses amis qu'elle n'apporteroit nulles commoditez ny revenus au Roy, mais, tout au contraire, surchargeroit d'excessives despenses, luy, sa noblesse et ses gens de guerre, tant par les luxes et delices, qui se fourreroient parmy eux, que par les importunitez dont

(1) *Le sieur de Sainct Luc :* François d'Épinay, grand-maître de l'artillerie.

useroient envers le Roy les habitans de cette ville, tant ceux qui y estoient tousjours demeurez que les refugiez ailleurs, tous gens de négoce, de robe et de plume pour estre payez de leurs rentes, tant des arrerages que du courant, que par les poursuites que feroient en justice toutes ces sortes de gens-là, contre la noblesse et les gens de guerre pour estre payez de leurs debtes vieilles et nouvelles; et se monstroit ce seigneur tellement passionné sur ce discours, voire en parloit si publiquement, que le Roy, qui formoit en son esprit des desseins bien plus relevez, et ne songeoit pas à ce que M. d'O devoit en son particulier (car c'estoit cela qui le faisoit parler ainsi), estoit contrainct de luy cacher tout ce qui se traittoit touchant cette reduction : des conditions de laquelle M. de Sainct Luc estant convenu avec M. de Brissac, au nom du Roy, l'on en advertit M. de Belin et ceux de son intelligence, afin que, s'estant toutes les deux joinctes ensemble en un mesme dessein, l'execution en fust renduë plus facile, comme cela succeda si heureusement que le Roy et toutes les trouppes qu'il avoit destinées pour le servir, entrerent dans Paris sans meurtre, tuërie, ny opposition qui merite le parler; les principaux officiers et habitans de la ville ayans pourveu de leur costé à luy tenir les portes prestes à ouvrir si tost que Sa Majesté se presenteroit, laquelle de sa part avoit si bien choisi et ordonné ses trouppes, instruict et discipliné ses capitaines et soldats, à ne piller, saccager, se débander, ny entrer en aucune maison sans commandement exprez, que sept ou huict mil hommes de guerre entrerent dans la ville, et passerent par les

ruës où il leur estoit ordonné, tout ainsi qu'ils avoient accoustumé de marcher en celle de Mante, Melun et Compiegne, lors qu'ils y passoient les rivieres ou qu'ils entroient en garde devant le logis du Roy.

Vous estiez auprez du Roy, lorsque sur les cinq heures du matin il entra par la Porte-neufve, où il trouva, ce nous semble, le prevost des marchands (1) l'Huillier, l'eschevin l'Anglois, et quelques autres pour le recevoir; puis s'estant saisi du Louvre et envoyé des gens de guerre pour se saisir des deux Chastelets et du Palais, et sceu que toutes choses estoient tranquilles là et aux environs, il s'en alla tout armé à Nostre Dame y faire rendre graces à Dieu d'un tant favorable succez; et quoy que la Bastille et le Temple tinssent encor pour la ligue, et que les ducs de Feria, dom Diego, d'Evora et autres chefs des Espagnols, Napolitains et Wallons qui estoient encor en nombre de trois ou quatre mil, tinssent tous ces quartiers de Sainct Antoine, du Temple et Sainct Martin, et fussent en armes, n'attendant que l'heure d'estre attaquez, resolus de constituer leur salut en leurs mains plutost qu'en leurs pieds, si l'on leur refusoit honorable party, et la pluspart des troupes du Roy en bataille dans les principalles places et carrefours, si est-ce que peu apres midy toutes les boutiques des marchands se trouverent ouvertes, prenant confiance sur les proclamations

(1) *Le prevost des marchands*: Jean l'Huilier. Brissac lui ayant dit: *Il faut rendre à César ce qui appartient à César*, l'Huilier lui répliqua: *Il faut le lui rendre, et ne pas le lui vendre.* Henri IV entra dans Paris le 22 mars 1594. Les personnes qui contribuèrent le plus à cette heureuse révolution, furent Duvic, de Belin, Le Maitre, Molé, et les membres les plus distingués du parlement et du corps municipal.

de pardon, paix et seureté au nom du Roy, et le commerce aussi libre qu'il fut dix jours apres.

Et pour faire voir la familiarité et humanité de ce prince, c'est, chose à noter, qu'il envoya au cardinal de Plaisance, legat du Pape, et au cardinal de Pelvé, ses plus envenimez ennemis, et à tous les estrangers cy-dessus nommez, toutes les seuretez qu'ils desirerent pour se retirer à Soissons; et que dés le soir madame de Mont-pensier (1), qui avoit tant declamé contre luy, l'estant venu saluër, il luy fit aussi bonne chere et l'entretint aussi doucement et familierement que si elle ne se fust jamais meslée que de dire son chapellet.

CHAPITRE XIX.

Départ de Rosny pour Rouen. Cette ville se déclare pour le Roi.

Apres que cette journée de triomphe fust passée en acclamations et resjouyssances du peuple de Paris, le Roy estant au Louvre, et la presse estant un peu escoulée, il vous appella dans l'embraseure d'une des

(1) *Madame de Mont-pensier:* Catherine-Marie de Lorraine, veuve de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et sœur du duc de Guise, assassiné à Blois. Encore jeune et très-passionnée, elle s'étoit livrée contre Henri III aux emportemens les plus insensés, avoit même porté long-temps à son côté des ciseaux d'or destinés, disoit-elle, à lui faire la couronne monacale; en perdant la retenue de son sexe, elle avoit employé toutes les espèces de séduction pour multiplier les ennemis de ce prince. Cependant rien ne prouve qu'elle ait excité Jacques Clément à l'assassiner; cette accusation ne se trouve que dans des libelles. Elle a pu, comme tous les ligueurs, applaudir à ce crime lorsqu'il fut consommé; mais il y a loin d'une pareille adhésion à une véritable compli-

fenestres de la grand chambre royalle, et vous dit :

« Mon amy, j'ay esté bien ayse, que vous ayez esté « present à tout ce qui s'est passé en la reduction de « cette ville, de laquelle les diverses occurrences « m'ont tellement occupé l'esprit, que je ne me suis « peu donner le loisir de vous entretenir et d'ap- « prendre de vous les particularitez de vostre nego- « ciation de Normandie, et en quel estat vous avez « laissé toutes choses ; partant je vous prie de m'en « esclaircir. » Surquoy, apres luy avoir conté ce qu'il y avoit eu de plus important, suivant ce qu'il en a esté dit cy-devant, il vous respondit : « Vrayement vous « avez eu affaire à un esprit bien impetueux et fa- « rouche, et ne vous a pas fallu user de peu de pa- « tience, d'industrie et de force d'esprit pour sur- « monter tant de traverses, d'aspres difficultez et « perils eminens, et vous jure qu'il ne me souvinst « jamais quand vous partistes de Chartres de vous « advertir des menées que le Rolet m'avoit autre- « fois dit avoir faites sur Roüen pour se saisir du « vieil Palais, ny de luy mander que pendant vostre « entremise il n'y continuast rien ; car il m'en avoit « tant de fois parlé sans y avoir veu aucune appa- « rence, et y avoit si long-temps qu'il ne m'en disoit « plus rien, que je n'estimois pas qu'il y pensast plus ; « or, outre que j'ay esté bien ayse que vous vissiez « la prise de Paris, afin d'en informer ceux de Roüen, « j'ay desiré de parler à vous devant que les articles « que vous avez accordez touchant M. de Mont-

cité. Le soir même de son entrée à Paris, Henri IV joua aux cartes avec elle dans le palais du Louvre. Elle mourut deux ans après, âgée de 45 ans.

« pensier et M. de Biron soient divulguez, afin que « vous m'aydiez tant mieux à les contenter, ce que « j'estime qui sera plus facile par la voye que je me « suis imaginée, qui est que je feray semblant, lors « qu'ils seront icy, de vous appeller pour sçavoir des « nouvelles de ce que vous avez fait à Roüen, comme « si vous ne m'en aviez point encor rendu de compte; « et sur cela les appellans pour vous ouyr dire ce qui « s'est passé, vous direz que vous fussiez facilement « venu à bout de toutes choses; mais que la consi- « deration des deux articles qui les concerne vous « avoit empesché de rien conclurre, sçachant bien « que j'aymerois mieux perdre de Villars et Roüen « que non pas eux, mais que vous les estimiez aussi « m'estre tant acquis et si pleins de prudence qu'ils « ne consentiroient jamais que pour quelque petit « interest particulier qui les regarde, duquel je les « sçauray bien recompenser d'ailleurs, ils me fissent « perdre l'opportunité d'avoir une telle province que « la Normandie du tout en mon obeyssance. »

Invention qui succeda tant heureusement en ayant usé bien à propos, que tous deux n'eurent que repliquer à tout cela; mais au contraire la honte qu'ils eurent de voir que le Roy vous disoit tousjours qu'il aymoit mieux perdre la Normandie que de les fascher, fit qu'ils vous prierent de passer outre à vostre traitté, mais d'adviser aussi en mesme temps quelle recompense le Roy leur pouvoit donner : celle de M. de Biron fut d'un estat de mareschal de France et de sept vingts mille escus en argent. Il fut proposé d'adjoindre le Perche et le Mayne à la Normandie, pour M. de Mont-pensier; mais M. de Villars usa peu apres d'une

telle honnesteté et prudence, comme il sera dit cy-apres, que l'on n'en fut plus en peine.

Dés le lendemain le Roy vous renvoya à Roüen, pour faire declarer M. de Villars, et ordonna au sieur de Vitry de s'y acheminer avec trois cens chevaux, suivant la requisition que vous en aviez faite, afin d'y porter les assistances que vous jugeriez necessaires; car, quant au Roy, il luy survint tant d'affaires à Paris, à cause d'une infinité de gens de qualité et de places qui faisoient tous les jours parler de se remettre en son obeyssance, et qu'il luy fallut restablir et reordonner toutes les cours souveraines, l'université, la Sorbonne et le corps de ville, qu'il luy fut impossible de partir pour aller à Roüen, comme il en avoit eu le desir.

Remettant donc à vostre prudence et loyauté tant esprouvée, le parachevement de cét œuvre si bien commencé, vous arrivastes à Roüen, le 25 de mars, où vous trouvastes encor Simon Anthoine et la Chapelle-marteau, travaillans tousjours à empescher que M. de Villars ne vous receust plus si librement dans la ville, dequoy ils ne peurent jamais tirer response absoluë; ains, tout au contraire, dés qu'il sceut vostre venuë, il envoya le sieur de La Font à la porte de la ville pour vous recevoir, vous faire entrer sans que ceux de la garde s'enquissent de rien, ny demandassent aucune chose à nul de vos gens, et vous menast loger à un fort beau logis bourgeois, appartenant au sieur de Martinbault, que l'on avoit fait meubler et accommoder de toutes choses necessaires, tant pour vous et vos gens que pour vos chevaux; et neantmoins le sieur de La Font vous ayant donné advis que le seigneur dom Simon Anthoine et le sieur de la Chapelle-marteau s'es-

toient d'eux mesmes conviez à souper avec M. de Villars, qu'avec eux s'y devoient trouver les sieurs de Tiron, president de Boquemare, de Medavid, de Haqueville, de Loynes et Bretinieres, conseillers au parlement, le docteur Dadræus et un eschevin nommé Rosiere, et qu'il vous conseilloit d'estre de la partie, sans attendre que l'on vous en priast, sans avoir crainte que cela fâchast M. de Villars, ny que cela traversast vos affaires, dequoy il vous respondoit, ny mesme vous retirer de la compagnie, quelque demonstration que ledit sieur de Villars ny autres pûssent faire de ne l'agréer pas, pourveu neantmoins que vous y procedassiez comme si c'eust esté une chose inopinée et faite sans dessein; à quoy vous estant resolu, comme vous vistes la nuict approcher, vous vous en allastes à Sainct Oüen, où vous trouvastes M. de Villars dans la grande gallerie qui se promenoit avec les susdits sieurs Simon Anthoine et la Chapelle-marteau, tous les autres cy-dessus nommez estans assis ensemble au bout d'embas de la gallerie, et entrant dans icelles vous vous en allastes à demy courant embrasser M. de Villars, et luy dittes :

« Monsieur, je vous viens donner le bon soir, re-
« solu que vous me donnerez à souper, dautant que
« j'ai plusieurs singularitez à vous conter. » Surquoy il vous respondit que vous estiez le bien venu, mais qu'il craignoit pour le regard du souper que l'eussiez surpris en temps mal convenable, tant pource qu'il souperoit fort tard, que pource qu'il estoit desja engagé pour le mesme effet avec des personnes entre lesquelles il se trouveroit peut-estre des esprits mal assortis avec le vostre.

« Monsieur, luy dites-vous, n'ayez point peur de « toutes ces diversitez de fantaisies, car, pour mon « regard, je m'accommoderay à tout, et m'asseure « que ces messieurs, laissant à part les passions des « partis, n'auront point desagreable d'entendre les « gentillesses et actes genereux dont le Roy, mon « maistre, a usé à la prise ou reduction de Paris; car « le recit de tant d'actions vertueuses ne sçauroit « desplaire à des gens de vertu tels que sont ces mes- « sieurs icy. — Vous voyez (repartit lors M. de Vil- « lars, se tournant vers Simon Anthoine), seigneur, où « j'en suis reduit si je me veux exempter d'incivilité « de toutes parts, et partant estimeray-je ne pouvoir « mieux faire que d'en remettre la resolution à vostre « prudence. — Monsieur, respondit Simon An- « thoine, la compagnie d'un si brave cavalier que le « seigneur de Rosny, lequel j'ay ouy dire avoir fait des « merveilles en diverses batailles et affaires d'Estat, « ne sçauroit estre ennuyeuse à qui que ce soit; et « quant aux nouvelles qu'il nous pourra conter je « commence à me douter qu'il faudra d'oresnavant « preparer nos oreilles à en entendre souvent de pa- « reilles, puis qu'il apparoist manifestement qu'au « lieu que le soleil s'advance vers son ascension, les « affaires des bons catholiques en France tendent à la « declinaison; et de plus j'estime qu'il n'y en aura un « seul de nous qui ne soit bien ayse d'apprendre que « sont devenus messieurs les illustrissimes cardinal « legat, et celuy de Pelvé, les seigneurs ducs de « Feria, Diego, d'Evora et autres serviteurs du Roy « mon maistre, et de quelles courtoisies ce prince « victorieux aura usé en leur endroit: car sa genero-

« sité et sa debonnaireté sont tant celebres qu'il est « à croire qu'il n'aura rien fait de mediocre. — A ce « que je vois, messieurs, repartist M. de Villars, me « voila donc obligé à vous traitter tous, et partant « en apprehension que vous ne le soyez pas selon vos « merites. » Et sur ces discours tous les autres qui estoient au bout de la gallerie s'estans approchez de vous quatre, monsieur le premier president de Boquemare vous dit :

« J'estime, monsieur, que nous n'aurons qu'à pre- « parer nos oreilles, pour oüyr le recit au vray de « tant de diversitez notables que l'on dit s'estre pas- « sées à Paris; car nul ne nous en sçauroit dire de « plus certaines ny de plus fraisches nouvelles que « vous, qui, à mon advis, avez tout veu et tout « sceu, et en estes party, comme je le sçay, il n'y a « que deux jours. —Monsieur, luy dittes-vous, je « remettray le recit de tout cela lors que nous serons « à table. » Et ainsi tous les autres vous venant embrasser, vous vous mistes à discourir ensemble de propos communs seulement jusques à ce que les viandes estans servies, et que vous tous ayans lavé, M. de Villars s'alla asseoir au beau milieu de la table, et dit tout haut : « Quant à moy, messieurs, je suis « tres-mauvais maistre des ceremonies : et partant que « chacun prenne place selon ses dignitez et honneurs. » Surquoy tous les assistans se mirent à s'entre-regarder, et vous voyant que Simon Anthoine que vous sçaviez estre un vieil chevalier honoré de plusieurs grades et d'un esprit fort altier et entreprenant, seroit homme, si vous luy defferiez tant soit peu, pour prendre le haut bout à l'advantage de celuy qu'il re-

presentoit, sans dire mot, ny faire semblant de rien, vous vous allastes asseoir à la maistresse place, puis luy dittes : « Seigneur, s'il n'estoit question que de « nos personnes, je cederois volontiers toutes choses « à vos merites ; mais quant aux royales majestez que « nous representons, il y a un long-temps que je sçay « que tous les rois de la chrestienté, voire du monde, « cedent à celuy de France, et que mesme les roys « d'Angleterre debattent le second rang aux roys « d'Espagne. »

Surquoy le sieur de la Chapelle-marteau, s'adressant à Simon Anthoine, il luy dit : « Vous voyez, « seigneur, comment M. de Rosny, pour avoir veu « le Roy son maistre, prendre possession de la ville « capitale du royaume, veut faire le semblable de la « preéminence pretenduë par les roys de France sur « tous les autres de la chrestienté. — Je vois bien « cela, dit Simon Anthoine, et mesme crains que cét « advantage ainsi pris, ne nous soit comme un au- « gure de tres-mauvais succez en tous nos desseins ; « mais il n'y a remede, il ne faut pas laisser de rire, « de nous monstrer de sociable compagnie, de boire « à la santé de nos maistres qui ne sont point enne- « mis, n'y ayant point de guerre déclarée entr'eux, « et d'escouter patiemment les courtoisies dont ce ge- « nereux prince a usé, tant envers les bourgeois de « Paris, que les estrangers qui estoient dedans. » Et ainsi, apres plusieurs autres discours semblables, où chacun des assistans voulut prendre part, reservé M. de Tiron et le docteur Dadræus qui ne dirent jamais un seul mot, vous entrastes au recit de tout ce qui a esté cy-devant dit sur la reduction de Paris, que

vous amplifiastes encor et enrichistes de sorte, sur tout en ce qui touchoit les generositez et gentillesses du Roy, qu'il n'y en eut un seul d'eux tous qui ne conclud tout haut que le Roy se pouvoit nommer pour l'un des excellents et illustres princes, non seulement de son siecle, mais aussi de tous les siecles passez.

Sur les unze heures vos gens vous estans venus requerir, M. de Villars en sortant vous dit : « Mon-
« sieur, ne me venez point voir pour tout demain,
« je vous en prie, et je ne vous iray point visi-
« ter aussi ; car je seray empesché à esclaircir ces
« gens icy de mes resolutions, et à leur faire prendre
« les leur pour se retirer à Soissons ; de quoy faire
« vous leur baillerez, s'il vous plaist, les escortes et
« seuretez requises ; mais allez voir les dames l'apres-
« dinée ; car là vous serez informé de tout ce qui se
« passera ; et de ma part je prepareray toutes les
« choses necessaires pour faire le lendemain tout ce
« que vous jugerez estre à propos, le remettant en-
« tierement en vostre prudence. » Et vous ayant embrassé vous vous retirastes à vostre logis.

Puis le lendemain, suivant ce qui avoit esté convenu entre vous deux, l'apres-dinée vous vous en allastes voir madame de Simiers, de laquelle vous appristes que ledit sieur de Villars, et les sieurs Simon Anthoine et la Chappelle-marteau avoient esté enfermez plus de trois heures, et eu de grosses paroles et contestations ensemble, jusques à en estre venus aux reproches de part et d'autre, lesquelles en temps et lieu produirent de mauvais effets, comme il se verra cy-apres, mais qui pour lors se terminerent à faire donner escortes et seuretez suffisantes à ses deux dépu-

tez, pour se retirer vers M. du Mayne ou à Soissons ; et en suitte M. de Villars, ayant fait entrer plusieurs gens de guerre à sa devotion dans la ville, s'estant bien asseuré du fort de Saincte Catherine, du vieux palais, du chasteau et autres lieux forts d'icelle, et fait parler à tous les plus puissans et accreditez habitans, il vous envoya dire, par le sieur de La Font, que le lendemain il se declareroit serviteur du Roy à la premiere instance que vous luy en feriez.

Tellement qu'ayant passé une nuict fort joyeusement, vous vous levastes assez matin, pensant aller donner le bon jour à M. de Villars dans l'abbaye de Sainct Oüen ; mais vous trouvastes qu'il y avoit pres d'une heure qu'il se promenoit dans la grande place d'icelle, où il estoit accouru une telle affluence de peuples de toutes conditions, et aussi de gens de guerre, que, non seulement ladite place, mais aussi les ruës par où l'on y venoit en estoient si remplies, et y avoit une telle presse, que l'on n'y pouvoit quasi passer : mais en fin, ayant, à l'ayde des sieurs de Perdriel, d'Insencourt, de La Font et de quelques soldats des gardes de M. de Villars, qui marchoient devant vous, traversé toute cette multitude qui tesmoignoit une merveilleuse joye de vous voir venir, vous le vinstes salüer, ainsi qu'il se promenoit avec M. le premier president de Boquemare et le sieur de Medavit; puis ayant tenu à luy et aux principaux d'alentour de luy, plusieurs propos de compliment et civilité, vous luy dittes :

« Or sus, monsieur, c'est maintenant qu'il vous faut « tesmoigner l'antiquité de vostre noblesse, la gene- « rosité de vostre courage et que vous estes vraye-

« ment bon François, car vous ne le sçauriez faire « en temps ny en lieu où vous donniez plus de « liesse (1), ny où une tant loüable resolution soit « mieux receuë ; car puis que le Roy, comme vous « l'avez tousjours desiré, est bon catholique, et que « la ville capitale du royaume vous a tracé le chemin « à une si juste recognoissance, je n'estime pas qu'il « y en ayt un seul qui n'approuve la resolution que « vous prendrez là dessus. » A quoy il vous respondit : « Monsieur, là où les effets doivent rendre « preuve de la volonté, les paroles n'y sont plus « necessaires ; et partant, sans user de plus long dis- « cours, si vous me voulez honorer d'une escharpe « blanche au nom du Roy, comme estant l'ancienne « marque des vrays François, je la mettray à mon « col, et la graveray de telle sorte dans mon cœur, « qu'elle n'en partira jamais tant que je vive. » Et lors ayant tiré de vostre pochette une fort belle escharpe blanche, et luy ayant mise au col (vous nous permettrez, monseigneur, et les dames, semblablement si quelqu'un lit jamais ces Memoires d'user de ses propres termes) il dit : « Allons morbieu, la ligue est f.... « que chacun crie, *vive le Roy*. » Et lors il se fit une telle acclamation que tout l'air en retentissoit, laquelle entenduë et un signal preparé tout expres, donné du clocher au fort Saincte Catherine, aux vaisseaux du port et autres lieux où il y avoit du canon et des gens de guerre, il se fit une saluë de pieces et harquebuses, qui dura fort long-temps, qui faisoit trembler la pluspart des maisons de la ville ; puis les cloches retentissantes de toutes parts, vous pristes

(1) *Liesse* : joie.

M. de Villars par la main, et luy dittes : « Monsieur, « ce son de cloches et sur tout Georges d'Amboise « nous appelle à Nostre Dame, pour y aller rendre « graces à Dieu et chanter le *Te Deum :* » à quoy il se disposa aussi-tost. Vous y assistastes et à toutes les autres ceremonies, jusques à ce que la messe estant preste de se dire, vous vous en allastes à vostre logis, auquel, apres le service, M. de Villars vous vint prendre en son carrosse, et vous mena disner où vous fustes traitté en festin et fort magnifiquement, y ayant convié tous les principaux officiers des Cours souveraines, du corps de ville et des gens de guerre.

Cette journée achevée, vous ayant, dés que vous sortistes de l'eglise, dépesché un courrier au Roy, pour luy donner advis de ce qui s'estoit passé, comme l'on alloit envoyer à Verneüil, le Ponteau de mer, le Havre où estoit le chevalier Doise (1), à Harfleur, Montivilliers, Tomblaine et autres lieux où M. de Villars estoit recogneu pour faire le semblable, suppliant Sa Majesté de députer quelques-uns de son conseil avec pouvoir pour establir le parlement et autres compagnies.

Le lendemain, ceux de la ville vindrent en corps vous remercier du bien qu'ils avoient receu par vostre moyen; et, pour tesmoigner le gré qu'ils vous en sçavoient, ils vous firent present d'un buffet de vaisselle d'argent doré vallant trois mil escus; et trois jours apres vous receustes des lettres du Roy pour responce aux vostres, par lesquelles il vous commandoit de vous en retourner le plustost que vous pourriez : il y en avoit aussi pour M. de Villars, par lesquelles le

(1) *Le chevalier Doise :* frère de Villars.

Roy l'appelloit son cousin, et le tiltroit admiral de France et gouverneur en chef de Roüen, le Havre et des bailliages de Roüen et Caux, le prioit de le venir trouver au plustost et l'asseuroit d'estre fort bien receu; et vous, voyant qu'il luy falloit encor quelques jours pour preparer le magnifique equipage avec lequel il designoit de se presenter devant le Roy, vous pristes congé de luy, et vous acheminastes devant.

CHAPITRE XX.

Rencontre singulière de Rosny et de Bois-rozé dans une hôtellerie de Louviers. Soumission de Lyon. Évasion du duc de Nemours.

La ville de Roüen estant ainsi reduite en l'obeyssance du Roy par vostre moyen, et toute la Normandie renduë paisible, vous partistes de Roüen et vinstes coucher à Louviers, où le soir vous eustes une plaisante rencontre estant à l'hostellerie, de laquelle vous avez bien ry plusieurs fois depuis, et qui arriva sur une telle occasion, qui fut que le sieur de Bois-rosé, ayant entendu que Roüen, le Havre et les autres villes de la ligue, en toute la Normandie, s'estoient declarées pour le service du Roy, et descouvert, par le moyen de quelques amis qu'il avoit encor pres M. l'admiral de Villars, que par le traitté d'icelle, vous luy aviez accordé que le fort de Fescamp luy seroit remis entre les mains, ne pouvant supporter qu'une place qu'il s'estoit acquise avec tant d'industrie, de travail et de peril, et dans laquelle le Roy luy avoit tousjours asseuré de le vouloir main-

tenir, luy fut ainsi ravie sans aucune recompense, dont il peust faire asseuré estat, il se resolut de s'en aller à la Cour pour en faire ses plaintes, supplier le Roy de ne permettre point qu'un tel outrage luy fut fait, apres avoir rendu un tant signalé service à Sa Majesté, et y employer tous ses amis entre lesquels le sieur du Rolet estant des premiers, et de ceux qui estoient les moins contens de M. de Villars, et qu'il se fust rendu serviteur du Roy; il s'en vinst passer à Louviers, pour le prier d'en escrire au Roy en sa faveur et aux amis qu'il avoit en Cour; et, arrivant assez tard, il s'en vinst pour loger en l'hostellerie où vous estiez arrivé deux heures auparavant; mais on luy dit qu'il y avoit un grand train logé d'un seigneur qui s'en alloit à la Cour, lequel estoit fort en faveur pres du Roy, sans que l'on luy dit, ny qu'il s'enquist de vostre nom, et, croyant que vous fussiez encor à Roüen, il monta en vostre chambre, ne vous cognoissant point de veuë, et s'imaginant que ce fust quelqu'autre, il vous vinst faire la reverence, et vous dit:

« Monsieur, encor que je ne sois pas peut estre « cogneu de vous, j'ay neantmoins pris la hardiesse, « sçachant que vous estes bon serviteur du Roy, que « vous avez du credit auprez de luy, et que vous « favorisez ceux qui l'ont bien servy, de vous prier « de vouloir m'estre aydant en une affaire la plus « juste qui fut jamais, que l'on me veut faire perdre « indignement. » A quoy vous, sans le cognoistre ny luy demander mesme son nom, vous luy dittes: « Monsieur, j'ay tousjours aymé et maintenu les gens « de bien, et partant je vous promets, vostre affaire

« estant telle que vous le dites, que j'employeray pour « vous si peu de credit que je puis avoir aupres du « Roy. » A quoy il vous respondit : « Monsieur, les « principalles de mes plaintes sont contre un seigneur « qu'on nomme M. de Rosny, qu'au diable soit-il « donné, tant il me fait de mal sans l'avoir en rien « offencé, auquel le Roy, ayant donné pouvoir de « traitter pour la reduction en son obeyssance, de « toutes les villes qui sont de la ligue en Normandie, « sous ombre qu'il est des anciens amis de M. de « Villars, il semble qu'il n'aye songé qu'à le conten- « ter au prejudice de qui que ce puisse estre, sans se « soucier de plusieurs bons serviteurs du Roy, au « nombre desquels je suis, et m'appelle Bois-rosé, « gouverneur de Fescamp, voire n'a point craint de « s'addresser à messieurs de Mont-pensier et de Biron, « tant il abuse de son pouvoir et de la faveur qu'il « croit avoir aupres de son maistre; mais, parbieu, il « en pourroit tant faire, mettant tant de gens au de- « sespoir, qu'il se repentiroit, et quelqu'un aussi es- « tourdy qu'il sçauroit estre luy en joüeroit d'une, « si l'on ne craignoit d'offencer le Roy. » A quoy, en riant, vous luy respondistes :

« Monsieur, je n'estime pas que ce M. de Rosny, « dont vous parlez, ait rien fait que par le comman- « dement de son maistre, car il a tousjours affec- « tionné les bons François, et ne doute point mesme « que le Roy, à sa sollicitation, n'ayt pensé à vous « donner si bonne recompense que vous aurez sujet « de contentement; car vous jugez bien qu'il n'eust « pas esté raisonnable de manquer à conclurre un « traitté de si grande importance que celuy qu'a ma-

« nié M. de Rosny, pour, l'interest de quelques parti-
« culiers; aussi ay-je appris qu'il a voulu commencer
« par luy-mesme, et donner exemple aux autres en
« quittant l'abbaye de Sainct Taurin d'Evreux que le
« feu Roy luy avoit donnée, et m'asseure qu'il ne vous
« aura point porté de prejudice sans penser à vous en
« recompenser: de quoy je vous oseray quasi res-
« pondre, dautant que je le cognois, voire est telle-
« ment de mes amis, que je luy feray faire en vostre
« faveur tout ce qui sera raisonnable; et lors que nous
« serons à la Cour, venez m'en parler, et je vous fe-
« ray paroistre que je suis vostre amy et que je prise
« vostre courage. » Surquoy, apres quelques remer-
cimens, il se retira fort content de vous, sans sçavoir qui vous estiez; mais, estant descendu en bas et ayant demandé vostre nom à un de vos pages, afin de s'addresser à vous en ses affaires, il prist une telle allarme, croyant que vous vous seriez offensé des propos qu'il avoit tenus et des menaces dont il avoit usé en vostre endroit, qu'il remonta soudain à cheval, s'en alla loger à une autre hostellerie, et partit, dés la pointe du jour, pour aller en Cour faire luy mesme ses plaintes au Roy, sçachant bien que c'estoit un prince qui escoutoit familierement les doleances d'un chacun et sans les renvoyer à ses ministres, en comprenoit les causes et y faisoit pourvoir.

Vous partistes aussi le mesme jour et vous en allastes coucher à Mante, où estoit encor madame vostre femme, laquelle vous menastes à Paris où, si-tost que vous fustes arrivé, vous allastes trouver le Roy, luy contastes tout ce qui s'estoit passé en la declaration de messieurs de Villars, chevalier d'Oyse, Me-

davit, La Londe, Haque-ville, Roüen, le Havre et autres personnes de qualité et villes en Normandie, sans en oublier quasi une seule particularité; car il les voulut toutes sçavoir, dont il y eut bien à rire lors que vous luy contastes ce qui s'estoit passé entre vous et le sieur de Bois-rosé; surquoy Sa Majesté vous dit qu'il luy estoit venu faire de grandes plaintes de vous, et le prier de le vouloir pourvoir sans le renvoyer à vous, dautant qu'il sçavoit bien que vous estiez son ennemy à cause de quelques propos qu'il vous avoit tenus sans vous cognoistre; et partant qu'il vous prioit de l'envoyer querir, l'asseurer que vous l'aymiez comme vous faisiez tous les braves courages qui en avoient rendu de si signalées preuves que luy, et que vous auriez un soin particulier de ses affaires et de sa personne : ce que vous executastes dés le lendemain et de si bonne façon, que vous luy promistes et asseurastes deux mil escus de recompense plus qu'il ne s'estoit attendu, d'avoir une pension de douze cens livres, une place de capitaine appointé, voire le retinstes depuis à vostre suitte, et luy donnastes vostre lieutenance en l'artillerie au departement de Normandie, lors que vous fustes grand maistre.

Vous demeurastes, tout les mois d'avril et de may, à Paris, sans qu'il se passast rien de fort remarquable où vous fussiez employé, quoy que journellement des villes et des seigneurs de qualité dans toutes les parties du royaume se reduissent en l'obeyssance du Roy, mais ayant desja tous eu d'autres entremetteurs, vous ne vous en meslastes que comme les autres du conseil; de toutes lesquelles affaires, traittez et negociations nous laisserons pour cette raison les particu-

laritez aux historiens, reservé pour ce qui regarde la ville de Lyon, à cause de plusieurs accidens notables qui meritent que nous vous ramentevions que M. de Nemours (1) (qui avoit tousjours eu en fantaisie s'il ne pouvoit estre esleu aux estats de Paris, pour espouser l'infante d'Espagne et estre roy de France à cause des fortes oppositions qu'il sçavoit bien que son frere, M. du Mayne, y faisoit journellement, de se former au moins une petite royauté des provinces de Lionnois, Forests, Beau-jolois, Masconnois et Dombes, sous la protection du roy d'Espagne), ayant voulu quelque temps auparavant, par une trop ouverte demonstration, s'asseurer de ladite ville de Lyon, les habitans qui trouvoient son joug insupportable, l'ayant voulu secoüer, s'estoient mesme saisis de sa personne et l'avoient mis prisonnier, sans neantmoins changer encor de party, mais au contraire avoient asseuré M. du Mayne de la continuation de leur affection au party de l'union, laquelle ils luy avoient jurée. Mais M. de Sainct Sorlin, frere de M. de Nemours, ayant eu recours à M. de Savoye et au duc de Terre-noüe, gouverneur de Milan, afin de l'assister de gens pour la delivrance de son frere, et contraindre ceux de Lyon à se remettre en leur devoir; et eux, se voyans pressez de ce costé et sans assistance de M. du Mayne, ils prirent resolution d'appeller le coronel d'Ornano et ses forces à leur secours, et de se declarer pour le Roy; ce qui fut executé avec grande joye de tout le peuple et une telle demonstration d'animosité, qu'ils deschirerent et traisnerent par les boües les armes, livrées

(1) *M. de Nemours:* Charles-Emmanuel de Savoie, frère utérin du duc de Mayenne.

et devises d'Espagne, de Savoye et de Nemours; et firent faire l'effigie d'une grande femme hideuse et affreuse qui avoit escrit sur son front *la ligue*, laquelle comme sorciere ils firent brusler publiquement; et quelque temps apres la trop grande joye rendant ceux qui gardoient M. de Nemours plus negligens, il trouva moyen, en se déguisant comme son valet qui vuidoit le bassin de sa chaise percée, de se sauver de prison par le moyen d'un tel office, portant ce bassin, tournant la teste de l'autre costé et courant en diligence pour l'aller jetter afin d'éviter la puanteur.

Il se parla lors des affaires de Provence et des grandes diversitez qui se passerent en icelle, à cause de tant de diverses sortes de personnes qui firent des desseins pour profiter de sa desolation; mais le discours en estant trop long et meritant d'estre traitté tout d'une suitte depuis le commencement de ces embarras jusques à la fin d'iceux, nous les remettrons au temps que le gouvernement en fut baillé à M. de Guyse, pour l'oster à tous les autres pretendans; et en continuant les suittes de vos Memoires, nous dirons que le Roy ayant eu advis que le comte Charles de Mansfeld, à la solicitation de M. du Mayne, s'approchoit de la frontiere avec une fort puissante armée et grande quantité d'artillerie, il fit soudain mander toutes ses trouppes qui estoient esparses, afin d'en former un corps d'armée pour s'aller opposer à tout ce que le susdit comte de Mansfeld voudroit entreprendre : mais un chacun se jettoit tellement dans la negligence, à l'occasion de tant de reductions de villes et autres prosperitez, que les bandes ne se peurent si tost rejoindre, ny le Roy

faire si grande diligence que ledit comte de Mansfeld n'eust investy, assiegé et pris la Capelle.

CHAPITRE XXI.

Conduite de Rosny relativement à un présent que lui avoit fait la ville de Rouen. Ses principes en administration. Villars vient présenter ses hommages au Roi. Siége de Laon. Rosny obligé de quitter ce siége pour aller conférer avec le cardinal de Bourbon.

En continuant ces Memoires il nous est souvenu d'avoir oublié, en suitte de ce qui a esté dit de vous et du sieur de Bois-rozé, deux particularitez qui peuvent donner quelques remarques du bon naturel, et de l'industrie et bonne conduitte, tant du Roy et de M. de Mont-pensier, que de M. de Villars et de vous; nous avons estimé à propos de vous les ramentevoir icy avec double annotation qui puisse servir pour les faire mettre cy-apres en ordre, si tant est que nous repassions un jour ces Memoires pour les faire transcrire au net, ou que vous daigniez jetter les yeux sur iceux, pour y apporter les corrections et additions qui leur seroient bien necessaires de vostre part, ou que des plumes plus élegantes que les nostres se voulussent employer à donner de l'ornement à nostre stile, que nous cognoissons bien estre nud, simple et entierement desnué des plus belles fleurs de l'éloquence, à quoy se plaisent ceux de nostre siecle; voire confessons de l'avoir fait exprez, fondez sur l'opinion par nous prise, que les longues digressions, exemples,

rapports, instructions et autres narrations hors du principal sujet que l'on s'est proposé, fait perdre le fil, la tissure, et, par consequent, la claire intelligence de la vie de celuy dont l'on veut faire mention, ou de l'histoire que l'on entend representer : et, afin de ne tomber point nous mesmes dans les fautes et erreurs que nous blasmons en autruy, nous retournerons à nostre dessein, suivant lequel nous vous ramentevrons que la premiere particularité par nous obmise regarde le present de vaisselle d'argent doré que vous firent ceux de la ville de Roüen ; lequel, quoy que vous l'eussiez accepté avec plusieurs difficultez, vous y voulustes (soit par bien seance, soit par artifice, soit que vous vous fussiez dés lors proposé de ne tirer jamais profit des charges que vous auriez, sinon par la seule liberalité de vostre maistre, comme vous l'avez tousjours pratiqué depuis), outre ces refus, garder une telle circonspection, c'est qu'un matin, le Roy estant encor au lict, vous fistes apporter dans sa chambre deux grandes manes où estoient le susdit buffet de vaisselle d'argent doré ; les pieces duquel le Roy ayant veuës, et demandé ce que c'estoit, vous luy respondistes que ceux de Roüen vous ayant faict ce present de vaisselle d'argent, et vous faict dessein de ne prendre jamais rien pour affaires que vous manieriez, sinon par les liberalitez de vostre maistre, vous le luy aviez faict apporter pour en disposer selon son bon plaisir ; à quoy il vous respondit qu'il seroit bien riche, si tous ceux qui s'estoient entremis de ses affaires avoient faict le semblable, mais qu'il vous donnoit ledit buffet de bon cœur, vous en feroit dépescher un brevet pour apprendre à tous autres, comme ils

en devroient user, lequel brevet estoit tel que s'ensuit.

« Aujourd'huy vingt-huitiesme jour de juillet 1594, « le Roy estant au camp devant Laon, ayant eu ad- « vis que pour recognoistre le sieur de Rosny, et le « gratifier en consideration de ce qu'il s'est tres- « dignement employé en la negotiation de la reduc- « tion du sieur admiral de Villars, et des villes de « Roüen et autres, occupées en Normandie, au con- « tentement, repos et soulagement de tous ceux de « la province, les habitans de la ville de Roüen luy « ont fait offrir quelques presens, lesquels il a refusé « et ne les veut accepter; Sa Majesté neantmoins le « jugeant digne d'iceux, pour s'estre tres-dignement « et avec beaucoup de peine et de travail acquitté de « la charge qui luy avoit esté sur ce par elle com- « mise, a agreable, et permet audit sieur de Rosny « d'accepter et recevoir lesdits presens, sans qu'il luy « en puisse estre par quelque personne que ce soit « imputé aucun blasme ou reproche m'ayant com- « mandé luy en expedier le present brevet pour luy « servir de descharge suffisante, par tout où il appar- « tiendra, l'ayant, pour cét effet, signé de sa main et « fait contresigner par moy, son conseiller et secre- « taire d'Estat. »

HENRY. Et plus bas, POTIER.

Mais qui plus est, dés le lendemain matin, pour tesmoigner le gré qu'il vous sçavoit d'une telle procedure, il vous envoya trois mille escus en or par M. de Beringan, avec des paroles de loüanges qui valloient encore mieux que les escus.

L'autre particularité regarde ce qui avoit esté accordé au prejudice de M. de Mont-pensier, à M. de

Villars, lequel, estant arrivé à Paris avec un train et un équipage des plus beaux, ayant cent gentilshommes à sa suitte ordinaire, entre lesquels il y en avoit plusieurs de qualité fort relevée, et faisant une despence plus splendide qu'aucun prince ny seigneur de la Cour, apres qu'il eut fait la reverence au Roy qu'il accompagna d'une telle humilité qu'il se mist à genoux, d'où, ayant esté promptement relevé par Sa Majesté avec ces paroles : « Monsieur l'admiral, c'est « devant Dieu qu'il faut user de cette submission et « non devant un roy de France, qui ne desire nulle « qualité plus haute que de pere envers ses subjets, et « de vray amy entre ses vrays serviteurs; » tel qu'il l'estimoit, sçachant bien qu'il avoit trop de courage pour manquer jamais à ce qu'il avoit juré et promis entre vos mains, car c'estoit vous qui le presentiez; à quoy M. de Villars respondit, qu'encor qu'il sceut bien qu'il n'y avoit sorte de soubmission dont l'on ne fust redevable envers son souverain, neantmoins qu'il ne s'estoit pas mis à genoux devant luy en qualité de monarque des François, mais de vray Roy de toutes vertus, entre lesquelles la valeur et la clemence marchoient à la teste.

Il se passa en suitte plusieurs autres discours, trop longs à reciter, lesquels finis, M. de Villars s'en alla baiser les mains à M. de Mont-pensier, qui luy fit d'abord assez froide reception; dequoy luy comprenant bien la cause, il luy dit :

« Monsieur, j'advouë que j'ay outre-passé les bornes « de la defference deuë à ce que merite le sang royal « de France, en insistant sur certains articles du « traitté qu'il a pleu au Roy m'accorder; mais mon

« intention ayant esté toute autre, je viens icy pour « vous remettre le tout entre les mains, pour en « disposer absolument; voire, sans attendre l'esclair- « cissement de vostre volonté, dés à present je me « departs de cét article, et proteste de vous recog- « noistre, non seulement pour mon gouverneur « en chef, mais aussi pour estre apres le Roy mon « vray seigneur et maistre, auquel nulle obeyssance « ne sera desniée en tous les lieux où j'auray pou- « voir. » M. de Mont-pensier qui ne s'attendoit pas à cette submission demeura tout surpris d'une telle harangue. Neantmoins apres l'avoir derechef embrassé, il luy dit :

« Monsieur l'admiral, j'avois tousjours grandement « estimé vostre valeur et brave resolution, les tenant « pour vertus incomparables en vostre personne; mais « à present j'avouë que la discretion et la courtoisie « ne leur cedent en rien : aussi en honorant ces quatre « qualitez, je vous embrasseray pour la troisiesme « fois, avec protestation de vous aymer cordialle- « ment et tenir au nombre de mes plus chers amis. »

Nous laissons leurs autres complimens pour revenir à ce que nous avons dit du siege, que le comte Charles avoit mis devant la Capelle, laquelle, comme nous avons desja dit quelque chose, ne pût estre secouruë, dautant que le Roy s'estant advancé jusques à la veuë de l'armée ennemie, avec ce qu'il avoit peu promptement ramasser de forces, et marchant selon sa coustume à la teste d'icelles pour tout recognoistre, et y apporter son jugement, lequel ses longues experiences jointes à la vivacité de son esprit et à la fermeté de son courage, faisoit tousjours trouver plus certain

et plus penetrant que nul de tous ceux de ses capitaines; il trouva ses gens si bien retranchez dans leurs postes et logemens, d'attaquement et de deffence, qu'il n'y avoit aucune apparence de pouvoir jetter dans la place, ny hommes, ny vivres, ny munitions proportionnées au besoin qu'ils en avoient, par la negligence et trop grande épargne dont avoit voulu user le gouverneur que vous cognoissez assez sans que nous le nommions, et encor moins d'entreprendre de les pouvoir forcer et contraindre à lever le siege avec le peu de trouppes que le Roy avoit, sinon avec honte et dommage; pour lesquels éviter et tout ensemble recompenser la perte de cette petite place, (qui se rendit peu apres devant que l'armée du Roy fut en corps) par la conqueste d'une plus grande, plus forte et plus importante, il s'en alla investir la ville de Laon (1), où M. du Mayne avoit estably pour gouverneur le sieur du Bourg, l'un des plus capables et determinez chefs de guerre qu'il eust, et mesmes y avoit fait jetter son second fils (2), nommé, ce nous semble, le comte de Sommerive, accompagné d'une bonne trouppe de gentils-hommes des plus braves et resolus qui fussent aupres de luy, comme estimant cette place l'un des plus principaux boullevars de toutes celles qui luy estoient restées, et la plus propre pour y acquerir de la gloire et se garantir de honte, sa

(1) *Investir la ville de Laon :* Givry, dont nous avons parlé dans la note de la page 4 de ce volume, se fit tuer à ce siége. Il étoit, comme on l'a vu, éperduement amoureux de mademoiselle de Guise, à la sollicitation de laquelle il avoit fait passer des vivres à Paris pendant le blocus. Son désespoir, suivant les Mémoires du temps, venoit d'une infidélité de cette princesse. — (2) *Son second fils :* Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de Sommerive.

situation estant desavantageuse et tellement eminente de tous costez, qu'elle semble avoir esté là posée par la nature pour dominer tout son voisinage.

Nous laissons le surplus de la description d'icelle, et de la pluspart des particularitez de ce grand siege, à ceux qui feront l'histoire generale, et nous contenterons, selon nostre dessein, de vous ramentevoir les occasions où vous vous estes trouvé, et les affaires diverses où vous avez esté employé pendant le temps d'iceluy, et le sejour que fit l'armée és environs de cette place; lequel dura, ce nous semble, depuis la fin de may jusqu'au commencement d'aoust, pendant lequel vous envoyastes trois fois en voyage l'un de nous quatre à Rosny, pour vous querir de l'argent, et les deux autres à Moret où estoit lors madame vostre femme. Tellement que de ce que vous fistes et vistes à la défaite du grand convoy, à l'arrivée ennemie pour le secours des assiegez, à la grande escarmouche qui se fist le lendemain, et à la défaite des gens de guerre qui avoient esté envoyez pour entrer dans Laon, apres la capitulation, nous pourrons bien manquer en quelque chose, dautant que nous n'en avons sceu que ce que nous vous en avons entendu dire à bastons rompus, et que vos gens nous en ont conté.

Le premier employ que vous eustes, fut avec le bon homme M. de Born, lieutenant general de M. de la Guiche, grand maistre de l'artillerie, qui avoit une batterie de six canons à commander, avec lequel le Roy vous ordonna de demeurer pour y travailler, et en faire executer la moitié; et, afin de luy faire agreer vostre entreprise, il l'asseura qu'estant de son con-

seil, vous donneriez si bon ordre à toutes choses, qu'il ne manqueroit jamais de rien; neantmoins vous n'y fistes pas grande chose, pource qu'il se presenta diverses affaires et occasions qui vous en détournerent.

La premiere fut une lettre que l'on apporta de la part de M. le cardinal de Bourbon, qui estoit demeuré malade à Paris, dont la teneur estoit telle, car vous me la baillastes à garder et en retins coppie pource qu'elle me sembloit fort honorable.

Lettre de M. le cardinal de Bourbon à M. de Rosny.

Mon cousin, vostre entremise s'estant trouvée la plus sincere et pour cette raison la plus heureuse de toutes celles qui se sont meslées de m'acquerir et conserver les bonnes graces et la bien-veillance du Roy, monseigneur, vous aurez agreable, je m'en asseure, que je vous employe librement à la continuation d'un si bon œuvre, et que pour cét effect je vous prie d'obtenir permission de luy de faire icy un voyage vers moy, dautant que j'ay des choses d'importance à luy dire que je ne peux escrire, ny faire sçavoir par personne qui ne luy soit entierement confidente, et à moy aussi, qui vous conjure d'user de diligence, et de m'aymer cordialement puis que je vous ayme de tout mon cœur; et de croire que je suis, vostre bon cousin et plus affectioné amy, Charles, cardinal de Bourbon.

De Paris, ce 12 juin.

Laquelle lettre ayant esté montrée au Roy, il vous demanda si vous ne vous doutiez point de quelles affaires il pouvoit avoir dessein de vous parler. A quoy

luy ayant respondu que non, il vous dit : « Je suis « bien marry de vous divertir de vostre batterie, « pource qu'il me semble recognoistre que si je n'ay « tousjours quelqu'un de mes anciens serviteurs affi- « dez aux factions de guerre importantes, que les « choses y sont maniées négligemment, et quoy que « je sois catholique, voire aye esté assez esclaircy « pour croire que je puisse faire mon salut en cette « religion là, si ne vous celeray-je point qu'en ce qui « concerne ma personne, ou les affaires contre la « ligue et les Espagnols, je m'asseure davantage en « ceux de la religion et aux catholiques qui en ont « quelques ressentimens, et ne font pas tant les zelez, « qu'aux autres; et pour cette cause ay-je desja jetté « les yeux plusieurs fois sur Vignolles, ou Parabere, ou « Trigny pour mettre en vostre place, avec le sieur « de Born : car je voy bien qu'il faut que vous alliez à « Paris, non seulement à cause de la lettre que vous « escrit mon cousin le cardinal de Bourbon, mais aussi « pour essayer de descouvrir des menées qui s'y « font contre mon service, où l'on dit que le comte « d'Auvergne, son beau-pere et sa mere, M. et madame « d'Antragues sont bien avant meslez, afin que si vous « en pouvez verifier quelque chose, vous les fassiez « arrester. Je vous bailleray des lettres de ma main « pour cet effet addressantes à mon procureur ge- « neral du parlement, au lieutenant criminel et au « prevost de l'Isle. Vous apprendrez aussi ce que « c'est que des poursuittes que ceux de l'Université, « cette belle fille aisnée des Rois, et les curez de « Paris veulent faire contre les jesuites, et qui c'est « qui favorise ceux-cy, afin d'y donner ordre. »

Ayant vostre dépesche, le Roy commist aux pieces d'artillerie qu'il vous avoit baillées à exploitter (au moins comme il me semble), le sieur de Parabere, et le jour mesme arriva le sieur de Balagny (qui avoit auparavant traitté avec le Roy pour mettre luy et ses places en son obeyssance, à condition neantmoins qu'il demeureroit prince souverain de Cambray sous la protection de France, et plusieurs autres advantages qui seroient aussi ennuyeux à reciter, qu'ils furent vains et de peu de durée), avec un vray equipage et maison de grand prince souverain, ayant aussi deux mille harquebusiers et trois cens chevaux des plus lestes qu'il se pouvoit voir.

Le lendemain vous vous en allastes coucher à Crespy, et le jour suivant à Paris, où vous trouvastes M. le cardinal de Bourbon fort malade et chagrin, s'estant aigry l'esprit sur quatre choses : l'une, que l'Université de Paris et les curez eussent entrepris le procés contre les jesuites sans luy en parler; la seconde, que M. d'O vouloit faire chasser de Paris l'archevesque de Glaco (1), Escossois, qui portoit le nom de vostre maison, lequel il affectionnoit infiniment; la troisiéme, qu'il n'avoit pas eu bonne responce du Roy d'une permission qu'il luy avoit demandée, de pouvoir disposer de ses benefices; et la quatriéme, qui estoit celle qui le faschoit le plus, qu'il n'estimoit pas de pouvoir réchaper de ceste maladie, s'estant fourré en l'opinion que madame de Rozieres l'avoit ensorcelé, à cause qu'il avoit desapointé l'abbé de Bellozane qui l'entretenoit, ainsi que

(1) *L'archevesque de Glaco :* Jacques de Béthune, archevêque de Glascow. Il avoit été autrefois envoyé à Paris par Marie-Stuart.

l'on disoit; aussi fut-ce elle de laquelle il vous parla en arrivant : car, comme vous le saluastes dans le lict, en vous jettant les bras au col, il vous dit : « Mon cousin, je « suis aussi aise de vous voir, que je m'asseure que « vous serez marry de me trouver ainsi en langueur « par la meschanceté de cette maudite madame de « Rozieres, dont chacun croit que j'ay esté ensorcelé, « de telle sorte qu'il faut qu'elle ou moy mourions « bien-tost; il n'y a que trois jours que ma cousine « vostre femme m'est venu voir, qui me réjoüit « fort, car elle m'asseura que cette femme estoit à « l'extrémité, et je prens quelque esperance que « son sort mourroit avec elle.

« Mais, laissant ces discours desquels la continua- « tion ne feroit que renouveller mes ennuyeuses dou- « leurs, puisqu'aussi bien toute la science et l'expe- « rience des plus suffisans medecins n'en ayant peu « cognoistre les causes ny fournir les remedes il me « les faut esperer de la seule providence et bonté di- « vine sans aucune ayde humaine, je commenceray à « vous entretenir des choses qui m'ont fait desirer « avec passion votre arrivée pres de moy; lesquelles, « quoy que du tout dépendantes du seul conseil de « Dieu aussi bien que toutes autres, si ne laisse-il « pas de vouloir que les hommes agissent en icelles, « soient comme cooperateurs avec luy, et se servent « de l'esprit et du jugement qu'il leur a donné, tant « pour la conduite de leur vie et de leur fortune, que « pour le demeslement des affaires publiques en ce « monde. » Et lors nous ayant tous fait sortir de sa chambre, et ordonné qu'il vous fut apporté une chaise basse, afin que vous asseyant plus pres de son lit, il

ne luy fut pas necessaire d'eslever si haut sa voix, il vous dit en substance ce qui sera dit au chapitre suivant.

CHAPITRE XXII.

Conférence de Rosny avec le cardinal de Bourbon.

Continuans la suitte des discours du precedent chapitre, M. le cardinal de Bourbon vous dit que comme il vous avoit tousjours esprouvé en plusieurs occasions tres-importantes, plein de foy, de loyauté, de verité et de sincerité entiere en toutes choses, et tres-affectionné à celles qui l'avoient touché en son particulier, aussi avoit-il desiré de vous communiquer plutost qu'à nul autre de ses parens et amis, quatre affaires principales qui luy travailloient l'esprit, prendre sur icelles vos bons advis et conseils, et mesmes de vous en remettre tout le mesnagement aupres du Roy, avec lequel il vous sçavoit en telle creance pour l'industrie, et en telle confidence pour la loyauté, qu'il ne trouveroit rien mauvais de vous, luy ayant souvent oüy dire qu'il se gardoit bien de vous faire encor paroistre toute l'estime qu'il faisoit de vostre esprit, ny l'amitié qu'il portoit à vostre personne, de crainte que cela vous suscitant trop d'envie, il donnast sujet à ceux qui ne sçavent rien faire, ny ne vouloient laisser faire les autres, d'en discourir, et à cause de vostre religion, prejudicier à son dessein et à ses affaires, et que peut estre à vous mesme il ne donnast trop de gloire et de bonne opinion de vos sens, s'il vous eslevoit aussi soudai-

nement, voire ne vous enhardist à faire comme d'autres qui estoient montez en telle presomption d'eux mesmes pour en avoir fait trop de cas, qu'il ne les pouvoit plus empescher, quoy qu'il leur eust fait remonstrer par leurs amis, d'exalter leur valeur, leur industrie et leur suffisance par dessus la sienne propre, qui estoit l'offence de toute la plus sensible à un maistre qui n'estoit pas du tout stupide ny hebeté; mais qu'en effet, il vous tenoit comme en reserve pour s'en servir un jour (si vous ne changiez point d'humeur et ne vous mescognoissiez point en son endroit) en ses plus importantes affaires, et sur tout en celles des finances, vous ayant tousjours veu si bon mesnager qu'au milieu de ses plus grandes necessitez vous ne manquiez jamais d'argent, et si dépensiez fort honorablement : ce qu'il vous prioit neantmoins ne faire pas semblant d'avoir appris de luy, de ne laisser pas de vous conduire tousjours aupres de Sa Majesté avec telle modestie et discretion que vous luy donnassiez non seulement la gloire et la loüange que meritoient veritablement ses rares vertus et genereuses actions, mais y fissiez aussi rapporter toutes les vostres, et de prendre le temps à propos pour ménager aupres de luy ces quatre affaires qu'il vous avoit dit vous vouloir communiquer; dont la premiere, et qui luy apporteroit le plus de soulagement en ses langueurs, concernoit la bienveillance et confidence esquelles il desiroit estre dans l'esprit de Sa Majesté, non seulement comme ayant l'honneur d'estre de son sang et son cousin germain, mais aussi comme admirateur de ses vertus, l'aymant cordialement, et n'ayant serviteur ny sujet plus loyal ny plus desireux de sa gloire, de son honneur, de sa

prosperité et de la grandeur de son Royaume, qu'il estoit ; esquelles qualitez aussi prenoit-il la hardiesse de le supplier par vostre bouche de vouloir procurer, le plus instamment qu'il luy seroit possible, sa reconciliation entiere avec le sainct siege, obtenir au plutost la benediction apostolique (1), et se mettre en bonne intelligence avec le Pape d'alors, qui estoit fort sage, fort pacifique, grand politique, et qu'il sçavoit bien ne desirer nullement que la domination ny l'authorité d'Espagne s'accreussent d'avantage, dautant que ce luy seroit un moyen certain pour faciliter la dissolution de son mariage avec la royne Marguerite, duchesse de Vallois, chose que tous les bons François desiroient ardemment, et à laquelle luy et tous ceux de sa maison portoient une telle passion, qu'ils n'auroient jamais le cœur en repos qu'ils ne vissent ce dessein reüssir, et par iceluy naistre des heritiers legitimes à la France, ne voulant point celer qu'ils ne pouvoient tous gouster ny souffrir les pretentions de celuy sur lequel plusieurs desireux de nouveautez faisoient demonstration de jetter desja les yeux ; lequel ses freres et luy croyoient en leur conscience n'estre point de la race royalle, et qui neantmoins (si par sa prudence il n'y mettoit ordre en donnant des enfans au Royaume, ou le faisant dés à present rejetter de la succession) seroit peut-estre cause un jour d'y former des partialitez et exciter des mouvemens, troubles et grandes dissentions. Il s'estendit

(1) *La benediction apostolique* : d'Ossat sollicitoit à Rome l'absolution de Henri IV. Les Espagnols et les Ligueurs faisoient naître beaucoup de difficultés. Dans toute cette affaire, le pape Clément VIII se comporta, comme on le verra par la suite, avec autant de prudence que de piété.

fort largement sur ce discours, et vous mit en avant plusieurs exemples et raisons, de la déduction desquels nous nous abstiendrons, afin de ne déplaire ny prejudicier à personne.

La seconde affaire dont il vous parla, fut touchant les bruits qu'il disoit estre tous communs, de plusieurs brigues, menées et pratiques qui se faisoient sous main par les plus advisez, et quasi tout ouvertement par les indiscrets et passionnez pour faire bannir hors du royaume la totale societé des jesuistes (1), laquelle vous sçaviez bien avoir une si grande creance dedans et dehors le royaume, sur tout entre les plus zelez catholiques qui s'estoient remis depuis peu au service du Roy, leur amitié pouvant grandement pour la tranquillité de l'Estat, et leur mal-veillance encor plus pour le trouble d'iceluy; leurs ennemis et haineux se servans des vieilles haines et animositez, tesmoignées autrefois par la Sorbonne, l'Université et les curez de Paris (fondez sur la diminution de quelques profits qu'ils avoient accoustumé de tirer pour l'instruction de la jeunesse), les ayans persuadez d'entrer en cause avec eux, et de se declarer tout ouvertement leurs parties; que si tout cela venoit des secrettes volontez ou intentions du Roy, ou que Sa Majesté estimast y

(1) *La société des Jesuistes:* les Jésuites avoient alors un procès avec l'Université et les curés de Paris. Il fut plaidé à huis clos le 18 avril 1594. Le célèbre Antoine Arnauld défendit la cause de l'Université; et Louis Dollé fut l'avocat des curés. Un jésuite, nommé Pierre Barnes, parla pour la société, assisté de l'avocat Claude Duret. Il tenta de les justifier par un *factum* qui eut une grande vogue. Antoine Arnauld, dans sa plaidoierie, se permit tant d'invectives que le premier président lui imposa silence. L'affaire fut ajournée. On peut penser que la haine de la famille Arnauld, contre les Jésuites, date de cette époque.

aller de son service, qu'il n'auroit nulle opposition à y apporter, mais se contenteroit d'user de simples remonstrances et ce encor par vostre seule entremise, par lesquelles, à son advis, Sa Majesté et vous mesmes, quelque huguenot que vous fussiez, jugeriez suffisamment que le temps ny la disposition des affaires n'estoient pas encor bien propres pour agiter ces questions et renouveller des instances de telle nature, à tout le moins jusques à ce que sa catholicité fut un peu de plus vieille datte (qui estoient les propres termes dont plusieurs usoient desja), qu'il apparust de sa reconciliation avec le sainct siege, qu'il eust receu la benediction apostolique, ou pour le moins il fust paisible possesseur de tout son royaume, de crainte que les voyes et les procedures qui seroient tenuës par les parties ou leurs advocats en plaidant (lesquels s'exempteroient difficilement de toutes offences, blasmes et reproches) ne fissent faire des discours mal proportionnez au temps present, et que les mal contens et les malins, dont le nombre estoit tousjours le plus grand dans un Estat, n'en tirassent des consequences dommageables et pernicieuses à l'Estat; tout ainsi que si Sa Majesté n'estoit pas encor bien affermie dans l'entiere creance de l'Eglise, et que sa conversion n'eust esté faite que par faintise et dissimulation, ne vous voulant point celer (à vous qui estiez son amy et qu'il vous prioit neantmoins de ne dire point avoir appris de luy) que messieurs de Longueville, de Nevers, le mareschal de Biron mesmes (depuis qu'il avoit appris que le Roy s'estoit engagé de parole pour le gouvernement de Laon qu'il desiroit avoir, à un autre qu'à luy) et plusieurs autres gran-

dement qualifiez et accreditez luy en avoient fait parler en ces termes par messieurs de Humieres, d'Antragues, de Sourdis et autres; ce qu'il vous prioit de bien et meurement examiner, s'asseurant, consideré la prudence et moderation qu'il avoit tousjours recognuë en vous, en toutes vos procedures, lors qu'il avoit esté question des differens des religions et des moyens de les faire compatir ensemble, que vous conclurriez avec luy qu'il seroit à propos, avant que de jetter des choses de telle importance aux dernieres extremitez, de voir comment ceux de cette societé, apres qu'ils auront veu le Roy estre reconcilié à l'Eglise et au sainct siege, se conduiront en France, tant pour ce qui concerne la grandeur du royaume que la gloire et l'honneur de la personne royale en Sa Majesté regnante, ou, quoy que ce soit, attendre qu'aucuns d'entr'eux, comme ils n'y manqueroient pas s'il y avoit de mal intentionnez, eussent donné quelque specieux pretexte pour les travailler ouvertement, auquel cas il protestoit d'estre le premier à soliciter contr'eux, s'asseurant bien qu'à son exemple, ceux qui se monstroient à present les plus scrupuleux, feroient lors comme luy.

La troisiesme affaire dont il vous parla, fut touchant l'archevesque de Glasco qu'il vous dit estre si bon homme, et avec lequel il avoit, de longue main, une fort particuliere amitié, l'ayant mesme tousjours apparenté, à cause qu'il portoit, comme vous, le nom de Bethune; lequel, sans avoir esgard à son vieil aage, à sa resolution de ne se mesler jamais d'affaire publique et d'achever ses jours en France comme un bon François, puis que la Reyne, sa maistresse, n'es-

toit plus, M. d'O persecutoit à outrance, le voulant contraindre à sortir de Paris et de l'Isle de France, quelque priere qu'il luy eust fait faire en sa faveur; voire il sembloit que son intercession luy eust porté prejudice, comme il en avoit autant recogneu en beaucoup d'autres affaires qui avoient despendu de ses charges; car il l'avoit voulu employer depuis qu'il s'estoit sincerement reconcilié avec le Roy et s'estoit entierement donné à luy comme au chef de sa maison, qui estoit vrayement son Roy et son maistre, croyant peut-estre que, parmy les familiaritez desquelles Sa Majesté l'avoit honoré, il luy auroit nommé tous ceux qui l'avoient le plus asprement sollicité pour le faire jetter à la desesperade dans les embarrassemens d'un tiers party; et partant vous prioit-il de vouloir parler de sa part au Roy en faveur de ce bon prelat et d'y joindre mesme vos prieres et vos interests, afin d'empescher une tant induë vexation que l'on essayoit d'exercer contre vostre parent, qui vous aymoit tant cordialement qu'il ne parloit jamais de vous que les larmes aux yeux lors qu'il se representoit que vous n'estiez pas dans l'Eglise.

Et la quatriesme affaire dont il vous fist instance, fut touchant la permission qu'il desiroit obtenir du Roy pour disposer librement de tous les benefices qu'il possedoit s'il venoit à deceder de la maladie dont il estoit detenu, vous alleguant plusieurs raisons pour fondement de ce desir, dont les principales estoient qu'il souhaitoit de pouvoir descharger la conscience de feu monsieur le cardinal son oncle et la sienne, en gratifiant d'iceux benefices quelques-uns de ceux des maisons desquels ils les tenoient, suivant le vœu qu'ils

en avoient tous deux fait; en quoy si vous luy donniez parole de vous employer de bonne sorte aupres du Roy, et pour les autres trois premieres affaires prenant le temps à propos, comme si une partie de tout cela venoit de vostre propre mouvement, et usant de vostre industrie et dexterité accoustumée, il ne doutoit nullement qu'il n'en receust toute sorte de satisfaction et qu'elle ne luy apportast une grande allegeance à sa maladie.

Surquoy vous luy usastes de mille sortes de remercimens de la confiance qu'il tesmoignoit avoir en vous, loüastes infiniment sa prudence et son bon naturel, et luy fistes une infinité de protestations de vous employer sincerement et de bonne foy és choses qu'il luy plaisoit de vous commander, jugeant qu'il n'y en avoit une seule qui ne fut juste, raisonnable et possible, et par consequent d'indubitable obtention, moyennant que de vostre part il n'y eust nulle precipitation, et que de la sienne, il ne vous deniast point le temps necessaire pour bien mesnager l'esprit du Roy et le faire tomber sur tous ces propos sans qu'il parust que ce fust à dessein, afin que vos advis et conseils fussent moins suspects d'aucun concert et premeditation.

Comme vous estiez encor sur ces propos, que nous avons abregez autant que nous avons peu, M. Duret, le medecin, entra dans la chambre, lequel vous ayant salué et embrassé par deux fois, car il faisoit grand estat de vostre amitié, dit à monsieur le cardinal qu'il ne doutoit point qu'il ne fut bien ayse de vous entretenir, mais qu'il falloit prendre cette delectation moderément, dautant que le beaucoup parler luy estoit infiniment prejudiciable; et, pour cette raison, l'es-

toit-il venu trouver, sçachant que vous estiez avec luy, afin que, s'il restoit encor quelques particularitez à vous faire entendre de celles dont il sçavoit bien qu'il avoit desiré de vous parler, vous en discourussiez ensemble en sa presence, comme il fut faict si amplement, estant, comme vous sçavez, un homme qui a un tres-grand sçavoir et qui parle des mieux, que le discours en seroit trop long, à la fin duquel il fut resolu que vous vous en retourneriez au plutost trouver le Roy, pour donner ordre à ces affaires avant que les inconveniens dont l'on estoit en apprehension arrivassent.

Vous demeurastes neantmoins trois jours à Paris, afin de vous informer bien particulierement de toutes choses, pendant lesquels vous appristes que plusieurs dans le Parlement favorisoient, mesmes avec brigues, la cause des jesuistes; voire que des deux factions qui estoient lors tout ouvertement formées en iceluy, la plus puissante penchoit de leur costé, faisant tout ce qui luy estoit possible pour empescher que les advocats des parties, qui estoient les sieurs Arnault et Dollé d'une part, et Duret et Versoris de l'autre, ne s'estendissent en accusations contumelieuses, blasmes, reproches et injures, et en tout cas ne plaidassent en audience publique; vous appristes encor que M. et madame d'Antragues, aussi bien que le comte d'Auvergne, avoient une tres-mauvaise volonté pour le Roy, et que leur logis estoit le lieu où s'assembloient le plus souvent ceux qui favorisoient les affaires d'Espagne et de la ligue; et qu'il ne se passoit quasi nuict, que tous les plus suspects, pour estre de ces factions là, n'y eussent de longues conferences ensemble; de

toutes lesquelles choses cy-dessus dittes, vous parlastes à monsieur le chancelier de Chiverny, de Bellievre, de Pont-carré et de Maisses, afin qu'ils y apportassent les circonspections et temperamens requis, et fissent en sorte que rien n'éclatast par trop, jusques à ce que, sur vostre rapport fait au Roy de tout ce qui se passoit, Sa Majesté leur eust fait sçavoir sa volonté; mais de tout cela et d'essayer d'en descouvrir encor davantage, en donnastes vous charge plus particuliere à M. de Maisses, comme celuy avec lequel vous aviez plus de confidence et sçaviez bien n'estre nullement bigot, luy declarant à part les causes qui vous convioient d'en user ainsi; mais, quoy que ce soit, tous ces messieurs receurent ces advis en faveur des jesuistes beaucoup mieux de vous que de nul autre, sçachant, qu'à cause de vostre profession vous ne pouviez estre tenu pour suspect.

Vous parlastes aussi à M. d'O, touchant l'archevesque de Glasco; mais vous et luy, n'ayans jamais esté long-temps fort bien ensemble, soit à cause de vostre religion, ou de ce que l'on disoit de monsieur vostre second frere, vous n'en rapportastes pas grande satisfaction, et cognustes bien que si l'authorité du Roy n'intervenoit en la conservation de ce bon prelat, il luy procureroit du desplaisir.

CHAPITRE XXIII.

Compte rendu par Rosny de sa conférence avec le cardinal de Bourbon. Déterminations du Roi. Divers événemens du siége de Laon.

Apres que vous eustes ainsi disposé les quatre affaires dont monsieur le cardinal vous avoit si longuement entretenu, vous allastes prendre congé de luy, lequel vous trouvastes grandement diminué, et pristes vostre chemin pour aller en l'armée, où en arrivant à Bruyeres, auquel lieu vous aviez laissé vostre train, vous sceustes que pendant vostre absence M. du Mayne, (en attendant l'acheminement de toute l'armée qui luy avoit esté promise en Flandres, pour essayer de faire lever le siege de Laon, en laquelle devoit commander le comte Charles de Mansfeld, en tiltre de general) s'estant advancé avec quelques trouppes jusques à la Fere, avoit essayé par deux fois à jetter dans la ville de Laon cent chevaux et deux cens harquebusiers à cheval avec quantité de poudres et meches qu'ils portoient, et qu'à la premiere fois, ayant esté rencontrés par le sieur de Givry, qui battoit l'estrade avec deux cens bons chevaux, qu'ils n'estoient pas encor esloignez de plus d'une lieuë de la Fere, ils avoient esté contrains d'y faire une retraitte en forme de fuitte sans avoir rendu aucun combat; mais qu'à la seconde fois s'estans advancez jusqu'à la veuë de la place assiegée, ils avoient trouvé M. le comte de Soissons en garde (car le Roy pour monstrer l'exemple aux princes y entroit aussi à son tour) avec

trois cens chevaux, lequel les avoit chargez et mis en route, quelques-uns ayans esté tuez au combat, et les autres partie pris prisonniers, et partie mis en fuitte s'estans retirez dans la forest, favorisez de la nuict qui survint.

Or, le jour mesme que vous arrivastes prez du Roy, qui fut sur les trois heures apres midy, vous trouvastes Sa Majesté au lict, à cause qu'il s'estoit fait estuver et oindre les pieds qu'il avoit tous escorchez et pleins d'ampoulles par dessous, pour avoir tout le jour de devant et le long de la derniere nuict passée, couru et tracassé par les penchans et declins de cette montagne, sur laquelle est assise la ville de Laon, pour visiter les trenchées, la pluspart desquelles, comme vous le sceustes depuis, il avoit ordonné de faire plus larges et plus profondes, de changer aucuns destours, retours et arrieres-coings que l'on y avoit faits, et d'y augmenter et hausser quelques forts et redoutes pour couvrir les enfillures, par le moyen desquels le chemin pour gaigner les contr'escarpes s'abregeoit de sorte qu'il gaignoit plus de deux jours de travail; il avoit aussi fait changer quelques places de batteries, plates-formes, embraseures et autres logemens de pieces, et avoit marqué les lieux où l'on devoit entamer les ouvertures et approfondissement des deux mines que l'on avoit advisé d'y faire : aussi en vous embrassant il vous dit :

« Vous soyez le bien venu, et m'asseure que vous « n'avez pas esté peu estonné de me trouver ainsi « dans le lict, vous, qui me cognoissez de longue- « main, et sçavez assez que ce n'est pas ma coustume « de trop dormir en semblables occasions, et encor

« moins de faire l'accouchée dans un lict lors qu'il « faut travailler et user de diligence; mais j'ay tant « tracassé cette nuict passée par les lieux aspres et « precipiteux de cette montagne pour visiter le tra- « vail d'un chacun, que je ne me puis quasi souste- « nir, et afin que vous ne pensiez pas que je fasse le « doüillet je vous veux monstrer mes pieds. » Lesquels ayant aussi-tost tirez hors du lict, vous les vistes enveloppez de serviettes et quasi tous couverts d'emplastres qu'il fit lever, vous faisant voir plusieurs fentes et crevasses toutes tantoüillées de sang et de grosses cloches en divers lieux. « Et pour vous faire « cognoistre, vous dit-il, que je n'ay pas entrepris cette « penible besongne sans besoin et en rapporter utilité, « il faut, lors que vous serez un peu reposé, que vous « alliez voir tout ce qui a esté fait en nos attaque- « mens depuis vostre partement, ce que j'ay changé « à ce qui avoit esté commencé ou ordonné de plus « ou de moins, et que vous m'en disiez vostre advis, « comme j'y ay desja envoyé pour le mesme effet, « plusieurs de ceux que j'ay estimé qui s'y cognois- « soient, ou qui sont curieux comme vous de s'ins- « truire en toutes sortes d'expeditions et de faciendes, « lesquels reviendront bien tost; car je leur ay or- « donné de se trouver icy environ les cinq heures, « afin de tenir conseil sur des advis d'importance que « j'ay receus, lesquels vous sçaurez lors, car je veux « que vous y soyez, quand j'en feray la proposition; « et en les attendant je seray bien aise d'entendre « tout ce que vous avez veu, fait et appris en vostre « voyage de Paris. » Et pource qu'il estoit couché sur une paillasse et deux matelats bas sans aucun bois

de lict, il vous fit apporter un carreau, sur lequel vous vous mistes à genoux; et lors luy ayant representé fort particulierement tout ce qui s'estoit passé à Paris, pendant vostre sejour en ce lieu là, suivant ce qui en a esté cy-devant dit en general, il approuva l'ordre que vous y aviez mis et les esperances que vous aviez données à M. le cardinal de Bourbon, en conformité desquelles et des supplications que vous luy fistes sur ce sujet, il commanda deux lettres au sieur de Beaulieu-rusé : l'une à M. d'O, par laquelle il luy mandoit en substance que son humeur ayant tousjours esté (comme il ne l'ignoroit pas) plus enclinée à la douceur et à la clemence qu'à la rigueur et à la violence, il ne pouvoit approuver que l'on inquietast la vieillesse du pauvre archevesque de Glasco Escossois, en le voulant contraindre à sortir de Paris; que si bien autresfois du temps de la reine d'Escosse sa maistresse, il s'estoit monstré passionné pour l'Espagne et ceux de Guyse, il sembloit plutost estre à loüer qu'à blasmer en cette affection, n'estimant point qu'il y eust autres personnes ny autres moyens pour garantir la vie, et la liberté de cette princesse, sur la forme de la mort de laquelle qui en voudroit discourir, il y auroit beaucoup de choses à dire; mais, quoy que ce soit, qu'il n'y avoit pas apparence, maintenant qu'elle estoit hors de ce monde, que ce vieil bon homme qui n'ose retourner en Escosse, et n'a que deux abbayes (1) en France pour tous biens, estats et pensions, se veuille plus engager au service de nul prince estranger, ny se mesler d'aucunes menées et

(1) *Deux abbayes :* ces deux abbayes étoient Notre-Dame de l'Absis en Poitou, et St. Pierre de Pontoise.

pratiques contre cét Estat, où il fait dessein de terminer ses jours, joint qu'il luy en avoit esté donné de telles asseurances par aucuns de ses plus speciaux et affidez serviteurs qu'il ne doutoit nullement de sa droite intention, et partant desiroit Sa Majesté qu'il fut traitté honorablement, selon sa qualité; à quoy il luy enjoignoit de tenir la main, et y apporter tout ce qui despendroit de l'authorité de sa charge.

La seconde lettre s'addressoit à M. le chancelier de Chiverny, par laquelle Sa Majesté luy mandoit aussi en substance, qu'ayant appris par vous ce qui se passoit à Paris, touchant les differends d'entre la Sorbonne, les supposts de l'université et les curez de Paris, d'une part, et les religieux qui se tiltrent de la compagnie de Jesus, d'autre; les bons advis que vous luy aviez donné là dessus, et les ouvertures que vous aviez faites en son conseil sur telles occasions, il luy vouloit bien dire que son intention ayant tousjours esté de laisser le cours de la justice libre entre tous ses sujets, sans aucune acception de personne, ny distinctions prejudiciables aux loix, ordonnances et constitutions du royaume, aussi ne vouloit-il pas maintenant empescher que ces parties contestantes dont il estoit question, ne peussent faire telles plaintes, demandes, requisitions, et plaidoyers les uns contre les autres, qu'ils adviseroient bon estre; mais bien eust il desiré que tout cela se peut passer sans aigreurs, injures, diffames, ny invectives les uns contre les autres, gardant la gravité, modestie, et circonspection ausquelles leurs professions sembloient les obliger; et en tout cas approuvoit-il, suivant ce que vous luy en aviez dit, que leurs plaidoyers, s'ils

en venoient jusques là, se fissent sans esclat qui peut alterer les esprits, ny engendrer des altercations entre les peuples, et mesme qu'il ne fust rien prononcé par les juges qu'il n'eust auparavant esté informé de leurs sentimens ou qu'il ne fust de retour à Paris.

La troisiesme lettre fut escrite comme de la main par le sieur de Lomenie, secretaire du cabinet, dautant qu'elle s'addressoit à M. le cardinal de Bourbon, par laquelle Sa Majesté (sur ce que vous luy aviez donné conseil de luy escrire le plus en conformité de ses requisitions qu'il seroit possible, afin d'essayer de soulager cét esprit plein d'inquietudes, lequel apparemment ne la feroit pas longue en ce monde, et partant ne pourroit tout ce qu'il luy promettoit tirer à aucune consequence future) luy mandoit semblablement en substance (car nous n'avons jamais peu avoir copie de ces trois lettres, et n'en avons eu cognoissance que lors que vous les leustes en la presence de M. de la Font et de l'un de nous quatre, avant que de les envoyer) qu'ayant tousjours esprouvé par effect la sincerité de son affection, depuis l'asseurance que par vostre entremise ils s'en estoient entredonnée l'un à l'autre, qu'aussi l'avoit-il tousjours aymé comme s'il eust esté son propre fils et son heritier; dequoy luy voulant donner des tesmoignages, il luy envoyoit la lettre qu'il avoit desirée en faveur de l'archevesque de Glasco, ensemble celle qu'il escrivoit en conformité de ses advis et conseils à monsieur le chancelier et autres de son conseil, touchant les differens intervenus entre les personnes desquels vous luy aviez parlé de sa part, et trouvoit bonne toute telle disposition qu'il deliberoit de faire de ses bene-

fices, de laquelle il le prioit de luy envoyer l'estat, afin de le faire suivre, s'asseurant tant de sa probité et bonne conscience envers Dieu et de sa prudence et sincere affection envers sa personne et son Estat, qu'il ne feroit rien au prejudice des saincts canons ny des loix du royaume, grandeur et seureté d'iceluy.

Peu apres que vos discours eurent esté achevez et ces lettres commandées, au stile desquelles, à nostre advis, vous eustes bonne part, arriverent messieurs de Biron, de Sainct Luc, de Givry, de Marivault, de Parabere, de Vignolles, de Fouqueroles et autres dont il ne nous souvient pas, qui venoient, comme le Roy vous l'avoit dit, de visiter les tranchées, logemens d'artillerie, et le commencement du travail des deux mines, dequoy chacun d'eux dit sa ratellée sans s'accorder trop bien en mesme advis, et en eussent esté les contestations plus longues, mais le mareschal de Biron emportoit tousjours tout, quelque fois aussi souvent par haut parler que par raison, aussi que le Roy leur imposa silence, pour tenir le conseil qu'il vous avoit dit sur des advis qu'il venoit de recevoir par le moyen de trois divers espions qui ne se cognoissoient ny ne sçavoient rien l'un de l'autre, et neantmoins se trouvoient tous conformes en cecy : à sçavoir que le comte de Mansfeld ayant joint M. du Mayne, ils s'estoient resolus, par commun advis, avant que de vouloir tenter un combat general pour faire lever le siege, et en attendant que les trouppes, harassées du chemin, se fussent rafraischies, d'essayer encor une fois s'il y auroit moyen, en jettant un grand renfort de cavallerie et d'infanterie dans la ville de Laon avec quantité de munitions de guerre et de bouche, de

contraindre le Roy à lever le siege avant que de hazarder tout le camp, et de marcher avec telles forces en cette expedition qu'elles peussent combattre tous les batteurs d'estrade qu'ils rencontreroient; voire mesme passer outre nonobstant tous les plus forts corps de garde qui pourroient estre posez : auquel conseil, où le Roy vous retinst, apres divers advis et contestations, il fut resolu d'aller dresser une embuscade à ce convoy dans la forest qui est entre Laon et la Fere, à travers de laquelle passe le grand chemin qui va d'une ville à l'autre, et la composer de trouppes si gaillardes et fortes, qu'elles fussent suffisantes pour combattre et mettre en route tout ce qui leur seroit opposé. Sur lesquelles forces le Roy ayant ordonné M. de Biron pour faire l'exploit, et à luy remis de prendre telles trouppes en tel nombre qu'il adviseroit bon estre, il choisit huict cens Suisses et douze cens hommes de pied à l'eslite, trois cens chevaux legers, deux cens hommes d'armes et cent gentils-hommes pour estre pres de luy, la pluspart de la maison du Roy, du nombre desquels vous fustes, à force d'en importuner Sa Majesté, dautant qu'il vous refusa par trois fois d'estre de la partie, disant qu'il avoit encor plusieurs choses à sçavoir de vous, touchant vostre voyage de Paris.

M. de Biron ayant donc assemblé les trouppes qu'il faisoit estat de mener avec luy et disposé son ordre pour bien combattre, il partit sur les six heures du soir, se rendit dans la forest à une heure de nuict, et marcha à travers icelle jusques à l'Orée, qui est du costé de la Fere, où il s'arresta, et y demeura caché en son embuscade pres de vingt heures entieres,

donnant ordre qu'il ne pust estre descouvert, ny qu'il ne passast personne qui en pust aller donner advis au camp ennemy, faisant tenir seulement quelques vedettes sur les aisles de la forest, un peu advancées pour descouvrir tout ce qui sortiroit de la Fere et s'avanceroit sur le chemin de Laon. En quoy toutes choses reüssirent tant heureusement à M. de Biron et à tous vous autres messieurs, que comme vous commenciez à vous ennuyer d'une trop longue attente à vostre gré, estant desja les quatre heures du soir ou environ, ceux que M. de Biron avoit envoyé descouvrir le vindrent advertir qu'ils avoient descouvert sur le grand chemin de la Fere à Laon une si longue file de gens de guerre, qu'à leur advis ce ne pouvoit estre autre chose que tout le camp des ennemis, lesquels ayant eu advis de leur embuscade, le faisoient marcher en gros, pour les venir attaquer sans peril. Il y en eut plusieurs des principaux de vos trouppes qui entrerent en cette mesme opinion, et sur ce fondement conseilloient, en chuchotant aux oreilles les uns des autres, de penser plutost à une honneste voire prematurée retraitte, qu'à une attente perilleuse ; à quoy ils vouloient insister, et les nommeriez bien si vous vouliez, s'ils n'eussent veu M. de Biron, et plusieurs capitaines et gentils-hommes d'entre vous autres messieurs, oppiniastrer au contraire et estre resolus, quoy que l'on vous pust dire, de faire encor mieux recognoistre ces gens de guerre de crainte de rien déterminer de honteux. Ce qu'ayant fait faire par le sieur de Fouqueroles, au moins ce nous semble, et deux ou trois autres des plus judicieux, du nom desquels il ne nous souvient point, pource que nous n'estions pas

lors pres de vous, et ne parlons de tout cecy que sur ce que nous en avons ouy conter à vous et à d'autres à leur retour, et sur tout à monsieur le mareschal de Biron, lequel fut entierement esclaircy que l'armée ne marchoit point en corps, et que ce qui faisoit une si longue file et si grande monstre estoit environ trois cens harnois de vivres, poudre et autres munitions, à la teste desquels marchoit, comme l'on sceut depuis au vray, huict à neuf cens mousquetaires ou piquiers parties Wallons, lansquenets et Liegeois à la queuë, pareil nombre de gens de pied, tous Espagnols naturels, des meilleures terres du camp, et devant tout cela quatre cens chevaux en autant d'escadrons: tous lesquels voyant marcher en si bon ordre, il y eut encor grande dispute entre messieurs de Biron, de Givry, Montigny, Marivault, vous et autres capitaines principaux qui estoient pres de luy, touchant la forme d'attaquement dont il seroit à propos d'user, les uns voulans que l'on les chargeast en teste, à laquelle marchoit toute la cavallerie, avant qu'ils entrassent dans la forest, les autres que l'on les laissast passer et entrer dans la forest assez avant, afin de leur fermer le passage de la retraitte, et puis que l'on les chargeast en queuë, y ayant apparence qu'ils seroient davantage surpris et par consequent en demeureroient plus effrayez.

Neantmoins la premiere proposition fut tellement debattuë par messieurs de Givry, de Montigny et de Marivault, qui commandoient la cavallerie, et croyoient trouver plus de facilité et moins de peril en cét attaquement que s'addresser d'abord à de l'infanterie favorisée de charrois, qu'elle fut suivie, comme de fait,

dés la premiere charge. Quoy qu'au commencement la cavallerie ennemie tesmoignant une grande resolution et mesme vint fort bravement au combat, neantmoins ils ne l'oppiniastrerent pas longuement, mais se desbanderent quasi aussi-tost, et, par une espece de demie fuitte, se retirerent aux deux costez de leurs charriots et parerent de leur premiere trouppe d'infanterie, laquelle s'estant mise en bon ordre, tiroit en telle furie qu'elle faisoit bien tenir le large à toute la cavallerie que M. de Biron avoit ordonnée pour faire la premiere charge : de quoy luy en extréme colere, il leur manda qu'ils eussent à enfoncer cette infanterie par le flanc gauche, et que, pour leur monstrer l'exemple et le chemin du devoir et de l'honneur, il en alloit faire autant par le flanc droict, en quoy il monstra bien qu'il sçavoit prendre son party au moins de peril; ce qui fut executé de toutes parts avec telle resolution que ces neuf cens hommes de pied, de la teste des charrois, et ce qui restoit de cavallerie furent aussitost mis en route et contrains de se retirer entre les chariots, d'où ils recommencerent leurs salves; enquoy estans secondez par les autres neuf cens hommes de pied, tous Espagnols, qui s'estoient mis en bataillon de piquiers fortifiez en teste, aux aisles et à la queuë de leurs mousquetaires et de leurs charrois, ils se défendoient si obstinément que M. de Biron fut contraint, toute sa cavallerie n'en voulant plus manger et cela non sans raison, de faire advancer son infanterie, tant Suisses que François, qui à l'envy attaquerent fort bravement les ennemis, desquels n'ayans pas esté moins courageusement receus, il se fit entr'eux un des plus obstinez combats que l'on ait gueres

veu : tellement que M. de Biron voyant qu'ils ne pouvoient estre forcez par les seuls gens de pied et que la lougueur de cét attaquement pourroit donner loisir d'en porter l'advis au camp ennemy et de luy faire tomber sur les bras des forces du tout disproportionnées aux siennes, il prist resolution avec vous autres messieurs de la Cour, qui estiez avec luy, de faire mettre pied à terre à toute la cavallerie, pour aller la hallebarde (dont l'on avoit fait apporter quantité) au poing, assistée du pistolet et de l'espée, enfoncer les Espagnols qui faisoient une tant obstinée resistance, tesmoignans de ne s'estonner nullement de tout l'effort des gens de pied. Ce qu'ayant aussi-tost commandé et luy mesme monstré, comme il l'avoit dit, le chemin et l'exemple aux autres, il fut soudain obey de tous avec promptitude et courage merveilleux ; tellement que faisant marcher devant luy, à ce que l'on nous a dit, messieurs de Guitry, Montigny, Marivault, Trigny, d'Arembure, la Curée, d'Heures, Lopes et autres dont il ne nous souvient pas bien, avec trois cens hommes armez ou environ, et les suivant de pres avec quasi pareil nombre, duquel vous estiez avec tous les autres de la maison du Roy qui l'avoient suivy en cette expedition, les ennemis furent attaquez d'une telle hardiesse et impetuosité de tant de costez et de si pres, que les mousquetades, voire mesmes les coups de piques pour la pluspart estans devenus inutiles à cause de la proximité des combattans, et des coups de main qu'ils se donnoient, s'entretenans comme collet à collet, qu'ils furent contrains de ceder à une telle furie, de se débander, se sauver dans les bois et sous leurs charettes et cha-

riots ; et fut la tuërie si grande qu'il en demeura pres de mille ou douze cens morts sur la place, tous les chariots demeurans en la possession de M. de Biron, qui ne pust neantmoins jamais empescher que la plus-part des vivres et munitions ne fussent enlevées, degastées et gouspillées par ses gens de guerre ; aussi que ayant esté tué ou estropié plus de quatre cens des chevaux desdits chariots ou de la cavallerie, il n'en peut amener que la moindre partie en l'armée.

Il y eust aussi quelques prisonniers, mais en petit nombre et de peu de qualité, tous ceux qui estoient restez à cheval s'estans sauvez à la course vers la Fere, ce qui restoit de gens de pied sains ayans jetté leurs armes et s'estans espars dans la forest., en sorte qu'il n'y eut moyen de les attrapper : outre que M. de Biron (apprehendant tousjours que l'armée ennemie ou grande partie d'icelle luy tombast sur les bras ainsi las et harrassez qu'estoient ses gens de guerre) leur fit faire des deffenses expresses, sur peine de la vie, de se débander pour courir apres, et, en suitte ayant remis ses trouppes en ordre propre pour faire encor une brave retraite, s'il en estoit besoin, apres que chacun eut pris sa refection du pain, vin et viandes cuites, dont il se trouva quantité en ce convoy, il se retira toute la nuict amenant ces charrois et ses prisonniers avec luy, et arriva en cét esquipage dans le corps de l'armée, sans avoir eu aucune allarme, avec autant de gloire, d'honneurs et de loüanges de la part du Roy envers vous tous, d'acollades et d'embrassades des plus qualifiez (car c'estoit une monnoye de laquelle de longue main Sa Majesté s'estoit aydée pour faire faire montre aux gens de vraye vertu), que

d'envie, jalousie et regret de tous ceux qui n'y participoient pas. Le Roy estoit encor au lict lors que vous arrivastes, et M. de Biron luy contant tout ce qui a esté dit cy-dessus, ce ne fust sans y entremesler quelques vanitez et vanteries à sa mode, qui meritent quelques excuses, puis que le plus grand Roy et plus grand capitaine du monde se laissoit bien emporter à ces deux passions.

Or, comme l'on entretenoit le Roy de ces discours, il arriva deux espions qui advertirent Sa Masjesté, que tant s'en faut que le camp des ennemis, estonné de cette défaite et de la perte d'un si grand convoy, fit dessein de se retirer, comme ils avoient trouvé que l'on le publioit par l'armée, depuis l'arrivée de ceux qui avoient eu part à un si grand exploit, que, tout au contraire, ils avoient appris que le comte Charles de Mansfeld et M. du Mayne, dépitez de cela, se preparoient pour marcher en gros et venir faire lever le siege à vive force; parlans de cela les uns aux autres tout publiquement dans leur armée, et disans, n'attendre plus que l'arrivée de quelques trouppes qui les devoit encor venir joindre : ce qui fit resoudre le Roy (nonobstant que le mareschal de Biron se mocquast de cét advertissement) d'envoyer M. de Givry, maistre de camp de la cavallerie legere, à la guerre, avec trois cens chevaux, qu'il choisit des plus lestes et reposez de l'armée, luy donnant charge expresse de ne revenir point qu'il ne luy apportast nouvelles certaines du lieu où estoit le camp des ennemis, de quelles forces il estoit composé, et quels pouvoient estre leurs desseins : à quoy M. de Givry obeyssant, il partit trois heures apres le com-

mandement receu; et ayant demeuré pres de trois jours dehors, il revint asseurer le Roy qu'il n'y avoit aucune bande des ennemis qui eust encor passé la riviere d'Oyse, et que selon ce que l'on pouvoit conjecturer de leurs desseins, il y avoit plus d'apparence que le camp fût plutost prest de reprendre la route de Flandre que de vouloir plus rien entreprendre pour faire lever le siege de Laon : tellement que le Roy se fondant et s'asseurant sur ce rapport comme tres certain, il fit dés le mesme soir une partie pour aller le lendemain disner à Sainct Lambert, membre dépendant du comté de Marle, domaine de Navarre, situé dans la forest auquel il y avoit une mestairie où, estant jeune, il estoit allé souvent manger des fruicts, de la cresme et du fromage, se delectant grandement de revoir ces lieux là où il avoit esté en son bas âge.

Or, pour ce qu'il ne se passoit gueres nuict qu'il ne veillast et allast revisiter le travail que l'on faisoit aux batteries, mines et tranchées, si tost qu'il eust disné avec dix ou douze des principaux d'entre vous autres messieurs qu'il avoit menez avec luy jusques au nombre de trente chevaux seulement, il se jetta sur un lict pour se reposer (car nous dirons en passant que les peines et les fatigues de sa jeunesse l'avoient tellement habitué à tout ce qui estoit necessaire pour un Roy, soldat et capitaine tout ensemble, qu'il sommeilloit et s'éveilloit quand il vouloit), où le voyant endormy, vous vous en allastes promener huict ou dix ensemble vers le plus couvert et le plus frais du bois (car c'estoit le temps des plus aspres chaleurs de la fin de juin, ou commencement de juillet), tirant vers le chemin de la Fere à Laon, et

n'eustes pas fait douze ou quinze cens pas, que vous entendistes un grand bruit de plusieurs voix confuses, divers cris et houpemens de personnes, qui sembloient s'entr'appeller les unes les autres, hannissemens de chevaux, et en suitte des bourdonnemens de tambours et retentissemens de trompettes, mais ceux-là encor comme grandement esloignez. Vers lesquelles rumeurs vous estant acheminez pour en apprendre les veritables causes, vous advisastes à travers les branchages quelques huict cens pas de vous sur ce grand chemin, une quantité de goujars et valletaille qui suivoient des troupes d'infanterie, lesquelles marchoient devant en fort bon ordre, sans bruict ny battement de tambour, que vous jugeastes, quoy que de loin, estre tous estrangers, et puis apres vistes des charrois et pieces d'artillerie qui suivoient tout cela, les chartiers crians *hay*, tant qu'ils pouvoient, et faisant claquer leurs foüets qui retentissoient fort dedans ces bois; tout cela marchant en apparence d'un grand corps d'armée : ce qui vous estonna bien fort, et fit aussi-tost retourner sur vos pas, en grande diligence, tant pour éviter le peril que pour en advertir le Roy, lequel vous trouvastes resveillé, se promenant dans un jardin et venant de hocher un prunier de damas blanc, qui portoit les plus belles et meilleurs prunes, à ce que vous me distes me contant tout cecy, que vous avez jamais mangées, auquel en l'abordant vous criastes : « Par-
« dieu, Sire, nous venons de voir passer des gens
« qui semblent avoir dessein de vous preparer une
« collation de bien autres prunes que celles-cy et un
« peu plus dures à digerer, si vous ne montez promp-

« tement à cheval, pour aller donner ordre à vostre « armée. — Que voulez vous dire par là ? repartit le « Roi. — Nous voulons dire, Sire, respondites vous « quasi tous en foule, que nous venons de voir pas- « ser, au moins selon nostre advis, tout le camp des « ennemis, avec l'artillerie au milieu, ceux qui sont « devant marchant en silence sans aucun son de « tambour que nous ayons oüy, tout cela filant en « fort bon ordre dans le chemin qui va de la Fere à « Laon à travers de cette forest, et est à craindre « qu'il n'en arrive des trouppes à la teste de quelques « quartiers des vostres, avant qu'elles en ayent ny « allarme, ny advis, tant les batteurs d'estrade ont « esté peu soigneux de prendre bien langue. »

Surquoy le Roy, apres que vous luy eustes juré que tout cela estoit tres-vray, s'émouvant grandement et criant *des chevaux ! des chevaux !* il vous dit : « Il « y a bien un quart d'heure qu'il me sembloit en- « tendre quelques resonnemens de tambours et trom- « pettes ; mais tout cela me sembloit si esloigné, aussi « que je me reposois sur le rapport de Givry, que « j'estimois que ce fussent ceux de mon armée. » Et sur cela montant à cheval, il se mit au grand gallop, prenant le chemin de son quartier, criant *à cheval*, par tous ceux où il passoit et à tous les particuliers qu'il rencontroit, leur commandant de se rendre tous en armes à son quartier ; et outre cela il dépescha douze de ceux qui estoient avec luy, pour aller passer en trois ou quatre quartiers qu'il leur départit aussi tost à chacun (car il portoit tousjours dans sa pochette un controlle de tous ceux des logemens de son armée), pour commander de sa part à toutes les trouppes de

cavallerie de monter à cheval armez de toutes pieces, et de se venir ranger par escadrons aux environs de son logement ; à celles d'infanterie, de se venir mettre en bataillons, formez pour le combat entre son quartier et les logemens des trenchées, et attendre là ses mandemens : lesquelles prevoyances et diligences (comme ce prince les avoit admirables, et, le cul sur la selle et l'espée au poing, se monstroit tousjours le plus judicieux et ferme de courage de tous ses capitaines) servirent grandement pour éviter beaucoup d'accidens fascheux, d'autant que quelque soin et celerité qu'il eust tesmoignée de sa personne, si n'étoit-il peu arriver en son quartier qu'il n'y eust desja quantité de trouppes de cavallerie ennemie à la veuë d'iceluy, lesquelles se formoient en escadrons à mesure qu'ils arrivoient, suivant le commandement de leur general, lequel (comme c'est l'ordinaire des grandes entreprises principalement és faits militaires, que de se trouver sujettes à des accidens et difficultez non preveuës) n'ayant peu faire marcher ses trouppes avec la diligence qu'il s'estoit imaginée, tant pource que les bandes du camp, comme il fut sceu depuis, n'estoient peu toutes arriver au rendez-vous pris à l'heure ordonnée, pour les embarras qu'elles avoient apres trouvez dans le grand chemin qui traverse la forest, de plusieurs hommes et chevaux morts, chariots et charettes rompuës, demeurées en iceluy de la déroute de ce grand convoy, pour ce que l'essieu d'une coulevrine s'estant rompu il avoit fallu faire halte, afin d'y en remettre un autre, que ceux qu'il avoit envoyez recognoistre une scituation advantageuse pour le campement de son armée (en laquelle

sur tout il y eut bois, eau, et facilité de recouvrer des fourrages, toutes les moissons estans encor debout) avoient esté plus long-temps à revenir qu'il ne s'attendoit, que pource qu'il n'avoit pas jugé à propos de faire paroistre ses trouppes qu'elles ne fussent toutes hors de la forest, en ordre de bataille, sçachant bien qu'il avoit affaire à un des plus vigilans, laborieux, industrieux et déterminez princes de son siecle; auquel par tous ces dilayemens et retardemens (comme quelquesfois il advient que la trop grande circonspection et retenuë prejudicie autant que pourroient faire les conseils prematurez et la precipitation) il avoit donné loisir d'advertir par tous les quartiers, et de disposer ses escadrons et bataillons pour un combat general sans desavantage, ny estre contraint d'affoiblir les gardes des trenchées: tellement que tout le reste de cette journée, tant le Roy que les chefs ennemis se portans plus à loger et camper si seurement leurs trouppes, qu'elles ne donnassent nulles prises sur elles qu'à nul autre dessein, il ne se fit aucune faction de guerre, ayant de toutes parts eu deffences expresses de ne s'advancer ny engager à aucune chose, sans commandement particulier, ne faisant à cette occasion que s'entre-regarder, faire fanfarer leurs trompettes et bruire leurs tambours, chacun à la mode de sa nation; et fut le Roy si heureux, ou pour mieux dire, si judicieux et prevoyant, que vous ayant envoyé reconnoistre tout à l'entour sur le haut une certaine petite colline qui paroissoit entre les trouppes des ennemis et les siennes, et luy ayant rapporté qu'elle estoit toute seule, en forme quasi ronde, et de telle eminence qu'elle pou-

voit apporter un tres-grand desadvantage à son siege, si d'abord les ennemis s'en fussent saisis, il y envoya un regiment pour s'y loger et retrancher, et peu apres deux bastardes, à l'execution desquelles Sa Majesté vous commanda de demeurer, et y vinst peu apres luy mesme pour recognoistre et ordonner de tout; et ainsi cette journée s'estant toute passée à faire des logemens, ordre et dispositions de trouppes, il ne se fit aucune faction de guerre qui merite de le reciter.

Mais le lendemain ne se passa pas ainsi, car chacun s'estant preparé durant la nuict, il s'attaqua peu apres de toutes parts (chacun essayant de se saisir d'un petit boqueteau tout isolé qui estoit demeuré entre les deux camps, sans avoir esté occupé ny des uns ny des autres) une des plus grandes escarmouches qui ne se soit gueres veuë, sans grand effet neantmoins, ayant entendu dire du depuis à M. de Parabere, qui vint le soir souper avec vous sur le haut de vostre colline où vous estiez fort commodément huté pres de vos deux pieces, qu'il estimoit ne s'estre pas tué vingt hommes ny blessé deux fois autant de tous costez, quoy qu'il se fust tiré plus de cinquante mil coups d'harquebusades ou mousquetades, l'intention de M. le comte Charles de Mansfeld ny de M. du Mayne n'ayant jamais esté, ainsi qu'il fut depuis sceu de quelques prisonniers, de donner bataille ny donner ouverture à un combat general, redoutant par trop la suffisance du Roy au mestier de la guerre, son courage intrepide et l'excellence de sa cavalerie, quasi toute composée de noblesse françoise, à laquelle il sçavoit bien, par jugement et par diverses experiences,

que la leur n'estoit nullement comparable, mais d'essayer, sous l'apparence de la presentation d'icelle bataille ou de la proximité de la ville, de faire lever le siege, ou trouver moyen de jetter dans la place trois mil hommes de pied et trois cens chevaux, lesquels par diverses et furieuses sorties eussent apres empesché toutes sortes d'approches pres des fossez, voire eussent entrepris de faire des logemens dehors à moitié costé, et finallement contraint le Roy de se retirer. Toutes lesquelles choses ne leur ayant pas reüssi, ils leverent eux mesmes leur camp une nuict et se retirerent à la Fere par le mesme chemin et avec le mesme ordre qu'ils s'estoient advancez, sans aucune autre faction de guerre, le Roy n'ayant pas voulu les faire suivre; mais se contentant de la honte qu'il leur avoit fait recevoir, il retourna toutes ses pensées au parachevement de son siege.

CHAPITRE XXIV.

Capitulation de Laon. Opinion du Roi sur Biron et sur Bouillon. Rosny chargé d'une mission vers ce dernier.

Encor qu'il se fût passé tant de factions, actions et choses notables et dignes de remarque, durant ce grand et long siege de Laon, (dautant que toutes les forces d'Espagne, des Païs-Bas, et celles des ligueurs de France conjointement porterent toutes leurs affections, industries et puissances pour secourir cette place et en faire lever le siege) que qui en voudroit representer toutes les circonstances et les particula-

ritez, il s'en pourroit faire un gros volume, si ne laissons nous pas, nous qui avons fait des recueils abregez des Memoires de vostre vie, d'avoir trois raisons, ce nous semble-il, suffisantes pour excuser toutes nos obmissions : la premiere, que nostre intention est de parler seulement en general de toutes les choses où vous n'aurez pas esté ; la seconde, que la pluspart de ce que nous pourrions adjouter à ce que nous en avons dit, sont choses publiques que les historiens ne manqueront pas de ramentevoir ; et la troisiesme, voire la principale, que vous ne demeurastes pas tousjours aupres du Roy durant ce siege, Sa Majesté vous ayant fait faire plusieurs voyages en divers lieux et vers diverses personnes, pour vous faire essayer de descouvrir plusieurs affaires d'importance qui se demenoient et tramoient tousjours, lors que l'on sçavoit le Roy estre attaché en de grands sieges ou affaires pour lesquelles vous allastes à Paris, Roüen et autres lieux, par deux ou trois fois, et en suitte à Sedan : pour lesquelles causes, continuant d'abreger ce qui se passa en ce siege de Laon, depuis que l'admirable experience du Roy au demeslement des affaires de la guerre, et sa vraye vaillance, et tousjours active diligence et prevoyance en icelles eut contraint les duc du Mayne et comte de Mansfeld, avec leurs grandes et puissantes armées rassemblées de toutes parts, de s'esloigner de la presence de Sa Majesté, à la sourdine et avec grande frayeur, nous vous ramentevrons seulement qu'à vostre retour de Sedan, du voyage duquel nous dirons cy apres quelque chose de ses causes et de ce que vous y fistes, vous trouvastes que la ville et garnison de Laon, où il y avoit un des fils de M. du

Mayne renfermé dedans, avoient capitulé et traitté de se rendre dans certains jours, au cas que pendant iceux ils n'eussent point de secours notables; et partant laisserons nous tout ce qui se passa en suitte de cette capitulation, pour revenir à la deduction des causes de vostre voyage à Sedan, pour lesquelles rendre plus intelligibles, il faut sçavoir que deux jours apres la défaite du grand convoy, à cause de laquelle M. de Biron tenoit des propos grandement extravagans, le Roy vous envoya querir si matin qu'il estoit encore au lict (et n'y avoit en sa chambre que l'Oseray et Armaignac), lequel apres quelques discours de ce qui s'estoit passé en ces grands combats où vous vous estiez trouvé, et voyant que vous loüyez M. de Biron, il vous dit : « Tout ce que vous dites est bien « vray; mais outre qu'il en parle tant et y adjouste « tant de choses qu'il semble que vous n'avez tous « rien fait, et que tout ce qu'il en dit n'est qu'à « dessein de me demander le gouvernement de cette « place, de la fortification de laquelle il parle desja « tout ouvertement, jusques à menacer de faire « quelque escapade si je luy refuse; mais outre que « j'en suis desja engagé de parole envers d'autres que « j'ayme et ausquels je me fie, je craindrois qu'en « luy baillant et la fortifiant comme il dit, de le « rendre insupportable lors de ses despits et vante- « ries, capable, luy estant si proche des Pays-Bas, « de tout mespriser et tout imaginer; et partant « vous prié-je de penser à toutes ces choses et « le mettre un peu sur ces discours pour voir ce « qu'il dira, car l'on m'a dit qu'il vous carresse en « esperance que vous consentirez, ou pour le moins

« ne vous monstrerez point contraire au mariage « qu'il desire faire de son second frere avec vostre « niepce de Sainct Genies, qu'il sçait estre fort riche; « car d'un tel esprit et tant presomptueux, qu'il « voudroit persuader au monde qu'il m'a mis la « couronne sur la teste, me semble-il qu'il en faut « craindre toutes choses; et partant essayez de le faire « parler, et puis m'en dittes vostre advis; car j'ex- « perimente tous les jours qu'il y a des esprits qui ne « se peuvent rassasier de biens et d'honneurs, et des « naturels de si perverse inclination que l'on ne sçau- « roit obliger.

« Mais, me voulant promettre que vous ne serez « jamais de ceux-là, je vous prie de me dire ce que « vous pensez touchant les procedures de M. de « Boüillon qui fait tant le sapient, et que vous co- « gnoissez de longue main aussy bien que moy, et « combien tant plus je l'ay obligé, tant plus il m'a « fait d'argarades et tasché tousjours de faire défier « les huguenots de moy, et tesmoigné peu de soin « de me bien servir et de desir de mon establis- « sement en une absoluë authorité royalle. Vous « sçavez comme je luy ay fait avoir l'heritiere de « Sedan en mariage, nonobstant que plusieurs per- « sonnes me le desconseillassent, et peut-estre avec « raison; vous sçavez aussi comme je luy entretiens « grande quantité de gens de guerre, sous-ombre « de garder comme frontieres les places de ce qu'il « appelle son Estat, que je voy bien qu'il ayme mieux « que moy, mon service ny son devoir, puisque « nonobstant qu'il ne soit pas loin d'icy, qu'il m'ayt « veu engagé en un si grand et long siege, qu'il

« n'aye point ignoré qu'il s'assembloit de toutes « parts, et en France, et en Flandre, de grandes « forces pour secourir Laon, si ne m'a-il fait sçavoir « depuis deux mois aucunes nouvelles de luy, ny « fait offrir de me venir servir de sa personne et « des trouppes que je luy entretiens, comme vous « jugez bien que c'estoit le devoir d'un loyal et obligé « serviteur, et n'est pas possible qu'il fasse tout cela « par innocence, si elle n'est fourrée de malice bien « noire, laquelle trois autres ne l'ont pas moindre, « mais ne sont pas si soigneux de la cacher que luy : « à sçavoir le comte d'Auvergne, le duc d'Espernon « et le mareschal de Biron, qui semblent avec luy « tous concertez à desirer que je ne sois jamais Roy « absolument obey dans toutes les parties de mon « royaume, tant ils craignent que je me ressou- « vienne tousjours des belles fredaines qu'ils m'ont « faites autresfois : or me faut-il prendre patience « et sortir le plus doucement que je pourray de ce « difficile siege où je suis engagé ; et cependant veillez « tousjours à descouvrir tout ce que vous pourrez de « tous costez, et sur tout du comte d'Auvergne, car « l'on m'a dit qu'il a envie de faire une escapade, quoy « que si c'est de sa seule intelligence je n'en appre- « hende point d'accident où il ne me soit facile de « remedier. »

Sur lesquels derniers propos le Roy vous ayant licencié, il arriva le lendemain que vous estiez allé à son coucher et qu'il estoit prest de prendre sa chemise de nuict que le sieur Beringuen vous vint dire tout bas à l'oreille, qu'il y avoit à la porte de la chambre un gentil-homme de la part de M. de Boüillon, qui

avoit des lettres à presenter au Roy; lequel Sa Majesté ayant fait entrer, luy dit avoir esté envoyé de la part de M. de Boüillon pour luy faire des excuses de ce qu'il ne l'estoit pas venu trouver pour le servir de sa personne et de ses trouppes qu'il commandoit, mais que l'empeschement en estoit aussi legitime que la cause funeste et douloureuse pour luy, comme Sa Majesté le cognoistroit mieux par la lettre qu'il en escrivoit; laquelle luy ayant esté baillée, il la leut aussitost, puis dit au gentil-homme qu'il estoit infiniment desplaisant de son desastre et deplorable accident, mais qu'estant chose sans remede, il falloit que, comme sage et craignant Dieu, il eut recours à luy, et que quant à ce qui despendoit des hommes il luy feroit paroistre, tant en cette occasion qu'en toutes autres, qu'il le tenoit pour son serviteur particulier, et qu'aussi luy tesmoigneroit-il qu'il luy seroit tousjours bon Roy et bon maistre, dequoy il luy donneroit des asseurances par un de ses plus affidez serviteurs qu'il cognoissoit de long-temps, et que le lendemain il auroit ses depesches pour le devancer. Sur lesquelles paroles le gentil-homme s'estant retiré, le Roy vous bailla les lettres de M. de Boüillon à lire, desquelles n'ayant peu retenir les propres paroles vous nous en distes quelque chose de la substance qui estoit telle, à sçavoir : qu'il n'eust pas manqué, en s'aquittant du devoir d'un tres-humble, tres-obligé et tres-loyal serviteur, de venir servir Sa Majesté de sa personne et des trouppes qu'il luy avoit baillées à commander, comme les occasions luy avoient semblé le requerir, s'il n'en eust esté absolument empesché par une occasion autant legitime que deplorable, funeste et dou-

loureuse pour luy, qui estoit la mort de sa femme, laquelle luy estoit d'autant plus sensible, que plus elle luy avoit tesmoigné de cordialle et sincere amour en mourant, luy ayant fait un don universel de tous et un chacun ses biens, lesquels, à ceste occasion, il envoyoit remettre sous sa protection, le suppliant tres-humblement de vouloir appuyer sa juste possession de son authorité royalle et bien-veillance accoustumée, ne doutant point qu'il ne se trouvast plusieurs pretendans de grande qualité qui luy voudroient disputer son droit, duquel, lors qu'il plairoit à Sa Majesté, il luy donneroit entiere cognoissance, et l'ayant veu l'en feroit le seul juge.

Lesquelles nouvelles et dépesches le Roy vous ayant encor fait voir une autre fois, il vous dit : « Hé bien ! M. de Thurenne est-il pas bien hon-
« neste et bien humble? cela veut dire qu'il a fort
« affaire de moy ; car, s'il vous en souvient, il ne
« parloit pas si doux à Mont-auban et à Sainct Paul de
« la Miatte, lors d'une assemblée qui s'y tint, où vous
« me vinstes trouver, en laquelle estoit un des doc-
« teurs de l'electeur Palatin, nommé Butrix, avec
« lequel les ministres et gens de sinode et de con-
« sistoire, luy et ses partisans, comme Constans, Au-
« bigny, Sainct Germain, Beaupré, Sainct Germain
« de Clan, Bresolles et autres tels broüillons, faisoient
« toutes sortes de menées et pratiques, pour faire
« que toutes les eglises de France resolussent de se
« mettre en espece d'Estat populaire et republique
« comme les Pays-Bas, eslisant pour protecteur, afin
« d'en tirer secours puissant en temps opportun, le
« susdit comte Palatin, qui establiroit, disoient-ils,

« quatre ou cinq lieutenans dans les provinces avec
« puissance esgale, sans se fonder plus sur les princes
« du sang, desquels les esperances de pouvoir par-
« venir à la couronne diminuoient grandement le zele
« de la religion et les rendoit plus circonspects à n'of-
« fencer pas legerement les grands et villes du royau-
« me; enquoy il ne tesmoignoit pas moins d'ignorance
« que de malice et de mauvais dessein contre moy,
« ne considerant pas que la grande diversité des si-
« tuations des eglises de France, esparses par tout le
« royaume, de celles des provinces unies et reduittes
« en un petit canton de difficiles accez, ne permet-
« tent pas d'user de mesmes formes de proceder; et
« vous vous souviendrez, si jamais vous voyez les
« eglises de France, comme ils les appellent, desnuées
« de princes du sang dont l'authorité et la considera-
« tion les soustienne et unisse en mesme resolution,
« et qu'un roy de France les attaque puissamment et
« soudainement, que tous les grands et plus qualifiez
« et les grandes villes faisans profession de la reli-
« gion, ne se voulant point deferer les uns aux autres,
« feront des desseins chacun à part, et entreront en de
« telles divisions qu'un grand affoiblissement, voire
« peut-estre une destruction totale, se rendra inévi-
« table parmy eux; et encor que M. de Thurenne
« soit en reputation d'avoir un grand esprit, de sça-
« voir beaucoup de choses, et qu'en effet, il parle des
« mieux dans les assemblées et les conseils où il se
« trouve, si ay-je tousjours recognu qu'aux choses
« fort importantes son jugement est grandement fautif,
« et qu'il a tousjours pris les mesures de ses desseins,
« ou trop estenduës, ou trop resserrées, et plutost

« selon que sa passion et ses interests l'ont porté, que
« selon la raison et l'équité, desquelles procedures
« et intentions il ne s'est jamais départy, mais les a
« tousjours renouvellées de temps en temps, comme
« il le tesmoigna dés le lendemain de la bataille de
« Coutras où son escadron ne fit pas des mieux.
« Et neantmoins, croyant que la reputation du gain
« d'icelle auroit tellement effrayé les provinces de
« Perigort et de Limosin que tout se reduiroit sous
« sa puissance, il me débaucha (comme vous sçavez,
« car je vous en fis des plaintes lors que je vous en-
« voyay trouver mon cousin le prince de Conty) le
« tiers de mon armée pour mener en ces provinces
« là, sous des esperances qu'il donnoit et promesses
« qu'il faisoit de les faire tous riches de butin; et
« de chasser la religion catholique de ces provinces
« là, où neantmoins il ne fit rien qui vaille, ne prit
« pas une bicoque, et furent les siens bien battus à
« Sarlat (dont, Dieu me veille pardonner, je ne fus
« pas trop marry); et encor depuis en l'assemblée de
« la Rochelle, un peu devant et apres la mort de M. de
« Guyse, vous sçavez s'il n'essayoit pas de faire les
« mesmes choses contre moy, que l'autre estoit prest
« d'executer contre le Roy, et bien plus rescentement
« durant nostre grand siege de Roüen, que se voulant
« prevaloir de cinq ou six mil reistres qu'avoient
« amenez le prince d'Enhalt, auquel il persuadoit ce
« qu'il vouloit, combien de peines m'a il données,
« estant tousjours en contestation avec le mareschal
« de Biron, et de bravades m'a il faites, me menaçant,
« si tost que je luy refusois quelque chose, de ramener
« les reistres; et de fait, j'ay eu advis certain qu'il a

« esté cause qu'ils se sont deux fois mutinez et nous « ont contraint de boursiller par tout pour leur four- « nir argent, dautant que ce corps là, separé de mon « armée, le prince de Parme n'eust esté que trop « puissant pour me faire lever le siege et me mettre « sur la défensive.

« Mais comme vous sçavez que c'est mon humeur « d'oublier facilement les offences que l'on m'a faites, « et que je n'entends pas plutost la repentance dans « la bouche du coulpable que je n'aye le pardon dans « le cœur et la volonté de luy tesmoigner que je n'ay « plus souvenance de ses fautes, aussi ne vous dis-je « point tout cecy pour ressentimens que j'aye des « fautes passées de M. de Boüillon, mais seulement « pour vous en instruire, afin que s'il vous vient à « alleguer ses merites et services dont il est accous- « tumé de faire grande parade, ou s'il vous met sur « des discours approchans de cela, vous ayez dequoy « luy respondre, non point en mon nom, mais « comme de vous mesme; car, pour mon regard, je « vous declare que, nonobstant tout ce qui s'est passé, « je suis resolu de luy donner des preuves de ma « bien-veillance et de mon assistance, pour lesquelles « rendre plus notables et certaines, je desire, outre « les lettres que je luy en escriray, que vous l'alliez « visiter et consoler de ma part, luy donniez sur ses « requisitions toute sorte de bonnes paroles, et mes- « mes voyez les donations de sa femme, dont il parle « en ses lettres, afin que, sur le rapport que vous m'en « ferez, je puisse soustenir ses pretentions avec plus « de raison et de justice, lors que les apparents heri- « tiers de ces biens m'en feront quelque instance :

« j'ay desja fait faire les responces à ces lettres, mais « je n'ay pas voulu les faire fermer que vous n'en « ayez oüy la lecture. » Et les ayant lors fait apporter, vous trouvastes qu'elles disoient ainsi :

Responce du Roy à M de Boüillon Thurenne.

Mon cousin, j'approuve vos excuses et vos submissions : je plains vostre perte qui est tres-grande, ayant trouvé et puis perdu une femme fort vertueuse, de douce humeur, riche et de bonne maison, qui sont toutes qualitez excellentes, lesquelles ne se rencontrent pas souvent ensemble; mais je sçay aussi que vous estes si sage, et avez tant d'experiences de l'instabilité des choses mondaines, que vous recevrez cette affliction comme de la main de Dieu, duquel seul vous pouvez attendre l'entiere allegeance à vos douloureux ressentimens; et ne laisseray pas neantmoins de contribuer, pour un si bon sujet, tout ce qui pourra dependre de ma bien-veillance, assistance et protection, sur tout si vous estes fondé en droict, raison et bons tiltres, comme vous me l'escrivez; mais, en quelque sorte que les choses soient passées, je vous feray paroistre que je vous ayme, vous tiens pour mon serviteur et que je vous seray bon maistre : de toutes lesquelles choses j'ay donné charge à monsieur le baron de Rosny, que vous cognoissez de longue main, et auquel j'ay toute confiance, de vous donner des asseurances plus particulieres, à prendre de vous celles que vous ne voudrez pas confier au papier, et voir tous les tiltres sur lesquels vous fondez vos pretentions, afin que, sur son rapport, j'en puisse parler plus ouvertement et certainement. Sur ce je

prieray Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa garde.

Du camp devant Laon, ce 8 juillet 1594.

Ayant entendu la lecture de ses lettres, le Roy vous dist que ne vous pouvant davantage instruire de ses intentions que par ce qu'il vous avoit dit et que vous aviez ouy, il vous prioit de partir au plutost, de faire bonne diligence, vous informer de toutes choses le plus particulierement que vous pourriez, et prendre bien garde à vous par les chemins, à cause des places que tenoit M. de Guyse, quoy que sa mere luy eust desja porté parole qu'il estoit son serviteur dans l'intention, et que bien-tost il le feroit paroistre par effet. Ayant pris congé du Roy, il vous embrassa par deux fois, et vous dit : « Adieu, mon amy, revenez bien-« tost et prenez garde à vous; car j'en ay encor bien « affaire, trouvant vostre entremise des plus sinceres « et des plus heureuses, quoy que j'apprehende bien « que vous ne serez pas long-temps sans estre mal « avec ma sœur et le comte de Soissons; car j'ay ap-« pris qu'ils se plaignent que vous leur avez donné « des asseurances de beaucoup de choses à Chartres, « au temps de mon sacre, dont ils disent que l'appa-« rence des effets va journellement en diminuant; « dequoy nous parlerons à vostre retour. »

CHAPITRE XXV.

Lettre de Rosny au cardinal de Bourbon. Voyage de Rosny à Sédan. Conférences avec le duc de Bouillon.

Le bruict des armes et des combats et l'embarras de nostre memoire, entre tant d'autres affaires diverses

que vous nous racontastes en ce mesme temps, les entremeslans les unes parmy les autres, selon que l'occasion s'en presentoit, nous en ayant fait oublier une partie, nous vous ramentevrons comme, à vostre retour de la desroute du grand convoy des ennemis, vous dépeschastes dés la nuict mesme un de vos gentils-hommes, nommé le sieur du Peyrat, parent de l'un de nous quatre, vers M. le cardinal de Bourbon, pour luy porter les trois lettres du Roy, de la substance desquelles il a cy-devant esté fait mention. Nous avons creu, nous en estans maintenant ressouvenus, que vous n'auriez point desagreable, quoy que ce soit hors de son ordre, que nous inserassions icy la lettre que vous luy escrivistes pour les accompagner, de laquelle la teneur s'ensuit :

Lettre de M. de Rosny à M. le cardinal de Bourbon.

Monseigneur, encor que la nature ny la fortune, ou pour mieux dire et parler en chrestien, cette haute divinité qui donne estre, vie, mouvement et intelligence à toutes creatures, selon la diverse condition de leurs natures (et au regard de laquelle et de son immensité, les cieux, les terres, les mers, et tout ce qui est contenu en iceux sont moins estimez qu'un point) ne m'aye pas eslargy ses graces ny départy ses faveurs à proportion du besoin que j'en avois pour me rendre digne de vostre bien-veillance, et de la confiance que vous avez tesmoignée d'avoir en moy, je n'ay point neantmoins perdu courage ; je ne me suis point laissé accabler sous le pesant faix de commandemens si difficiles à executer qu'estoient les vostres, quelques inégalles que leur fussent mes forces ; mais

me consolant en la grandeur de mon zele et de ma devotion à vostre service, m'esvertuant en vostre vertu, me relevant d'esperance en l'excellence de vos merites, me fondant sur les merveilles de la generosité et bon naturel du Roy et en la cordialle affection que je sçavois bien qu'il vous portoit, je me suis employé de toute ma puissance à l'execution de vos volontez, en quoy j'ay pris le temps si à propos, ay si bien suivy les methodes que vous m'aviez prescrites, rencontré de si favorables conjonctures et trouvé l'esprit de Sa Majesté si bien disposé en vostre endroit, que j'estime en avoir obtenu tout ce que vous eussiez peu desirer, et par consequent dequoy vous consoler et ramener à convalessence, comme vous le jugerez trop mieux par trois lettres que je vous envoye de sadite Majesté : la premiere de sa propre main à vous addressante ; la seconde à monsieur le chancelier ; et la troisiesme à M. d'O. J'ay aussi donné charge au sieur du Peyrat, present porteur, afin de vous resjoüyr l'esprit, de vous representer, lors que vous l'aurez agreable, quelques particularitez sur l'estat present des affaires, la bonne disposition de plusieurs esprits et ce qui s'est passé en ce tant brave et opiniastré combat de la défaite du grand convoy des ennemis, craignant que ces longs discours ne rendissent mes lettres ennuyeuses, lesquelles pour cette cause je finiray icy, mais non le zele et la devotion que j'ay au service de vostre hautesse ; lesquels yront tousjours en augmentant tant qu'il restera de jours et de vie à celuy qui prie le Createur pour vostre convalescence, hautesse et prosperité, et vous baise treshumblement les mains, comme estant, monseigneur,

vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-obligé serviteur. MAXIMILIAN DE BETHUNE.

Du camp devant Laon, ce 6 juillet.

Or, reprenant le discours que j'avois laissé pour faire place à cette lettre, nous vous ramentevrons comme vous partistes au bout de trois heures que vous eustes pris congé du Roy, estant allé prendre vostre train qui estoit à Bruieres, ensemble douze gens-d'armes de vostre compagnie que vous y aviez fait venir expres pour vous accompagner en vostre voyage de Sedan; estimant que ce nombre avec ce que vous aviez des gentils-hommes de vostre suitte et de domestiques bien armez de cuirasses, casques et pistolets seulement, faisans en tout vingt-cinq bons chevaux sans aucun bagage que deux males sur la croupe de deux forts courtaux, seroit plus propre à exploitter chemin et ne se laisser pas surprendre, ny battre qu'une plus grande trouppe avec bagage; comme de fait vous arrivastes à la veuë de Sedan, le quatriesme jour de vostre partement, sans avoir fait aucune rencontre que celle de M. de Boüillon mesme, lequel ayant eu advis trois jours auparavant que vous aviez eu charge du Roy de le venir visiter et consoler de sa part en son affliction, monta soudain à cheval pour venir au devant de vous, et vous rencontra, ce nous semble, à un village nommé Torey, assez proche de Sedan, qu'il vous dist en vous saluant estre la separation de ses terres souveraines d'avec celles de France, vous tesmoigna de parole (car pour le visage il l'avoit fort triste) une grande joye du choix que le Roy avoit fait de vostre personne, estant de telle qualité que

vous estiez, et fort bien aupres de Sa Majesté, pour luy tesmoigner sa bien-veillance, et la compassion qu'elle avoit de son indicible perte. Il se passa (apres qu'en vous promenant pour ce que vous aviez mis tous deux pied à terre, il eut fait la lecture des lettres du Roy, lors et depuis estans remontez à cheval) plusieurs civilitez et complimens entre vous deux qui seroient trop longs à reciter, aussi que vous ne nous les avez jamais tous dits et qu'ils ne sont pas trop necessaires à vous ramentevoir, n'estans pour la plus-part que propos communs et ordinaires en telles occasions de condoleances, affaires et asseurances de bien-veillances generales à donner.

Estans arrivez au chasteau il vous logea et traitta fort splendidement et avec les mesmes honneurs et ceremonies, que si vous eussiez esté envoyé comme ambassadeur vers luy, et non comme pour une simple visite d'un maistre à son serviteur, telle qu'avoit esté l'intention du Roy, que fust vostre voyage en son endroit: dequoy vous luy en distes bien quelque chose; mais tout cela neantmoins ne le fit pas changer de forme de proceder, dequoy tous nous autres qui vous avions suivis n'estions pas trop marris, dautant que nous en fusmes bien mieux traittez. Vous eustes durant trois jours entiers que vous sejournastes là, plusieurs longues conferences ensemble, tant dans vos logemens qu'en vous promenant à l'entour des fortifications qu'il faisoit commencer avec grand soin et grande despence à son chasteau, lesquelles il exaltoit à merveilles; dequoy neantmoins estant parmy nous en particulier retiré dans vostre chambre, vous vous mocquiez, disant que cette place estoit en une tant

desadvantageuse assiette, qu'il n'y avoit despence, travail, ny industrie qui la pûst jamais rendre fort bonne.

Nous voudrions bien nous pouvoir entierement souvenir de tous les discours qu'à diverses fois vous nous avez dit qu'en ces temps-là vous eustes ensemble; car il ne vous entretinst pas seulement sur les choses pour lesquelles vous aviez esté envoyé vers luy, mais vous fit une infinité de questions et propositions sur toutes sortes d'affaires les plus importantes du dehors et du dedans du royaume, dont nous vous en ramentevrons icy quelque chose en general, afin que cela vous convie d'y adjouster le surplus, et plusieurs particularitez que nous pourrions avoir oubliées, ou que mesmes vous ne nous avez pas dittes. Apres donc tous ces propos communs et complimens accoustumez en semblables occasions tant au nom du Roy qu'au vostre, il se mist sur les remerciemens d'iceux, la loüange des vertus excellentes du Roy, les obligations dont il luy estoit redevable, et les protestations de sa fidelité à son tres-humble service: puis vous ayant demandé des nouvelles du siege de Laon, et vous luy ayant conté ce que vous en sçaviez et sur tout les particularitez de la défaite du grand convoy, l'acheminement de l'armée ennemie, sa presentation en posture et ordre de bataille, la grande escarmouche du lendemain, avec dessein de jetter du renfort dans la place assiegée; les diligences et prevoyances du Roy contre tous ces desseins, la retraitte nocturne du camp ennemy, sans son de tambour ny de trompette, l'estonnement de ceux de dedans la ville, voyant que tout cela leur avoit esté inutile, et les esperances que l'on concevoit de sa prochaine reduc-

tion, il vous demanda ce qu'à vostre advis pourroit faire le Roy apres tant de bons succez et un si notable exploit de guerre, et s'il ne se resoudroit pas enfin (voyant qu'à toutes occasions les armées espagnolles estans és Pays-Bas, entroient dans le royaume et luy faisoient une guerre ouverte) à la declarer à ces provinces et peuples voisins qui demeuroient en repos, pendant que ceux de son royaume estoient troublez et travaillez, puis que c'estoient elles qui nourrissoient les ennemis dans leur sein, et que sans la fertilité et commodité d'icelle, leurs trouppes n'auroient pas eu moyen de se maintenir et subsister si longuement; et partant luy sembloit-il qu'il y auroit beaucoup plus d'honneur et d'utilité à les traitter comme ennemis publics et tous descouverts (puis qu'aussi bien ils l'estoient desja dans le cœur, voire tesmoignoient leurs mauvaises volontez à toutes occasions par les effets) que de les laisser plus longtemps paix et ayse et en repos dans leurs foyers, et sous ombre de je ne sçay quelle voisinance de peuple à peuple, leur donner l'opportunité, non seulement de trafiquer librement et utilement pour eux dans le royaume, mais aussi d'y faire des menées et pratiques au dommage du Roy et de l'Estat; que si Sa Majesté vouloit trouver bon (comme il estoit bien resolu de l'en supplier) que l'on se declarast ouvertement contre ces provinces, et que l'on leur fist la guerre guerroyable, il s'asseuroit bien de les incommoder, de sorte qu'il les reduiroit, au lieu de l'offensive simplement volontaire où ils se maintenoient, sur une deffensive absolument necessaire; voire croyoit-il que de son costé il pourroit faire de si grands pro-

grez dans les provinces de Luxembourg, le Liege et Namur, sur les principales et plus fortes places desquelles il avoit de longue-main tramé des entreprises, dont il y en avoit quelques-unes d'infaillibles, qu'il donneroit moyen au Roy par l'execution d'icelles de faire conjoindre, quand bon luy sembleroit, ses armées avec celles des provinces unies des Pays-Bas.

Et sur ces propos il fit des gestes et montra des apparences toutes telles, que s'il eust voulu là terminer son propos. Et neantmoins quasi tout aussi-tost apres, sans vous donner loisir de repliquer, il reprist la parole et vous dit que s'il n'eust apprehendé de vous estre trop long et ennuyeux en ses discours, et encor plus que vous en racontant quelque chose à vostre retour à la Cour, à des gens qu'il sçavoit bien et vous aussi, qui luy avoient tousjours rendu de mauvais offices, lesquels (faisans comme les areignées qui convertissent en ord et sale venin la substance des plus belles, odorantes et savoureuses fleurs dont elles tirent leur nourriture) ne manqueroient pas d'en discourir à tors et à travers, de prendre ses paroles à contre sens, ou d'y donner des interpretations entierement contraires à ses intentions, il vous eust fait voir à l'œil, toucher à la main et juger par l'intelligence, une infinité d'autres utilitez et advantages, qu'il estimoit se pouvoir tirer et percevoir par l'approbation de tels conseils et la suitte et continuation de semblables procedures et operations, tant par le Roy et l'Estat, que par tous ceux de la religion: conjoinctement lesquels se trouveroient à jamais liez et attachez à mesmes interests à cause des deux grandes factions formées en la chrestienté, sous le tiltre de

Françoise et d'Espagnole, en la premiere desquelles les roys ses devanciers (quoy que superlatifs en catholicité, et qu'ils n'ignorassent point que, reservé leur royaume et l'Estat Venitien, le surplus des roys, princes et peuples qui la composoient estoient tous de profession contraire à la Romaine) s'estoient neantmoins trouvez reduits par raison d'estat et de prudence royale, de laisser les zelez inconsiderez à part, et non seulement de se renger en cette faction, mais aussi de s'en dire chefs, voire en quelques temps de se nommer protecteurs et deffenseurs de la liberté germanique, de crainte que l'Angleterre prenant cet advantage et par consequent eux demeurans destituez de tant de partisans, ils vissent perir l'independance de leur couronne, et fussent contrains, en se reduisant dans l'autre faction, à deferer comme simples adherans en icelle, non seulement au Pape, mais aussi à l'empire et à la maison d'Autriche, de laquelle il n'y avoit guere plus de deux cens ans que les plus eminens d'icelle se fussent estimez, honorez d'estre stipendiaires de celle de France; au lieu que maintenant ces trois puissances reünies et jointes ensemble par le plus indissoluble de tous les liens d'amitié, qui est celuy de la communité d'interests, ne font plus de difficulté de publier tout haut leurs hardies pretentions à la monarchie tant spirituelle que temporelle de la chrestienté; ce que le Roy à present regnant, s'il estoit bien conseillé et ne se vouloit laisser abuser aux deceptives raisons et frivoles allegations des zelez et devots de ce siecle, devoit plus diligemment considerer que nul autre des roys precedens, et avoir incessamment devant

les yeux et en l'esprit, les mesmes causes et les mesmes raisons pour fondement de la conduitte de sa vie et du regime de ses peuples et de son Estat; et partant n'y avoit-il nul doute que ce ne fust un desir des plus vains et une proposition des plus absurdes, que de vouloir exalter sa personne royalle en eminence d'honneur, de gloire et de grandeur supreme, et en mesme temps tesmoigner de la haine et de l'animosité sur les differences de creance en la religion, et de procurer l'avilissement, l'affoiblissement et la dissipation de tous ceux qui estoient les plus certains appuis et solides fondemens de sa puissance royalle, gloire et reputation mondaine, estimant quant à luy qu'aussi bien luy seroit-il du tout impossible (attendu la longue profession qu'il avoit faite de la religion reformée, et la confiance qu'il ne se sçauroit, à son advis, jamais empescher de tesmoigner beaucoup plus grande en ceux de ses domestiques estans de cette profession, qu'és autres, mais sur tout en ceux qui sont employez aux services particuliers de sa bouche et de sa personne) de faire paroistre tant de refroidissement d'amitié, ny de diminution d'intelligence avec les Estats, princes et peuples protestans ses anciens et loyaux alliez, ny de s'assujettir de sorte à toutes les superstitieuses ceremonies Romaines, qu'il peut estre trouvé suffisamment devotieux au gré des zelez catholiques espagnolisez, ny faire si bonne mine en toutes les cimagrées dont il faut user, et babioles où il se faut amuser, que la caffarderie des mendians et les equivoques ambitieuses des Jesuittes en receussent entiere satisfaction.

Toutes lesquelles choses il estimoit que vous (suivant le devoir d'un bon François, bon huguenot, fidele, loyal, et judicieux serviteur de Sa Majesté tout ensemble) luy deviez instamment representer; mais neantmoins comme de vous mesme, et sans faire aucune demonstration que ces ouvertures, advis, et conseils procedassent de luy, afin de les rendre moins suspects d'aucun concert ny sien dessein premedité, et par consequent plus efficacieux en l'esprit de ce prince tant plein de vivacité, de jugement et d'experiences, qu'il sçavoit en perfection toutes les circonspections qu'un bien sage et genereux prince doit observer avec leurs deuës proportions, pour maintenir ses alliez et confederez estrangers en bonne union et correspondance les uns avec les autres, et tous ensemble en ferme et loyalle amitié avec sa personne et sa couronne, et de quelle douceur, familiarité, equanimité, amour et droiture, un souverain doit user à l'endroit de ses subjets et serviteurs, pour en tirer une gaye et volontaire obeyssance, et par icelle s'establir en la jouyssance d'une tres-heureuse domination, ayant assez esté enseigné en une tant utile science et pratique, par toutes les sortes de traverses, perils, travaux et difficultez, par lesquels les roys, princes, et grands chefs d'armées, qui ont esté battus de la Fortune, se sont trouvez ordinairement sujets : tout cela conformément au discours que luy en avoit un jour fait en vostre presence et en la sienne, le vieil bon-homme, M. de Segur Pardaillan, lequel neantmoins nous ne transcrirons point icy, pour y estre usé de propos un peu trop libres en ce qui regarde les puissances terriennes, et les-

quels par consequent pourroient estre mal receus ; mais reprendrons vostre responce sur le total, d'autant qu'elle nous semble plus circonspecte, en laquelle essayant d'imiter, en quelque sorte, son style, vous luy dittes qu'il avoit d'ordinaire des conceptions si relevées, un langage si épuré, disoit tousjours de si belles choses, et les exprimoit en termes si clairs, intelligibles et significatifs, qu'il ne devoit douter que vous n'y donnassiez, voire mesme avec singulier plaisir, delectation et contentement, toute l'attention qui leur seroit necessaire pour en retirer les profits et advantages que vous ne doutiez point s'y devoir rencontrer : et partant le priez vous de vouloir continuer son propos, sans crainte qu'il en pust estre fait de mauvais comptes sur vostre rapport, s'ils ne procedoient du Roy mesme (auquel à la vérité vous ne luy vouliez pas dénier que vous ne luy celeriez rien de tout ce dont il vous pourroit souvenir), d'autant qu'envers tous autres vous mesnageriez de sorte ces advis et conseils, qu'ils n'en pourroient mal user, ny en discourir à la mode des gens du temps, qui est de blasmer tout ce qui n'est pas de leur invention, ou qui surpasse la capacité de leur esprit.

Il reprit donc lors son propos ; mais avec des paroles que nous trouvasmes tant enveloppées lors que vous m'en fistes le recit, tant ambiguës et pleines d'équivoques, qu'il sembloit n'avoir eu autre dessein que de dire de belles et fastueuses paroles, qui ne peussent estre entenduës, ou pour le moins fussent si bien assaisonnées d'une double intelligence, qu'il restast en sa puissance dequoy y donner telles explications que bon luy sembleroit, et que le temps à

venir, l'estat des affaires, et les occasions luy fourniroient de sujet de le desirer; tellement que tout ce que nous peusmes faire lors, comme nous avons dit que vous nous en parlastes, fut d'en tirer quelque substance aucunement bien intelligible telle que s'ensuit, à sçavoir:

Qu'il ne falloit point douter que l'ouverture publique d'une guerre generale contre tout ce qui paroistroit estre de faction espagnole dans la chrestienté, ne fut un moyen pour, avec le temps, unir inseparablement en un mesme dessein la France et tous les roys, princes, potentats, republiques et villes qui redoutent la grandeur de la maison d'Autriche, et ne fut tres-efficacieux pour effacer dés à present une infinité de soupçons qui se formoient journellement dans l'esprit des plus loyaux et asseurez serviteurs de Sa Majesté en ce royaume, et ceux des plus certains alliez et confederez de cette couronne, dont il avoit parlé hors d'iceluy, la pluspart desquels desja aucunement mal satisfaits du changement advenu en la religion du Roy, sans s'estre soucié de pourvoir à l'honneur et seureté de ceux d'autre profession, lesquels, apres Dieu, se pouvans dire avoir esté les deffenseurs de sa vie et de son bon droit en cet Estat, commençoient à craindre que, se laissant peu à peu porter à la bigotterie de leurs haineux, il se rendit enfin persecuteur d'eux tous, au lieu de protecteur qu'il leur avoit esté par tant d'années; courant desja entr'eux des bruits qui sembloient n'estre pas du tout hors d'apparence ny de vraysemblance, à sçavoir, que le Pape et les cardinaux (1), obsedez et possedez absolument par la

(1) *Le Pape et les cardinaux*: il résulte des lettres du cardinal

puissance de la maison d'Autriche qui les environne et circuit de toutes parts, avoient promis, voire s'estoient obligez par serment solemnel de ne recevoir jamais le Roy à reconciliation avec le Sainct Siege, ny luy conferer la benediction apostolique (car c'estoient les propres termes dont il sçavoit bien que l'on usoit entre les Espagnols) qu'il n'eust approuvé, juré et signé une certaine quantité d'articles qui tendoient à luy faire entreprendre, conjointement avec les autres puissances catholiques unies à la maison d'Autriche en la chrestienté, l'extermination et ruyne absoluë, comme du temps des Albigeois, de tous ceux qui ne voudroient recognoistre les pontifes romains pour chefs de l'Eglise chrestienne, et se trouvoient ces opinions desja tellement enracinées dans les cerveaux de la pluspart des ministres et gens de synodes et consistoires, voire d'aucuns princes et grands personnages fort puissans et accreditez parmy ceux de la religion aussi bien dehors que dedans le royaume de France, qu'ils ne faisoient point de difficulté de conclurre lors qu'ils discouroient entr'eux de semblables affaires, comme d'une chose qu'ils estimoient indubitable, que ceux de la religion s'en alloient reduits en beaucoup pire condition qu'ils n'estoient du temps des plus furieuses guerres de la ligue, dautant qu'alors, comme ils le sçavoient tres-bien remarquer, ils vivoient sous les seuretez des edits publics, lesquels leur servoient de traittez conventionnels avec leurs roys, par les-

d'Ossat, que ces allégations sont entièrement fausses. Le roi d'Espagne fit, il est vrai, différer l'absolution, mais la cour de Rome ne pensa jamais à réaliser les chimères du fils de Charles-Quint sur la monarchie universelle. Le Pape sentoit trop que, dans ce cas, il n'eût plus été, suivant l'expression de d'Ossat, que *le chapelain de Philippe II.*

quels, selon le droit des gens, ils obligeoient leur foy, leur honneur et leur parole à l'entiere observation des promesses qui leur y estoient faites, et par icelles à les preserver et garantir de toute injure, violence et oppression, avoient lors, sinon par permission expresse, au moins par tolerance tournée en coustume par les laps du temps, un protecteur puissant et authorisé, tant par son eminente qualité de premier prince du sang et presomptif heritier de la couronne, que par ses grands biens et seigneuries, qui s'osoit nommer tel et hardiment entreprendre de les tenir en union, et user des prevoyances et precautions necessaires contre toutes invasions et subits attaquemens, avoit à la Cour ses agens à descouvert, pour y representer comme de par luy les plaintes de tous en general et d'un chacun en particulier; et en cas de refus et absolus desnis de justice, le courage et le pouvoir de deffendre leurs droits par armes, qu'il faisoit apres approuver pour justes et legitimes, voire avoir esté prises et gerées pour le service du Roy et le bien de l'Estat; au lieu que maintenant il sembloit que ceux de cette profession ne deussent plus esperer de vie, libertez, honneurs, biens et dignitez, qu'à temps et par tolerance (comme cela, ainsi que vous sçaviez bien, avoit esté demandé au Roy par les articles qui luy furent apportez à Fontaine-bleau par le sieur de Villeroy, de la part de messieurs de Lorraine, du Mayne et de Mercœur), ne subsistant plus en l'Estat, à present que Sa Majesté s'estoit faicte catholique sans avoir tesmoigné de s'estre souvenu en aucune façon de ce qui leur estoit necessaire, que sous le benefice d'une je ne sçay qu'elle trefve bastie à la

haste, ny n'avoient plus d'autre protecteur que celuy seul qui, par les dignitez où il estoit monté, le changement de religion qu'il avoit subitement fait, sembloit estre obligé à devenir leur partie, au moins s'il se vouloit faire croire vrayement converty et acquerir creance à Rome, et parmy les grandes et puissantes villes du royaume qui l'exciteroient incessamment à les affoiblir et diminuer; à quoy il estoit à craindre qu'il ne se portast trop facilement, tant pour son propre interest, qu'il se laisseroit persuader y estre attaché, que pour complaire aux puissans de ce siecle et aux grands corps et communautez, comme c'estoit l'ordinaire des hommes de courir aux plus prochaines et apparentes utilitez, et de se conjoindre et unir aux plus puissans et authorisez, outre tous lesquels maux estoient encor à redouter le grand credit que ses longues habitudes luy avoient acquis parmy eux, les douces cajoleries dont il leur useroit, esquelles il estoit des plus experts, et la distribution qu'il avoit en main de toutes les charges, honneurs, biens et dignitez du royaume, au charme de laquelle les plus cupides et desireux de tels advantages, qui faisoient tousjours le plus grand nombre, se laisseroient de sorte persuader, qu'il s'en trouveroit peu qui ne fleschissent sous ses volontez, et encor moins qui osassent contester contre luy les ordres, disciplines et reglemens qu'il avoit luy mesme autrefois tant et tant debatus et maintenus comme estans les seuls et uniques fondemens de la subsistance des eglises reformées.

Tous lesquels inconveniens bien et meurement examinez par les prudens, mieux sensez et pleins de zele et devotion, il ne falloit point douter que si

Sa Majesté ne se resolvoit de les mettre bien-tost en condition qui les asseurast contre tous les orages et tempestes de leur haineux et mal-veillans, ils n'essayassent de trouver en eux mesmes les remedes qui leur defailloient en autruy, et que pour y parvenir ils ne jettassent les yeux sur quelque protecteur de dedans ou dehors le royaume, pour y avoir recours en temps d'adversité, de quoy il avoit sceu qu'il s'estoit desja advancé quelques propos en un synode tenu à Sainct Maixant; lequel avoit adjousté qu'en attendant le choix, la probation et recognoissance d'un personnage de l'eminence, probité, puissance et capacité requise pour une tant importante charge, il seroit tenu une assemblée generale à Saincte Foy, pour en determiner, ou à tout le moins establir un conseil general de quelque nombre de deputez nommez par toutes les provinces, qui subsistast tousjours en un certain lieu, avec lequel eussent correspondance dix conseils provinciaux, en quoy ils estimoient à propos de separer tout le royaume, par les advis desquels ce conseil general prenant ses resolutions, il eust, en quelque petit nombre qu'il se trouvast, lors des occasions, non seulement autant de pouvoir qu'un protecteur approuvé, mais aussi qu'une assemblée generale composée des trois ordres accoustumez en France, tant pour envoyer les desputez en Cour y faire des requisitions pour tout le corps et chaque particulier, selon que l'occasion le pourroit requerir, que pour resoudre les difficultez qui surviendroient, et advoüer et authoriser ceux qui, pour se garantir d'oppression, seroient reduits à lever les armes sans commission du Roy, fortifier places et

prendre villes, chasteaux et deniers royaux; desquelles propositions il ne doutoit point que les plus animez et scrupuleux catholiques ne fissent grand bruit, et ne prissent sujet sur icelle de déclamer hautement contre tous ceux de cette profession, sans mettre en consideration les violences que l'on exerce contre eux, et la petite et fort tardive justice que l'on rend à leurs plaintes et doleances, à l'exemple de plusieurs qui se trouvans en felicité, et par consequent contens de leur condition, s'offencent contre ceux qui se plaignent du temps et de leur miserable fortune; dequoy tous ceux de la religion s'estimoient estre fort prochains, si une fois, comme la chose n'estoit pas trop esloignée d'apparence, Rome, l'Empire, la France, l'Espagne, l'Italie et leurs dependances s'unissoient ensemble en forme de croisade, comme il vous en avoit desja dit quelque chose, pour du tout exterminer dans la chrestienté tous ceux qui leur seroient de contraire creance, si eux aussi de leur costé, pour esviter tant de dangers qui les menaçoient, ne se confederoient sincerement et courageusement ensemble pour les devancer. Quoy qu'à tous ceux qui luy avoient tenu ou fait tenir ces langages, il leur eust mis en avant les difficultez infaillibles qui se rencontreroient en ces unions presupposées, et usé de toutes les remonstrances et raisons dont il s'estoit peu adviser pour leur oster ces fantaisies de l'esprit, si n'y avoit-il pû parvenir, y en ayant eu de si hardis et chauds en leur zele de luy dire que puis que le Roy avoit bien quitté le soin du salut de son ame pour parvenir plus facilement au royaume, qu'il se rendroit encor bien plus facile à laisser en arriere le

soin de conserver ses anciens et loyaux serviteurs, pour regner seurement et delicieusement.

Il vous tinst encor plusieurs autres discours sur ces mesmes sujets qui seroient trop longs à reciter, par tous lesquels il estoit facile à juger qu'il eust esté bien ayse, en donnant des apprehensions de tous ces accidens, de se rendre entremetteur necessaire de telles faciendes, et donnant occasion de croire, par ses discours affectez, qu'il pouvoit bien avoir esté l'autheur et le promoteur de ce qu'il attribuoit aux advis, fantaisies, craintes, défiances et pratiques d'autruy, comme l'experience future et la suite des affaires et de ces Memoires le pourront verifier.

Sur tous lesquels discours que vous escoutastes tout du long fort attentivement avec grande patience, et sans rien repliquer ny l'interrompre, vous respondistes apres, les distinguant seulement en trois chefs principaux, qu'encor que le Roy se fust faict catholique, si ne le cognoissiez-vous en aucune façon diminué d'affection envers ses anciens serviteurs, pour faire de l'honneur et du bien à tous ceux qui persevereroient en leur premiere loyauté, ny aussi envers tout le general des eglises reformées, ausquelles il estoit resolu, comme il vous l'avoit encor juré depuis un mois, de ne refuser aucunes des conditions qui seroient jugées necessaires pour la liberté de leurs consciences et conservation de leurs honneurs, vies, fortunes, biens et familles, tant pour le present que pour l'advenir, mais que ce seroit prematurément proceder et choisir une saison mal propre que de le vouloir presentement presser sur telles concessions, et encor plus imprudemment fait que d'en vouloir pre-

cipiter les expeditions, ny demander des asseurances par escrit pleines de perilleuses consequences, en un temps qu'il avoit tant d'affaires à démesler à Rome et dans le royaume, et tant de diverses sortes d'esprits à contenter.

Que quant aux alliances et confederations estrangeres dont il vous avoit parlé, c'estoit autant de chimeres que toutes ces unions du Roy avec ceux de la maison d'Autriche, d'autant que vous sçaviez de science qu'il y avoit une telle adversion qu'il n'en pouvoit ouyr parler sans horreur et despit; et que tout au contraire il n'avoit rien si bien gravé ny plus vivement empraint dans le cœur, que de pouvoir (apres avoir pacifié son Estat, et iceluy remis en lustre, richesse et force) faire une ferme et solide liaison avec tous les roys, Estats, princes et potentats de la faction françoise (la pluspart desquels il sçavoit bien estre de la religion, ou pour le moins ennemis de Rome et d'Espagne), pour la destruction de cette maison, qu'il voyoit bien avoir le dessein commencé dés Charles V, d'empieter, soit par force ou par fraude, la monarchie de la chrestienté, recognoissant en eux tous une telle ambition, qu'il n'y auroit jamais ny pieté, ny charité, ny religion, ny respect de Pape, de sainct siege, ny de parentage et d'alliance, qui les pust divertir de ce dessein, ny les empescher d'estendre leur domination par tout où leurs armes et la bonne fortune les pourront porter, ne faisant point de doute que luy, qui estoit des plus judicieux et intelligens en telles affaires d'importance, n'en eust les mesmes sentimens.

Que quant à la declaration de la guerre contre l'Espagne avant la pacification de dedans le royaume,

c'estoit, selon vostre jugement, une proposition des plus problematiques qui se pouvoit faire; mais que neantmoins les premieres raisons qui vous estoient venuës en l'esprit vous portoient à dire qu'il ne falloit encor rien innover, que c'estoit le chemin le plus seur et le moins sujet à diversité d'inconveniens, diverses experiences vous donnant sujet de croire que le Roy d'Espagne s'esvertuëroit bien d'une autre façon, lors qu'il se verroit directement attaqué, et qu'il yroit de son honneur, et d'une guerre purement sienne, qu'il ne faisoit à present qu'il ne se considere que comme simple auxiliaire; à quoy, comme affaire des plus importantes, il falloit bien penser avant la resoudre.

Et que pour le regard de son affection au service du Roy, vous croyez n'y avoir rien à desirer ny discourir là dessus, estant de trop longue main attaché par l'ame et par les sermens, à la gloire, grandeur et prosperité de Sa Majesté, et d'abondant si obligé à sa personne par abondance d'honneurs et biens receus d'elle, que ce seroit un des plus effroyables prodiges qui se sçauroit voir, lors qu'il viendroit à manquer de devoir en son endroit, ou qu'il auroit besoin d'estre conforté en iceluy, et que pour ceste cause ne luy usiez-vous d'aucunes persuasions sur ce sujet.

Nous serions trop longs et peut-estre ennuyeux, si nous voulions maintenant vous ramentevoir tout ce que nostre memoire nous fournit là dessus, à mesure que nous recherchons les plis, replis et cachots d'icelle; et partant nous nous contenterons de dire, en reprenant le fil de ce que vous luy distes sur la mort de sa femme et le desir que le Roy avoit qu'il vous

fit voir le testament qu'il disoit qu'elle avoit fait en sa faveur, que toutes vos instances furent inutiles, prenant pour excuse que cette donnation estoit dans une cassette, où, apres luy avoir fait lire, elle l'avoit mise elle mesme, l'avoit cachetée et à luy fait promettre de ne l'ouvrir point que pour s'en servir en justice contre ceux qui luy voudroient troubler ou disputer son bien-fait. Aussi bien ne le pûstes vous persuader à s'en aller trouver le Roy, ny luy envoyer aucune partie des trouppes qu'il luy avoit mandé estre prestes pour son service, d'autant qu'il ne pouvoit, comme il vous dist, quitter sa nouvelle seigneurie et encor moins sa forteresse sans inconvenient à redouter, ny aussi peu se deffaire de ses trouppes, les ayant distribuées dans les lieux importans de son Estat.

CHAPITRE XXVI.

Détails sur la réduction de Laon. Soumission de Poitiers. Mission confiée à Rosny. Mort du cardinal de Bourbon. Lettre de Henri IV sur cette mort.

La charge que le Roy vous avoit donnée, touchant M. de Boüillon, executée, vous en partistes, et repristes vostre chemin pour aller trouver le Roy pres duquel vous arrivastes le quatriesme jour, et d'abord fustes estonné de le rencontrer à cheval, à la portée d'harquebuse de Laon, qui s'en alloit à la chasse, sans qu'il luy fut tiré ny à plusieurs autres qui estoient plus pres des murailles une seule harquebusade; mais vous appristes aussi-tost que la capitulation estoit

faite à condition de remettre la place és mains du Roy, si, dans dix jours, elle n'estoit secouruë par une armée qui fist lever le siege, ou qu'il entrast huict ou neuf cens hommes de secours dans ladite place, comme ils avoient essayé de ce faire il n'y avoit que deux ou trois jours : ayant M. du Mayne envoyé environ ce nombre là dans la forest et à eux ordonné d'essayer d'y entrer la nuict, mais n'ayant peu faire si bonne diligence qu'ils ne fussent surpris dés la pointe du jour, estans encor pres d'une lieuë loin, ils resolurent d'en remettre l'execution à la nuict suivante, et, pour y parvenir plus facilement, ils se jetterent tous dans un boqueteau fort espois, avec dessein d'y passer la journée sans se descouvrir, ayant porté du pain et du vin avec eux, ce qui leur eust aisement succedé, car ce bois estoit esloigné de tous les quartiers ; mais il estoit arrivé que le Roy, en attendant l'expiration de la trefve et du terme donné pour la reddition, allant souvent à la chasse, tira par fortune vers ces quartiers là, et s'estant approché de ce bois, avec deux ou trois cens chevaux, ses gardes et quelques carabins, les chiens en questant, estant entrez dans ce boqueteau, descouvrirent tous ces soldats (lesquels ayant oüy le bruict de la chasse alloient connillant et se trainant quasi le ventre contre terre pour se cacher au plus espois et profond du bois), et s'estans mis à japper et aboyer apres, le Roy envoya des lacquais voir à quoy ils en vouloient ; lesquels les ayans veus, crierent que c'estoient des soldats des ennemis qui se cachoient ; et appellans tous leurs compagnons, ils se mirent à courir apres et trouverent ces pauvres gens si effrayez de se voir ainsi environnez sans au-

cune esperance de se pouvoir sauver, qu'ils jetterent tous leurs armes bas sans entrer en aucune sorte de deffence, et ainsi furent-ils deffaits, pris et devalisez, plutost par les laquais que par la noblesse de la Cour, les gardes du Roy ny carrabins. Si tost donc que vous approchastes du Roy vous mistes pied à terre, luy allastes faire la reverence, et luy vous ayant embrassé et dit que vous fussiez le bien revenu, il vous fit monter à cheval et vous entretint quasi tout le temps de la chasse, s'enquerant de ce que vous aviez veu, oüy, fait et appris en vostre voyage; dequoy vous luy rendistes compte fort particulier selon qu'il a esté dit cy-dessus.

A quoy il vous respondit en substance : « Voila les « fantaisies ordinaires de M. de Boüillon, qui vou- « droit tousjours estre l'entremeteur des intrigues et « broüilleries, voire bien souvent de celles dont il « est l'autheur, et faire durer la besongne afin de se « rendre necessaire; quant à sa donation, qu'il voyoit « bien ce qu'il en devoit croire, puis qu'il ne vous « avoit rien voulu faire voir; mais que neantmoins « estant maistre de la place, luy de la religion des ha- « bitans, et les apparens heritiers de creance con- « traire, l'estat de mes affaires, vous dit-il, requiert « que je tesmoigne d'estre content de ses procedures, « et de le vouloir maintenir en sa possession sans me « trop avant enquerir du titre d'icelle. » Et que pour ce qui touchoit la declaration de la guerre contre l'Espagnol, que c'estoit une affaire où il trouvoit autant de testes, autant d'opinions et sur laquelle il se deliberoit, ayant mis ordre aux affaires de la Picardie, de s'en retourner à Paris, y assembler un conseil de ses

principaux, plus intelligens et affidez serviteurs, pour y prendre resolution finale.

Quatre jours apres le Roy eut nouvelles de la reddition de Poitiers en son obeyssance et de quelques autres villes, les particularitez desquelles nous laissons aux historiens : le lendemain, le comte de Sommerive, les sieurs du Bourg et Jeannin, voyant que tous les secours promis leur avoient manqué, et que les peuples, ne pouvant plus supporter leur inique domination, estoient pres de tumultuer, ils remirent la ville de Laon en l'obeyssance du Roy ; lequel ayant mis ordre à ce qui estoit necessaire pour reparer ses ruynes et à sa conservation à l'advenir, vous envoya trouver M. le cardinal de Bourbon qui estoit tousjours à Paris et alloit de jour en jour diminuant, tant pour luy porter des nouvelles de ses bons succez que pour essayer de descouvrir des menées dont l'on luy avoit donné des advis ; et Sa Majesté s'en alla vers les frontieres faire une promenade, tant pour recevoir les villes de Picardie qui se mettoient en son obeyssance que pour essayer de mettre à execution quelques entreprises, qu'aucuns de ses serviteurs disoient avoir sur des villes d'Artois et Hainault, toutes lesquelles particularitez nous laissons à l'histoire generale, tant pour ce que tous ces desseins manquerent, que pour ce que vous estiez ailleurs.

Et dirons seulement en passant que, vous estant à Paris, monsieur le cardinal vous monstra une lettre, par laquelle on luy mandoit que M. du Mayne voyant Laon pris, que toutes les villes de Picardie, qui estoient en la puissance des peuples, l'abandonnoient, et que M. de Guyse employoit ses amis pour se re-

concilier et faire sa condition avec le Roy, avoit, par l'advis du president Jeannin (1), qui de long-temps l'en solicitoit, resolu d'essayer de reünir ses forces trop esparses, et se reduire en une seule province qu'il designoit tousjours devoir estre la Bourgongne, tant pour ce qu'il la possedoit quasi toute, que pource qu'elle estoit avoisinée de la Savoye, Franche-Comté, Suysse, Allemagne et Lorraine, que pource qu'elle appartenoit de droit et par legitime succession au roy d'Espagne, duquel il y auroit moyen d'en obtenir la cession, et par l'ayde du Pape et de l'Empereur la faire eriger en royaume, comme elle en avoit porté le tiltre autrefois, et plusieurs autres raisons de vanité, que cette lettre disoit luy avoir esté alleguées par le president Jeannin; ausquelles ayant defferé apres avoir mis de grandes et fortes garnisons, la pluspart d'estrangers dans Dourlans, la Fere et Soissons, il s'estoit acheminé vers la Bourgongne. Nous laissons encor à l'histoire generale toutes les particularitez et factions de guerre qui se passerent en Bretagne entre M. d'Aumont et de Mercure, l'un assisté des Anglois, avec lesquels il prit Morlais et Quinper, et l'autre des Espagnols, par le moyen desquels il construit le fort du Croisil, pour incommoder le Havre de Brest; je laisse aussi à l'histoire plusieurs beaux exploits de guerre qui se firent en Provence, Dauphiné, Savoye et Piedmont, entre M. de Savoye et messieurs de Lesdiguieres et de Crequy (2), esquels la fortune favorisa tantost les uns, tantost les autres, dont le plus grand

(1) *Du president Jeannin* : les auteurs des OEconomies royales sont les seuls qui attribuent ce conseil à Jeannin. — (2) *Crequy* : il étoit gendre de Lesdiguières.

inconvenient fut la défaite et prise de M. de Crequy. Il se fit aussi en Bourgongne des choses admirables, qui commencerent à la fin de quatre vingts quatorze, et ne finirent qu'en avril quatre vingts quinze, sur tout en la ville de Beaulne, dont les habitans firent des merveilles, tant en affection envers le Roy et leur patrie, qu'en courage, resolution et perseverance, ayant, par eux seuls, défait, ou chassé, ou contraint de s'enfuyr dans le chasteau une grande et forte garnison que M. du Mayne avoit mise dans leur ville: s'estans retranchez et barricadez contre ledit chasteau, ils appellerent M. de Biron à leur secours, auquel ils permirent d'entrer avec une armée dans l'enclos de leurs murailles, et de là loger chez eux six sepmaines durant que dura ce siege du chasteau, lequel estoit fort bon, ayant esté continuellement attaqué pied à pied, ensemble par une furieuse batterie de douze canons. Pendant que vous fustes à Paris, et le Roy en Picardie, Sa Majesté ayant esté advertie par un courrier que vous luy envoyastes tout expres, pour luy faire sçavoir au vray la mort de monsieur le cardinal, il vous escrivit une lettre là dessus, et touchant la disposition des benefices de monsieur le cardinal, dont la teneur ensuit:

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, j'ay sceu la mort de mon cousin le cardinal de Bourbon, dequoy je suis bien marry, pour y avoir perdu un bon parent et serviteur qui m'aymoit en verité: force gens m'ont demandé de ses despoüilles; à tous j'ay dit que j'en avois desja disposé. Maintenant que vous estes par de là, voyez si vous

ne pourriez point faire envers l'abbé de Tiron, qu'en luy baillant l'archevesché de Roüen qui vaut trente mil livres de revenu pour le moins, vous pourriez disposer les choses de façon que les abbayes de monsieur le chancelier et du Rollet leur demeurassent, qui m'en demandent de recompense sur ladite despoüille deux fois plus qu'elles ne vallent. Je croy qu'il pourroit contenter le chevalier d'Oyse, en luy faisant quatre mil escus de pension sur l'archevesché, et ce faisant, il luy demeureroit, outre la recompense de celle que pretend ledit abbé de Tiron, prés de deux mil escus à son profit, pour luy ayder à soustenir la dignité. Quant à l'abbaye de Sainct Oüen, j'en recompenseray quelqu'un de mes serviteurs, mais à quiconque je la bailleray ce sera à la charge de vous bailler dix mil livres de pension; mesnagez cette affaire avec dexterité, et m'en rendez responce en toute diligence par homme expres. Souvenez-vous de dire à monsieur l'archevesque, s'il l'est, que je veux achepter Gaillon de luy, mais que je luy en donneray recompense, et que cela se fera à loisir. Sur ce Dieu vous ait, mon amy, en sa garde.

HENRY.

A Paris, ce 26 may.

CHAPITRE XXVII.

Conduite de d'O, surintendant des finances. Mort de ce ministre. Lettre de Rosny au Roi, sur les moyens de rétablir la paix, et de faire fleurir le royaume. Suite de la négociation avec le duc de Guise. Accommodement.

Outre toutes les affaires cy-devant dittes, vous fustes employé en plusieurs autres, dont la premiere concernoit une certaine lettre que vous receustes de M. de Lieramont, gouverneur du Castelet, deux jours apres celle du Roy, par laquelle il vous prioit de parler à M. d'O, pour donner ordre à luy faire payer sa garnison, fournir quelque argent pour les fortifications de sa place, et pour y mettre des armes, outils et munitions de guerre et de bouche, ce que vous fistes avec grande instance, voire mesme jusqu'à luy protester que si la place venoit à estre prise on luy en imputeroit la faute; mais pour tout cela il n'en fit rien davantage, et n'en pûstes jamais avoir autre responce, sinon qu'il y avoit des affaires bien plus pressées et de plus grande importance que le Castelet, ausquelles il falloit pourvoir avant que de penser à celle là; et, voyant que vous l'aviez quitté comme tout en colere d'une telle responce, il se tourna vers les sieurs d'Edouville et de Mouchy, qui estoient prés de luy et avoient entendu vos instances et contestations, et leur dist, comme vous le sceustes depuis du dernier qui avoit espousé une de vos parentes: «Par le corps-« bieu il nous la baille belle avec son Castelet et son « Lieramont; car j'ayme mieux voir la place entre les

« mains des Espagnols que des huguenots, parce que « des premiers, il y aura esperance de l'en pouvoir « retirer et des autres jamais, le Roy les favorisant de « sorte en son cœur qu'il leur donneroit plustost de « nouvelles places que de leur en oster. »

Peu avant vostre arrivée à Paris, comme environ le quinziesme ou seiziesme de juillet 1594, s'estoient faits les plaidoyers contre et pour les jesuistes, sur lesquels il se faisoit des discours bien divers, selon la varieté des humeurs et fantaisies, dequoy nous laisserons les particularitez à l'histoire generale.

Quelque temps apres, le Roy ayant receu en son obeïssance les villes de Montreüil, Abbeville, Amiens, Peronne et autres villes, et fait son entrée en aucunes d'icelles, toutes lesquelles particularitez nous laissons à l'histoire ; voyant l'hyver approcher et voulant prendre resolution sur une trefve que luy demandoit M. de Lorraine, et les instances que luy faisoit madame de Guyse, de vouloir recevoir son fils à son service, estant chose qu'elle avoit tousjours solicitée envers luy, sans l'y avoir pû faire resoudre jusques alors, il s'achemina vers Paris, où peu apres M. d'O tomba malade d'une retention d'urine, de laquelle il mourust au bout de quelques jours ; et se vit lors une chose merveilleusement estrange, pour un homme qui avoit l'administration, voire quasi absoluë disposition de toutes les finances de France, par les mains duquel estoit passé plus de quatre millions de livres de deniers à luy appartenans, et qui faisoit une despence des plus splendides en toutes sortes de choses qui fust à la Cour, que n'estant pas encor mort, ny mesme du tout hors d'esperance de guerison,

quelques-uns de ses parens qui faisoient profession d'amitié avec luy, de ses domestiques et autres qui se pretendoient ses creanciers, firent saisir tous les meubles de son logis, et aussi-tost les enlever, voire jusques à faire destendre la propre tapisserie de la chambre où il respiroit encores.

Quelques jours apres le Roy s'estant laissé persuader aux instances de madame et de mademoiselle de Guyse (1) (lesquelles se ressentant de l'honneur qu'elles avoient de luy estre, l'une au premier degré de cousine, et l'autre au second, l'affectionnoient de sorte, qu'elles l'en importunoient incessamment), il fit donner des passeports pour les sieurs de la Rochette, de Pericart et Bigot, lesquels M. de Guyse desiroit d'envoyer vers Sa Majesté, afin de requerir quelques conditions, et convenir du temps et du lieu propre pour luy venir faire ses submissions, et commist messieurs le chancelier de Chiverny, le duc de Retz et le secretaire d'estat Beaulieu-Ruzé, pour traitter avec eux; entre lesquels s'estant fait plusieurs conferences, et passé plus de dix jours sans venir à aucune conclusion, madame de Guyse, ennuyée de telles longueurs, vint trouver le Roy, comme il se promenoit avec vous, vous parlant de la mort de M. le cardinal de Bourbon, et en suitte d'une lettre que vous luy aviez escrite touchant l'estat de ses affaires, en 1593, peu avant son changement de religion, se pleignant de l'avoir perduë, et disant qu'il eust bien desiré d'en avoir autant si vous en aviez gardé coppie, de laquelle vous luy en fistes faire une par Balthazar,

(1) *Mademoiselle de Guyse :* la même dont il est parlé aux notes des pages 4, 5 et 225 de ce volume.

vostre secretaire, qui nous en bailla autant, que nous avons bien voulu inserer icy, encor que ce soit hors de temps et de son lieu, pource qu'elle nous a semblé assez bien faite, et representant en quelque sorte l'estat confus de cette année là, estant telle que s'ensuit :

Entrelassement d'une grande lettre escrite par M. de Rosny au Roy, dés l'année 1593.

SIRE,

Comme en un grand embrazement, à l'extinction duquel les interests publics et privez obligent aussi bien les petits que les grands, et les foibles que les forts, de s'employer à bon escient, nul à mon advis ne se rencontrera si desraisonnable que de vouloir blasmer celuy lequel, par foiblesse, indigence ou autre incommodité, manquant de jetter sur ce feu un seau ou autre grand vaisseau plein d'eau, y accourroit neantmoins avec le pot et l'esguiere pour essayer de suppléer, par ce tesmoignage de zele et devotion, tous les defauts de son impuissance : aussi ay-je estimé que moy considerant les desordres, confusions et combustions qui agitent cette pauvre France, ma chere patrie, et reduisent quasi toutes les provinces de vostre royaume en feux et en flammes allumées par la haine des malins et envieux de vostre gloire et vertu, par la rage et la furie des fausses devotions et zeles inconsiderez des factions populaires, et par l'audace, ambition, avarice et vanité des plus puissans et authorisez de vos sujets, je ne serois sujet à aucune reprehension, ny mesme taxé d'impertinence et temerité, sur tout par ceux qui auront bonne intention

et quelque judicieuse equanimité, si à l'exposition de ma vie et à l'employ ordinaire de ma personne, de mon travail et de mes moyens pour essayer d'ayder à esteindre ou à tout le moins moderer tels grands et iniques embrazemens des cœurs et des courages mal intentionnez, j'adjoustois, par forme de supléement à mes plus grands defauts, quelques advis et conseils que mes ordinaires meditations et consultations sur choses tant importantes m'ayent peu suggerer, et les expediens qu'en feüilletant les histoires je me suis imaginé de pouvoir estre propres pour medeciner telles langueurs et maladies d'Estat; lesquels, quelques foibles et debiles qu'ils puissent estre, voire peut-estre impertinens qu'ils soient estimez par aucuns, ne demeureront pas neantmoins du tout inutiles et infructueux, au moins selon mon opinion, s'ils sont considerez selon mon zele et devotion, examinez par les regles de patience, de prudence, et pratiquez par ordre et par degrez selon les saisons et les occasions, et non prematurément, précipitamment, ny à contretemps.

Lesquelles ouvertures j'essayeray d'assaisonner de telle briefveté, qu'elle les puisse exempter du tout ennuyeux examen et longue consideration, et consultation; et suivant ce que diverses experiences ont apris aux mieux censez aussi bien qu'à moy, que les plus efficacieux conseils et resolutions entre plusieurs bons fondemens, en ont trois principaux et quasi infaillibles, à sçavoir pour le premier les causes et les raisons des substances des choses et des reelles pretentions; pour le second, les rapports, paralleles et comparaisons des affaires des personnes et des vertus, mœurs

et affections, et pour le troisiesme, les exemples, imitations et pratiques des conseils, des desseins et des operations : dans lesquelles trois bornes et limites me reduisant absolument en cette lettre et me dispensant de toutes autres ouvertures qui les pourroient obscurcir, envelopper ou rendre moins intelligibles par leur prolixité, et par consequent moins efficacieux, je prendray la hardiesse de dire à vostre Majesté, pour ce qui concerne le premier fondement, que toutes sortes de droits et de raisons militent en sa faveur, soit que l'on regarde le sang et la naissance, lesquels vous ayant rendu et prince et legitime Roy, puisqu'estes descendu de race royalle des deux costez par de tant antiques et de si longues successions de grands roys, sont cause que toute haute pretension qui en un autre se pourroit qualifier du tiltre de vanité, audace, presomption et ambition, prendra en vous celuy de juste, equitable et loüable resolution, soit que l'on regarde en vostre personne royalle, la merveille des roys de nostre siecle, tant et tant d'excellentes vertus, morales, politiques et militaires, et sur toutes cette douce et familiere conversation tant agreable, cette clemence incomparable, de laquelle il y a tant d'exemples que chacun en est ravy; cette generosité, vaillance, experience, celerité aux executions et admirable suffisance et capacité au fait des armes, n'y ayant quasi jamais eu roy, prince, ny chef d'armée, qui se soit trouvé en tant de sieges, combats, escarmouches et batailles, ny qui ait si souvent mis la main à l'espée que vous avez fait, qui sont autant de charmes pour acquerir et conserver les cœurs; soit que l'on regarde le restablissement et la manutention de

ce royaume en son ancienne gloire, amplitude, opulence et splendeur, la paix, le repos, l'honneur, le contentement et le soulagement de tous vos sujets, de toutes sortes de qualitez; soit mesme que l'on considere les substances de tous les royaumes, Estats et republiques estrangeres, qui desirent les uns se delivrer de l'esclavitude espagnole et de ses attaquemens, et les autres se garantir d'icelle : tous lesquels ne peuvent entrer en de si douces esperances et moins encor en ressentir les effets, que par le moyen des benignes influences du brillant soleil de vos vertus, par les fructueuses operations de vostre bel esprit et genereux courage, et le bon-heur entier de vos sacrez auspices; au lieu qu'en vos iniques ennemis tous ces grands advantages manquent absolument, n'y ayant, pour le premier chef, gueres plus de trois cens ans que ceux de cette nouvelle maison Austrienne (car de l'ancienne de laquelle j'ay l'honneur d'estre descendu de par la maison de Coussi, ne sont-ils nullement) n'estoient que des petits comtes de Haspbourg et de Quibourg, lesquels ne tenoient rang que de gentilshommes qui entroient à la solde des villes, comme Strasbourg, Basle, Zurihe et autres; lesquels se fussent tenus bien honorez de servir les roys, vos devanciers, de leur temps, en qualité de maistre d'hostel et de camp, comme Raoul, le chef de leur maison, au fils duquel commença la souche de la nouvelle maison d'Austriche en quittant leur premier surnom, le fut d'Othocarus, roy de Boheme; secondement nulle des personnes de ceux de cette maison qui subsistent à present n'estans eminens en vertus morales, ny en science, ny experience à la guerre, ny en gloire,

honneur et haute renommée entre les hommes; et en troisiesme lieu leur orgueil, fierté, insolence et ambition, estant non seulement formidable, mais aussi en execration et horreur à tous princes, roys et republiques qui veulent vivre en honneur et liberté, et leur aspre domination insupportable à qui en a esprouvé la rigueur et la cruauté.

Quant au second fondement des trois cy-dessus posez, qui est celuy des rapports et comparaisons des personnes, vertus et fortunes, de crainte d'estre trop ennuyeux à vostre Majesté, je n'en iray point rechercher dans l'antiquité, ny parmy les nations estrangeres, voire mesme n'en choisiray-je que quatre d'entre tous vos illustres predecesseurs, qui seront Clovis I, Charles le Grand, Philippes Auguste et Charles le Sage, lesquels, sans m'arrester par cette lettre aux particularitez de l'histoire, mais me contentant de prendre le sommaire de leur vie pour en faire un raport avec la vostre, j'ay choisis expres, pour ce qu'entr'eux et vous il m'a semblé y avoir plus de conformitez de personnes, vertus, mœurs et fortunes qu'entre nuls des autres; d'autant qu'ils eurent tous quatre, comme vous, une grande vigueur, force et disposition de corps (reservé le dernier qui la perdit par un malefice), une vivacité d'esprit et intelligence merveilleuse, une solidité de jugement admirable et une ame toute genereuse et magnanime, le miracle du monde en vaillances, victoires et misericordes; qu'ils eurent encor comme vous, leurs Estats divisez en partialitez et factions populaires, voire telles fois tellement envahis par les estrangers ou embarrassez de rebellions par leurs sujets, qu'ils n'en possedoient

paisiblement que la moindre partie; qu'eux encor, comme vous, par une constante resolution et hardiesse incroyable, poursuivirent leurs legitimes droits sans s'exempter des labeurs, peines et perils, qu'attirent apres elles les grandes et longues guerres; et qu'eux enfin, tous couverts de lauriers et glorieux de triomphes, comme j'espere en Dieu que vous serez un jour, ayant reduit leurs sujets en devoir et obeyssance, et chassé les estrangers de leurs Estats, ils s'appliquerent diligemment et perseveramment à reformer les abus, malversations et corruptions qui s'estoient glissées dans les personnes et les affaires de toutes qualitez durant la licence des armes civiles; et par ce moyen s'estans tirez des necessitez semblables aux vostres, ils soulagerent leurs sujets, rendirent leurs royaumes riches et opulens, et firent trembler tous leurs mauvais voisins, comme non seulement j'espère, mais crois absolument que vous ferez, s'il plaist à vostre Majesté de prendre une ferme resolution sur ce que je vous representeray, puis qu'en l'exemplaire imitation et operation des advis, conseils, expediens, moyens et procedures, qui ont esté suivis par ces quatre grands, sages et valeureux monarques, gist le troisiesme et dernier, mais le plus solide fondement de la substance des affaires, duquel, pource qu'il consiste en grande diversité de parties, j'en discoureray de bouche, avec vostre Majesté, à diverses reprises, selon que je verray qu'elle y prendra goust et qu'il luy plaira de m'en donner le temps et le loisir; et cependant, comme par forme d'eschantillon et theses generales, laissant le surplus, ensemble les hypotheses et les specialitez, à la vive voix, je feray par

cette lettre huict sortes d'ouvertures et propositions à vostre Majesté, desquelles la meditation m'a semblé luy estre absolument necessaire, afin de les pratiquer, apres y avoir bien pensé, peu à peu par progrez de temps, et selon que vostre prudence et admirable sagesse le jugeront à propos.

Desquelles la premiere consiste à reduire toutes les revoltes et rebellions de vostre empire à une deüe et volontaire obeyssance, par le moyen des expediens que je vous proposeray et trouverez, je m'en asseure, de facile execution.

La seconde, à esteindre et amortir toutes les haines, envies et animositez d'entre les partis et religions diverses qui sont dans vostre Estat, en quoy vostre seul exemple et volonté absoluë pourra tout.

La troisiesme, à faire une perquisition bien exacte de toutes les facultez et revenus du royaume, de quelque nature et qualité qu'ils puissent estre, avec un esclaircissement bien particulier des causes, origines, establissemens et perceptions d'iceux, ensemble des droits et redevances qui ont esté abolis par le temps, la negligence des officiers, et autres causes que l'on pourra descouvrir, et des amenagemens et ameliorations qui se pourront faire sur les uns et les autres.

La quatriesme, un estat bien particulier de toutes les debtes ausquelles la France peut estre obligée, soit à cause des engagemens et alienations de domaines, ou autres revenus, soit par creations et constitutions de rentes, sur toutes les diverses natures de revenus, soit par affectations de gages, taxations, droits et attributions d'officiers de toutes sortes, soit par recognoissances particulieres en vertu d'arrests du

conseil et des cours souveraines, ou par vertu d'acquits, lettres et mandemens patents, et receptions expediées, en approfondir la cognoissance jusques à la cause, source et origine d'une chacune d'icelles, et regarder aux moyens de les regler, diminuer et acquitter peu à peu, de temps en temps, selon que l'estat des affaires et les qualitez des personnes le pourront permettre.

La cinquiesme, de faire un registre bien certain de tous les officiers royaux qui sont au royaume, tant commençaux et militaires, que de judicature, police, escritoire et finance, avec une specification de ceux qui sont absolument necessaires, et de ceux dont l'on se pourroit bien passer, afin de les diminuer peu à peu, ensemble leurs gages, droicts et attributions, autant que l'estat des affaires le pourra permettre, dequoy faire il sera mis en avant des expediens faciles pour y parvenir.

La sixiesme, de faire un estat de toutes les villes, chasteaux et forteresses royalles et seigneuriales qui sont de consequence, auquel soit specifié celles qui sont absolument necessaires pour la deffense et seureté du royaume, celles qu'il faudra essayer de démolir peu à peu lors que les gouvernemens vacqueront, ou que les qualitez des personnes qu'il n'est pas à propos d'offenser le permettront.

La septiesme, de faire une visitation generale de toutes les frontieres, limites et confins du royaume, avec les observations necessaires, principalement és costes maritimes, afin d'en dresser des cartes bien exactes, ausquelles soient remarquées toutes les ambouchcures des rivieres, les hauteurs des marées,

les rums des vents, les rades, abris, cales, ports, havres, et leurs profondeurs, et sur tout les lieux où il y a ou se pourroit faire de bons ports et havres, pour l'entrée, residence et conservation des plus grands vaisseaux de guerre, afin d'essayer de rendre la France aussi puissante et forte par la mer qu'elle l'est par la terre.

La huictiesme, de faire en premier lieu une deuë recognoissance par visitations, gratifications et payemens de debtes envers tous les roys, potentats et republiques estrangeres, desquels la France a esté et est encor tous les jours assistée en ses urgentes necessitez, puis essayer de faire et former une bonne union, alliance et confederation entre tous les potentats qui hayent ou apprehendent la domination d'Espagne et d'Austriche, entr'eux premierement, et puis conjoinctement avec vous, afin d'en former des desseins conformes aux sagesses, prudences, puissances et generositez de vous, et de tant de grands roys cy-dessus nommez, suivant ce qui s'en pourra proposer de vive voix, avec plusieurs autres particularitez pour la facilité des executions qui ne se trouveront à mespriser en l'essay d'icelles.

Or ne doutay-je nullement, sire, que si vostre Majesté communique prématurement toutes ces miennes propositions à des personnes que je sçay bien, ils ne les blasment, voire peut-estre ne les accusent d'impertinence, precipitation et temerité, comme advancées les unes devant leur temps et leur saison, et les autres pleines d'extravagances et impossibilitez, voire que vostre Majesté mesme, si elle en fait jugement avant que de m'avoir entendu, sur les temps,

les formes et les manieres diverses que j'estime estre propres pour cet effet, n'en prenne quelque impression ; mais nonosbtant tout cela si ne perdray-je point courage, et ne laisseray de me faire fort que si vostre Majesté se veut resoudre à constituer toutes ses plus ordinaires delectations, plaisirs et passe-temps, en l'exaltation de son honneur, gloire et renommée, et d'employer toute la vigueur de son corps, la vivacité de son esprit et la solidité de son jugement, en l'execution de ces choses, que vous n'en perceviez des fruicts encor plus doux que je ne les ose dire, voire que vous ne voyez un tel calme dans vostre royaume, une tant volontaire obeyssance en tous vos sujets, une telle amour de vos peuples, une telle affluence de biens et richésses dans vostre Estat, un si grand amas de tresors, armes, artilleries, munitions et vivres, et vostre personne et vostre reputation estre en telle admiration et veneration entre les potentats, peuples et nations estrangeres, que vous entreprendrez encor choses plus hautes que je ne me les scaurois imaginer. Sur laquelle esperance, voire certitude, je supplieray le createur, etc.

Or retournans à madame de Guyse, qui s'ennuyoit des remises dont l'on usoit au traitté de son fils, laquelle trouvant le Roy qui vous tenoit par la main et parloit à vous, comme il a esté dit cy-dessus, elle luy dit demy en colere.

« Sire, vous nous avez baillé trois hommes pour « faire le traitté de mon fils, avec lesquels je crains « que nous ne conclurrons jamais rien si vostre Ma- « jesté n'y donne ordre, car l'un ne fait que hausser « les espaules sans dire autre chose sinon : Il y faut

« voir, il y faut bien adviser et faisons mieux;
« l'autre parle incessamment sans rien determiner,
« ny qu'aucun de la compagnie, ny peut estre luy
« mesme, puisse clairement entendre ce qu'il veut
« dire; et le dernier est tousjours en furie et en co-
« lere, ne fait que nous menacer, user de reproches,
« dire qu'il ne nous faut rien accorder, et que nous
« sommes encor heureux que vous nous receviez à
« mercy et nous donniez la vie; mais ce ne seroit pas
« nous recevoir en vos bonnes graces ny nous donner
« la vie que de nous desnier vos bien-faits, faveurs et
« liberalitez : car sans icelles nous ne sçaurions vivre,
« ny mesme, pour le regard de ma fille et de moy,
« posseder aucune joye ny contentement. »

Sur quoy le Roy, tout esmeu de la voir parler d'une telle affection, qu'en luy prenant et baisant les mains comme par force, les larmes luy en venoient aux yeux de trop grand ayse, il luy dit : « Hé bien!
« ma cousine, que desirez-vous de moy? car de
« toutes choses possibles et qui ne me seront point
« deshonorables ou trop dommageables à mon Estat,
« je n'en refuseray une seule à l'affection que vous
« me tesmoignez. Voulez-vous donc que je vous
« baille d'autres de mes serviteurs, pour voir s'ils
« feront mieux et plus diligemment que ces trois dont
« vous vous plaignez? S'il n'y a que cela à faire pour
« vous contenter, je le vous accorde de bon cœur;
« partant choisissez en vous-mesmes quelqu'un en
« qui vous sçachiez bien que je me fie, et il ne vous
« sera point refusé. » Et lors elle luy respondit toute joyeuse : « S'il vous plaisoit, sire, nous bailler celuy-
« là seul que vous tenez par la main (qui estoit

« vous), lequel s'est desja entremis de tant d'autres « traittez, negociations et affaires, et vous y a servy, « ainsi que je le vous ay oüy dire, tant loyallement « et heureusement, vrayement vous nous obligerez à toute extremité. — Quoy, repartit lors le « Roy (parlant de vous), ce meschant huguenot! « vrayement je le vous accorde fort franchement, « encor que je sçache bien qu'il est vostre parent et « qu'il vous ayme infiniment; » et, sur l'heure mesme, voyant M. de Gesvres assez proche de là, il le fit appeller et luy commanda de vous dépescher une commission qui fut seellée du grand seau, quoy qu'avec quelque espece de regret de monsieur le chancelier, qui avoit eu cette mesme charge; lequel neantmoins, comme il estoit souple et un des plus civils et advisez courtisans de son siecle, ne vous en fit aucun semblant, mais au contraire, vous dit: « Je suis bien ayse « que vous ayez ce pouvoir, car le Roy ne le pouvoit « mettre en meilleure ny plus heureuse main que la « vostre; et partant me sera ce contentement de voir « que vous fassiez mieux que nous n'avons fait; » de laquelle commission la teneur ensuit.

« HENRY, par la grace de Dieu roy de France et de « Navarre, à tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, salut. Sçavoir faisons que pour « l'entiere et parfaite cognoissance et confiance que « nous avons de la personne de nostre cher et bien « aimé conseiller en nos conseils d'estat et privé, nostre « chambellan ordinaire et capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, le sieur baron de « Rosny, Maximilian de Bethune, et de ses sens, suffisance, loyauté, prud'hommie, experience et bonne

« diligence et bien memoratifs des grands et signa-
« lez services qu'il nous a rendus depuis longues an-
« nées en plusieurs affaires de paix et de guerre ; ice-
« luy pour ces causes et autres bonnes et grandes
« considerations avons commis, ordonné et deputé,
« commettons, ordonnons et deputons par ces pre-
« sentes signées de nostre main, pour se transporter
« par tout où il jugera que besoin sera, et traitter en
« nostre nom avec le sieur duc de Guyse, ou ceux
« qu'il députera, et tous autres qui voudront recog-
« noistre leur devoir et se soûmettre en nostre obeys-
« sance, dans la province de Champagne, et notam-
« ment pour reprendre, continuer et amener à sa
« perfection, le pourparler qui a esté commencé pour
« cet effet avec nostre tres-chere et bien aymée cou-
« sine la duchesse de Guyse, les sieurs de la Rochette
« et de Pericart, pour la reduction de ses enfans, et
« tous autres à la recognoissance de nous comme es-
« tant leur Roy legitime et prince souverain ; et pour
« y parvenir, convenir avec elle et autres qui auront
« pouvoir de sesdits enfans des conditions et moyens
« raisonnables pour eux remettre en leur devoir,
« leur accorder et promettre tout ce qu'il verra bon
« estre, et, selon qu'il est amplement informé de
« nostre intention, pour les bien et favorablement
« traitter, tant pour la seureté et conservation de
« leurs personnes que celles de leurs dignitez, hon-
« neurs, estats, charges et biens, qu'en gratifications
« particulieres, selon qu'ils voudront bien meriter de
« nous et du public et en cette occasion, et sur tout
« ce que dessus passer, arrester et signer tels articles
« et promesses, et en telle forme qu'il sera requis et

« necessaire ; et generalement faire traitter, convenir « et accorder, pour l'effet susdit, tout ce qu'il appar- « tiendra, et ainsi que nous mesmes ferions ou faire « pourrions si present en personne y estions, jaçoit « que le cas requist mandement plus special qu'il « n'est contenu en cesdites presentes, par lesquelles « promettons, en bonne foy et parole de Roy, avoir « agreable, et tenir ferme et stable tout ce que par « ledit sieur baron de Rosny sera fait, geré, traitté « et promis en nostre nom touchant les choses sus- « dites, circonstances et dépendances d'icelles, le « ratifier, approuver, observer et accomplir de poinct « en poinct, selon sa forme et teneur, et en relever « et indemniser ledit sieur de Rosny et les siens. En « tesmoin dequoy nous avons fait mettre nostre grand « seel en ces presentes ; car tel est nostre plaisir.

« Donné à Paris le 15 de juillet, l'an de grace 1594, « et de nostre regne le cinquiesme. HENRY. Et plus bas « sur le reply, par le Roy, POTHIER. »

Or estoit-il arrivé pendant tous ces delais et remises qui avoient esté interposées en la conclusion de ce traitté (en partie à cause des excessives demandes que faisoient les députez de M. de Guyse, suivant la coustume des peuples qui se sentent les plus forts, qui est d'estre muables, volages et legers, aymer à changer de condition, et se porter ordinairement d'une extremité à l'autre) que ceux de Reims, ayant eu advis qu'entre les villes, qu'ils se faisoient forts de remettre en l'obeyssance du Roy, ils se prevalloient principalement de la leur, et eux ayans commencé, dés il y avoit desja plusieurs mois, à s'ennuyer de cette domination turbulante des Lorrains,

ils eussent bien voulu essayer, en se donnant eux mesmes au Roy, de s'en advantager de quelques immunitez et privileges; et pour cet effet travailloient-ils à s'asseurer des plus remuans et hardis de leur ville, et mesmes mettoient desja des corps de garde du peuple la nuict aux places, et le jour aux tours et portaux de la ville. Dequoy M. de Guyse ayant senty le vent, et, craignant s'il temporisoit davantage que non seulement ceux de cette ville luy eschapassent, mais aussi qu'il ne leur eschapast pas, il manda par courrier expres à sa mere et aux sieurs de la Rochette et Pericart, pour les conjurer que, se departant des poincts où il se rencontroit le plus de difficultez, ils eussent à conclurre promptement avec vous qui estiez son parent et son amy, et qu'il sçavoit bien que le Roy avoit de nouveau commis pour traitter avec eux: tellement que dés la seconde fois que vous vous assemblastes avec eux, vostre negociation fut renduë si heureuse par les accidens cy-dessus, que vous les fistes departir de l'estat de grand maistre de la maison du Roy, dont avoit esté pourveu M. le comte de Soissons, lors du meurtre de M. de Guyse, du gouvernement de Champagne, possedé par M. de Nevers, depuis le mesme temps et pour les mesmes causes, et de tous les benefices qui avoient appartenu au cardinal de Guyse, et sur tout de l'archevesché de Reims, dont estoit pourveu M. du Bec, parent de madame de Liancourt, qui estoient les trois poincts, sur lesquels tomboient les plus grandes difficultez, ayant mis en avant de bailler à M. de Guyse, au lieu de tout cela, le gouvernement de Provence, sçachant bien que le Roy, pour plusieurs raisons ne le trouveroit pas mauvais, voire mesmes

peut estre en seroit tres-ayse, afin de pouvoir opposer quelque puissant competiteur à M. d'Espernon, qui se vouloit maintenir en iceluy contre sa volonté, au prejudice du bien de son service et contentement de la province.

Tellement que vous estant allé trouver le Roy, et luy ayant raconté tout ce que vous aviez fait, et s'estonnant qu'en si peu de temps vous eussiez gagné ces trois poincts, que les trois autres disoient avoir tant disputez sans l'avoir peu obtenir, et ne sçachant pas d'où en provenoit la cause, tout cela tourna à vostre si grand advantage qu'il ne se peut tenir de dire: « Il « faut bien que vous ayez eu une industrie ou bonne « fortune merveilleuse d'avoir ainsi promptement ob- « tenu ce que les autres disoient leur avoir esté im- « possible, en l'espace de quinze jours ou trois sep- « maines qu'ils ont travaillé en cette affaire, ou qu'il « y ayt eu en eux bien de la malice, ou de l'ignorance, « ou du mal-heur. Et puis que vous avez si bien com- « mencé, je vous prie d'achever le plutost que vous « pourrez, trouvant bon ce que vous avez mis en avant « pour la Provence, où M. d'Espernon tasche de s'es- « tablir contre ma volonté et le bien de mon service; « et ne pouvions mieux faire que de luy mettre M. de « Guyse en teste, d'autant que luy reünissant de son « costé ceux qui se ressentent encor de la ligue et « mes serviteurs affidez (comme messieurs d'Ornano, « Lesdiguieres et autres, ausquels je l'enjoindray « ainsi), tout le credit que peut avoir acquis M. d'Es- « pernon sera bien-tost reduit à neant, et luy contraint, « apres y avoir bien despendu, de s'en revenir me « trouver et faire le bon valet. »

Ayant ainsi receu les commandemens absolus du Roy, vous travaillastes tant diligemment et heureusement que le lendemain au soir ayant convenu de tous les articles du traitté, dont la pluspart avoient desja esté accordez par ceux qui l'avoient manié auparavant vous, que vous les signastes au nom du Roy, en vertu de vostre pouvoir, et fistes signer à madame de Guyse et aux sieurs de la Rochette, Pericard et Bigot.

Et des le lendemain il arriva une chose qui merite d'estre escrite pour faire voir la gentillesse de l'esprit, bonne foy et loyauté du Roy, qui fut que les habitans de Reims, s'étant enfin resolus de se donner au Roy, voire de contraindre M. de Guyse à faire le semblable ou se saisir de sa personne, s'estans aigris deux ou trois fois depuis huict jours contre luy, et luy contr'eux jusques à user de reproches et menaces, pour ce qu'ils avoient refusé de laisser entrer des troupes qu'il y avoit voulu faire venir, et que, nonobstant ses deffences, ils n'avoient pas laissé de continuer leurs gardes dans les tours, portaux et autres lieux forts de leur ville : pour ces raisons donc, ayant deputé six des principaux de leurs citoyens vers le Roy, et iceux s'estans addressez à vous pour ce qu'ils avoient appris à leur arrivée à Paris, que le Roy s'estoit remis en vostre fidelité et suffisance pour mettre une fin au traitté de M. de Guyse, ils vous dirent qu'estans tres-asseurez de vostre ancienne loyauté au service du Roy et de l'entiere confiance qu'il y avoit, ils s'estoient librement addressez à vous, sçachant que vous useriez bien de leur bonne volonté et tiendriez secret ce qui le meriteroit, pour vous dire qu'il n'estoit nul besoin que le Roy se constituast en grands

frais et despences, ny accordast de difficiles conditions à M. de Guyse, sous couleur qu'il les ramineroit à son service, d'autant qu'ils se remettroient bien d'eux mesmes à ce devoir sans son intervention; voire, si vous leur donniez parole que le Roy l'auroit agreable, ils ne paroistroient point davantage en Cour, mais s'en retourneroient à Reims, et trouveroient bien moyen sans aucun doute, difficulté, ny peril, de se saisir de la personne de M. de Guyse, et de le livrer luy mesme (au lieu qu'il les vouloit livrer) entre les mains du Roy, et que par ce moyen ils recouvreroient sur les siens une partie des pertes dont ils leur avoient esté cause; et que pour vous monstrer combien ils estoient resolus et affectionnez en cette affaire, si vous leur vouliez faire avoir par escrit un adveu du Roy pour cela, voire seulement leur en donner un signé de vostre main, ils vous feroient donner dix mil escus par la ville, et feroient executer toutes leurs propositions; lesquels vous escoutastes fort attentivement, et les ayant loüez de l'affection qu'ils tesmoignoient à leur Roy et à leur patrie, et remerciez du present qu'ils vous vouloient faire, vous les priastes de trouver bon que vous fissiez entendre le tout au Roy avant que de leur faire aucune responce. Et ainsi s'estans retirez à leur logis, vous vous en allastes trouver le Roy, auquel, ayant conté l'arrivée de ces députez de Reims à Paris, les causes de leur venuë, les offres qu'ils vous avoient faites et la remise dont vous aviez usé à leur faire responce, il se mit à faire trois ou quatre tours dans son petit cabinet d'où il avoit fait sortir tout le monde, reservé le sieur de Beringuen, pour ce que vous luy aviez dit d'avoir

quelque chose qui meritoit d'estre tenuë secrette à luy faire entendre ; puis, apres s'estre gratté la teste deux ou trois fois et s'estant mis à sousrire, il dit : « L'on dit bien vray qu'il n'y a rien si volage qu'une « multitude de peuple ny qui se porte plutost d'une « extremité en l'autre ; » et s'estant encor promené une fois, il vous appella contre la fenestre, et vous demanda où vous en estiez du traitté de M. de Guyse. A quoy luy ayant respondu que tout estoit d'accord et que les articles en avoient esté signez dés le soir de devant :

« Quoy donc, vous dit-il, vous avez signé les ar- « ticles en mon nom en vertu de vostre pouvoir ? — « Oüy, Sire, je les ay signez, luy dites-vous, sui- « vant le commandement expres et absolu que vous « m'en aviez fait par trois fois, et n'ay pensé en « cela vous deservir ny vous déplaire. — Aussi n'avez « vous fait, respondit-il ; car je suis asseuré de vostre « bonne intention ; mais aussi puis que les choses en « sont venuës si avant et que vous y avez engagé « ma foy et ma parole, je le veux observer inviola- « blement : et partant faites venir ceux de Reims « parler à moy, car je les veux remercier, les gra- « tifier de ce qu'ils me demanderont, en ce qui se « pourra faire honnestement, et tesmoigner combien « j'estime leur zele à mon service. » Toutes lesquelles choses dont les particularitez seroient trop longues à reciter, furent ainsi executées et le traitté de M. de Guyse reduit en forme au nom du Roy, et signé de M. de Gesvres.

Nous nous sommes resolus de n'inserer point ces articles dans les recueils que nous faisons à present,

tant afin de les abreger tousjours le plus qu'il nous sera possible, que pource qu'ayans esté imprimez ils se trouveront par tout; et nous contenterons de dire qu'en consequence d'iceux, en vertu de la foy du Roy, tenuë pour inviolable, et des asseurances particulieres de vous aux députez de M. de Guyse (car quand à madame de Guyse et madamoiselle sa fille, elles n'en voulurent jamais d'autres que le bon naturel du Roy, et leur extresme affection en son endroit), qu'il recevroit tres-bon traittement et que vous l'assisteriez et serviriez de tout vostre cœur : il s'en vint trouver Sa Majesté, avec le plus de ses amis qu'il peut rassembler, de laquelle il fut receu fort favorablement et avec les mesmes carresses, façon riante, familiarité, privauté et liberté en paroles, que s'il eust esté nourry prés de luy dés ses premiers ans, et ne luy eut jamais rendu que fidelle service et entiere obeyssance. Tous ceux qui voyoient ces actions, demeurans infiniment esmerveillez de trouver une si grande facilité en ce prince, à user de telles courtoisies et civilitez, et admirant un si gentil naturel et une vertu tant illustre, sur tout lors que M. de Guyse ayant respondu à icelle avec des tesmoignages de grande servitude et submission, et protesté de recognoistre à jamais Sa Majesté pour son seul Roy et unique maistre, et en cette qualité de luy demeurer tous les jours de sa vie tres-humble sujet, loyal et obeyssant serviteur; il le vint, avec apparence de grande joye, embrasser pour la troisiesme fois en l'appellant son nepveu, luy dit, apres quelques remercimens de son affection et asseurance de la recognoistre, que son pere et luy, avoient passé une

partie de leur jeunesse ensemble, et quoy qu'ils se trouvassent souvent rivaux en amour et en plusieurs autres desseins et pretentions qui ont accoustumé d'allienerles affections, si n'avoient-ils laissé d'estre fort familiers amis et de faire grand cas de la personne et vertu l'un de l'autre, et que tout au contraire, nul d'eux ne s'estoit jamais peu accommoder à l'humeur de M. d'Alençon, s'asseurer en son amitié ny se confier en ses paroles, tant ils l'estimoient prince de malin esprit, volage, cauteleux et desloyal, se recognoissant l'un à l'autre avoir mesme une certaine naturelle antipatie avec luy : à quoy M. de Guyse repartit que le Roy faisoit trop d'honneur à la memoire de son pere, et luy demeuroit tres-obligé d'en parler en si dignes termes.

Il se passa lors et depuis plusieurs autres semblables discours et complimens entre le Roy et M. de Guyse, lequel n'oublioit nulle sorte de complaisances pour se rendre agreable, qui seroient trop longues à reciter, et ne serviroient qu'à faire cognoistre les bonnes inclinations du Roy, sa douceur, familiarité et agreable conversation, et qu'en la frequentation et societé ordinaire et és jeux, plaisirs, festins et autres passe-temps, il se rendoit comme compagnon et amy d'un chacun : aussi bien qu'és batailles et combats, foy, loyauté, prudence, magnanimité, clemence, dits, faits et gestes heroïques, il faisoit paroistre qu'il estoit à bon droit le Roy, le maistre, le chef, le capitaine et le plus excellent de tous, dequoy les choses cy-dessus dites rendans des tesmoignages assez suffisans, et les suivantes le confirmant encor plus amplement.

Sur lequel discours nous ramentevrons, comme

madame de Guyse, estant une apres disnée venuë voir le Roy en sa chambre, et trouvé en entrant que M. de Guyse luy presentoit la serviette de collation pour laver, elle se mit à faire des exclamations d'esjouyssance à sa mode, et puis dit au Roy en substance, au moins ce nous semble, car il nous a esté impossible, encor que deux de nous y fussions presens, de bien retenir toutes ces belles paroles, qu'elle recevoit une extréme joye et contentement de voir son fils se renger ainsi bien en son devoir, et que la bonté de Sa Majesté daignast agréer son service, d'autant que c'avoit tousjours esté le but de ses plus ardentes prieres envers Dieu, et incessamment desiré, comme sa tres-humble servante, de le voir roy de France, paisible et bon maistre à elle et à tous les siens, ne voulant point celer qu'elle n'eust eu des souhaits contraires pour son devancier, voire ne luy eust esté tres-odieux, pour des raisons que l'on pouvoit assez conjecturer sans qu'il fut besoin d'en dire davantage, et que maintenant s'estant toute donnée à Sa Majesté elle luy consacroit aussi tous ses enfans, et sur tout son fils aisné, afin qu'ayant esté cy-devant un fol, il devint sage en si bonne escolle : à quoy s'il venoit à manquer de loyauté envers luy et l'Estat, elle le des-avoüeroit pour fils et ne le voudroit jamais voir ; ce que le Roy trouva si bon qu'il courut la baiser et embrasser, luy disant qu'il avoit tousjours fait mesme estat de son affection qu'elle la tesmoignoit maintenant, et pour cette cause estoit-il resolu de servir de bon pere aussi bien que de bon Roy et de bon maistre à elle et aux siens.

Or n'y a-il point de doute que le Roy dit tout cecy

du meilleur cœur qu'il eust à cette princesse, diverses experiences du passé et de l'advenir, ayant tesmoigné qu'il n'y en avoit une seule à la Cour qu'il aymast tant, ny de qui la compagnie luy fut si agreable, ayant souvent dit tout haut (à ce que nous avons appris de vous et d'autres) qu'il l'affectionnoit de cette sorte, pour ce qu'elle l'avoit tousjours aymé, n'avoit point l'esprit malin et n'estoit nullement envieuse, médisante ny broüillonne, la trouvoit tousjours de bonne humeur et de bonne compagnie, pour son regard, ayant les meilleures rencontres qu'il estoit possible, et de certaines naïfvetez et simplicitez en ce qu'elle disoit et faisoit, lesquelles, provenans plutost de gentillesse, de dexterité, d'industrie et de dessein de complaire, que d'aucune lourderie, niaiserie, sottise, ny volonté de nuire ou offencer quelqu'un, rendoient sa conversation des plus douces et agreables; ce qui est cause que nous donnons ces loüanges bien meritées à ceux de cette maison, qui vous ont aimé en toute saison et sur tout à la mere et à la fille, qui ont tousjours plus estimé et fait valoir l'honneur que vous aviez de leur appartenir, que nulle autre des princesses, encor que vous ne leur fussiez pas moins proches.

CHAPITRE XXVIII.

Affaires de Languedoc. Détails sur l'accommodement du duc de Guise.

Or combien que nous recognoissions assez de nous estre desja tant estendus aux chapitres précedens,

en parlant de madame de Guyse, de ses enfans, de leurs reductions au service du Roy, et de ce qui s'en est ensuivy en consequence d'icelles, que ceux qui les auront en adversion, et vous aussi, pourront bien prendre là dessus occasion de nous accuser d'affectation aux loüanges d'eux et de vous, si n'avons nous pas estimé que, pour crainte de leur desplaire, nous deussions supprimer quelques discours, faits par deux d'entre nous, lesquels ils avoient extraits de divers broüillards de papiers trouvez dans les armoires de vostre petit cabinet et à vous addressez, lesquels parlent encor des mesmes choses, avec quelques explications, non, à nostre advis, inutiles, et de plusieurs autres qui meritent bien de n'estre pas oubliés; mais principalement pour deux raisons : La premiere, d'autant qu'il s'y verra une espece d'apologie, que vous fustes contraint de faire pour esclaircir le Roy des raisons que vous aviez euës pour faire des choses que l'on essayoit de vous tourner à blasme, touchant la Provence, et messieurs de Guyse, d'Espernon, disant que vous aviez obligé l'un sans cause en desobligeant l'autre contre raison; et la seconde, pour d'autres discours, par lesquels s'apprendront plusieurs particularitez non inutiles à sçavoir; et mesme commencerons par le recit de celuy qui parle le moins de la Provence, ny de messieurs de Guyse et d'Espernon, pource qu'il a precedé l'autre en temps, et que d'iceluy se peut tirer des enseignemens et remarques en quelque sorte capables de faire aucunement discerner les bonnes d'avec les mauvaises intentions, les biens d'avec les mal-faites entreprises, les vrays d'avec les desguisez serviteurs,

les excellens d'avec ignorans capitaines, et les vrayement genereux courages, d'avec les artificieux. Le premier de ces discours estant une lettre à vous addressée, qui vous en indique une autre le tout tel qu'il s'ensuit.

« MONSEIGNEUR, encor que nos desseins en recueillant ces Memoires du cours de vostre vie, durant quelques années, ayent tousjours esté de n'y parler que des particulieres actions du Roy et des choses ausquelles vous aurez eu quelque part, soit en faits militaires, soit en conseils, desseins, entremises, discours, entretiens, ambassades, traittez, voyages et negociations ou esquelles vos interests sont meslez et les causes de vostre fortune specifiées, ou ce que vous avez veu et seu particulierement des faits et gestes memorables de nostre grand Roy et de ses hauts et genereux projets, ainsi que nous l'avons dit en tant d'autres lieux de ces recueils abregez, tirez des grands Memoires de vostre vie, que ceux qui les liront ne le sçauroient oublier, neantmoins ayant trouvé entre plusieurs de vos vieils papiers une lettre qui vous estoit escrite par un nommé le sieur d'Ariat de Mont-auban, faisant mention de diverses factions de guerre qui s'estoient passées en Languedoc à cause du siege de Ville-mur, en la pluspart desquelles il disoit s'estre trouvé, j'ay estimé que tant de diversitez qui s'y verront, desquelles se peuvent tirer de bonnes instructions et prendre de grandes cognoissances de la varieté des accidens du monde, et disposition des esprits des hommes, meritoient bien d'inserer cette lettre en ces presens Memoires, laquelle estoit telle que s'ensuit. »

« MONSEIGNEUR, encor que je sçache bien (1) que l'on ayt envoyé au Roy le discours des faits d'armes et autres actions qui se sont passées en Languedoc, à cause du siege de Ville-mur, et que je ne doute point que vous ne les ayez veus, neantmoins, me semblant y avoir eu plusieurs particularitez obmises qui sont de ma science, j'ay pris la hardiesse de vous escrire la presente lettre, par laquelle vous sçaurez que le 15 de juin M. de Joyeuse ayant rassemblé aux environs de Tholouze une armée de cinq ou six mille hommes de pied et de huict ou neuf cens chevaux, il s'advança vers les quartiers de nostre ville de Mont-auban le vingtiesme dudit mois de juin, ce qui nous mit en de grandes allarmes, lesquelles augmenterent grandement lors que plusieurs des peuples de la campagne se venant refugier à Mont-auban, nous donnerent cognoissance des ravages, saccagemens, bruslemens, violemens et meurtres execrables que commettoient impugnement tous ceux de cette armée, et plus encor qu'il eut pris par force tous les chasteaux, villotes et lieux fortifiez, dont je vous en nommeray quelques-uns, pour ce que je sçay bien que vous les cognoissez, à sçavoir : Mont-bequin, Mont-bartier, Mont-beton, la Barte, Maussac, Sainct Leophaire, Sainct Maurice et autres; tous lesquels heureux succez le firent resoudre d'aller assieger Ville-mur, que je vous avois ouy dire plusieurs fois ne valoir rien si l'on l'attaquoit par les lieux que les ignorans en fortifications estimoient le plus fort, qui estoit le costé du châ-

(1) *Encor que je sçache bien* : cette longue lettre paroît un hors d'œuvre; mais elle se rattache au sujet, en ce qu'elle montre quels étoient les projets de d'Épernon : elle donne en outre des détails intéressans sur la mort de Scipion de Joyeuse.

teau ; mais, de bonne fortune pour nous, il s'opiniastra du costé de la ville à cause de la riviere et de la grande quantité de bleds, vins et autres vivres qu'il sçavoit y avoir dedans, desquels il faisoit estat de se servir utilement pour de plus grands desseins ; car l'esprit et le courage de ce seigneur estoit capable d'entreprendre choses grandes, bonnes et mauvaises, ce qui fit aussi resoudre nos magistrats et consuls (à quoy les continuelles solicitations de plusieurs de mes parens et de moy ne furent pas inutiles) d'envoyer vers M. de Themines pour le prier de nous assister, lequel ne manqua pas de se rendre aussi-tost à Montauban et de tesmoigner qu'il aymoit nostre communalité, mais plus encor le bien du service du Roy, donnant aussi-tost advis à M. d'Espernon de ce qui se passoit, le priant de le vouloir assister de plusieurs trouppes siennes qui battoient la campagne, lesquelles, pour estre sans employ utile, ne faisoient que destruire les peuples, et lesquelles l'on disoit qu'il avoit levées pour faire passer en Provence, avec intention de s'en conserver le gouvernement, (nonobstant, ce disoit-on, que le Roy eust autre volonté) chose qu'il ne luy peut refuser, au moins en apparence, à cause que c'estoit sur le chemin qu'elles devoient tenir, et en les attendant M. de Themines jetta quelques gens de cheval et de pied dans Ville-mur, lequel ils trouverent tellement investy, qu'ils furent contrains de renvoyer leurs chevaux et d'y entrer à pied : à l'arrivée des trouppes de M. d'Espernon, elles firent bien la mine de nous vouloir secourir puissamment, ne crians que *bataille, bataille* pour les premiers jours ; mais ils changerent

bien-tost de langage lors que l'on leur proposa d'en venir affectivement aux mains, car ils faisoient naistre incessamment difficultez sur difficultez ; et enfin quelques-uns qui ne les approuvoient pas, nous descouvrirent qu'ils avoient charge expresse de passer outre sans rien hasarder, mais que si en faisant bonne mine ils pouvoient donner quelque empeschement au siege, ils croyoient bien que l'on n'y manqueroit pas ; ce qui fut accepté, ne pouvant rien obtenir davantage, chose qui neantmoins nuisit plus à Villemur qu'elle ne luy servit, dautant en premier lieu, lors que les forces furent jointes ensemble, elles apprirent aux nostres à vivre en picorant et à se garder nonchalammant : tellement que nonobstant qu'à cette occasion M. de Joyeuse eut un peu esloigné ses trouppes et les eut logées serré, si est-ce que luy se doutant bien, soit qu'il en eut eu advis ou non, que ces trouppes de M. d'Espernon passeroient bien-tost outre, il ne s'esloigna jamais tant qu'il ne peust facilement apprendre tout ce qui se passeroit parmy nous.

« De sorte qu'ayant esté adverty par ses espions, dont il avoit quantité parmy nous, que les trouppes de M. d'Espernon estant fort mal disciplinées, vivoient desordonnément et faisoient mauvaise garde, voire avoient esté imitées par les nostres, il se resolut de leur donner un estrette à toutes les deux, comme elles se trouverent attaquées une nuict si puissamment qu'elles furent mises en fuitte, et y eust eu une desroute entiere, si M. de Themines, avec ce qu'il s'estoit reservé de forces, ne fut accouru à leur secours, et encor n'y peut-il donner si bon ordre qu'il

n'y demeurast sept ou huict cens hommes du bagage et de l'artillerie ; laquelle disgrace nous mit en altercations les uns contre les autres, et fut cause que les trouppes de M. d'Espernon se retirerent d'avec nous, et prenans des chemins escartez et plus esloignez des hazards et des ennemis, reprindrent leur chemin de Provence suivant le commandement qu'ils en receurent, et qui fut cause que M. de Joyeuse reprit son siege de Ville-mur plus obstinément et plus puissamment qu'auparavant, tellement que M. de Themines ne se voyant nul moyen en main pour le faire lever par ses seules forces, il se resolut d'en envoyer chercher d'autres, et cependant d'employer sa personne et sa vie pour défendre la place tant qu'il pourroit ; et de fait il entra dans Ville-mur peu de jours apres, avec cent ou six vingts bons chevaux et deux cens cinquante harquebusiers, et en fit sortir M. de Regniers, qui en estant seigneur par engagement, estoit si incommodé de ses membres qu'il n'y pouvoit pas beaucoup servir, et l'envoya soliciter de tous costez pour avoir secours ; et moy m'estant rangé pres la personne de M. de Themines avec de mes parens et amis, nous y fismes tous, et sur tout les gens de qualité, des merveilles, tant à bien attaquer qu'à bien défendre, entre lesquels je vous nommeray, pource que vous les cognoissez, messieurs de Mausac, estably gouverneur de la ville pour l'absence de M. de Regniers, de Desme, de Chambret, de la Magdeleine, de Bonne-coste, d'Entreigues, de la Chaise, de Ducros, de Bassignac, de Murs, de Mostolak, de Bure, de Calvet, de Bourjade, d'Aleigre, de Capbossu, de Constans et de Subsol. M. de Joyeuse,

adverty de ce renfort dans la place, voulut aussi renforcer son armée; enquoy ceux de Tholouze l'assisterent puissamment, et plusieurs de la noblesse du pays aussi : mais le principal secours qu'il receut, s'il en eut sceu bien user, fut les bons conseils que luy vindrent donner messieurs d'Onous et de Montberault, car ils estoient sages et bons hommes de guerre, nonobstant toutes lesquelles assistances nous ne laissions gueres nos assiegeans en repos, ayant fait une sortie bien à propos par le moyen de laquelle nous luy taillasmes en pieces grande partie d'un regiment de douze cens hommes que ceux de Tholouze soudoyoient et luy avoient envoyé quasi tout composé des enfans de la ville (dans lequel attaquement je ne m'espargnay pas) et m'en revins neantmoins sans autre mal que de deux petites blessures.

« Pendant ces attaques et défences, M. de Regniers solicita encor M. d'Espernon et tout de nouveau M. de Matignon de nous vouloir secourir; mais ny de l'un ny de l'autre il ne receut que des excuses et des remises qui nous laissoient bien peu d'esperances d'en recevoir du secours, ce qui fit prendre la hardiesse à M. de Themines d'en escrire au Roy mesme par courrier expres, lequel le cognoissant et l'aymant comme vous sçavez qu'il fait et nostre ville aussi, ne manqua pas d'y donner ordre, luy renvoyant aussi-tost son courrier avec lettres à M. de Mont-morency et à M. d'Espernon, leur commandant expressément d'y pourvoir jusques à y employer leurs propres personnes si besoin estoit, enquoy le dernier ne monstra pas grande affection, et tesmoigna bien qu'il avoit d'autres desseins; mais le premier n'y manqua pas, car il nous

envoya aussi-tost de fort bonnes trouppes toutes huguenottes, commandées par messieurs de Leques et de Chambault, leur ordonnant expressement de ne revenir point que le siege ne fust levé, dequoy ils essayerent plusieurs fois de prendre l'occasion; mais ils trouverent tousjours M. de Joyeuse si bien logé et retranché, luy si fort et eux si foibles, qu'ils estimerent ne le devoir plus tenter qu'ils n'eussent encor de nouvelles trouppes, pour lesquelles essayer de recouvrer ils escrivirent tous à M. de Messillac, lieutenant du Roy en Auvergne, et à M. le vicomte de Gourdon, homme à la verité de mauvaise taille, mais de grande affection, de bon cœur et de grande creance, lesquels sans user d'excuses ny remises, comme messieurs d'Espernon et de Matignon, tesmoignerent qu'ils estoient vrays serviteurs du Roy, tellement qu'ayant rassemblé promptement ce qu'ils purent de leurs amys, ils se rendirent à Mont-auban avec deux cens quatre-vingts bons chevaux et huict cens harquebusiers à cheval, lesquels joints avec les trouppes de messieurs de Leques et de Chambaut, ils s'assemblerent aussi-tost pour deliberer sur ce qu'ils avoient à faire, et fut resolu de se loger plus pres de l'armée assiegeante qu'ils n'estoient auparavant.

« Mais estant arrivé dés le lendemain de cette conclusion, que M. de Joyeuse (lequel en tout ce siege a tesmoigné une grande hardiesse, vigilance, soin et diligence) avec son armée vint à l'improviste se presenter devant eux en ordre de bataille, grandement bien disposée pour combattre, la pluspart des nostres tesmoignerent quelque espece d'estonnement disposé à la retraitte, ou pour le moins à s'esloigner; et par

cette action venant à recognoistre qu'ils avoient affaire à un ennemy plus fort qu'eux (car il avoit bien cinq à six mille hommes de pied et huict où neuf cens chevaux, et eux ne pouvoient avoir plus de sept cens chevaux, et trois mil sept cens harquebusiers), et qui estoit grandement entreprenant, voire plutost temeraire que hardy, ils jugerent bien qu'ils n'en auroient pas si bon marché qu'ils avoient estimé, laquelle deffiance leur devint fort profitable, car elle les rendit plus soigneux de se loger advantageusement, de faire venir de l'artillerie de Montauban, des munitions et quantité de vivres dans leurs logemens, de s'y mieux resserrer, avoir plus de soin de leurs gardes, afin que l'on ne peust user de surprise sur leurs trouppes, comme il avoit esté fait sur celles de M. d'Espernon et les nostres lors de leur jonction, et de ne hazarder point de bataille ny d'attaquement general que sur une opportunité fort advantageuse, laquelle se presenta plutost qu'ils n'eussent osé esperer par une telle occasion.

« M. de Joyeuse, croyant avoir recogneu par sa presentation en bataille que les ennemis ausquels il avoit affaire le craignoient, et ne seroient pas gens pour beaucoup hazarder, il commença, en les mesprisant, à mespriser les conseils que luy avoient tousjours donné messieurs d'Onous et de Mont-berault, de loger toute sa cavalerie dans son camp retranché comme au piquet, depuis la jonction de nos trouppes, comme elles s'y accommoderent quelques quinze jours; mais enfin ce qu'il y avoit de noblesse la moins accoustumée aux fatigues et incommoditez des gardes et logemens si serrez, persuaderent si bien les au-

tres, que tous ensemble, d'un commun accord, ils vindrent prier M. de Joyeuse de leur permettre de s'aller rafraischir pour cinq ou six jours seulement, dans quatre ou cinq villottes et bons villages qui estoient du long le haut de la riviere du Tar, afin que s'il avoit besoin d'eux plutost, il les pust plus promptement mander et mieux advertir, en tirant seulement trois coups de canon, lesquels il leur seroit facile d'entendre, et se trouveroient aussi-tost prests à partir.

« Cette permission fut long-temps disputée, comme m'a conté un de mes amis de leur party, auquel estant mon parent je sauvay la vie, duquel j'ay aussi appris la pluspart des particularitez que je vous escrits touchant leurs déconvenuës : mais enfin contre les advis desdits sieurs d'Onous et de Mon-beraut, il fut permis à cette cavalerie, qui estoit des meilleures, de s'aller loger où ils avoient demandé, ce qu'ils firent bien soudainement, et s'en repentirent tout à loisir : d'autant que M. de Messillac, qui est un cavalier fort actif, brave et vigilant, et qui avoit tousjours quelque espion dans leur armée, ayant eu aussi-tost advis par l'un d'iceux du délogement de cette cavalerie, assembla en mesme temps tous les autres principaux chefs de leurs trouppes, et leur dit : « Messieurs, j'ay « oüy parler d'un vieil proverbe qui dit *qu'il faut* « *battre le fer pendant qu'il est chaud;* or ne sçay-je « si celuy que portent nos ennemis est chaud ou froid, « mais je sçay bien qu'il est temps d'essayer à le bien « battre, car nous n'en aurons peut-estre jamais si belle « opportunité; » et là dessus leur particularisa ce que ses espions luy avoient appris de cette cavalerie délogée

du camp et logée au loing; sur quoy tous les autres chefs, qui avoient aussi tres-bonne volonté, conclurent à ne laisser pas perdre une occasion de se delivrer des fatigues, leurs amis assiegez de peines, acquerir de l'honneur et servir le Roy; tellement que sans grande dispute M. de Chambault ayant dit tout haut : « Or sus, sus, messieurs, il est du tout necessaire « de ne laisser pas perdre cette opportunité de bien « servir le Roy, nos amis, et d'acquerir de l'honneur; « et partant ne faut-il plus parler que de vaincre ou de « mourir : » et sur telles conclusions, s'estans resolus à leur ordre d'attaquement, ils l'entreprindrent par quatre endroits desja auparavant recognus par messieurs de Pedoüe, Mont-oison et Clouzels, que bien cognoissez; lesquels, d'un commun accord avec les autres chefs, estimerent à propos de reserver un regiment de huict cens hommes de pied, et de trois cens chevaux, pour se tenir tousjours en bataille à la veuë des retranchemens des ennemis, et d'employer le surplus à les attaquer puissamment, mettant avec les gens de pied, separez en quatre trouppes, cinquante hommes d'armes, pied à terre avec chacun une hallebarde au poing, l'espée au costé et deux pistolets à la ceinture, pour se mettre à la teste de leurs gens de pied et y faire le plus grand effort, si tost que quatre cens hommes de pied, que l'on avoit ordonnez d'attaquer les premiers retranchemens, leur auroient fait descharger toutes leurs harquebuses par leurs premieres salves de l'abord.

« Or ne peurent tous ces ordres, rumeurs et mouvemens d'iceux estre tenus si secrets que M. de Joyeuse n'en descouvrist quelque chose; car il avoit force es-

pions parmy nous, et ne fut au repentir d'avoir mesprisé l'advis des vieux capitaines, et sur tous ceux de messieurs d'Onous et de Mont-berault; et afin d'y apporter quelque espece de remede, il envoya quatre cens hommes pour renforcer les deux cens establis à garder son premier retranchement, à cause qu'il n'estoit pas encor du tout achevé, et fit tirer les trois coups de canon donnez pour signal à sa cavallerie de monter à cheval. Mais tout cela fut executé si tumultuairement et si peu diligemment par les doüillets et paresseux, et ceux qui aymoient mieux le lict que le combat, et la bouteille et le jambon que l'espée et le pistolet, qu'il ne fut pas suffisant de le garantir de peril et de ruine; d'autant que les sieurs de Pedouc, de Clouzels et Mont-oison, et de la Barte, qui menoient les quatre cens premiers harquebusiers et piquiers, parurent si matin (le soleil n'estant pas encor du tout levé) et firent leur attaquement avec telle promptitude et impetuosité, qu'ils firent voler toutes les premieres charges des harquebuses et pieces preparées pour la deffence de ce premier retranchement, et furent suivis de si pres et avec telle resolution, qu'avant qu'ils eussent eu loisir de recharger, nos trouppes, en demie heure, furent montées sur les escarpes des fossez, desquels ayant fait leurs escopeteries et descendu de furie dans le bas du retranchement, ils estonnerent tellement ceux de la deffense d'iceluy, qu'apres en avoir esté tué quatre-vingts ou cent des premiers deffenseurs, le reste tourna le dos et s'enfuit vers le second retranchement; mais ce fut avec tel desordre et confusion, qu'ils y apporterent plus d'embarras que de secours,

aussi qu'estant suivis plus diligemment et furieusement par nos gens victorieux qu'ils ne s'estoient imaginé, ils ne sceurent quasi à quoy se resoudre : de sorte que ce second retranchement, qui, à la verité, estoit assez bon pour le deffendre, fut aussi-tost gagné que l'autre, et lors eux tous ayant tous pris l'espouvante, ce fut à sauve qui peut, et dire : *Maudit soit le dernier!* Sur lequel desarroy survenant leur cavallerie, tant s'en faut qu'elle leur fit prendre courage, arrestât leur fuite et les fit resoudre au combat, qu'eux mesme, voyant marcher ce bataillon de huict cens hommes de pied, et leur escadron de trois cens chevaux qui avoient esté reservez, ils se jetterent, comme tous estonnez, parmy leurs gens de pied, mais sans aucune absoluë resolution, pour ce qu'ils devroient faire, encor que ce fussent de belles et fortes troupes, d'autant que la fuitte des autres leur donnoit desja tant d'espouvente que M. de Themines, sortant de la ville avec tout ce que nous estions de gens de guerre avec luy, cavallerie et infanterie, et les chargeant furieusement, les mit en tel effroy que, survenant de tous costez, tout le reste de l'armée à la charge, tout courage et advis se trouverent esvanoüis, et nul des ennemis ne songea plus à se deffendre, mais, en se mettant en route absoluë, à chercher le moyen de se pouvoir garantir du feu et du fer par le moyen de l'eau ; et lors se jetterent ils si grand nombre de gens sur un pont de cordes et de planches que M. de Joyeuse avoit fait accommoder sur le Tar, qu'il se rompit et enfondra dans la riviere, avec tout ce qui estoit dessus, entre lesquels estoit mondit sieur de Joyeuse : ceux qui suivoient à la file,

en s'enfuyant, survenoient si esperdus, que, sans penser à la rupture du pont, ils se jettoient eux et leurs chevaux à corps perdu dans le fleuve, comme si c'eust esté un pont, ce que nous, estans las de tuer et frapper, regardions par admiration, disans que ce qui paroissoit ressembloit à la submersion de Pharao. Nous n'avons peu sçavoir au vray le nombre des morts, à cause des diverses sortes d'icelles, mais les bruits courent que les ennemis disent y avoir perdu plus de trois mil de l'infanterie, et bien quatre cens de la cavalerie. Nous y avons aussi gagné cinq pieces d'artillerie et vingt-deux enseignes ou cornettes, et ne s'y est pas perdu trente hommes de nostre part. Toutes lesquelles choses et particularitez d'icelles j'ay veu en partie, ayant appris les autres par le discours que j'en ay ouy tenir à nos principaux chefs, lors que M. de Themines leur donna à souper au retour de la poursuitte et desconfiture des ennemis et de l'un d'iceux que j'avois pris et puis laissé aller sans rançon ; vous suppliant d'excuser la prolixité de cette lettre, et me tenir, monseigneur, etc. »

Le second de ces discours, desquels nous avons parlé, commence encor par une lettre à vous adressée, qui commence ainsi :

« MONSEIGNEUR, nous vous dirons que madame de Guyse (comme d'une partie de tout cecy il en a esté parlé cy-devant) ayant demandé au Roy quelques uns de ses confidens serviteurs, par le moyen desquels elle pûst sçavoir sous quelles conditions seures et honorables, Sa Majesté auroit agreable que tous ses enfans luy vinssent protester de leur tres-humble service, avec serment de ne s'en departir jamais, et

remettre en son obeyssance dix ou douze villes ou places qu'ils tenoient encores, le Roy luy en nomma quatre, tous gens bien qualifiez; mais lesquels, comme ils estoient differens en conditions, affections, interests et fantaisies, demeurerent tousjours aussi de tant divers advis et opinions qu'ils consumoient plus de temps en contestations entr'eux qu'en resolutions d'affaires : dequoy madame de Guyse estant venuë faire plainte au Roy (luy vous tenant lors par la main et discourant de ce que vous aviez traitté en Normandie) et le prier de ne luy donner plus tant de commissaires, mais qui fussent mieux d'accord ensemble et ne procedassent pas si douteusement les uns des autres, ny de la science de ses intentions, tous lesquels propos furent tant demenez que le Roy vous choisit, vous seul, pour donner promptement perfection à ce que quatre n'avoient quasi pas commencé d'entamer; dequoy il ne faut point douter que ces messieurs ne demeurassent fort offensez, mais ne l'osant pas faire paroistre au Roy, ils tournerent tous leurs depits et leurs coleres contre madame de Guyse et vous, s'estans persuadez que tout cela s'estoit mesnagé par concert fait entre vous deux, qui aviez grande amitié et parentage ensemble. Mais leurs desplaisirs augmenterent grandement, lors qu'ils sceurent que vous eustes si diligemment et facilement convenu de toutes choses, elle s'estant promptement des-partie de toutes celles les plus importantes qu'elle leur avoit tousjours les plus contestées, et vous, par espece de quelque compensation, luy en ayant aussi-tost accordé d'autres, ausquelles ils n'eussent jamais consenty, d'autant qu'elles prejudicioient à de leurs amis in-

times qui estoient absens, et mesmes croyoyent estre prejudiciables au royaume, tellement qu'il ne se faut point estonner s'ils essayerent à blasmer toute vostre entremise et la faire trouver mauvaise : auquel dessein ayans encor adjoincts plusieurs des autres adorateurs de la vieille Cour, qui regrettoient incessamment les delices d'icelle, eux tous ensemble, et quelquesfois separément, dirent tant de choses au Roy là dessus, les exagererent de sorte et reïtererent si souvent leurs instances, que vous paroissant Sa Majesté avoir pris opinion que vous pussiez avoir par trop gratifié madame de Guyse à cause de vostre parenté, vous fustes reduit à en faire dresser une espece d'apologie et la luy bailler par escrit, laquelle ayant leuë, encor qu'il tesmoignast de la trouver bien faite, de l'approuver et d'en demeurer fort content en luy mesme, si ne laissa-il pas de vous dire que pour certaines considerations du temps, il ne luy sembloit pas à propos que ces discours fussent veus d'autres que de luy; ce que vous fistes observer. Mais nous n'estimant pas qu'aucunes des considerations de ces temps là soient de necessaire observation en celuy-cy, nous n'avons point fait de difficulté d'amplifier ceux que nous avons tenus cy-dessus, touchant le traitté de M. de Guyse, d'un autre discours mentionné cy-devant, estant iceluy tel que s'ensuit.

Les heureux succez des villes d'Aix, Arles, Marseille et autres villes et peuples de Provence, ne furent pas des moins dignes de remarque; mais le discours de toutes les particularitez d'iceux qui meriteroient bien de n'estre pas oubliées dans les histoires, estans trop longs pour de simples Memoires qui n'ont

au commencement esté faicts que pour vous ramentevoir ce que nous avions peu sçavoir de vos plus celebres actions et fort diverses fortunes, et que nous n'avons depuis amplifiées, suivant vostre commandement, que des seules particularitez que vous nous avez dit avoir veuës, sceuës et connuës, desdits faits, gestes et fortunes admirables du feu Roy, nous nous contenterons d'inserer icy un Memoire que nous en avons dressé, et iceluy rendu le plus succint et abregé que nous avons peu, sur divers broüillards que nous avons trouvez parmy vos vieux papiers qui estoient mis dans les armoires vertes de vostre petit cabinet de derriere, lequel est tel que s'ensuit.

La Provence devant estre estimée pour l'une des plus importantes provinces, desquelles est composé le royaume de France tel qu'il est maintenant, et ce pour des causes et raisons grandement considerables, mais de trop longue deduction, joint que nous en avons dit quelque chose ailleurs, et partant dirons nous seulement qu'aussi a-elle esté l'une de celles qui a esté traversée de plus de diverses sortes d'accidens et d'agitations, tant par elle mesme, que pour avoir esté desirée et tasché d'estre empietée par les roys et potentats estrangers, ses voisins; et pour telles raisons avons nous estimé que le present discours, quelque succint et abregé que nous ayons essayé de le rendre, ne sera point des-agreable aux esprits curieux, par lequel, en peu de mots, leur seront representez les estranges et bizarres mouvemens, accidens et fortunes, ou plutost desastres et infortunes, par lesquels passerent, et les perils eminens esquels furent jettez cette province, et toutes les villes et peuples d'icelle

de toutes conditions, par la trop extravagante vivacité et subtilité de leurs esprits, et les envies, inquietudes et partialitez d'aucuns des plus grands authorisez et accreditez d'entr'eux mesmes. Lequel neantmoins, pour plus facile intelligence, nous ferons preceder par un discours des causes qui apparemment vous furent donnez des raisons que vous eustes ou des pretextes que vous pristes ou voulustes prendre, pour entremesler telles affaires de la Provence, qui sembloient ne vous concerner en rien, parmy les discours qui n'avoient esté faits que pour parler seulement de plusieurs actions personnelles du Roy, et par occasion de quelques-unes des vostres; lesquelles occasions de toutes ces choses furent que Sa Majesté vous ayant fait expedier un pouvoir pour aller traitter avec l'admiral de Villars, la ville de Roüen et autres gouverneurs et villes de la ligue en Normandie, pour les reduire en son obeyssance, et l'estant venu retrouver à Paris (trois jours apres qu'il y eut esté receu avec joye, acclamations et applaudissemens universels de tous les peuples de cette ville) pour l'asseurer que vous aviez laissé toute la noblesse, les villes et peuples de la ligue en Normandie en disposition de se remettre sous son obeyssance, il arriva les jours suivans que madame de Guyse l'estant venu trouver, vous les rencontrastes se promenans ensemble dans la grande chambre du Louvre, laquelle luy faisoit de grandes instances et supplications de vouloir agréer le tres-humble service d'elle et de tous ses enfans, l'asseurant qu'ils ne respiroient maintenant autre chose que l'honneur de pouvoir elle et eux se mettre en ses bonnes graces, et de luy rendre toute obeys-

sance, desquels il sembloit que ceux qu'il avoit nommez pour en traitter avec elle, qui estoient le chancelier de Chiverny, le duc de Rets et les secretaires d'Estat, Beaulieu-rusé et de Gesvres, fissent tout ce qu'ils pouvoient pour en retarder l'effet; et les discours qu'ils eurent là dessus, trop longs à reciter, furent tant continuez qu'ils se conclurent par un pouvoir qui vous fut expedié, afin de parachever vous seul ce qui avoit esté commencé par quatre ensemble qui ne s'estoient pû de rien accorder, chacun retenant à dire ce que vous terminastes bien-tost et fort heureusement par une excessive faveur de la fortune, trop longue à reciter, ayant en fin accordé à M. de Guyse le gouvernement de Provence pour le faire départir de celuy de Champagne, de l'office de grand maistre de France et de tous les benefices qui avoient appartenu au cardinal de Guyse, qu'il disoit luy devoir estre restituez, dautant que son oncle et son pere en avoient esté violemment despoüillez.

Or pource que les esprits d'humeurs contredisantes et les jaloux et envieux de vostre personne, de vos employs et des grandes faveurs de vostre fortune lors naissante, et ceux qui affectionnoient les serviteurs du feu Roy, userent de toutes sortes d'artifices pour descrier tout ce que vous aviez fait, et sur tout essayoient-ils de faire trouver mauvais au Roy, que vous eussiez entrepris (sans qu'il fust specifié dans vostre pouvoir ny vous avoir esté expressément commandé par le Roy) d'accorder à madame de Guyse pour son fils, qui avoit tousjours esté ennemy du Roy et de la France, voire jusques à s'estre fait proposer pour en estre Roy, pource, disoient-ils, qu'elle vous appa-

rentoit, le gouvernement d'une province de telle importance, en laquelle ceux de la maison de Lorraine pretendoient droit de proprieté, et d'en despoüiller un homme de qualité, merite et service, qui avoit tousjours esté des plus aupres des roys et des plus affectionnez à l'Estat; et reïtererent si souvent leurs instances, que le Roy faisant paroistre de ne les trouver pas mauvaises, il vous fallut, pour vostre justification, excogiter des causes et des raisons pour luy faire approuver ce que vous aviez fait à bonne intention, comme vous n'y manquastes pas, suivant la fertilité de vostre esprit en belles inventions, dont entre plusieurs nous en specifierons icy cinq principales seulement que vous luy baillastes par escrit, afin qu'il n'en perdist pas la memoire.

La premiere, que par ce moyen, comme il a esté dit, vous deschargiez Sa Majesté des grandes recompenses qu'il luy eust falu donner ou d'un costé ou d'autre, touchant les trois demandes cy-dessus specifiez.

La seconde, pour achever de deslier tout à fait M. de Guyse d'avec ceux de sa maison, en l'esloignant de la Champagne, Lorraine, Pays-Bas, Picardie et Bourgongne où ils avoient eu leurs plus grandes intelligences et pretentions.

La troisiesme, pour ce que vous sçaviez de science que madame de Guyse, M. de Guyse et ses freres, estans tous mal contens de tous les autres de leur maison, pour avoir recogneu de n'en avoir point eu de plus contraires aux grandeurs que le Roy d'Espagne faisoit demonstration de leur vouloir procurer; que ceux de Lorraine, de Savoye, de Nemours, du

Mayne, et de Mercure, qui tous les vouloient preceder par tout et en toutes choses.

La quatriesme, qui estoit comme une preuve de la precedente, la franchise de la responce de la mere et des enfans, lors que l'on leur vouloit parler de les maintenir toûjours tous ensemble en une particuliere et bonne intelligence avec tous les sus-nommez, ayant declaré que les choses passées leur ayant enseigné celles où ils devoient aspirer pour l'advenir, ils ne vouloient plus avoir d'intelligences particulieres qu'avec la couronne de France et le Roy seul, ayant restraint toutes leurs amitiez, parentez et desseins dans celles du bon plaisir et service de Sa Majesté.

Et la cinquiéme, que vous souvenant d'avoir souvent entendu Sa Majesté faire des plaintes de l'adversion que M. d'Espernon avoit tousjours témoignée d'avoir à sa personne, à sa royauté, à son contentement et à ses desseins, vous aviez creu de ne luy pouvoir rendre un meilleur ny plus agreable service, que de reduire une personne si mal intentionnée en son endroit, à sa discretion, chose qui ne se pouvoit, ce vous sembloit-il, mieux ny plus facilement faire, qu'en luy opposant pour compediteur au gouvernement (dont il s'estoit emparé contre son desir et qu'il projettoit de retenir malgré luy), celuy de tous les pretendans à celuy qui le pouvoit le mieux et le plus promptement reduire à raison, et là dessus faisiez ressouvenir Sa Majesté de huict plaintes principales, entre les autres, qu'elle vous en avoit le plus souvent faites.

La premiere, de l'ostentation et vanité dont il avoit usé en ses paroles et forme de vie lors qu'il le

vint visiter en Guyenne, comme de la part du Roy, ayant tousjours vescu et parlé avec luy quasi comme de pair à compagnon, jusques à l'avoir fait sonder par tierces personnes interposées du mariage de sa sœur.

La seconde, qu'il avoit tousjours essayé d'empescher que le Roy ne l'adjoignit à luy en corps de Cour ny d'armée; mais ayant esté d'advis qu'il se devoit contenter, puisque l'estat de ses affaires le requeroit ainsi, de l'admettre à son service, tenans tousjours leurs personnes, leurs camps et leurs troupes distinctes et separées les unes des autres, afin d'esviter les jalousies et menées.

La troisiesme, que n'ayant peu empescher cette entiere et absoluë jonction avec le Roy, il avoit tousjours rendu bien peu de respect à sa personne et à sa qualité, jusques à luy avoir plusieurs fois contesté audacieusement toutes ses propositions, tasché de traverser tous ses desseins et entreprises, et de s'estre vanté qu'il luy tenoit souvent teste et le contrecarroit en toutes choses.

La quatriesme, qu'il avoit bien eu l'imprudence que de le refuser, quelque instance qu'il luy en eust faite et fait faire, de vouloir signer la déclaration qu'avoient signée tous les autres grands du royaume, par laquelle ils le recognoissoient pour Roy legitime.

La cinquiesme, que l'ayant fait instamment prier par Belle-garde et Rocquelaure, et autres ses amys plus particuliers, voire prié luy-mesme, mais tout cela en vain, de ne commencer point la dispersion et dissipation de son armée, par la retraite de luy et de ses troupes, mais de vouloir luy ayder avec icelles

à venger la mort du feu Roy son bon maistre auquel il avoit tant et tant d'obligations.

La sixiesme, pour avoir sceu de bonne part qu'en particulier il avoit blasmé ceux de ses amis qui avoient recogneu la royauté de Sa Majesté, sans l'avoir auparavant abstrainte à changer de religion.

La septiesme, de s'estre vanté que, soit que Sa Majesté luy accordast les provisions de gouverneur de Provence, ou non, il estoit bien resolu de s'en rendre maistre s'il pouvoit, puis que son frere luy en avoit remis la charge.

Et la huictiesme, qu'ayant sceu qu'il assembloit des troupes pour passer en Provence, et que le chemin d'icelles se rencontroit prés de Ville-mur, que M. de Joyeuse avoit assiegé, Sa Majesté l'ayant fait prier, voire prié par lettres expresses de les vouloir joindre aux troupes qu'elle faisoit preparer pour faire lever ce siege, il s'estoit contenté d'en avoir fait le commandement pour la mine seulement, mais avec secrette deffence aux siens de hazarder pour cét effet aucun combat : tellement que partie de ses troupes ayant esté deffaites par M. de Joyeuse pour avoir esté mal disciplinées, mal logées et fait mauvaise garde, cela l'avoit tellement fasché et despité, qu'il fit aussitost continuer à ses troupes le chemin de Provence, sans se soucier d'aucuns des mandemens de Sa Majesté, ny du bien de son service. Toutes lesquelles considerations vous avoient semblé suffisantes pour vous faire gratifier M. de Guyse du gouvernement de Provence, puis que c'estoit le plus prompt, facile, et puissant moyen pour reduire à suivre ses intentions, un homme qu'il disoit l'avoir tousjours eu en

si grande adversion, et que Sa Majesté mesme confessoit de n'avoir jamais eu sujet de beaucoup aymer.

Or laissant les discours qui regardent les particuliers pour parler de ceux qui touchent le general de la Provence et des Provençaux, en les reprenant dés le temps de la mort du grand prieur de France, frere legitime des trois derniers Roys, par laquelle le gouvernement de cette province fut donné au duc d'Espernon, ce que plusieurs des Provençaux avec leurs testes chaudes, altieres et mesdisantes, n'eurent pas fort agreable, tant, disoient les plus audacieux, à cause de son extraction qu'ils mesprisoient, comme beaucoup plus basse que celles de leurs precedens gouverneurs, qu'ils sçavoient bien n'estre parvenu aux dignitez qu'il possedoit alors, que par voyes, services et complaisances, desquels le bruit commun ne parloit pas bien, que pource qu'il avoit la reputation d'avoir l'esprit altier, aigre, de peu familiere conversation, et qui ayant accoustumé de se faire adorer aux courtisans, voudroit que les Provençaux fissent le semblable. Tellement que luy, ayant entendu quelque chose de tous ces bruits, et jugeant bien que cette charge et celle des mignonneries et delices de la Cour, seroient comme incompatibles ensemble à cause que chacune d'icelles requeroit une residence personnelle sur les lieux, il fit bailler ce gouvernement à son frere de la Vallette, qui avoit desja celuy de Dauphiné, lequel estant d'humeur plus douce et posée, moins imperieuse et beaucoup plus familiere, sociable et carressante, il s'accommoda pour quelque temps assez bien à l'humeur des Provençaux et des Dauphinois conjoinctement; tellement

qu'il conduisit aucunement heureusement les peuples et les affaires de ces deux provinces pour le service du Roy, durant les années 1586, 1587 et partie de 1588, que le Roy estant venu à entrer en défiance du duc d'Espernon, jusques à croire qu'il le desservoit et nuisoit à sa personne et à ses affaires, il se voulut faire saisir de sa personne à Angoulesme, pour le reduire à son devoir et luy faire suivre ses volontez, et prist là dessus sujet de priver aussi la Vallette de ses bonnes graces et de ses gouvernemens, ausquels neantmoins il fut restably depuis, apres la mort de M. de Guyse, la necessité des affaires du temps le requerant ainsi; mais ce fut avec un grand changement en sa premiere creance et authorité que la diminution de la fortune de son frere et sa spoliation de ses gouvernemens avoient des-ja fort extenuées; mais le furent bien encor davantage par la formation de plusieurs partis dans cette province, d'autant qu'en premier lieu, les grandes villes s'en voulant faire accroire, tascherent à se mettre dans un libertinage absolu. D'ailleurs le Roy d'Espagne essayoit de former un party du tout à sa devotion, le duc de Savoye un autre à la sienne, la comtesse de Sault un à la sienne, le comte de Carces et le sieur de Vins un à la leur, Louys d'Aix et Casaux un autre à la leur, et les sieurs de Ligny, Martinengue, Empus et Besaudun chacun le sien à part; mais tous pour le commencement furent tellement engloutis, par l'avidité, puissance et authorité du Roy d'Espagne, que le duc de Savoye son gendre, fist tenir une assemblée d'Estats, par laquelle il fut declaré comte, proprietaire de Provence; mais neantmoins avec cette condition

(afin d'obliger le Roy d'Espagne à continuer ses assistances) qu'il tiendroit ladite comté en feodalité, de la couronne d'Espagne, au lieu de celle de France, qu'ils repudioient du tout : tellement qu'entre tant de menées, pratiques et confusions, la Vallette ne faisoit plus que languir dans les charges ausquelles il avoit esté restably et ne s'y maintenoit qu'à proportion qu'il recevoit quelques secours et assistances de messieurs de Mont-morency, Lesdiguieres et d'Ornano ; lesquels neantmoins ne peurent empescher qu'il n'allast tousjours diminuant de puissance et de credit, et qu'en fin il ne fust tué devant une meschante bicoque qu'il vouloit prendre. Lesquelles nouvelles de sa mort entenduës par le duc d'Espernon, il prit resolution d'empieter ce gouvernement, s'il y avoit moyen, et afin d'y rencontrer moins d'obstacle, et se couvrir d'un plus specieux pretexte, il envoya, mais pour la forme seulement, demander les provisions à Sa Majesté ; lesquelles plutost par la prudence necessaire au temps, que par inclination, ne luy furent pas refusées, mais ne furent pas neantmoins suffisantes pour faire que tant de partis formez se peussent reformer, ny que Sa Majesté tint plus asseurées à luy les places que tenoit le duc d'Espernon, que celle que tenoient tous les autres partis cy-dessus nommez. »

Toutes lesquelles raisons cy-dessus baillées par escrit au Roy, par luy leuës et quelque peu considerées sans dire mot, finalement il vous demanda où vous en aviez tant appris, veu que plusieurs de ces choses pouvoient bien estre vrayes ; mais qu'il ne s'en souvenoit pas de la moitié, et ne trouvoit pas mauvais ce que vous en aviez fait mettre par escrit, jugeant

par là que vous aviez eu quelque raison de faire ce dont quelques-uns vous blasmoient ; dequoy encor qu'il demeurast maintenant bien content, voyant que vous n'aviez eu que bonne intention, si ne jugeoit-il pas à propos de faire voir ce discours à d'autres qu'à luy, le temps, l'estat des affaires, ny la disposition des esprits, ne permettant pas encor que toutes veritez fussent bonnes à dire ; ce que vous luy recognenstes aussi-tost, et que sa providence en cette occasion se monstrant des plus exquises, vous ne manqueriez pas de suivre en tout et par tout ses intentions.

Ausquels discours d'entre le Roy et vous, dautant que nous n'en pûsmes pas de long-temps recouvrir la copie, nous avons depuis adjousté ce qui s'ensuit : à sçavoir, que tant de bizarres fantaisies de divers particuliers, et de confuses dispositions et d'affaires qui se demenoient en Provence, commencerent à prendre quelque apparence de se pouvoir accommoder, lors que l'on sceut que M. d'Espernon n'avoit plus le gouvernement, et que M. de Guyse en avoit obtenu les provisions du Roy, mais tout cela bien plus efficacieusement à son arrivée, lors que l'on entendit qu'il disoit tout haut, qu'il n'auroit jamais d'autre party que celuy du Roy et de la couronne, ny dessein que de faire vivre en paix et en repos les peuples de son gouvernement, et de bonifier la province, et qu'il effectuoit ce qu'il disoit, préferant les interests du Roy, de l'Estat et des peuples, à tous autres, voire aux siens propres ; tellement qu'il eut bien tost reduit le duc d'Espernon à venir rechercher des indulgences plenieres, afin de luy faire regagner les bonnes graces

du Roy, lesquelles Sa Majesté n'ayant jamais refusées à qui que ce fust, ne les luy desnia non plus.

Mais pour terminer ce discours et donner la gloire des bons succez de la Provence à qui l'a merité, il faut confesser que M. de Guyse usa d'une grande prudence, industrie et dexterité, pour restablir l'authorité du Roy, et par consequent la sienne, entre tant d'embarras de divers partis et d'intentions contrariantes, dont les particularitez sont deuës à l'histoire ou aux Memoires des gens de M. de Guyse, nous contentans de dire que la reduction de Marseille (1) (où son courage et sa prudence et une favorable fortune parurent fort illustre) est une des plus belles actions militaires et politiques qui se soient passées de nostre temps. Or, pource qu'entre les divers particuliers de grande qualité dont il a esté fait mention en ce discours, M. d'Espernon est un de ceux duquel il semble avoir esté dit le plus de choses qui se pourroient mal interpreter par luy ou les siens, pour ce qui regarde ses procedures et comportemens envers le Roy, et nous mesme qui avons transcript ce discours, les jugeans telles, projettions d'en retrancher celles qui nous sembleroient sujettes à estre les plus mal prises, si nous n'eussions trouvé que les historiens, voire ceux qui luy addressoient leurs escrits, et semblent avoir eu pour but principal de luy chanter de perpetuels eloges, de faire tenir sa vie et toutes ses actions pour irreprochables, voire ses vertus comme exemplaires à imiter; si telles gens, disons nous, ne luy eussent

(1) *La reduction de Marseille :* Louis d'Ain et Charles Casault, bourgeois de cette ville, étoient sur le point de la livrer au roi d'Espagne, lorsque le duc de Guise, aidé des frères Pierre et Barthélemy Libertat, entre dans la place, et y fait reconnoître le Roi.

imputé à gloire, honneur et loüange, à grandeur de courage et zele catholique, ce que nous en voulions retrancher et oster comme l'estimant aucunement disproportionné à une singuliere prudence et modestie telle que la sienne, et au devoir d'un bon sujet et serviteur envers son legitime Roy et maistre, tel que nous l'estimons.

CHAPITRE XXIX.

Crédit de Sancy. Gabrielle empêche qu'il ne soit nommé surintendant. Établissement d'un conseil de finances. Déclaration de guerre à l'Espagne. Attentat de Jean Châtel. Les Jésuites chassés du royaume.

Nous vous avons en quelques-uns des chapitres precedens oüy parler de la mort de M. d'O, laquelle n'est pas si tost arrivée que M. de Sancy (1), tant pour ce qu'il avoit, à la verité, rendu de bons services aux roys Henry troisiesme et quatriesme, en ses voyages et negotiations de Suisse et d'Allemagne, qu'il estoit d'un esprit vif et entreprenant, et avoit souvent donné des advis au Roy de la mauvaise administration des finances, dont usoient les intendans, tresoriers et financiers, par l'intelligence, tolerance et nonchalance dudit sieur d'O, que pource qu'il se rencontroit lors au goust de Sa Majesté, luy donnant milles belles esperances et se familiarisant avec luy (soit par complaisance ou autrement aux jeux, festins et autres petites débauches), s'imagina incontinent qu'il prendroit la place dudit sieur d'O, et s'acquerroit la mesme

(1) *M. de Sancy :* Nicolas Harlay de Sancy.

puissance et authorité qu'il avoit tant dans les affaires que les finances : mais madame de Liancourt (1), que le Roy aymoit passionnément, et s'estoit laissé persuader d'en avoir eu un fils, luy estant devenuë absolument contraire, rompit son dessein, pource qu'il avoit tenu des propos un peu libres et hardis de la forme de sa vie passée et presente, et de la naissance de ce fils, qui avoit esté nommé Cesar, de laquelle plusieurs autres aussi bien que luy faisoient en ce temps là des discours et des contes à leurs fantaisies, dont celuy de M. Alibour, s'il est faux, comme nous le croyons, fut des mieux inventez.

Car on disoit qu'un jour le Roy ayant envoyé ce bon homme, qui estoit son premier medecin, visiter cette belle dame que l'on luy avoit dit s'estre trouvée mal toute la nuict, à son retour, il luy dit qu'elle avoit un peu d'esmotion, mais que la fin d'un tel mal ne seroit, à son advis, que fort bonne : « Mais, luy re-
« partit aussi-tost le Roy, ne la voulez-vous pas faire
« purger et seigner? — Par le jour qui nous esclaire,
« Sire, dit ce bon homme (car c'estoit-là son juron),
« je n'ay encor garde, il faut attendre qu'elle soit à
« my-terme. — Que voulez-vous dire, bon homme,
« respondit le Roy aucunement en colere? Je croy que
« vous resvez et n'estes pas en vostre bon sens? Aussi
« comment seroit-elle grosse; car je sçay bien que je
« ne luy ay encor rien fait, et estes pour cette fois
« un tres-mauvais medecin, et faut que vostre esprit
« ayt esté poussé à cette malice par un plus mes-
« chant que vous. — Je ne sçay pas ce que vous avez

(1) *Madame de Liancourt* : c'étoit Gabrielle, mariée depuis peu à Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt.

« fait ou point fait, Sire, respondit le sieur Alibour,
« tout en colere; mais je sçay bien que vostre con-
« sequence se trouvera plus fausse que moy imper-
« tinent medecin, et devant qu'il soit sept mois l'effet
« le verifiera. » Et sur cela le Roy s'estant separé de luy s'en alla, ce dit le conte, tout despit et mutiné, trouver sa belle malade, à laquelle il conta tout et luy fit une belle vie, à ce qu'on dit, quoy que rien de tout cela ne parut pour lors: aussi ne laisserent-ils pas de demeurer en mesme intelligence qu'auparavant, et n'en arriva autre accident visible, sinon qu'elle accoucha de ce fils, nommé Cesar, et que le pauvre M. Alibour, faute de bon appareil, ou autrement, mourut quelques mois apres, duquel le Roy eut grand regret, ne luy voulant nul mal pour avoir dit librement ce qu'il pensoit.

Cette dame donc rompit, comme nous avons dit, le dessein du sieur de Sancy, en usant de telles menées et pratiques, et mesnageant si dextrement l'esprit du Roy, qu'au lieu de laisser establir un seul super-intendant avec absoluë authorité, elle fit former un conseil des finances, dont M. de Nevers fut estably chef, assisté de messieurs le chancelier de Chiverny, duc de Reths, de Bellievre, Sancy, Schomberg, Maisses, Fresne et la Grange-le-roy, duquel le Roy eut quelque envie de vous mettre deslors; mais eux tous redoutant vostre esprit actif, intelligent et courageux, ils s'y opposerent formellement; et sur tous M. de Nevers (qui ne vous aymoit nullement, se souvenant tousjours qu'en un procez que vous aviez eu contre luy, d'autant qu'il vouloit que vous procedassiez comme s'il eust esté un grand prince,

et vous un simple gentil-homme, vous luy aviez reparty que pour l'ancienneté de vostre maison, elle n'en devoit rien à la sienne, y ayant eu des princes de la maison de Bethune, comtes de Nevers, avant que ceux de Gonzagues eussent acquis ce tiltre là) en fit de telles instances, alleguant que vous estiez huguenot de pere en fils, ayant autrefois veu vostre grand pere à Nevers, en assez pauvre estat, que le Roy se trouva reduit à remettre ce dessein de vous advancer à une autre fois; dequoy il vous dit quelque chose en forme d'excuse sur l'estat de ses affaires.

Tous ces conseillers de finances donc ainsi establis, messieurs de Fresne et de la Grange-le-roy qui faisoient les subtils, intelligens, et transcendans en matiere de finances plus que tous les autres, furent chargez du Roy et de la compagnie, de dresser des reglemens pour l'administration et ménagement des revenus et deniers royaux; enquoy ils s'employerent quelque mois, et de sorte que l'on en eut bien fait un gros volume, lesquels n'estans faits que pour la mine, afin de repaistre l'esprit du Roy d'une belle apparence, servirent comme il sera dit cy-apres; mais tant y a que le Roy fut retenu tout le reste de l'année dans Paris, tant pour examiner les articles de ses reglemens et reformations, traitter une trefve avec M. de Lorraine dont M. de Sancy estoit le negociateur, que pour les divers conseils qu'il falut tenir sur les propositions que ne faillit pas de faire M. de Boüillon, comme il le vous avoit dit à Sedan, si tost qu'il fut arrivé à Paris, de declarer la guerre au roy d'Espagne et à tous ses sujets et partisans, tous ceux avec lesquels l'on en consultoit les trouvans des plus proble-

matiques que l'on eust peu pour lors mettre en avant; aussi y eut-il tant de divers advis, d'altercations et contentions sur ce sujet, dans les conseils qui furent tenus pour cét effet, que le Roy demeura plusieurs mois sans sçavoir à quoy s'en resoudre. Neantmoins enfin, nonobstant toutes vos allegations pour ne rien innover, car vous fustes l'un de ceux qui insista le plus sur cét advis, comme il en a esté dit quelque chose cy-devant en vostre voyage de Sedan, le Roy, contre ses propres sentimens, se laissa emporter à faire cette declaration de guerre (1), sur la certitude du traitté quasi conclud avec M. de Lorraine, sur l'asseurance que, par sa connivence, donnoient tous les principaux chefs et gens de guerre qui l'avoient servy, de faire la guerre pour la France, sur les persuasions des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande (qui promettoient de faire de si grandes diversions que les forces d'Espagne y estans toutes occupées, elles n'auroient nul moyen de s'opposer aux armes du Roy, enquoy, comme l'experience le verifia depuis, ils penserent plus à leurs affaires qu'à celles de France), mais principalement sur les esperances que donnerent M. de Boüillon d'une part, de faire des merveilles dans le Luxembourg, ayant, comme il disoit, des entreprises infaillibles sur les principales villes de cette province et les voisines, et M. de Sancy de l'autre, de faire le semblable dans la Franche-Comté; voire

(1) *A faire cette declaration de guerre*: on croit que trois personnes conseillèrent à Henri IV d'entreprendre cette guerre. Gabrielle d'Estrées, afin de procurer à son fils César la souveraineté de la Franche-Comté, Bouillon, afin de faciliter l'alliance qu'il alloit faire avec Maurice de Nassau, en épousant sa sœur, Balagny afin d'agrandir sa principauté de Cambray.

de porter tous les treize Cantons à la conqueste d'icelle, toutes lesquelles raisons vous appristes du Roy lors qu'il vous voyoit trop oppiniastré contre cette declaration, laquelle fut publiée environ le mois de janvier, dont nous laissons les particularitez à l'histoire generale, aussi bien que celles de la repartie qu'y fit le Roy d'Espagne, en laquelle il n'appelloit le Roy que prince de Bearn, d'autant que vous ne vous meslastes quasi point de tout cela.

Et vous ramentevrons comme quelques jours auparavant, et le vingt-sixiesme jour de decembre, le Roy estant dans sa chambre au Louvre, fut blessé d'un coup de cousteau dans la bouche, ainsi qu'il se baissoit pour embrasser messieurs de Ragny et de Montigny, lesquels venans d'arriver, luy faisoient la reverence, et ce par un jeune escholier enseigné par les jesuistes (1), nommé Jean Chastel; en conse-

(1) *Enseigné par les jesuistes :* on a vu, dans une note précédente, que les jésuites avoient, avec l'Université et les curés de Paris, un procès dont le jugement avoit été ajourné, et qu'Antoine Arnauld avoit, à cette occasion, publié contre eux un libelle sanglant. Dans la première fermentation qui suivit l'attentat de Jean Châtel, les soupçons se portèrent sur ces religieux, parce que l'assassin déclara qu'il avoit étudié dans un de leurs colléges. Aussitôt ils furent assiégés dans leur maison par un peuple en fureur, et la force militaire put seule les empêcher d'être massacrés. Cette rumeur servit merveilleusement leurs ennemis, qui peut-être l'avoient excitée; et, comme dans les pays où des partis sont en présence, on ne manque jamais d'imputer à ses adversaires les crimes qui excitent l'indignation publique, les jésuites, se trouvant dans une position équivoque, depuis un arrêt qui ne les déclaroit ni innocens, ni coupables, furent aisément accablés sous le poids d'une accusation monstrueuse. On fit des perquisitions dans leur collége; et l'on trouva chez le père Guignard, leur bibliothécaire, d'anciens libelles contre Henri III et le Roi régnant. Au moment où l'amnistie avoit été publiée, il avoit été ordonné de les brûler; mais un bibliothécaire pouvoit être excusé de les avoir conservés comme monumens historiques. Guignard

quence de l'execution à mort duquel, toutes les animositez, desja auparavant excitées par les plaidoyers des sieurs Arnault et Dollé, se resveillerent de sorte, et des vents contraires soufflerent si violamment au visage de ceux de cette profession, que par arrest du parlement toute leur societé fut bannie du royaume de France; Jean Guignard pendu pour avoir dressé des theses contre la vie et l'authorité des roys, et Jean Gueret, Pierre Varades, Alexandre Majus, François, Jacob et Jean le Bel, condamnez à faire amende honorable et à bannissement perpetuel. Lors de la blesseure du Roy, il y eut une grande esmotion dans sa chambre, pource que du commencement l'on ne sçavoit qui avoit fait le coup, le meurtrier ayant aussi tost laissé tomber le cousteau et s'estant escoulé parmy la presse, nous vous vismes si transi de frayeur, voyant le Roy tout en sang et apprehendant que le coup eust passé jusques à la gorge, qu'il ne vous resta quasi nulle couleur au visage; mais tout

fut donc arrêté avec huit de ses collègues : il fut condamné à mort, quoique Châtel n'eût accusé que le curé de St.-André-des-Arcs, contre lequel on n'informa point, et tous les jésuites furent bannis du royaume. Cet arrêt fut trouvé trop sévère par les gens modérés de tous les partis. En effet, tous ceux qui avoient fait partie de la ligue avoient eu les mêmes torts à se reprocher; et l'Université, si acharnée alors contre les jésuites, avoit elle-même rendu, en 1589, un décret, dont les maximes étoient aussi pernicieuses que celles des écrits trouvés chez le père Guignard. Au reste, le parlement fut entraîné par la rumeur publique, souvent si trompeuse, et par le zèle le plus louable. De Thou, si opposé aux jésuites, observe que cette cour, effrayée du danger que couroit le Roi, n'employa pas les formes ordinaires de la justice, n'écouta point les parties, et porta son jugement avec cette précipitation quelquefois nécessaire dans des temps de trouble et de sédition. *Eo factum, ut tanti periculi sensu attoniti patres, nec servato juris ordine, neque partibus auditis ut in seditione et publica grassatione, societatem toto regno, tam salutari S. C. exulare jusserint.*

cela fut aussitost appaisé, le meschant parricide ayant esté pris, le cousteau trouvé sur le plancher et recogneu que le Roy n'avoit que la levre offensée, et un peu d'une dent rompuë; et luy mesme monstrant un courage asseuré, dit le premier que cela n'estoit rien, et mesme lors qu'il sceut que ce maudit garnement avoit esté nourry et enseigné par les jesuistes, il ne dit neantmoins rien contr'eux, sinon : « Ce « n'estoit donc pas assez que par la bouche de tant « de gens de bien, ceux de cette societé fussent re- « putez ne m'aymer pas, s'ils n'en estoient encor « convaincus par ma propre bouche et mon sang « espandu. »

Nous laissons à l'histoire generale les particularitez du traitté fait avec M. de Lorraine, des courses et ravages qu'à cette occasion les sieurs de Tremblecourt, de Sainct Georges et autres chefs de ces troupes licentiées, et leurs gens de guerre firent comme volontaires dans le comté de Bourgongne, de la défaite quasi entiere de toute la garnison de Soissons, que conduisoient les sieurs de Conan et de Belle-font, par les sieurs de Mouchy, Dedouville, de Gadancourt, lieutenant de vostre compagnie, et de Bays, la reduction de Vienne et prise de Monlüet par M. le connestable de Mont-morency, les reductions des villes de Nuis, Authun et Dijon par l'entremise de M. de Biron, et la deffaite de huict ou dix troupes de cavalerie du comte de Mans-feld, dans le Luxembourg, par messieurs de Boüillon et comte Philippe de Nassau, d'autant que vous n'eustes nulle part à toutes ces affaires et combats.

CHAPITRE XXX.

Motifs qui décident le Roi à porter la guerre en Franche-Comté. Conseil des finances. Rosny se retire à Moret. Lettre du Roi sur la retraite du comte de Soissons. Rosny réprime l'insolence d'un capitaine attaché à ce prince. Actions militaires en Picardie. Combat de Fontaine-Française.

[1595] Les entreprises cy devant recitées, ayant ainsi heureusement succedé au Roy, luy donnerent de grandes esperances, et le porterent à de plus hautes : sur tout voyant les gaillardes troupes que messieurs le connestable et mareschal de Biron avoient sur pied, l'un en Lionnois et Bresse, et l'autre au duché de Bourgongne, ensemble celles licenciées de Lorraine qui estoient dans le comté, sans y trouver opposition, il se vint à imaginer que les ralliant toutes en un corps, avec ce qu'il meneroit de gens de guerre quand et luy, il auroit moyen de faire quelques progrez vers ces provinces là. Il luy prenoit quelques-fois des fantaisies de s'y acheminer, lesquelles luy passoient aussi-tost qu'il se remettoit devant les yeux le peril que couroient ses provinces de Picardie et Champagne s'il s'en esloignoit de cette façon : et ainsi combatu diversement par ses diverses propositions, il fut à la fin, voire contre ses propres sentimens, emporté à la pire resolution, dont furent causes principales, premierement, les solicitations continuelles qu'en faisoit le connestable de Mont-morency, lequel (comme vous le sceustes depuis par le Roy mesme,

lors qu'à son retour de la Franche-Comté il se pleignoit de ceux qui l'avoient induit à ce voyage) voulant essayer de faire valoir et donner quelque lustre à cette espée fleurdelisée (1), qui luy avoit esté nouvellement mise en main, estant passé en Dauphiné, Lyonnois, et Bresse, avec quatre mil hommes de pied, et quatre cens chevaux grandement lestes; et à la faveur d'iceux, chassé ce qui restoit de trouppes de messieurs de Savoye et de Nemours en ces quartiers là; traitté par argent et promesses avec le sieur de Disimieux, pour faire que luy et la ville de Vienne, dont il estoit gouverneur pour M. de Nemours, se remissent, comme il en a desja esté dit quelque chose, en l'obeyssance du Roy, et fait dessein de passer en Bresse, commençant par le siege de Monluet.

Mais sur cela nouvelles luy estant venuës que le connestable de Castille estoit passé d'Espagne en Lombardie, où il faisoit de grandes levées et bruire avec éclat ses armes et ses desseins, pour entrer en France, suivant le commandement exprés qu'il en avoit receu de son Roy; lequel irrité et despité en son cœur de ce que le Roy, qu'il n'appelloit que prince de Bearn, ayant encor une grande partie de la France revoltée contre luy, eust eu neantmoins la hardiesse et la resolution (qu'il nommoit imprudence et temerité) de luy declarer la guerre, avoit mandé au comte de Fuentes, general de ses armes au Pays-Bas, aussi bien qu'enjoint à son connestable, que quand ce seroit mesme à la perte et au prejudice de ses Estats de Flandres et de Milan, ils eussent à entrer en France,

(1) *Cette espée fleurdelisée*: Henri de Montmorency avoit été nommé connétable en 1593.

et y faire de tels attaquemens, qu'ils convertissent l'audace et la presomption du prince de Bearn, et des François qui le recognoissoient pour Roy, en repentance et desplaisir.

Tellement que ces nouvelles, comme il a esté dit, entenduës par le connestable de Mont-morency, il commença d'entrer en apprehension que ce faix trop pesant ne luy tombast sur les bras. Et pour éviter cet inconvenient usoit-il de telles solicitations pour faire advancer le Roy, envers lequel celles de M. de Biron n'estoient gueres moindres pour mesmes raisons, à cause des sieges qu'il avoit mis devant le chasteau de Dijon, qui estoit fort; et un autre que l'on nommoit Talan (1), qui vaut encor mieux, et que s'il les luy falloit lever il flétriroit toute la gloire et les lauriers qu'il avoit acquis par ses dernieres expeditions tant heureuses, ausquelles instances s'adjoustoit encor celles du sieur de Sancy, qui estoit celuy des serviteurs de Sa Majesté qui paroissoit avoir lors plus de creance prés d'elle et de M. le chancelier de Chiverny, lequel plein d'industrie avoit, par le moyen d'une dame, afin d'avoir un adjoint puissant à faire valoir son opinion, persuadé à madame de Liancourt, qu'en ce voyage le Roy conquesteroit facilement la Franche-Comté, laquelle avoit peu de places fortes, et qu'il faudroit apres faire en sorte qu'il en donnast la proprieté utile à son fils Cesar, qui estoit né, ce nous semble, à Coussy, pendant le siege de Laon, et la souveraineté honorifique aux cantons des Suisses, afin qu'ils en entreprissent la deffence et protection.

(1) *Que l'on nommoit Talan* : ce château étoit situé sur une montagne à trois quarts de lieue de Dijon.

Ce voyage donc ainsi resolu et posé sur tels fondemens que vous nous distes estre, lors que vous en sceustes quelque chose, du tout ridicules et absurdes, le Roy neantmoins s'y affectionna au commencement; et comme il estoit plein de prudence et de prévoyance, desirant d'éviter qu'en son absence il n'arrivast des accidens fascheux et dommageables sur les frontieres du royaume, si les diversions promises par les Anglois et Hollandois ne se trouvoient pas suffisantes, il ordonna que messieurs de Nevers, de Sainct Paul, de Boüillon et admiral de Villars prissent bonne intelligence les uns avec les autres, afin de reünir apres en un mesme corps toutes les forces qu'un chacun d'eux pourroit mettre sur pieds, s'entre-communicassent les desseins et entreprises particulieres qu'ils pourroient avoir, vescussent en bonne union et concorde, et courussent conjoinctement où les plus grandes utilitez ou bien le besoin et la necessité des affaires le pourroient requerir, déferant neantmoins le commandement du total, lors qu'ils se trouveroient tous ensemble, à M. de Nevers.

Et afin aussi de tenir le gros des affaires en reputation et en ordre dans le royaume, et sur tout celles des finances, qui sont le grand ressort de toutes bonnes operations, et qu'il y eut quelque corps sedentaire et resident en lieu certain, auquel se pussent adresser toutes les plaintes et demandes des provinces, y donner provision sur celles qui presseroient par trop ou ne tireroient point à trop grande consequence, advertir le Roy des choses qui se passeroient, recevoir sur toutes ses volontez, et tenir la main à l'execution d'icelle, il establit un conseil resident à Paris,

duquel M. le comte de Soissons, à cause de sa qualité et capacité, desira de pouvoir estre nommé chef, et mesme en fit sentir quelque chose au Roy ; mais il y avoit trop d'antipathie entre ces deux esprits et naturels, qu'ils ne demeuroient quasi jamais deux mois sans broüilleries. Tellement que le Roy apprehendant cela, ne s'y pût disposer, quelque chose mesme que vous luy en dissiez en sa faveur ; et afin qu'il ne l'en pressast pas davantage, un jour à son disner, auquel messieurs les princes de Conty et de Soissons estoient tous deux, il appella le premier, et luy dit tout haut, car autrement ne l'eust-il pas entendu, que s'estant resolu de faire un voyage à Lyon et en Bourgogne, il l'avoit choisi pour representer sa personne à Paris, et en toutes les autres provinces dont il seroit trop esloigné, ensemble pour estre chef d'un conseil qu'il laisseroit pour la direction des affaires et finances ; et en mesme temps dit à M. le comte qu'il le vouloit mener avec luy en son voyage, s'asseurant qu'il aymeroit bien mieux cela, pource qu'il y auroit des coups à donner et de l'honneur à acquerir, et partant qu'il fit preparer sa compagnie des gens-d'armes, sçachant bien qu'elle estoit des meilleures, et par consequent de celles dont il se serviroit le mieux.

A quoy il fut respondu avec fort peu de paroles, se contentans tous deux de faire des reverences, l'un pource qu'il ne pouvoit parler, et l'autre pource que ce n'estoit pas ce qu'il desiroit. Quoy que ce soit, les choses passerent de la sorte, et le Roy ayant fait dresser des instructions pour la forme de conduitte qu'auroit à tenir ce conseil, il nomma, ce me semble, M. de Retz, quelque reclus qu'il fust à cause du mal

dont il mourut, qui commençoit à le travailler, messieurs de Schomberg et de Fresne qui estoit en faveur à cause de madame de Liancourt, encor que son esprit aigre et contredisant ne fust pas fort agreable au Roy, M. de Maisses, M. de la Grange-le-Roy, les intendans Hudicourt, Marcel et Guibert, et Meillant pour secretaire, auquel il vous fit adjouster trois jours apres, prenant pour pretexte (afin de couvrir encor aucunement le dessein qu'il avoit de se servir de vous en ses finances comme il vous en dit quelque chose apres) que M. le prince de Conty ayant toute creance en vous, se disposeroit, par vostre moyen, à tout ce qu'ils adviseroient entr'eux qu'il devroit dire et faire.

Au bout de quelques jours le Roy partist de Paris, avec charge à toutes les trouppes qu'il avoit destinées pour estre du voyage de le suivre en diligence; il vous mena jusques à Moret qui estoit à vous, où sejournoit madame vostre femme, et de là vous renvoya bien instruit de ses intentions à ce conseil de Paris : tous ces ordres furent beaux et magnifiques en apparence, et les esperances de bons succez encor plus grandes; mais les evenemens ne furent pas semblables; car, en premier lieu, ce conseil de Paris ne vous pouvant gouster, et disant que vous estiez un espion parmy eux qui leur rendriez incessamment de mauvais offices afin de vous acquerir creance à leurs despens, en interpretant sinistrement toutes leurs intentions, ils vous faisoient mille frasques, toutes leurs opinions estans tousjours concertées contre les vostres, et toutes les affaires que vous entrepreniez, et les personnes que vous favorisiez rebutées,

et en passerent si avant qu'il ne se tenoit plus de conseils en vostre presence (principalement où il estoit question de finances, tant ils apprehendoient tous que vous y missiez le nez), que de choses quasi de neant, et tenoient des conseils secrets à part, où ils disposoient de toutes choses par correspondances avec messieurs le chancelier de Chiverny, de Sancy et autres qui manioient les affaires pres du Roy : dequoy vous estant apperceu vous resolustes (apres leur en avoir parlé assez haut et protesté que puis qu'ils tenoient des conseils à part, que vous ne vouliez plus estre nommé ny trouvé signé dans les resultats du conseil) de vous retirer à Moret, d'où ils ne vous pûrent jamais faire revenir, quelques semonces qu'ils vous en fissent faire, mesme par M. le prince de Conty, auquel vous escrivistes que puisque vous n'aviez pas la puissance d'empescher le mal, vous ne luy vouliez pas servir d'ombre.

Environ ce temps le Roy marchant avec ses forces vers le Lyonnois, M. le comte eut une telle broüillerie avec luy, qu'il le quitta et s'en revint à Nogent, voire fit ce qu'il peut pour ramener sa compagnie de gensdarmes, et en dégouster plusieurs autres de ce voyage, dont les causes, sinon vrayes, à tout le moins apparentes, vous furent cognuës par une lettre particuliere que le Roy vous en escrivit, outre la generale addressante à tout son conseil laissé à Paris, quoy qu'il creust que vous y fussiez encor comme il l'avoit ordonné ; mais le courrier passant à Moret vous bailla la vostre, qui estoit telle :

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, vous sçavez mieux que nul autre, car vous y avez esté souvent employé, si je n'ay pas tousjours fait tout ce qui m'a esté possible pour vivre en bonne intelligence avec mon cousin le comte de Soissons, et s'il m'a jamais esté possible de tenir deux mois durant cet esprit là en bonne humeur : je ne doute pas qu'il n'aye du courage, car il en est de race, ny mesmes qu'il n'aye de bonnes intentions ; mais il les mesnage si mal et prend son temps si mal à propos, qu'il se fait plus de tort qu'à nul autre, dequoy, en l'occasion qui se presente, le jugement n'en sera pas fort difficile à faire à tous ceux qui sçauront que le lendemain de la reception des lettres de mes cousins le connestable et mareschal de Biron, par lesquelles ils me donnoient advis que le connestable de Castille assembloit de grandes forces en Lombardie avec dessein de descendre aux Lionnois et en la Bourgongne, et me prioient de me vouloir advancer, pour ce qu'il y aura des coups à donner et par consequent de l'honneur à gaigner : dequoy, comme j'eus commencé de parler tout haut et à convier ma noblesse à se preparer et montrer courageuse selon sa coustume, mondit cousin le comte de Soissons fit mettre en avant une question suffisante pour diviser, voire dissisper mon armée, consistant à sçavoir si ce n'estoit pas mon intention que, comme grand maistre de France, il commandast apres moy à toutes mes armées, et sur tout en celle que j'estois prest de former, par preference à mesdits cousins connestable et mareschal, lesquels ont les meilleures trouppes dont

je me puisse servir; et vous qui les cognoissez pouvez juger si ce sont gens pour souffrir ce passedroit. Surquoy j'ay fait dire et remontrer tout ce qu'il m'a esté possible à mondit cousin le comte de Soissons, voire luy ay usé de mesmes prieres que s'il eust esté mon fils ou mon frere; mais tout cela n'a peu empescher qu'il ne m'ayt quitté et emmené tout ce qu'il a peu de sa compagnie, quasi (ainsi se peut-il dire) à la veille d'une bataille ou apparence de quelque signalé combat; car vous, qui me cognoissez de longue-main, et vous estes trouvé pres de moy en tant de combats et de fortunes de guerre, ne douterez nullement, je m'en asseure, que si les ennemis s'approchent je ne reculeray pas, sur tout si ce sont Espagnols, n'y ayant rien de plus doux aux vertueux que d'eslever les humbles et abaisser les orgueilleux. De toutes lesquelles choses j'ay bien voulu donner advis à mon conseil qui est à Paris, et encor à vous en particulier, afin que vous fassiez bien comprendre ce qui se passe à mon cousin le prince de Conty, l'asseuriez de ma bien-veillance, et solicitiez les autres de prendre garde aux comportemens de ceux qui tesmoigneront quelque mescontentement. Priant Dieu, mon amy, qu'il vous ait en sa garde.

Du camp pres Auxerre, ce 12 juin 1595.

Quelques trois ou quatre jours apres, l'on vous vint dire qu'il arrivoit des gens-d'armes à Sainct Mamer, village estant à vous, à un quart de lieuë de Moret, sur le confluant des rivieres de Seine et Loing, lesquels se disposoient d'y loger; vers lesquels ayant envoyé un gentil-homme des vostres nommé Camor, pour sçavoir quels ils estoient, et les prier par cour-

toisie de vouloir prendre autre logis, il revint aussitost, et vous dit qu'il avoit trouvé des gens les plus discourtois qu'il estoit possible, lesquels sans avoir esgard à vos prieres, ny mesmes dire les noms des chefs qui leur commandoient, mais seulement qu'ils estoient à M. le comte de Soissons, et qu'ils avoient accoustumé de loger par tout, pource qu'ils vivoient fort bien, et qu'ayant ce jour-là fait une grande traitte, ils ne pouvoient aller chercher giste ailleurs, leurs chevaux estans las : sur cette response vous leur fistes une telle lettre :

« Messieurs, qui commandez aux gens de guerre « arrivez au village de Sainct Mamer qui m'appar- « tient, je ne sçaurois croire que vous appartenez à « M. le comte de Soissons, dautant que n'ignorant « point que je suis son serviteur, et qu'il me fait cet « honneur de m'aymer, vous sçauriez quand et quand « qu'il n'auroit nullement agreable que vous me re- « fusassiez la courtoisie que je vous ay demandée; que « si vous vivez si bien que vous m'avez mandé, et que « je sçay bien que monsieur le comte veut que fassent « ceux de sa compagnie, attendu qu'ils sont payez, « je vous prie de vous en venir tous loger à Moret, « où s'il n'y a assez d'hostelleries pour vous loger « tous dans la ville, je vous feray marquer des escu- « ries et logis bourgeois. A quoy m'asseurant que « vous vous disposerez plutost que de m'offencer de « gayeté de cœur, je vous baise les mains, et suis « vostre serviteur, Rosny. »

Ayant baillé cette lettre au sieur de Camor, il vous dit qu'il n'esperoit pas qu'ils deferassent davantage à vos lettres qu'aux prieres qu'il leur avoit faites en

vostre nom, ayant tenu de telles paroles qu'ils sembloient estre venus là tout expres pour vous fascher, et partant que vous fissiez comme si vous deviez estre refusé tout à plat : ce qu'entendu par madame vostre femme, elle se mit fort en colere contre luy, et luy dit qu'il sembloit qu'il voulut former une querelle, qu'il n'avoit que faire de redire tout cela, et qu'elle aymeroit mieux que Sainct Mamer fust mangé, que vous eussiez à leur occasion une broüillerie avec M. le comte de Soissons, ou une querelle avec les chefs de sa compagnie; desquelles paroles vous vous fachastes contr'elle, luy dites qu'elle se meslast de filer sa quenoüille, et vous laissast disposer des choses qui concernoient les armes où vous n'estiez pas apprentif ny n'aviez pas accoustumé de mettre vostre honneur en compromis de crainte des perils; que vous estiez bien sorty à vostre advantage d'affaires plus fascheuses que celle-là.

Et en mesme temps estant sorty du chasteau, vous envoyastes prier quelques gentils-hommes, vos voisins et vassaux, de se rendre à Moret, avec leurs chevaux et leurs armes; mandastes à tous les paysans, portans armes, des villages circonvoisins, de vous venir aussi tost trouver; fistes battre le tambour par la ville, et faire garde aux portes, avec défences de laisser sortir cinq ou six gens-d'armes de cette trouppe là, qui estoient venus en icelle pour ferrer leurs chevaux, racoustrer leurs brides, selles, pistolets, bottes et souliers, et achepter leurs petites necessitez; mais de laisser entrer tous ceux qui arriveroient encor; et fistes soudain preparer un grand batteau accommodé de planches à canonnieres; bref donnâtes si bon ordre

à vos affaires, que dans deux heures vous eustes rassemblé trente chevaux et cent cinquante harquebusiers dont il y en avoit cent d'assez bons, et fait retenir douze de ces gens-d'armes dans la ville : si bien qu'au retour du sieur de Camor, qui ne vous apporta que des refus avec des menaces de ce que vous reteniez de leurs compagnons par force, vous sortistes dehors avec environ cinquante harquebusiers, trente piquiers, trente assez bons chevaux, et fistes embarquer le surplus dans vostre batteau couvert de planches, lequel vous fistes aussi-tost descendre la riviere et s'aller ancrer vis à vis des maisons du village, qui sont toutes sur le bord d'icelle.

De quoy les gens-d'armes logez advertis, ils commencerent à s'estonner et envoyerent vers vous pour sçavoir que vouloit dire tout cela. « Rien autre chose, « leur respondistes vous assez brusquement, sinon « que vous vouliez aller loger à Sainct Mamer, qui « estoit à vous et le quartier de ces gens de pied. » Et vous estant en mesme temps advancé en bon ordre du long des lieux couverts, il fut fait tant d'aliées et venuës, qu'en fin ils vous manderent qu'ils ne doutoient point que monsieur le comte ne s'offençast, lors qu'il sçauroit qu'ils auroient logé sur vos terres, et partant qu'ils deslogeroient et payeroient ce qu'ils avoient despendu, ainsi qu'ils firent; et comme ils furent sur le haut du costeau tirant vers Dormelles, et vos harquebusiers du batteau logez dans Sainct Mamer, vous leur renvoyastes leurs douze gens-d'armes, et eux des remerciemens, recommandations et offres de service; en sorte que toutes choses reconciliées vous leur fistes present de deux

pastez de venaison et de douze bouteilles de vin.

Ces choses ainsi passées vous demeurastes (reservé un voyage que vous fistes vers M. le prince de Conty, pour l'informer de ce dont le Roy vous avoit donné charge par ses lettres) pres de trois mois à Moret, qui fut le plus grand sejour que nous croyons que vous eussiez encor jamais fait en aucune de vos maisons, et le plus long que nous ayons veu se passer, depuis que je vins à vostre service jusques alors, sans faire voyage ou estre employé en quelque affaire de paix ou de guerre, où neantmoins je ne vous vis jamais ennuyer, quoy qu'il vous faschast aucunement d'entendre que les ennemis s'advançoient du costé de la Picardie et de la Bourgongne; mais tout à fait receustes vous un desplaisir signalé des desordres et pertes arrivées vers la Picardie, et lors que vous sceustes les perilleux combats que le Roy avoit rendus à Fontaine-françoise, sans vous y estre trouvé, des particularitez desquelles factions nous ne dirons rien, suivant nostre coustume, pour ce que vous n'y fustes pas. Mais à cause des choses memorables en bonne et mauvaise fortune qui s'y passerent, et qu'elles meritent d'estre sceuës par la posterité, nous nous licentierons d'inserer icy les lettres qui vous en furent escrittes, tant des braves exploits et bons succez d'un costé, que des manquemens et desastres de l'autre; la teneur desquelles lettres s'ensuit, et premierement celles du sieur de La Fond touchant les choses advenuës en Picardie.

Lettre de M. de La Fond à M. de Rosny.

MONSEIGNEUR, voyant les divers artifices dont l'on

a usé parmy nous-mesmes pour desguiser ce qui s'est passé en ces mal-heureuses occasions de Picardie, je me suis resolu de vous en escrire la pure verité, suivant ce que mes yeux et mes oreilles en ont peu comprendre, m'y sentant obligé par ce que je dois à la memoire de feu M. l'admiral de Villars, vostre singulier amy, et à vostre service particulier. Je ne m'arresteray point aux ordres establis par le Roy, avant son partement pour faire vivre messieurs de Nevers, de Longue-ville, de Sainct Paul, de Boüillon et de Villars en bonne intelligence, afin de faire en sorte qu'ils s'entr'assistassent les uns les autres aux occasions, car vous le sçavez mieux que moy; mais vous diray, que, nonobstant les asseurances qu'ils donnerent tous cinq de suivre les intentions de Sa Majesté, dés la premiere jonction qu'ils firent, il fut du tout impossible d'empescher la naissance de plusieurs envies et debats entre messieurs de Nevers et de Boüillon; tellement que les affaires estant en cet estat, M. le comte de Fuentes et M. de Rosne, se prevalans de l'absence du Roy, et peut estre de la cognoissance qui leur fut donnée de ce mal entendu de nos capitaines, vindrent assieger le Castelet et la Capelle, qu'ils emporterent avant que le secours pust estre assemblé : le premier, faute de vivres et munitions; la seconde par deffaut de resolution en celuy qui estoit gouverneur.

Peu apres ces deux places perduës, le gouverneur de Han, ayant receu du mescontentement de la garnison estrangere qui estoit dans la ville, prist resolution de se rendre serviteur du Roy, et de remettre le chasteau, et, par le moyen d'iceluy, la ville en

son obeyssance: dequoy ayant donné advis à M. de Longue-ville et de venir bien fort à son secours, à cause de la grandeur de l garnison, il advertit aussitost tous ses amis, afin de les assembler et sur tous M. de Boüillon; mais ayant manqué de diligence et l'affaire pressant, à cause que le chasteau estoit assiegé par la garnison de la ville, messieurs de Longueville et de Humieres, avec leurs seuls amis de la province, furent contraints de courir au secours et de se jetter partie dans le chasteau et partie se loger aux environs de la ville, qu'il fallut attaquer comme une place assiegée avec diverses escalades et applications de petard, par le moyen desquels, apres plusieurs combats bien soustenus des ennemis, ils entrerent dedans par les retranchemens qui avoient esté faits du costé du chasteau où il se passa des choses fort memorables que je serois trop long à vous particulariser; la conclusion desquelles fut, que nonobstant que ces estrangers se ralliassent plusieurs fois dans les places et carrefours, voire deffendissent des maisons particulieres, ils furent tous taillez en pieces, au nombre de mil ou douze cens, mais avec bien autant de perte de nostre costé (quoy que le nombre de personnes fut beaucoup moindre), à cause de vingt-cinq ou trente braves gentils-hommes et gens de commandement qui y ont esté tuez, et entre iceux M. de Humiers, qui est la plus grande perte qu'eust peu faire la Picardie, et les maistres de camp des Cluseaux et la Croix.

Cette execution ainsi faite, messieurs le comte de Sainct Paul, mareschal de Boüillon et admiral de Villars, s'estant joints avec de belles troupes chacun

de son costé, ils resolurent ensemble de secourir Dourlans, que messieurs le comte de Fuentes et mareschal de camp Rosne avoient assiegé, où ils s'acheminerent en cet ordre : M. de Boüillon menoit une trouppe (1) de quatre cens chevaux ; M. de Villars marchoit apres avec environ pareil nombre, et M. le comte de Sainct Paul le dernier, avec cinq cens chevaux et deux mil hommes de pied, qu'ils faisoient estat de jetter pour renfort dans la place, au cas qu'ils n'en peussent faire absolument lever le siege.

Or, comme M. de Boüillon fut à demie lieuë de la place, il fit advancer cinquante chevaux, cinq cens pas devant luy, en forme de coureurs, afin d'aller gagner le sommet d'une montagne, duquel on pouvoit descouvrir la place et le siege ; quatre chevaux qui marchoient devant les quarante-six restans, n'approcherent pas plustost du haut de la montagne qu'ils ne descouvrissent la ville, et peu apres grande partie de l'armée de l'ennemy en forme de bataille, rangée entre la ville et le costeau, sur l'advis qu'elle avoit eu de nostre acheminement. M. de Boüillon, informé de cela, voulut luy mesme en faire la recognoissance avec tout son escadron, croyant qu'il se presenteroit peut-estre occasion de se faire signaler par quelque bel exploit ; mais il ne parut pas plutost sur le sommet de la montagne qu'il ne vist un petit escadron, qui paroissoit d'environ quelque cent chevaux, qui faisoit ferme comme ressentant son corps de garde ; mille pas

(1) *M. de Boüillon menoit une trouppe* : il est probable que La Fond, serviteur de Villars, exagère ici les torts du duc de Bouillon. Après la mort de Villars, l'amirauté fut donnée à Damville, frère du connétable de Montmorency.

plus derriere estoient deux escadrons, de chacun six cens chevaux, soustenus de trois autres escadrons de cavallerie chacun d'environ pareil nombre, et de plusieurs bataillons d'infanterie qu'il jugea estre de sept à huict mille hommes de pied; de tous lesquels estant ainsi découvert, il vid soudain s'avancer au petit trot les premiers cent chevaux, et en suitte marcher au grand pas droit à luy les deux autres premiers escadrons, la salade en teste et la lance sur la cuisse, ce qui luy fit soudain juger, ainsi qu'il nous l'a dit depuis, que les ennemis avoient eu advis de nostre dessein, et qu'il seroit difficile que la journée se passast sans en venir aux mains, s'il ne leur empeschoit, par industrie, la recognoissance de ce qui le suivoit; et afin de faire plus grande monstre, et par consequent donner occasion aux ennemis de marcher plus retenus et la bride en main, il envoya un gentil-homme vers monsieur l'admiral, luy mandant qu'il s'advançast en bon ordre et prest à combattre, d'autant qu'il jugeoit fort difficile de s'exempter de quelque meslée.

Sur lequel advis, M. de Villars haussant le bras en l'air, commença de crier: « Or sus, compagnons, « voicy l'occasion par nous tant desirée, qui se pre- « sente maintenant pour faire cognoistre nostre affec- « tion et loyauté envers le Roy et la France, et nostre « valeur aux ennemis, et partant que chacun de vous « me suive et se resolve à faire comme moy. » Et sur cela nous ayant tous fait prendre nos salades, ainsi que luy avoit pris la sienne, nous eusmes bientost gagné l'aisle gauche de la trouppe que menoit M. de Boüillon; lequel voyant monsieur l'admiral si bien deliberé,

luy dit : « Monsieur, il nous faut empescher les en-
« nemis de recognoistre nostre derriere, car tout
« seroit perdu, et pour cet effet, nous faut-il resoudre,
« chacun de son costé, à leur faire (nous l'entendis-
« mes tous) une furieuse charge. » A quoy ce brave cavallier et tous nous autres ne manquasmes pas, voyant des-ja, ce nous sembloit-il, l'escadron de M. de Boüillon, duquel croyant d'estre secondez, voire mesme craignant d'estre devancez, une pointe de jalousie à qui mieux feroit, nous fit prendre la charge au grand trot et nous aller mesler avec l'escadron de la main gauche, le pistolet au poing dans leur forest de lances, avec telle impetuosité, que si nous n'eussions eu affaire qu'à six cens chevaux, j'estime que nous les eussions rompus; mais M. de Boüillon n'ayant fait qu'une fausse charge (comme il dit depuis n'avoir dit autre chose à M. de Villars, et non une furieuse charge comme nous l'asseurions) et un caracol pour reprendre le chemin de la retraitte, la trouppe qu'il avoit fait mine de charger, voyant M. de Villars mal mener celle qu'il avoit attaquée, le vint charger en flanc et en queuë avec telle impetuosité, que ne la pouvant soustenir, plusieurs des siens aymerent mieux penser à sauver leur vie qu'à conserver leur honneur; si bien que M. de Villars ayant esté (ensemble les plus braves des siens) portez par terre, il fut tué de sang froid et plusieurs autres avec luy : en suitte d'une telle desconfiture, M. de Boüillon fut mis en route, le comte de sainct Paul pareillement, plusieurs de leurs trouppes tuez et pris prisonniers, et quasi tous leurs gens de pied, se trouvans ainsi abandonnez de la cavallerie, taillez en pieces; lequel

exploit mit tel effroy au cœur des assiegez, que ne faisans quasi plus tous qu'à sauve qui peut, ils furent forcez et taillez en pieces en offrant de se rendre. En toutes lesquelles factions cy-dessus, pour ne vous rien celer de la verité, je puis dire s'estre perdu plus de trois mil hommes, et entre iceux plus de noblesse qu'il n'en mourut, à ce que l'on dit, à Constras, Arques, ny Ivry; ce que vous n'entendrez point sans extréme regret, je le sçay bien, principalement y ayant perdu ce galland cavallier, monsieur l'admiral de Villars, vostre intime amy, soit pour avoir mal entendu, ou n'avoir pas esté bien secondé. Le temps et les personnes interessez en cet accident ne me permettant pas de vous en dire davantage, je finiray par une protestation de vouloir demeurer à jamais, monseigneur, vostre plus humble et obligé serviteur, LA FOND.

Lettre du sieur Balthazard à M. de Rosny, touchant ce qui se passa à Fontaine-françoise (1).

Monseigneur, suivant le commandement qu'il vous pleut me faire lors que vous m'envoyastes suivre la Cour, à la poursuitte de quelques affaires où le sceau estoit necessaire, d'estre curieux d'apprendre tout ce qui se passeroit d'importance en ce voyage de Lion, Bourgongne et la Franche-Comté, que vous aviez tant contesté au dernier conseil qui se tinst à Paris sur ce sujet, en quoy vous fustes emporté par les voix d'authorité de messieurs le chancelier de Chiverny, de Sancy, d'Elbœuf et autres, qui avoient quelques interests vers ces quartiers-là; à cela fortifiez par les

(1) *A Fontaine-françoise :* le combat de Fontaine-Françoise fut livré le 5 juin 1595.

lettres reïterées de messieurs le connestable, de Montmorency et mareschal de Biron, qui se voyoient une armée estrangere preste à leur tomber sur les bras, laquelle eust reduit leur offensive à la deffensive, et peut-estre en pertes, ainsi que je vous ay ouy discourir de tout cela, lors que, contre vostre gré, le Roy vous laissa en son conseil d'affaires residant à Paris. Suivant donc, comme j'ay dit, vos commandemens, j'ay mis par Memoires tout ce que j'ay veu faire et entendu dire pendant ce voyage, desquels faisant un abregé le plus succint qu'il me sera possible, je vous diray que, nonobstant tout ce que je vous ay ouy raconter des faits esmerveillables et valeurs incomparables du Roy, si ay-je appris de ceux qui s'y sont, à ce qu'ils se vantent, trouvez aussi-bien que vous, que ce qu'il a fait en ces occasions de la Franche-Comté, de son jugement, de son courage et de son espée esgale, voire surpasse tous ses precedens faits heroïques; desquels reprenant l'origine et les premieres causes, vous sçaurez, monseigneur, comme environ sur le temps que le Roy partit de Sens pour aller à Troyes, il receut advis, ainsi que je l'ay sceu de M. Jassault, de monseigneur le mareschal de Biron, comme l'exploit admirable de Beaune luy ayant facilité les reductions de Nuys et Authun, et tout cela disposé les habitans de Dijon à tumultuer contre leur garnison, enquoy se voyant les plus foibles, à cause des grandes forces rassemblées par le vicomte de Tavanes (1), ils l'avoient appellé à leur secours, où il estoit aussi-tost accouru et arrivé si heureusement

(1) *Le vicomte de Tavanes* : Jean de Saulx, commandant la Bourgogne pour le duc de Mayenne.

que les habitans estans reduits à quelques cantons de ruë et une seule porte, il avoit aussi-tost mis pied à terre, attaqué si brusquement les ennemis qu'il avoit fait quitter toute la ville au vicomte de Tavanes et aux siens, et iceux contraints de se retirer aux chasteaux de Dijon et de Tallan, où il les avoit investis, attendant l'arrivée de Sa Majesté dont il avoit grand besoin; et partant la supplioit-il de vouloir user de ses diligences accoustumées, dautant qu'il sçavoit de certain que M. du Mayne, qui avoit reduit le sommaire de sa fortune à la conservation de la Bourgongne, pressoit, solicitoit et obtestoit le connestable de Castille de marcher au secours d'icelle, l'asseurant qu'à la seule veuë et presence de son armée, Beaune, Nuys, Authun et la ville de Dijon, nouvellement conquise, se remettroient entre ses mains.

Le Roy receut ces advis comme il arrivoit à Troyes, d'où il se resolut de partir aussi-tost et de marcher avec tout le corps de son armée, sa grande experience à la guerre luy faisant conjecturer, comme je luy ay ouy dire deux ou trois fois tout haut, que tout ce jeu ne se passeroit point sans que le connestable de Castille, M. du Mayne et toute leur armée, quelque commandement expres qu'eust le premier de ne s'amuser à rien, et de marcher en diligence vers les Pays-Bas, ne fussent de la partie comme ils n'eussent pas failly de devancer de plusieurs jours le Roy, s'ils ne se fussent amusez à la reprise de Vesou et autres petites places prises par les Lorrains en la Franche-Comté, et que le débordement de la riviere de Saone ne leur eust empesché le passage à Gray, où ils furent contraints de sejourner quelques jours, pendant

qu'au dessous de la ville l'on faisoit construire un pont pour leur passage, avec telle lenteur qu'il sembloit que ce connestable redoutast de s'engager deçà les rivieres, sur le bruit qui couroit de l'approchement du Roy avec son armée, lequel ne fut arrivé qu'apres la perte de Dijon, si l'ennemy l'eut imité en ses diligences.

Sa Majesté partant de Troyes, dépescha le comte de Thorigny devant avec quatre cens chevaux et quatre à cinq cens harquebusiers à cheval, pour aller renforcer M. de Biron, comme ces secours luy arriverent fort à propos, qui furent suivis du Roy quatre jours apres, lequel, avant que de descendre de cheval, s'en alla recognoistre toutes les advenuës de Dijon, du costé que les ennemis pouvoient venir, sur lesquelles il fit faire de grands retranchemens, comme aussi entre les chasteaux de Dijon et Tallan, dont jusques alors le mareschal de Biron n'avoit peu empescher la communication toute libre : mais tous ces ordres ainsi establis ne contentant pas encor l'esprit de nostre brave Roy, il resolut, afin de retarder l'acheminement des ennemis, et donner par ce moyen du temps suffisamment pour achever en perfection les ouvrages commencez, d'aller au devant de l'armée ennemie, et essayer de la rencontrer encor sur son passage de la riviere; et pour cet effet, ayant donné rendez-vous à Lux et Fontaine-françoise, et cependant avec cent cinquante chevaux ou environ, et autant d'harquebusiers à cheval, il s'advança devant jusques sur la riviere de Vigennes, proche du bourg de Sainct Seine, d'où ayant dépesché le marquis de Mire-beau, avec cinquante ou soixante chevaux

pour aller prendre langue des ennemis, il passa luy mesme cette riviere avec quelque cent ou six vingts chevaux, et se mit sur ses pas, marchant en simple capitaine de chevaux legers, avec dessein de mieux recognoistre l'assiette du pays, pour y prendre ses advantages si les armées avoient à s'affronter. Mais il n'eust pas fait guere plus d'une lieuë de chemin, en telles recognoissances qu'il vit revenir le marquis de Mire-beau plus viste que le pas, et un peu en desordre, lequel luy dit n'avoir pas esté en sa puissance de bien recognoistre l'armée des ennemis, d'autant qu'il avoit esté chargé brusquement par un gros de trois ou quatre cens chevaux qui ne luy avoient pas donné loisir d'estendre sa veuë comme il eut bien desiré; mais que neantmoins il croyoit que toute l'armée du connestable de Castille marchoit en corps pour venir prendre le logement de Sainct Seine. En mesme temps arriva M. le mareschal de Biron, qui s'offrit aussi-tost d'aller voir les ennemis et d'en rapporter nouvelles certaines; mais il n'eust pas fait mille pas qu'il descouvrit sur le haut d'une combe quelques soixante chevaux là arrestez comme s'ils eussent esté en garde, lesquels il chargea aussi-tost et les contraignit de se retirer, et luy laisser leur place, en laquelle estant parvenu, il descouvrit toute l'armée, marchant en ordre de bataille, dont il y avoit quatre cens chevaux plus advancez qui en poursuivoient environ cent cinquante de ceux du Roy qui fuyoient en desordre, que l'on a sceu depuis estre le baron d'Aussonville. Ces quatre cens chevaux voyans ces fuyards s'esloigner trop, et découvrant le mareschal de Biron qui faisoit ferme sur ce haut,

s'advancerent droit à luy separez en deux bandes, dont l'une prit sa main gauche et l'autre sa droitte, plutost pour recognoistre ce qui estoit derriere luy que pour prendre encor la charge; et environ six cens chevaux separez encor en deux bandes, qui suivoient les quatre cens premiers, pour ausquels empescher la recognoissance qu'il jugeoit bien qu'ils vouloient faire, avant que de l'enfoncer, il separa sa troupe, d'environ trois cens chevaux, en trois, dont il bailla une tierce partie au marquis de Mirebeau, pour s'estendre à sa main droitte, une autre au baron de Lux (1), pour se jetter sur la gauche, et luy, avec le surplus, fit ferme sur le milieu : les ennemis, voyant cela, desbanderent cent cinquante chevaux de chaque costé, avec charge d'engager le combat à quelque prix que ce fut, comme ils firent. Surquoy M. de Biron s'advança, et trouvant le baron de Lux mal-mené, fit une charge pour le des-engager, dautant que luy et plusieurs des siens avoient esté portez par terre : mais, voyant plusieurs escadrons s'advancer, il fut contraint de penser à la retraitte, qui se changea bien-tost en une espece de fuitte (tant il fut chargé impetueusement), avec quelques coups d'espées sur les oreilles, et passa la carriere assez viste jusques à la veuë du Roy, qui débanda cent chevaux pour aller soûtenir M. de Biron et arrester les fuyards : mais ce secours courut mesme fortune, et aussi-tost renversé et mené battant jusques au Roy, lequel, pour se voir sept ou huict cens chevaux sur les bras en six escadrons, ne perdit ny jugement ny courage, mais, prenant l'un et l'autre

(1) *Baron de Lux :* Edme de Malain, baron de Lux, dévoué à Biron.

accroissement dans la grandeur du peril, appelle par nom les plus qualifiez, les convie à le suivre et faire comme luy, commandant à M. de la Trimoüille de prendre cent cinquante chevaux et de les charger, et qu'il en alloit faire autant de son costé avec pareil nombre, à quoy il ne manqua pas (et sans cette brave resolution tout s'en alloit en des-routte); et furent ces deux attaques tant furieuses et si bien opiniastrées (le Roy, quoy qu'il n'eust point de salade, se meslant dans le plus aspre combat, servant d'exemple de valeur aux plus hardis, et animant les moins courageux), que tous ces six escadrons estonnez, se renversans les uns sur les autres, se mirent en desordre; à quoy se rejoignant encor M. de Biron, qui avoit rallié quelques six vingts chevaux des premiers mis en fuitte, ils se retirerent comme en demie desroute jusques dans le gros de M. du Mayne, dans lequel le Roy faisoit estat de donner, s'il ne luy eut fallu effleurer deux bois tous farcis de mousquetaires, et n'eust descouvert deux autres gros de cavallerie, qui, sortans d'un bois, s'avançoient pour fortifier cette avant garde : ce qui luy fit faire ferme pour rallier toutes ses troupes dispersées, avec lesquelles ayant fait faire une nouvelle charge, il se fit faire largue, et sans difficulté il retourna gagner le lieu du combat: où peu apres estans arrivez les sieurs comte de Chiverny, chevalier d'Oyse, Vitry, Clermont, Rissé, la Curée, Arambure, d'Heure, Sainct Geran, la Boullaye et leurs troupes, au nombre de huict cens chevaux, les ennemis croyans que toute l'armée du Roy estoit arrivée, et craignant d'attaquer des gens si determinez qu'ils les avoient esprouvez, estans en

six fois plus grand nombre, firent passer leur cavallerie devant leurs bataillons, ausquels ils firent faire la retraitte, le Roy les poursuivant tousjours jusques à ce qu'il leur eust fait repasser la riviere de Saone au pont de dessous Gray, laissant la Bourgongne à la discretion et volonté du Roy, qui s'en rendist maistre en peu de jours reservé de Seurre; et mesme prist toutes les villes foibles de la Franche-Comté, qu'il laissa en repos à la requisition des Suisses. Et partons maintenant pour aller à Lyon, qui est tout ce que j'ay peu apprendre des choses qui se sont passées, suppliant l'Eternel, monseigneur, etc.

CHAPITRE XXXI.

Le Roi, au retour de Bourgogne, s'arrête à Moret. Entretien avec Rosny. Offre des Parisiens. Départ du Roi pour Calais. Perte de cette ville. Leçon donnée par le Roi au duc de Montpensier.

Apres toutes ces diverses factions militaires, et succez contraires aux esperances prises et données, le Roy se disposa de quitter les deux Bourgongnes et le Lyonnois, et de s'en venir en diligence à Paris, pour essayer d'empescher le cours impetueux des prosperes progrez des ennemis; à son retour il passa par Moret où il vous entretint de ce qui s'estoit passé en son voyage, duquel il vous dit ne remporter rien dont il se peut prevaloir en ses affaires que sa reconciliation avec le Pape (1), en quoy il loüoit les bons

(1) *Sa reconciliation avec le Pape :* l'absolution fut donnée à Henri IV, par Clément VIII, le 17 septembre 1595.

services que luy avoient rendus messieurs du Perron et d'Ossat; et puis s'estant enquis des causes qui vous avoient fait quitter le conseil de Paris, où il vous avoit estably avec esperance que vous empescheriez qu'il ne s'y passast rien au prejudice de son service, et vous luy ayant conté tout ce qui en a esté dit cy-dessus, avec amplification de plusieurs autres particularitez qui n'estoient pas à vostre des-advantage, il vous dit demy en colere : « Je voy bien que c'est. « Ces gens-là ne veulent personne que j'ayme parti- « culierement, ny qui m'affectionne passionnement, « de crainte qu'ils ont qu'il apporte trop de lumiere « dans leurs desseins et n'esclaire leurs actions; mais « ils ont beau faire, car plus il vous montreront de « haine et d'envie de vous reculer, plus ils accrois- « sent mon amitié envers vous, et le desir que j'ay « de vous advancer, recognoissant de plus en plus « les merites de vostre grande intelligence et loyauté. « Neantmoins, pour l'heure presente, il nous faut « tous deux prendre patience, tolerer les mauvais « aussi-bien que les bons; car je voy bien que nous « n'aurons pas trop de tout, et encor ne sçay-je si « me servant des uns et des autres j'en auray assez « pour reparer les grands desordres et confusions ad- « venus en Picardie par les animositez, je n'ose dire « malices et mauvaises intelligences de ces quatre « personnes de qualité que j'y avois laissées, aus- « quels j'avois tant recommandé l'union entr'eux et « la loyauté envers moy, surquoy ils m'avoient fait « des promesses tant solemnelles que j'eusse pensé « leur faire tort que de douter de la verité d'icelles; « mais je croy qu'enfin il se trouvera que le pauvre

« mort qui ne faisoit que d'entrer en mon service « aura esté celuy (contre toutes les impressions que « les autres essayoient de m'en donner lors que je « leur nommay pour estre avec eux) qui s'y sera le « plus vaillamment et loyallement comporté. »

Le Roy ne fit que coucher à Moret, où il vous tinst plusieurs propos sur les mauvais conseils qui luy avoient esté donnez touchant ce voyage de la Franche-Comté, et du peu d'esperance qu'il avoit de secourir Calais ny Cambray, les pertes du Castellet, Ardres et Dourlans ne luy touchant nullement au prix de ces deux-là, devant lesquelles il sçavoit y avoir de si fortes armées, qu'il luy seroit impossible d'en pouvoir, si tost qu'il seroit besoin, ramasser une assez puissante pour contraindre les ennemis à lever le siege. Ces discours là dessus durerent quasi tout le soir, dont le recit estant trop long et non necessaire, nous nous contenterons de vous dire comme il partit le lendemain au matin et vous emmena avec luy à Paris, où, si-tost qu'il fut arrivé, tous les chefs des corps, et compagnies l'estant venu trouver pour se condouloir avec luy de tant de pertes, offrir leurs biens et leurs personnes pour son assistance, il leur respondit en substance avec peu de paroles, que ce ne luy estoient pas choses nouvelles que les des-faveurs de fortune, sur tout aux faits militaires, y ayant passé tant de fois qu'il y estoit comme habitué, sans que tels accidens luy diminuassent en aucune façon le courage, comme il le feroit bien paroistre avant qu'il fut peu de temps, s'ils estoient aussi soigneux d'observer les promesses qu'ils luy faisoient de l'assister aussi liberallement de leurs moyens,

qu'il estoit disposé de courir toutes sortes de perils pour leur défense et la conservation de l'Estat; dequoy il ne leur tiendroit point plus long discours, aymant mieux des effets que des paroles, et une demie assistance volontaire, que dix entieres par contrainte; qu'il laisseroit donc en leur liberté d'en user comme bon leur sembleroit, et que quand bien ils ne feroient pas leur devoir, il ne laisseroit pas de faire le sien, et de se monstrer non seulement vray Roy, mais aussi vray pere de tous ses sujets.

Il se passa plusieurs autres propos d'apparence de bonne volonté de la part des Parisiens, mais l'execution ne fut pas semblable; aussi le Roy, sans s'y arrester, partit-il le lendemain, s'en alla en trois jours à Peronne, où M. de Balagny (1) le vint trouver, aussi esveillé à caqueter qu'il s'estoit monstré peu resolu à defendre sa royauté, discourant de tout cela comme s'il eust parlé des guerres de Simandius, ou de Sesostris, avec estonnement d'un chacun, comment ayant

(1) *M. de Balagny* : on a vu que Balagny, nommé en 1581 gouverneur de Cambray par le duc d'Anjou, avoit obtenu de Henri IV, en 1594, la souveraineté de cette ville et de son territoire. Sa femme, sœur du fameux Bussy d'Amboise, étoit du caractère le plus violent et le plus emporté : les deux époux se firent détester par leurs sujets. Dès la première année de la guerre que Balagny avoit contribué à faire déclarer à l'Espagne, le comte de Fuentes assiégea Cambray que le duc de Nevers ne put secourir. Alors les habitans se révoltèrent, et traitèrent avec les Espagnols. Madame de Balagny, qui joignoit à ses défauts un grand courage, osa descendre dans la place publique de Cambray, une pique à la main, et employa vainement les exhortations, les prières et les sermens pour décider le peuple à se défendre. La place fut rendue, et cette dame s'étant enfermée dans sa chambre, y expira de douleur. Quant à Balagny, il parut insensible à son malheur, et ne demanda aux Espagnols que la permission d'emmener, en quittant Cambray, une jeune demoiselle dont il étoit amoureux.

perdu honneur, femme, souveraineté et biens par sa faute, il avoit encor une langue pour en pouvoir parler et desirer de survivre à une si grande calamité.

Le Roy fit apres tout ce qu'il luy fut possible, et luy mesme, par deux fois, n'ayant pas d'armée suffisante pour attaquer les ennemis à vive force, estant à Boulongne, fit embarquer avec luy quantité de noblesse et de soldats, pour essayer de les jetter dans Calais, avec poudre, mesches, vivres, armes et autres munitions dont l'on estimoit qu'ils auroient le plus de besoin; mais les vagues et les vents, lesquels ordinairement ne sont pas si dociles que l'on en dispose comme l'on veut, le renvoyerent autant de fois deux heures apres son partement. Neantmoins ce prince s'opiniastrant tousjours aux choses utiles, fit pour la troisiesme fois embarquer, sous la charge d'un gentilhomme nommé Matelet, gouverneur de Foix, qui se vint offrir de faire des merveilles, et d'entrer dans Calais ou de mourir en la peine, quatre ou cinq cens que gentils-hommes, que soldats munis de toutes choses; lesquels, suivant leurs promesses, s'obstinerent de telle sorte à surmonter toutes les plus furieuses bourasques et tempestes de ce despiteux element, qu'apres avoir couru toutes sortes de perils, ils entrerent dans Calais malgré les vaisseaux ennemis. Mais ce fut une chose estrange que ces gens choisis, et qui avoient tesmoigné un courage presque invincible en allant, ne furent pas si tost entrez, qu'au lieu de communiquer la hardiesse qu'ils y avoient apportée à ceux de la vieille garnison, se laissant emporter à leurs persuasions, ils se saisirent de la frayeur qui les possedoit, et les uns et les autres ne songerent plus

qu'aux moyens de capituler et de pouvoir sortir de là comme ils firent quelques jours apres, mais sans capituler. Laissant toutes les particularitez des choses qui s'y passerent à ceux qui feront l'histoire entiere, dautant que vous n'eustes nulle part en aucune d'icelles, il ne faut point douter (comme c'est l'ordinaire des naturels allegres et sanguins d'estre plus chauds et boüillans que les autres, d'avoir les premiers mouvemens plus actifs et plus prompts, et les ressentimens, soit à la joye, soit à l'ennuy plus vifs et plus aigus) que le Roy, voyant toutes les vigilances, diligences et industries dont il avoit usé, toutes les fatigues, travaux et peines qu'il avoit prises, tous les beaux langages qu'il avoit tenus à Paris, en passant, toutes les hautes et fastueuses promesses que ceux de cette ville luy avoient faites, de luy envoyer un prompt et grand secours d'hommes et d'argent, tous les perils, dangers et hazards qu'il avoit courus et sur terre et sur mer, jettant par deux fois sa personne royale à la mercy des vents grondans et enfuriez, et des ondes tempestueuses et courroucées, et tous les secours que, malgré les mesmes vents, la mer et les vaisseaux ennemis, il avoit fait entrer dans Calais, luy estre demeurez non seulement vains et inutiles, mais qui pis est avoir en quelque sorte accreu ses pertes, et augmenté ses ennuis et fascheries, il ne faut point douter, disons-nous, que tant de mauvais succez n'eussent esté infiniment sensibles et grandement douloureux à ce brave et genereux prince. Neantmoins ayant esté de longue main accoustumé à telles traverses, défaveurs et bourasques de fortune, et possedant un cœur si haut et magnanime, qu'il se rele-

voit contre les adversitez, afin de les surmonter, il n'eust pas plutost receu nouvelles certaines de la déplorable perte de Calais, qu'au lieu de s'en monstrer estonné, comme faisoient les autres, ou de s'amuser, ainsi que les courages lasches et pusillanimes, à s'en douloir et plaindre et faire le triste et le melancolique, il s'escria tout haut avec un visage aussi serain que si cét accident ne l'eust point affligé :

« Or sus, mes amys, il n'y a remede, Calais a esté « pris, voire mesme avec quelque espece de mal- « heur; mais si ne se faut-il pas pourtant estonner « ny se rabaisser de courage, puis que c'est dans les « afflictions que les vaillans hommes s'évertuent et se « renforcent d'esperances; ce sont choses ordinaires « à la guerre que de perdre en un temps et de gaigner « à l'autre; les ennemis ont eu leur tour, et avec « l'assistance de Dieu, qui ne m'a jamais delaissé « quand je l'ay prié de bon cœur, nous aurons le « nostre; et en tout cas une chose me console gran- « dement, c'est qu'il n'y a eu aucun defaut de ma « part, et ne pense avoir rien obmis de ce qui estoit « en ma puissance pour secourir mes amys et mes « serviteurs; voire mesme je veux croire, que tous « ceux qui se sont employez à cela s'en sont digne- « ment et loyalement acquittez; et partant qu'il ne « nous faut plus penser à faire des plaintes et doleances « ny à user de blasme ou de reproches contre aucun; « au contraire celebrons avec honneur la memoire « des morts, ne desnions point les loüanges deuës à « la genereuse deffense des vivans, et regardons à « rechercher les moyens pour, avec usure, prendre « nostre revanche sur les ennemis, et de faire en

« sorte, comme je l'espere, avec la faveur du ciel,
« que cette place ne demeure pas seulement autant
« de jours entre les mains des Espagnols, que nos
« devanciers l'ont laissée d'années en la possession
« des Anglois. »

Apres qu'il eut recueilly amiablement, consolé et assisté de plusieurs choses à eux necessaires, ceux qui estoient sortis de Calais, et pourveu à Boulongne, Monstreüil, Mont-hulin, Abbe-ville et autres places frontieres au mieux qu'il luy fut possible, il s'achemina vers Sainct Quentin, à cause de quelques trouppes des ennemis qui s'en estoient approchez, ausquels lieux celles des siennes qu'il avoit mandées de toutes parts, esperant les avoir à temps pour secourir Calais à vive force, arriverent à la file, où se trouverent aussi peu apres la pluspart des grands et plus qualifiez seigneurs de France, aucuns desquels, au lieu de bien servir leur Roy et de le consoler et soulager en ses ennuis et tribulations, essayerent de se prevaloir d'icelles pour s'en advantager à son dommage, luy faisant faire des ouvertures et propositions estranges, desquelles, à force d'importunitez et de subtiles raisons, recherchées dans la plus noire malice des autheurs de telles impertinences, ils rendirent M. de Mont-pensier le porteur, lequel, ainsi que le Roy vous en fist le recit trois jours apres, l'estant venu trouver en sa chambre en suitte de plusieurs protestations de son affection, luy dit :

« Que plusieurs de ses meilleurs et plus qualifiez
« serviteurs, voyans les grandes forces ennemies qui
« luy tomboient à tous momens sur les bras, desquels
« il ne pouvoit empescher les progrez à faute d'avoir

« tousjours sur pied une grande armée bien payée « et disciplinée, avoient selon leur advis excogité « un moyen, par lequel il luy en seroit entretenu « une grande et forte bien soudoyée, qui ne se des- « banderoit jamais, estant tousjours complette de ce « qui luy seroit necessaire; voire mesme de vivres et « d'une bande d'artillerie de quinze ou vingt pieces « de canon avec son attelage et des munitions pour « tirer tousjours deux ou trois mille coups, lesquels « il pourroit mener par tout où bon luy sembleroit. » Surquoy le Roy voyant que M. de Mont-pensier avoit comme fait une pose à son propos, il luy repartit soudain : « Que son discours estoit beau et bon et de « belle apparence; mais qu'il falloit que des cervelles « bien timbrées et des personnes bien fondées, bien « experimentées et bien puissantes, s'en meslassent « pour en produire les effets; qu'il ne luy respondoit « encor rien qu'il n'eust recogneu auparavant si les « moyens en estoient aussi faciles et aussi certains, « comme ses paroles belles et bien specieuses en ap- « parence, et partant desiroit-il qu'il continuast et les « luy fist entendre. » A quoy M. de Montpensier, en le suppliant de prendre en bonne part ce qu'il proposeroit, luy dit : « Que ce n'estoit pas chose qui n'eust « esté autrefois pratiquée et dont les roys ne se fussent « bien prevalus, laquelle consistoit seulement à trou- « ver bon que ceux qui avoient des gouvernemens « par commission les peussent posseder en proprieté, « en les recognoissant de la couronne par un simple « hommage lige, et dautant qu'il se pourroit trouver « quelques seigneurs bien qualifiez de grand merite « et longue experience qui n'avoient point de gouver-

« nemens, ils auroient advisé de separer quelques « contrées de ceux qui estoient les plus amples et de « plus grande estenduë dont ils seroient pourveus « avec le gré et commun consentement d'eux tous ; « lesquels apres, en general et un chacun en son par- « ticulier, s'obligeroient à luy fournir et soudoyer « par avance telles troupes et autres équipages que « besoin seroit, pour en former une grande et forte « armée bien équippée pour la conduire par tout « où les occasions le requerroient, et son grand cou- « rage, plein d'experience, le pourroit desirer. » A quoy le Roy, quelque despit et mutiné que devint son esprit à la premiere parole de telles impertinences, ne tesmoigna neantmoins aucun courroux ny alteration ; au contraire, ayant escouté patiemment toutes les raisons qu'il voulut alleguer pour authoriser son dire, il respondit tout froidement.

« Mon cousin, mon amy, je croy que quelque « malin esprit a charmé le vostre, ou que vous « n'estes pas en vostre bon sens ; car le langage que « vous me venez de tenir est entierement discon- « venable à un homme de bien et un bon naturel « comme le vostre, et tellement disproportionné à « la qualité d'un prince de mon sang, qui se voit « à present plus proche de la couronne que je n'en « ay autresfois esté, que je pense songer en vous « escoutant ; aussy ne sçaurois-je croire que des des- « seins si pleins de diffame pour moy et du tout per- « nicieux à cet Estat, puissent estre procedez d'un « esprit si doux et d'une nature si debonnaire, que « j'ay tousjours recogneu estre la vostre, non plus que « vous, à mon advis, s'imaginer que des gens si mes-

« chans que ceux qui ont ainsi abusé de vostre facilité et « simplicité, m'ayans despoüillé des principaux et plus « magnifiques droits de la royauté, eussent par apres « jamais grand esgard aux vostres de prince du sang; « et ne vous puis celer que si je vous estimois avoir « dans le cœur et dans le desir choses si indignes pour « vous et pour moy que celles que j'ay ouyes sortir de « vostre bouche, je vous eusse fait paroistre qu'un « cœur vrayement royal et genereux ne s'offence pas « si cruellement sans chastiment, et donner une « bien longue penitence : partant, mon cousin, mon « amy, revenez en vous mesme et sortez absolument « du precipice de fantaisies tant esgarées; gardez « vous bien de faire paroistre à ceux qui vous ont « employé en un si mauvais ouvrage que vous m'en « ayez parlé en aucune façon : mais en feignant que « toutes les raisons cy-dessus vous sont venuës en la « pensées, dites leur qu'elles vous ont non seulement « empesché de m'en dire aucune chose, mais aussi « fait avoir la proposition en telle horreur, que vous « estes resolu de tenir pour ennemy mortel qui-« conque la voudra mettre en avant; et pour ce « qui nous regarde, oublions tous deux pour jamais, « mon cousin, mon amy, je vous en prie, tout ce « qui s'est maintenant passé entre nous, comme je « vous promets bien, en foy et parole de Roy, qui « doit estre sacrée et inviolable, de le faire de ma « part, afin que je vous demeure incessamment bon « Roy, bon maistre et bon parent, et vous à moy « loyal subjet, fidelle serviteur et vray cousin. »

Ils eurent encor quelques autres discours de complimens, à la fin desquels ils se separerent, au moins

apparemment, fort contents et satisfaits l'un de l'autre; et l'on a sceu depuis pour certain que M. de Mont-pensier n'oublia pas de tenir à ces gens-là, qui l'avoient ainsi pipé, lesquels vous nommeriez bien si vous vouliez, le mesme langage que le Roy luy avoit ordonné, ce qui les estonna grandement.

CHAPITRE XXXII.

Projet du Roi d'envoyer Rosny en Angleterre avec le duc de Bouillon. Refus de Rosny.

Comme c'estoit la coustume du Roy d'entretenir un chacun à mesure que l'occasion s'en presentoit, apres avoir quitté M. de Mont-pensier, il confera longuement avec M. de Boüillon et comme en secret, lequel l'estoit venu trouver depuis peu avec de fort belles troupes de gens de guerre, ce qui mist beaucoup de gens, voire vous mesme aucunement en peine, craignant qu'il fust encor arrivé ou prest d'arriver quelque eschet ou fascheux accident, tant on y estoit accoustumé depuis certain temps : mais dés le lendemain de ces longs pour-parlers, le Roy vous envoya querir, fort matin qu'il estoit encor couché, par le sieur Jacquinot, valet de garde-robe; et vous ayant fait mettre à genoux sur un carreau pres de son lict, ayant quasi la bouche sur vostre oreille, il vous conta tous les propos que M. de Mont-pensier luy avoit tenus, et les responces qu'il luy avoit faites conformément à ce qui en a esté dit cy-dessus, et puis vous demanda ce qu'on disoit, pour luy avoir veu entre-

tenir M. de Boüillon si longuement et si particulierement, et ce que vous mesme en pensiez : à quoy luy ayant respondu que chacun en tenoit des discours, mais que c'étoit si diversement qu'il estoit fort difficile d'en former une opinion commune ny bien certaine, et que pour vostre regard vous estimiez qu'il luy avoit peu parler de ce qui s'étoit passé à Han et à Dourlans, et ayant esgard à ce qu'il vous venoit de conter les propositions de M. de Mont-pensier, qu'il pourroit bien aussi luy en avoir dit quelque mot, croyant peut-estre, comme l'apparence y estoit grande, que telles resolutions ne se seroient pas faites sans sa participation.

A quoy Sa Majesté soudain repartit, que vous vous estiez trompé en vos opinions aussi bien que les autres, dautant qu'elle n'avoit eu garde (consideré l'estat où estoit à present reduit ses affaires, et le besoin qu'il avoit de tous ses serviteurs, autant mauvais que bons) de faire paroistre à aucun d'iceux qu'il eust la moindre cognoissance et ressentiment de leurs malices et pernicieux desseins, et sur tout à celuy dont il estoit question, estant un homme fin, ruzé, dissimulé et qui entendoit à demy-mot, mais qu'il l'avoit ainsi secrettement et si longuement entretenu, tant pour essayer de descouvrir de loing et sans qu'il s'en défiast, si M. de Mont-pensier luy auroit point dit quelque chose des discours qu'ils avoient eu ensemble, et par là juger tant mieux de leur intelligence, que pour estre esclaircy par sa propre bouche par quels defauts il avoit manqué à l'execution de tant hauts desseins et importantes entreprises qu'il luy avoit asseuré d'avoir sur des prin-

cipales et plus fortes places des provinces de Luxembourg, Liege, Hainault et Namur, sur l'infaillibilité d'aucunes desquelles il n'avoit pas nié d'avoir fondé les conseils qu'il luy avoit donnez pour faire guerre ouverte au roy d'Espagne et aux siens : surquoy il luy avoit tenu de forts longs discours qu'il avoit trouvez aucunement embarrassez, desquels en fin il n'avoit peu tirer autre substance, sinon que M. de Nevers, par l'extresme envie qu'il luy portoit, et la jalousie qu'il avoit des progrez qu'il eust pû faire, luy avoit sous-main empesché toutes ses levées en Champagne, et mesme desbauché aucuns de ses meilleurs capitaines et soldats, mais que sur tout l'Angleterre et les Hollandois avoient esté les principales causes de tous ces manquemens, les chefs qui leur commandoient n'ayant peu, ou plustost voulu faire les puissantes diversions dont ils s'estoient vantez, fourny les trouppes par eux promises, ny jetté leurs camps et tourné les progrez de leurs armes vers ces quatre provinces dont il avoit parlé, comme ils luy avoient asseuré que c'estoit là leur dessein : mais que sans se soucier de leurs paroles ny des infestations et intérêts d'autruy, ils n'avoient pensé qu'à eslargir leurs coudées par terres à eux tenantes et voisinantes leurs mers et leurs rivieres du costé de Louverissel et de la Frise, et tout ce mal provenu, à son advis, de ce que Sa Majesté n'avoit pas eu un serviteur à luy affidé et capable de s'accrediter parmy ces peuples, pour y agir puissamment en son nom, et leur faire, selon les occasions, embrasser ses interests comme communs avec les leurs, qui estoit le seul moyen pour rendre des alliances, societez et confederations in-

dissolubles et tousjours advantageuses au plus puissant, et partant jugeoit-il du tout necessaire (au moins si Sa Majesté vouloit esviter à l'advenir semblables inconveniens à ceux dont elle se plaignoit) d'inserer de nouveaux articles en ses alliances, tant d'Angleterre que des Provinces Unies, et former des confederations tant specialement circonstanciées, que tous accidens, occurrences et conjonctures d'affaires y fussent ponctuellement specifiées, et que s'il luy plaisoit l'honorer de cette charge, il esperoit de s'en acquitter si dignement que Sa Majesté en demeureroit satisfaite et contente, ou à tout le moins si parfaitement esclaircie de leur pouvoir et de leur vouloir, qu'elle ne se fonderoit plus sur de fausses et vaines esperances, mais sçauroit au vray jusques à quel point elle pourroit faire estat de l'amitié de ces gens là, et par ainsi jetteroit-elle plus certainement ses plombs et ses mesures : et en continuant ce discours luy avoit tenu tant d'autres beaux langages, si bien sceu colorer son dire, alleguer tant de sortes de raisons et donné tant de vray semblables bonnes esperances, qu'il avoit estimé prudence de luy tesmoigner d'y avoir adjousté une entiere foy et creance, et de luy promettre cette charge, voire de commander sa commission portant un fort ample pouvoir pour aller traitter avec les uns et les autres, quoy qu'il se défiast tousjours qu'il n'entre-meslast quelque chose de ses interests particuliers, et qu'il ne les preferast aux siens et à ceux de la France, comme c'estoit sa bonne coustume ; et pour cette raison eust-il bien desiré, afin d'avoir un serviteur affidé pres de luy, dont la presence le rendit plus circonspect et retenu,

ou pour le moins luy peust faire au retour un rapport certain de ce qui se seroit passé, que vous eussiez agreable de faire ce voyage et vous accommoder en cela avec luy : dequoy vous vous excusastes si formellement et avec tant d'instance, voire d'opiniastreté, et allegastes de si justes et fortes raisons, importantes mesme au service de Sa Majesté, qu'elle vous dispensa d'une si fascheuse commission ; car il n'eust jamais failly, selon que l'on peut conjecturer de l'humeur du personnage, comme aussi c'avoit esté une des principales raisons que vous aviez representées au Roy, de rejetter sur vous et vos comportemens tous les défauts et manquemens que l'on eust remarquez en sa negociation, comme il en sera dit quelque chose plus amplement cy-apres.

Or, quoy que Sa Majesté eust descouvert en quelque sorte que cette commission vous avoit esté pratiquée par des principaux de son conseil des finances, lesquels, plus ils voyoient qu'elle se loüoit des bons succez de vos entremises, qu'elle tesmoignoit de confiance en vostre suffisance et prud'hommie, et de desir de vous advancer, plus en prenoient ils de jalousies, et leur croissoit l'envie de vous reculer de la Cour ; si ne se pouvoit elle empescher de déferer quelque chose à leurs conseils, pour vous employer au loing, tant ils les sçavoient rendre plausibles et specieux, les colorer du bien de son service, voire mesme de vostre propre advantage : ce desir, fondé sur l'amitié qu'ils disoient vous porter, et l'estime qu'ils faisoient de vostre suffisance et capacité és traittez et negociations, ainsi que vous l'aviez tesmoigné en toutes celles qui avoient passé par vos mains, aussi qu'en

discourant avec Sa Majesté du fait des finances, ils rendoient les charges d'icelles si difficiles, que, pour en tirer utilité, il estoit du tout necessaire de choisir des personnes d'une profonde science en icelles, grande intelligence et longue experience; et par là concluoient-ils, de n'y devoir jamais estre employé que des gens bien stilez en ce mestier, et par un long usage, si l'on ne vouloit voir toutes les affaires en ruyne et confusion : ce que Sa Majesté apprehendant, elle differeroit, de temps à autre, le dessein qu'elle avoit tousjours eu en son esprit de vous establir en ses finances, croyant qu'à la longue la grandeur de vos services et la multiplicité de vos employs aux affaires d'importance, luy en faciliteroient l'execution, en disposant les anciens conseillers à vous recevoir volontairement avec eux, ainsi que la suitte de ces Memoires le justifiera.

CHAPITRE XXXIII.

Le Roi propose à Rosny d'aller seul en Angleterre. Nouveau refus. Siége et prise de la Fère. Entreprise sur Arras. Mort des ducs de Nevers et de Nemours. Accommodement du duc de Mayenne.

[1596] Lors que toutes les trouppes que le Roy avoit mandées furent jointes à luy, qu'il sceut que celles des ennemis estoient separées et retirées aux garnisons, pour s'y rafraichir et soulager de tant de fatigues qu'elles avoient souffertes en tous ces sieges dont il a esté parlé, qu'il eut recouvert quelque

somme d'argent pour distribuer à ses gens de guerre, il prit resolution d'assieger la Fere; et, jugeant que ce seroit une entreprise difficile et de longue halaine, apres qu'il eut placé ses logemens et aucunement advancé ses retranchemens de camp, il vous appella une fois qu'il alloit à la chasse, et vous dit qu'il voyoit bien ce siege estre de telle nature, qu'à son advis il ne s'y passeroit pas de grands combats de long-temps, qui fussent propres pour gens de vostre condition; mais que, quand bien cela seroit, si ne vouloit-il plus vous mettre à tous les jours, ny vous laisser exposer à tous perils, comme il avoit cy-devant fait, de crainte de quelque mal-heureux coup qui rompist le dessein qu'il ne vous vouloit plus celer d'avoir tousjours eu de vous employer en ses finances si tost que vous y auriez acquis quelque intelligence; en attendant laquelle, afin de vous esloigner du peril, et de ne vous laisser pas inutile, il avoit advisé, avec de vos amis, et aucuns mesmes des principaux de son conseil qui l'avoient jugé fort à propos, et à luy promis de vous bien traitter en cet employ, de vous envoyer ambassadeur ordinaire en Angleterre si tost que M. de Boüillon en seroit de retour, puis que vous n'y aviez pas voulu aller avec luy; dequoy il vous avoit bien voulu advertir de bonne heure, afin que s'il en estoit besoin, vous fissiez auparavant un tour en vos maisons, pour donner ordre à vos affaires et à preparer vostre femme à faire le voyage avec vous, si tant estoit que ce fust là vostre dessein à tous deux, ce qu'il ne vous conseilloit pas neantmoins, dautant qu'il faisoit estat de ne vous laisser pas plus de sept ou huict mois en cette charge ainsi esloignée.

Nous serions trop longs, monseigneur, s'il nous faloit icy reciter par le menu toutes vos raisons et allegations pour improuver ce dessein, et les contestations que vous nous avez dit qui se passerent sur ce sujet entre le Roy et vous, n'ignorant point que si ceux qui desiroient vostre esloignement de la Cour avoient eu assez d'industrie et de puissance sur l'esprit de Sa Majesté pour vous faire partir contre vostre volonté, voire le propre goust d'elle mesme, ne trouvassent en suitte des causes et raisons assez specieuses pour empescher vostre retour de fort long-temps; mais tant y a que le Roy se laissant plustost persuader à vos remontrances que vous à ses opinions, il se resolut de donner cette charge à un autre, et de vous envoyer trouver ceux de son conseil à Paris, pour leur representer le dessein de son siege de la Fere, les choses qui luy estoient necessaires pour en faciliter et advancer la prise, servir pres d'eux de solliciteur et chasse-avant pour le recouvrement et envoy d'icelles, et sur tout afin de chercher des marchands fournissans et faire marché avec eux au meilleur prix qu'il se pourroit, pour fournir pain, vin, avoyne, foin et autres choses propres pour son armée.

En quoy vous travaillastes de telle sorte qu'elle ne manqua jamais de rien, encor que le siege fut un des plus longs que le Roy eust jamais faits, ayant duré, ce nous semble, pres de six mois, tant à cause qu'il y avoit en cette place une grande et forte garnison de tres-braves et resolus soldats, accoustumez dés long-temps à la fatigue et à patir, et deux excellens capitaines, l'un François, qui estoit seneschal de Montlimar, et l'autre Espagnol, nommé Osorio, que pource

qu'un certain homme des Pays-Bas, qui avoit demeuré long-temps en Hollande, estant venu visiter le sieur de Beringan, qui estoit son parent ou son amy intime, luy ayant mis en teste qu'il seroit facile, moyennant une certaine chaussée, de submerger la place de plus de six pieds de haut aux plus relevez endroits d'icelle, en moins de quinze jours, il s'opiniastra tellement en ce dessein et en importuna et tourmenta si fort et si souvent le Roy et les principaux chefs du camp qu'ils s'y laisserent enfin emporter, contre vostre advis et toutes les grandes instances que vous fistes de ne s'amuser pas à telles nivelleries, lesquelles, en tous les essays qui s'en estoient jamais faits, s'estoient tousjours trouvées tres-fautives, dont vous alleguiez plusieurs exemples et entr'autres celle de Pavie, qui avoit esté en partie cause de la perte de la bataille et prison du Roy françois, s'estant tellement amusé à vouloir divertir le Tesin, que les ennemis avoient eu loisir d'assembler des trouppes suffisantes pour le défaire; aussi toute cette inondation presupposée de la Fere se trouva elle en fin inutile, la chaussée s'estant rompuë deux ou trois fois et l'eau n'ayant jamais monté à six pieds pres de ce que l'on s'estoit mis en fantaisie; si bien que l'abondance du pain et des vivres que vous fistes tousjours fournir à l'armée du Roy, et la disette en laquelle s'en trouverent reduits les ennemis, furent seuls causes de leur reddition.

Vous vinstes deux ou trois fois en l'armée durant le siege, dont l'une des causes vous affligea infiniment. Le Roy estant tombé malade à Traversi, où il estoit logé, jusques à douter de sa vie, tant necessaire à la France et à tous les bons François, que l'experience

nous l'a fait ressentir par le passé, et encor peut estre ne sommes nous pas au bout de si douloureuses espreuves.

Cette place estant donc renduë, le Roy vous renvoya encor à Paris, pour arrester les comptes avec les marchands fournisseurs, ayant esté adverty que d'Escures et la Corbinerie joint avec aucuns de son conseil, s'estoient interessez en ces marchez, croyans que les estats de la despence en seroient par eux verifiez, apres que le Roy eut pourveu à la garde et reparation de la Fere, dont, à l'instante priere de madame de Liancourt, il donna le gouvernement à son bastard Cesar, et fit le sieur de Manicamp son lieutenant, à cause qu'il estoit son parent.

Il s'en alla vers les frontieres d'Artois, prit par force le chasteau d'Imbercour, fit executer une entreprise sur Arras, en laquelle trois petards joüerent fort heureusement; mais au quatriesme, qui eust rendu l'entrée de la ville toute libre, par de certaines pierres jettées ou tombées d'enhaut, le petard et le petardier furent renversez au fonds des fossez; si bien, qu'à faute d'avoir fait encor apporter une couple de petards, comme le Roy l'avoit voulu et long-temps disputé contre M. le mareschal de Biron, cette importante execution fut empeschée, ce qui causa depuis beaucoup de desastres; car outre la perte d'Amiens qui apparemment en proceda l'année suivante, à la retraitte de ceux qui s'estoient le plus advancez, il y eut plusieurs gens de bien tuez et blessez: dequoy le mareschal de Biron grandement irrité, il s'en alla passer sa colere vers Bapaulme, où il fit de grands ravages et saccagemens; les particularitez desquels et

des deux autres exploits cy-dessus dits en gros, nous remettons à ceux qui feront l'histoire generale de France, aussi-bien que celles de la mort de M. de Nevers (1), qui arriva environ ce temps; de M. de Nemours (2) qui mourut (demy desesperé du mauvais succez de ses grands desseins, tendans à une royauté) comme son traitté avec le Roy estoit quasi conclud, lequel fut repris et achevé par le marquis de Sainct Sorlin, son frere; du traitté de M. de Lorraine qui convertit sa trefve en une paix, confederation et bonne voisinance avec le Roy et la France; de celuy de M. du Mayne (3), lequel se voyant foiblement assisté par les Espagnols, et qu'ils tesmoignoient, de plus en plus, de ne se soucier pas d'avancer leurs affaires à la ruine des siennes, voulut essayer de trouver la paix et au repos les advantages qu'il n'avoit peu obtenir par les armes et beaucoup de travaux;

(1) *La mort de M. de Nevers :* il mourut, dit-on, de chagrin des reproches que lui fit Henri IV de n'avoir pas secouru Cambray. Son fils, qui s'appeloit le duc de Rethelois, prit alors le titre de duc de Nevers. — (2) *M. de Nemours :* on a vu qu'il avoit voulu se faire une souveraineté indépendante dont Lyon auroit été la capitale. Brouillé avec son parti, il mourut à Annecy le 13 août 1595. Son frère, Henri de Savoie, prit le titre de duc de Nemours, et fit sa paix avec Henri IV en 1596. — (3) *De M. du Mayne :* son traité avec Henri IV éprouva beaucoup de difficultés, parce que la reine Louise, veuve de Henri III, vouloit qu'on tirât vengeance de la mort de ce prince, dont elle accusoit la famille du duc de Mayenne. Le parlement montroit la même opposition à une amnistie entière. Enfin, après plusieurs jussions, l'édit relatif au duc de Mayenne, fut enregistré le 23 mars 1596. Il accordoit à ce prince toutes les sûretés qu'il pouvoit désirer; mais il portoit cette exception : *à la réserve de ceux qui auroient eu part à l'assassinat de Henri III.* Il est vrai que le Roi reconnoissoit en même temps que les princes et *princesses* qui lui avoient fait la guerre, n'étoient point coupables de ce crime, et qu'ils s'en étoient justifiés par serment. Le mot *princesses* avoit été ajouté pour rassurer la duchesse de Montpensier.

du traitté de M. de Joyeuse (1), qui avoit quitté le froc de capucin pour endosser le harnois, et se recompenser avec usure en toutes sortes de delices de celles dont il avoit esté privé estant dans le cloistre; de la reduction de Thoulouse et autres grandes villes de ces quartiers en l'obeyssance du Roy; des divers desseins, entreprises et combats d'entre M. de Guyse (qui s'estoit, par commandement du Roy, joint d'intelligence avec la comtesse de Sault et M. de Lesdiguieres) et M. d'Espernon, à qui se maintiendroit gouverneur de Provence, et en chasseroit son compediteur, en quoy le dernier se trouva enfin le plus foible : nous laissons, disons nous, à l'histoire les particularitez de toutes ces choses, d'autant que vous n'eustes nulle part en toutes ces negotiations, desseins et faits de guerre, et qu'il en a esté assez dit cy-devant sur l'occasion du traitté que vous fistes avec madame de Guyse.

CHAPITRE XXXIV.

Rosny, se trouvant à Moret, est chargé de conduire madame de Liancourt près du Roi. Lettre remarquable de ce prince sur l'état de ses finances et sur le dénuement où il se trouve. Singulière prédiction d'un astrologue. Danger que court madame de Liancourt dans ce voyage.

Les advis de tant de bons succez dont il a esté parlé venans au Roy, les uns en suitte des autres,

(1) *M. de Joyeuse:* Henri, duc de Joyeuse. Il avoit été connu dans sa jeunesse sous le nom de comte du Bouchage. Ayant perdu, à la fleur de l'âge, sa femme, sœur du duc d'Épernon, il se retira chez les capu-

comme ils luy firent recognoistre une speciale assistance de Dieu, aussi luy apporterent-ils non seulement une grande consolation sur ses pertes passées, mais releverent encor tellement ses esperances, et luy firent naistre de si hauts desseins, qu'il prist resolution en luy mesme, ainsi qu'il vous fut facile de le conjecturer par une lettre qu'il vous escrivit, de laquelle il sera parlé cy-apres, d'entrer avec armée dans l'Artois, d'assieger l'une des principales villes de cette province; et sur ce dessein il escrivit une lettre à ceux du conseil de ses finances, telle en substance que l'on en pourra juger par la vostre, ensemble de la responce qu'ils y firent; si bien, que s'estant resolu de faire venir pres de luy madame de Liancourt, afin d'avoir, comme il vous en dit quelque chose à vostre arrivée à Clermont, une personne confidente pour luy pouvoir communiquer ses secrets et ses ennuys, et sur iceux recevoir une familiere et douce consolation, telle qu'il estimoit cette dame obligée de luy estre, par les grands interests qu'elle avoit à la conservation de sa personne; et sur ce dessein il luy escrivit qu'elle s'acheminast au plustost à Clermont où il la viendroit rencontrer, mais qu'elle sceut avant que partir où vous estiez, afin de vous amener avec elle, suivant une lettre qu'il vous en escrivoit, par laquelle

cins, où il fit profession en 1587. Après la mort de Scipion de Joyeuse (voyez chapitre XXVIII), se trouvant l'unique héritier de sa maison, il sortit du cloître, et fit la guerre à Henri IV dans le Languedoc. Il traita avec ce prince en 1596, devint maréchal de France, grand maître de la garde-robe, et obtint le gouvernement du Languedoc. Touché de repentir, il rentra dans le cloître peu de temps après, se distingua comme prédicateur, et mourut au mois de septembre 1608, des suites de la fatigue qu'il éprouva en voulant faire, pieds nus, pendant l'hiver, un pélerinage à Rome.

il vous commandoit de l'aller trouver et de faire ce qu'elle vous diroit : à toutes lesquelles choses cette dame ne manqua pas ; car un jour ainsi que vous vous promeniez dans les grandes prairies de Moret, en faisant niveller les hauteurs de la riviere à deux mille pas plus haut que le chasteau, afin de voir si vous en pourriez tirer deux ruisseaux pour passer des deux costez d'une grande allée que vous projettiez de faire là, qui est aujourd'huy, une des belles de France, vous entendistes un huchet de postillon, et peu apres vistes arriver un des gens de madame de Liancourt, lequel vous fit ses recommandations, vous bailla une de ses lettres où il n'y avoit que ce peu de mots :

« Monsieur, vous sçaurez, par une lettre que le « Roy m'a escrite, laquelle je vous envoye, comme « il veut que nous l'allions trouver ensemble ; à quoy « me disposant et croyant bien que vous ferez le sem- « blable, je vous attendray jusques à mardy tout le « jour à Paris, avec dessein de partir le mercredy, « et m'en aller coucher à Maubuisson. Sur ce je vous « baise les mains et suis, etc. »

Et en apostille il y avoit escrit : « Je vous envoye « aussi un paquet du Roy tout cacheté comme je l'ay « receu ; » lequel vous ayant esté aussi-tost baillé par ce courrier, vous l'ouvristes et y trouvastes une fort longue lettre toute escrite de la main du Roy ; car apres l'avoir leuë vous nous monstrâtes de loin une grande fueille de papier, dont l'un des fueillets estoit escrit des deux costez, et nous dit : « Voyez si le Roy doit « estre estimé paresseux et peu soigneux de ses af- « faires, puis qu'il m'escrit de si grandes lettres de

« sa main, lesquelles, quoy que tres-excellentes, je « suis neantmoins obligé de brusler, » comme vous fistes, deux jours apres, en nostre presence; de laquelle (ayant neantmoins depuis recouvert une copie par le moyen qui sera dit cy-apres) la teneur ensuit :

Coppie d'une lettre envoyée du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, vous sçavez aussi-bien que nul autre de mes serviteurs, puis que vous m'avez tousjours suivy et servy en mes plus grands dangers et aspres difficultez, par quelles peines, travaux et fatigues il m'a falu passer, quels perils et hazards j'ay courus, et quels obstacles et oppositions j'ay surmontées, pour garantir ma vie et ma dignité, contre tant de sortes d'ennemis, qui se sont en divers temps eslevez contre moy pour me despoüiller de l'un et de l'autre; et neantmoins je vous jure, et ce avec verité, que toutes ces traverses ne m'ont point tant affligé ny despité l'esprit, que je me trouve maintenant chagrin et ennuyé de me voir en de continuelles contradictions avec mes plus authorisez serviteurs, officiers, et conseillers d'estat, lors que je veux entreprendre quelque chose digne d'un genereux courage et de ma naissance et qualité, à dessein d'eslever mon honneur, ma gloire et ma fortune, et celle de toute la France au supréme degré que je me suis tousjours proposé, qui est de restablir ce royaume en sa plus grande amplitude et magnifique splendeur, soulager mes pauvres peuples que j'ayme comme mes chers enfans (Dieu ne m'en ayant point jusques à present donné d'autres) de tant de tailles, subsides, foules et

oppressions, dont ils me font journellement des plaintes, et de pratiquer, lors que je me verray dominateur pacifique de ce qui m'appartient, une certaine loy, dont vous m'avez tousjours fait tant de cas, introduitte par les Grecs, à la fin de leurs grandes guerres et combustions civilles, par laquelle toutes offences, et publiques et privées, estoient de toutes parts oubliées.

Or, me trouvé-je maintenant dans l'ennuy d'une des plus cuisantes contradictions de ceux qui manient mes affaires que j'aye jamais ressentie sur une telle occasion; c'est qu'ayant voulu faire executer par petard une entreprise que j'avois de longue main sur Arras, toutes choses avoient reüssi tres-heureusement, comme vous en avez peu ouy parler, jusques au quatriesme petard, lequel nous donnoit l'entrée absoluë dans la ville, que par je ne sçay quel mal-heur qui ne se pouvoit imaginer, de certaines grosses pierres ruées ou tombées du portail, tant le petard que le petardier furent renversez au fonds des fossez, lors que l'on estoit prest à mettre le feu, et par faute d'avoir porté jusques à six petards, comme je l'avois expressement commandé (mais quelque opiniastre s'en voulut faire croire), nostre entreprise a esté non seulement tournée à neant, mais à la retraite avons perdu plusieurs braves gens, ausquels j'ay un extréme regret; et neantmoins, parmy tous ces desatres encor nous estoit-il resté quelque espece de consolation, en ce que telles approches si prés de cette grande ville nous avoient donné le moyen d'y recognoistre des foiblesses et défectuositez qui nous en faisoient tenir la prise infaillible par la vive force, en moins d'un mois ou six sepmaines, si nous pouvions mettre ensemble une bande

de quinze canons, des munitions pour tirer deux mille coups, et assembler une armée capable de n'estre point forcée à lever le siege, comme tout cela m'estoit facile avec de l'argent.

Mais ayant escrit à ceux de mon conseil des finances, comme j'avois un dessein, d'extréme importance en main (duquel je ne leur mandois point les particularitez pour ce que toute la vertu de l'execution consistoit au secret) où j'avois besoin qu'il me fut fait un fond de huit cens mil escus, et partant les prioys et conjurois par leurs loyautez et sinceres affections envers moy et la France, de travailler en diligence au recouvrement certain de cette somme; mais toutes leurs responces, apres plusieurs remises, excuses et raisons pleines de discours embarrassez, dont les uns destruisoient les autres, n'ont eu finalement autres conclusions que des representations de difficultez et impossibilitez, voire n'ont point craint de me mander que tant s'en faloit qu'ils me peussent fournir une si notable somme, qu'ils se trouvoient bien empeschez à recouvrer du fonds pour faire rouler ma maison, ce qui m'afflige infiniment, voire me porte quasi au desespoir et m'aigrit de sorte l'esprit contr'eux, que cela m'a fait absolument jetter les yeux sur vous, sur les asseurances que vous m'avez souvent données, d'avoir le vouloir et le pouvoir de me bien servir en cette charge, et m'a remis en memoire ce que vous me distes à Sainct Quentin, lors que je vous parlay des desseins de plusieurs grands, des grands divertissements qui avoient esté faicts depuis la mort de M. d'O, de notables sommes de deniers, provenuës de plusieurs alienations que l'on avoit faites de mes aydes, gabelles et

autres revenus ; ce qui m'ayant donné envie de m'en esclaircir davantage, j'en ay bien encore appris d'autres plus que de vous, car l'on m'a donné pour certain, et s'est-on fait fort de le verifier, que ces huict personnes que j'ay mises en mes finances (pensant bien faire pour ce que l'on m'avoit fait croire que la ruine de mes revenus n'estoit provenuë que de ce qu'un seul en disposoit avec authorité absoluë) ont bien encor pis fait que leur devancier, et qu'en l'année derniere et la presente que j'ay eu tant d'affaires sur les bras, faute d'argent, ces messieurs-là et cette effrenée quantité d'intendans, qui se sont fourrez avec eux par compere et par commere, ont bien augmenté les grivelées, et mengeant le cochon ensemble, consommé plus de quinze cens mil escus, qui estoit somme suffisante pour chasser l'Espagnol de France, en payement de vieilles debtes par eux pretenduës ; voire m'a-on asseuré qu'aucun d'entr'eux ont achepté à fort vil prix de celles des Suisses, reistres et Allemands, entre lesquels on m'a nommé un certain Otoplote, et me les ont fait payer entierement, principal et interest, ce que je serois bien-ayse de pouvoir verifier. Mais en quelque sorte que les choses ayent passé, je me suis resolu de recognoistre au vray si les necessitez qui m'accablent proviennent de la malice, mauvais mesnage ou ignorance de ceux que j'employe, ou bien de la diminution de mes revenus et pauvreté de mon peuple, et pour cet effect, convoquer les trois ordres de mon royaume, pour en avoir advis et secours, et en attendant establir quelque mien confident et loyal serviteur parmy eux, que j'authoriseray peu à peu, afin qu'il me puisse advertir de ce

qui se passera dans mon conseil et m'éclaircir de ce que je desire sçavoir.

Or ay-je, comme je vous ay desja dit, jetté les yeux sur vous pour m'en servir en cette charge, ne doutant nullement que si vous me voulez donner vostre foy et vostre parole, car je sçay que vous en faites cas, de me servir loyallement, d'estre aussi bon mesnager de mon bien à mon profit, que je vous l'ay tousjours veu estre du vostre, et de ne desirer de faire vos affaires que de mon sceu, et par ma pure liberalité, qui sera assez ample pour un homme de bien, et un esprit reglé comme le vostre; je ne doute point, dis-je, qu'observant toutes ces choses, je ne reçoive utilité et contentement de vostre administration.

C'est donc maintenant à vous à prendre resolution de suivre absolument mes intentions, et m'en parler librement; et afin de vous y porter avec plus de raison et par consequent de sincere affection, je vous veux bien dire l'estat où je me trouve reduit, qui est tel, que je suis fort proche des ennemis, et n'ay quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ny un harnois complect que je puisse endosser, mes chemises sont toutes deschirées, mes pourpoints troüez au coude, ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je disne et souppe chez les uns et les autres, mes pourvoyeurs disans n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont receu d'argent. Partant jugez si je merite d'estre ainsi traitté, et si je dois plus long-temps souffrir que les financiers et tresoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux

tiennent des tables friandes et bien servies, que ma maison soit pleine de necessitez et les leurs de richesses et d'opulence, et si vous n'estes pas obligé de me venir assister loyalement, comme je vous en prie. Ne faillez donc pas, mon amy, de venir avec ma maistresse à laquelle j'escris, et luy ordonne de vous advertir du temps de son partement, afin de vous amener avec elle, et de vous envoyer secrettement et seurement cette lettre, que vous bruslerez apres l'avoir leuë; car vous jugez bien qu'elle me seroit d'importance estant veuë par d'autres. J'ay encor en l'esprit deux ou trois autres affaires de consequence, où je vous veux employer aussi-tost que vous serez arrivé; mais ne parlez de tout cecy à qui que ce soit, non pas mesme à vostre femme. Adieu mon amy que j'ayme bien.

D'Amiens, ce 15 avril 1596. HENRY.

Or si tost que vous eustes leu cette lettre, vous rendistes response à madame de Liancourt, et renvoyastes son courrier. Nous n'avons pas sceu ce que vous luy escrivistes, mais nous entendismes bien que vous commandastes en mesmes temps à vostre escuyer et maistre d'hostel, de preparer vostre équipage pour aller trouver le Roy et que vous vouliez aller coucher le lendemain à Corbeil; et vous ayant veu, comme nous l'avons desja dit, le jour mesme de vostre partement, brusler cette lettre que le Roy vous avoit escrite, il faut bien que vous en eussiez fait faire une coppie; car vous en baillastes une à l'un de nous quatre, toute telle que nous l'avons mise cy-dessus, lors que vous fustes fait grand maistre de l'artillerie, croyant bien, à mon advis, que le Roy en ce temps-là ne se

soucieroit pas que l'on sceust ce qu'il vous avoit escrit, puis les effets en estoient tous publics.

Vous allastes donc coucher le samedy à Corbeil, et le dimanche vous pensiez aller loger en chambre garnie aux Balances pres du Marché-neuf, pour estre plus pres du Palais, où vous desiriez achepter le lundy quelques broüilleries, croyant que madame de Liancourt, suivant ce qu'elle vous avoit mandé, ne partiroit point jusques au mercredy; mais comme vous fustes au bas de la ruë de la Coustellerie avec vostre train, vous rencontrastes un homme que madame de Liancourt envoyoit au devant de vous, pour vous advertir qu'elle ne vous avoit peu attendre à Paris, comme elle vous avoit promis, à cause que sa sœur l'abbesse de Maubuisson s'estoit trouvée extrémement mal et l'estoit allée voir, vous priant de vous rendre à Pont-oyse le plutost qu'il vous seroit possible, d'autant qu'elle avoit receu encor des lettres du Roy, qui la pressoient de se haster. Et lors vous arriva-il une chose grandement estrange; car, comme ce message redoublé vous eut fait resoudre à ne point sejourner à Paris, craignant que ce mandement si pressé ne fut quelque artifice de Bour, pour vous nuire si d'avanture vous n'arriviez pres du Roy avec elle, et qu'à cette occasion vous eustes commandé à vostre escuyer et maistre d'hostel, de se fourrer en la premiere hostellerie trouvée, où vous ne feriez que repaistre, afin d'aller coucher le jour mesme à Maubuisson, ils allerent descendre aux trois Pigeons, au bout du haut de la ruë de la Coustellerie.

Auquel lieu, ayant mis pied à terre vous montastes à une grand'chambre, dans laquelle vous trouvastes un

certain homme de haute taille, assez maigre en visage, la barbe longue, mais fort claire et fourchuë, un grand chapeau qui luy cachoit quasi tout le visage, un long manteau noir boutonné au collet, une espée assez mal agencée au costé, des bottes fort larges, et en la main gauche une grande gibeciere à deux revers, pour mettre à l'arçon d'une selle, lequel se promenoit avec telle attention qu'il ne s'esmeut en aucune façon pour vostre arrivée; car non seulement il ne vous salüa pas, mais ne tourna pas mesme les yeux sur vous, jusques à ce que vous luy demandastes que c'est qu'il faisoit en cette chambre ainsi attentif à ses promenades, et s'il estoit logé là dedans. A quoy vous ayant respondu qu'il avoit loüé cette chambre, et qu'il pensoit à ses affaires comme vous pouviez faire aux vostres, vous luy repartistes, aucunement en colere d'une telle responce aigre et de ce qu'il ne vous avoit pas salüé, que vous le priez de vous prester cette chambre pour deux heures seulement, d'autant que vous n'y feriez que disner et en partiriez aussitost. A quoy en grommelant il sembloit vouloir faire difficulté de vous quitter la chambre, croyant, à mon advis, que vous fussiez seul; mais lors qu'il vit entrer trois de vos gentils-hommes, vos pages et autres de vos domestiques, jugeant bien par là que vous deviez estre homme de qualité, et peut-estre d'humeur pour prendre sa chambre malgré luy, il changea de mine et de langage, vous osta son chapeau, et vous dit que tout ce qu'il avoit estoit à vostre service; puis s'estant mis à vous regarder fixement, il vous demanda où vous alliez; luy ayant respondu que vous vous en alliez en Cour trouver le Roy : « Quoy! monsieur,

« ce vous dit-il aussi-tost, le Roy vous a-il mandé ?
« Je vous prie de me le dire, et aussi à quel jour et à
« quelle heure vous avez receu ces lettres, et estes
« party pour commencer vostre voyage; car je ne
« vous en parle pas ainsi sans cause. » A quoy
l'ayant satisfait, en riant et comme vous mocquant, il
vous demanda encor à voir vos deux mains, lesquelles
ayant bien visitées et sceu que vous estiez né le
douziesme de decembre 1560, il vous dit : « Vraye-
« ment, monsieur, je vous cede bien volontiers ma
« chambre, car je voy bien que vous le meritez, et
« qu'il y en aura beaucoup d'autres avant qu'il soit
« peu de temps qui vous quitteront leurs places avec
« plus de regret que je ne fais la mienne; et si vostre
« phisionomie et les lignes de vos mains ne me
« trompent, vous ferez une tres-grande fortune, et
« serez des plus confidents du prince que vous allez
« trouver; que s'il vous plaist me dire l'heure de
« vostre naissance, aussi-bien que vous avez fait
« l'an, le mois et le jour, à vostre retour si vous
« prenez la peine de venir icy, ou de me mander où
« vous serez, je vous diray tout ce qui vous est ar-
« rivé et qui vous arrivera cy-apres; et m'excuserez,
« si je ne vous entretiens pas davantage, car j'ay icy
« des papiers dans ma gibeciere qu'il faut que j'aille
« porter au Palais à mon advocat et à mon procu-
« reur. » Et sur cela il vous dit adieu.

Nous entendismes tous ces discours avec demonstration de joye; dequoy vous vous mistes à rire et vous mocquer de nous, disant que nous estions des fols de fonder des esperances tant fallacieuses que celle-là; et neantmoins vous ne laissastes pas d'escrire à

madame vostre femme, tout ce qui vous avoit esté dit par cet homme-là que nous ne croyons pas que vous ayez jamais veu depuis.

Le jour mesme vous allastes coucher à Maubuisson, qui est comme une espece de faux-bourg à Pont-oyse, vistes dés le soir madame de Liancourt dans l'abbaye, et pristes le lendemain ensemble vostre chemin vers Clermont, sur lequel il faillit à luy arriver un fort grand inconvenient; car estant dans sa litiere et le carrosse où estoient ses filles et femmes la suivant, comme elle fut environ à une lieuë de Clermont, où le chemin s'estressit entre une colline et l'orée d'un vallon fort precipiteux, le carrossier estant descendu pour faire de l'eau, et s'estant esloigné du carrosse sans mettre personne à tenir ses chevaux qui estoient jeunes, ombrageux et fougueux, un des mulets de coffre qui marchoient derriere, vint passer avec ses brimbales et clochettes, et se mist à braire plus effroyablement que ne fit jamais l'asne de Silene au val de Bathos; dequoy ses chevaux espouventez se mirent à courir, prenant le frein aux dents avec telle furie, que le carrosse rencontrant les coffres des deux mulets qui marchoient devant, ils les renverserent avec leurs charges, et vint bien à propos pour eux que le chemin avoit encor assez de largeur pour ne rouler pas dans le precipice; les filles et les femmes qui estoient dans le carrosse estans ainsi emportées avec telle impetuosité, crioient et pleuroient à bon escient, n'attendant autre chose que la mort, voyant un si prochain precipice où elles ne doutoient point qu'ils ne les jettassent ou renversassent.

Le cocher et tous les gens de pied avoient beau se

tourmenter et crier, *Arreste! arreste!* madame de Liancourt et ses muletiers de litiere, oyans un tel bruit et tintamarre derriere eux, ne sçavoient à quoy se resoudre, n'y ayant point assez d'espace de chemin pour la litiere et le carrosse ensemble. Vous et vostre train, qui estiez quelque sept ou huict cens pas devant, ayans tourné la teste à ces cris et rumeurs, voyant ce desordre, ne sçaviez que dire ny que penser, estans trop esloignez pour vous pouvoir jetter devant ces chevaux de carrosse courans en telle furie, et les arrester avant qu'ils pûssent choquer la littiere, que vous ne doutiez nullement, en ce cas, qu'ils n'eussent bouleversé dans ce precipice, où tout ce qu'il y avoit se fust brisé en pieces. Comme le carrosse n'estoit plus qu'à environ cinquante pas de la litiere, et que desja vous disiez au sieur de la Fond, qui s'estoit remis avec vous peu apres la mort de M. l'admiral de Villars : « Ah! mon amy, que ferons-« nous là, car voilà nostre femme depeschée et mise « en pieces; que deviendrons-nous, et que dira le « Roy ? » tout d'un coup le ciel reservant cette femme à fortune aussi estrange, les usses de l'essieu de devant estans sortis des trous, les deux rouës s'escarterent l'une d'un costé et l'autre de l'autre, les deux bouts du corps du carrosse donnant dans la terre, il s'arresta tout court, et l'un des deux chevaux de derriere tomba sur le costé; les deux autres de devant, ayans rompu leurs attelages et continuans à courir, passerent si pres de la litiere, qu'il n'y a nul doute qu'ils n'eussent tout renversé si le carrosse les eust suivis. Vous les arrestâtes vous mesmes, et les faisans prendre par vos laquais, les ramenastes vers la littiere,

et vinstes faire le bon vallet à cette dame, faisant mille exclamations de la peur que vous aviez euë de son danger, et autant d'acclamations de joye de ce que Dieu l'avoit ainsi miraculeusement preservée; puis l'ayant consolée, remise de son estonnement, et usé du méme devoir envers les autres filles et femmes du carrosse, vous continuastes vostre chemin, chacune d'elles loüant Dieu d'estre ainsi réchapées d'un tel peril, et ne s'entretenant d'autres choses que de belles affres qu'elles avoient euës : tout cela ne se passa pas sans quelques bastonnades, qu'à la priere expresse de cette dame, vous donnastes à son carrossier. Et ainsi toutes choses estans raccommodées, n'abandonnans plus les costez de la litiere, vous continuastes vostre chemin à Clermont, où le Roy arriva un quart d'heure apres, bien estonné d'entendre les perils que sa maistresse et toutes ses femmes avoient couru.

Or laissant à part les salutations, complimens et carresses faites et receuës, pource que vous doutant bien que le Roy ne seroit pas trop marry de remettre les discours des affaires à une autre fois, vous les laissastes ensemble, et vous en allastes en vostre logis.

CHAPITRE XXXV.

Mission de Rosny près du duc de Montpensier, pour sonder ses sentimens et lui proposer la main de *Madame*, sœur du Roi. Rosny chargé de faire consentir Madame à ce mariage. Conférence avec cette princesse qui aimoit le comte de Soissons.

Le Roy ne se contentant pas de vous avoir fait entendre par escrit son dessein, il vous le confirma de vive voix, vous disant que c'estoit une chose estrange que de voir la legereté et mauvaise inclination de la pluspart des esprits des hommes de maintenant, telle qu'il sembloit n'y avoir nul moyen, ny par carresses, ny par bien-faits, ny par raison, ny par apprehension de peines, de vivre avec ordre et droicture parmy eux; que vous vous pouviez souvenir des discours qu'il vous avoit dit avoir eus avec M. de Mont-pensier, lors de ses impertinentes propositions à Sainct Quentin, et des sermens et protestations qu'il luy avoit faites de ne prester jamais l'oreille et encor moins le cœur à choses qui luy peussent estre dommageables ou des-agreables; et que neantmoins il avoit receu divers advis que, dans la pluspart des villes de Normandie et sur tout à Roüen, il s'y renouvelloit quelques pratiques et faciendes, sous le nom de ce prince, pour luy asseurer des particuliers serviteurs, avec cette clause, qui voulussent le servir sans s'enquerir à quoy; qu'il ne l'estimoit nullement malicieux, mais homme si facile et si aysé à persuader, sous les moindres pretextes desguisez et raisons

finement inventées qui luy estoient representées, qu'on le portoit aussi-tost au mal qu'au bien par faute de pouvoir discerner entre l'un et l'autre; qu'il voyoit bien n'y avoir que deux princes en France ausquels il pûst bailler sa sœur en mariage (car de relever ceux de Lorraine en France par une telle proximité avec luy et pretention à son heritage, c'estoit chose qu'il ne feroit jamais), à sçavoir monsieur le comte de Soissons et M. de Mont-pensier; que le premier et luy avoient une telle antipatie et contrarieté d'humeurs qu'ils estoient tousjours en garde l'un contre l'autre; qu'il estoit tellement opiniastre en ses bizarreries et fastueux en toutes ses actions et paroles qu'il luy estoit impossible de se resoudre à le faire jamais son beau frere et encor moins son heritier, de crainte des fausses propheties; et partant estimoit-il plus à propos pour le repos de son esprit de s'acquerir entierement M. de Mont-pensier par une faveur tant signalée; qu'il vouloit donc que vous fissiez deux choses : la premiere, de vous en aller dés le lendemain à Roüen, où il sçavoit bien que vous estiez fort aymé, à cause que vous les aviez si doucement remis à son service et aviez acquis beaucoup d'amis particuliers, par le moyen desquels vous pourriez facilement descouvrir en quoy consistoient ces menées dont on luy avoit donné advis, et selon ce que vous en apprendriez, parler comme de vous mesme à M. de Mont-pensier, tant pour luy remonstrer son devoir, s'il y avoit presté l'oreille, fait ou dit chose qui le meritast, que pour luy proposer ce mariage, comme de vous mesme, vous offrir d'en parler et de le servir de sorte en cela, que vous esperiez de m'y faire con-

descendre, moyennant que, de son costé, il gagnast les bonnes graces de celle que vous luy vouliez procurer pour maistresse.

Nous serions trop longs si nous voulions desduire par le menu toutes vos allées et venuës, et les discours qui furent tenus entre le Roy et vous, et en suitte lors que vous fustes à Roüen, entre M. de Montpensier et une douzaine des principaux de la ville et vous, sur ces deux affaires. Tellement que pour abreger nous vous ramentevrons seulement vostre voyage, et comme apres vous estre familiarisé avec messieurs de la Cour, premier president de Boquemarre, de Lanctot, de Grimoüille, de Bouterode, de Bernieres, tous du parlement, abbez de Tiron et de Martinbault, de Mote-ville, des Hameaux, de la Pille, chez qui vous logiez tousjours, du Mesnil, capitaine du vieux palais, de la Haulle, de Menencour, du Menil-basil et autres de vos vieilles cognoissances dont il ne nous souvient pas bien, vous appristes que c'estoient des gens qui s'estoient voulu faire de feste, esperant tirer quelque present, estat ou pension en advertissant le Roy de ces ducs imaginaires, dont l'on avoit parlé un an auparavant, et qu'encor ce n'avoit jamais esté qu'entre personnes peu accreditées qui craignoient l'ordre et les loix, estoient tous pauvres et necessiteux, et comme vous dirent messieurs de la Cour et de Thiron vous en parlans ensemble, tous gens lesquels n'ayans ny pain en leurs huches, ny vin en leurs caves, ny lard en leur celier, eussent bien voulu revoir le temps auquel on foüilloit librement en ceux d'autruy; et vous asseurerent quasi tous ces messieurs qu'un seul homme de qualité, ny de la noblesse, ny des

officiers, ny des ecclesiastiques, ny mesmes des corps des villes, voire de tous les peuples, n'avoient entendu parler de ces sottises; et que ce qui s'en estoit dit entre les autres, ce n'avoit esté qu'en chuchottant aux oreilles et avec mocquerie, mépris et courroux; et qu'à present M. de Mont-pensier tesmoignoit d'avoir ces propositions tellement en horreur, qu'il se mettoit en extréme colere, comme de chose qui l'offençoit bien fort, contre tous ceux qui en disoient le moindre mot du monde; blasmant (lors qu'il en parloit à ses plus affidez) infiniment ceux qui l'avoient voulu coiffer de cette marotte, estant là ses propres termes, et protestant tout ouvertement, et en public et en privé, qu'il n'auroit jamais autres volontez que celles du Roy, ny dessein à aucune grandeur ou advantage que ceux qui luy seroient suggerez par Sa Majesté mesme, qu'il vouloit tousjours tenir pour son maistre.

Les mesmes paroles vous ayant esté tenuës par ce prince, un jour que vous aviez disné avec luy, vous pristes, sur ce fondement, occasion de luy donner mille loüanges et de le prier de vous vouloir tenir pour son serviteur particulier; et lors vous protesta-il de son amitié immuable, ce que vous avez continué l'un et l'autre jusques à sa mort; et en suitte de telles asseurances, lors entre vous données, vous luy fistes ouverture du mariage de Madame, vous offrant, s'il y vouloit entendre, de vous en rendre l'entremetteur vers le Roy, et de le prendre si à propos que vous luy feriez avoir agreable vostre proposition; laquelle ce prince écouta fort attentivement, la receut comme pouvoit meriter un tel advantage et faveur tant spe-

ciale, vous en fit mille remercimens, vous embrassa par trois fois (car tous nous autres qui estions à l'autre bout de la salle vismes ses gestes) et vous promit merveilles au cas que ce mariage reüssist par vostre entremise, ne craignant d'estre traversé en ce bien et honneur par luy tant desiré, outre le defaut de son merite, ce qu'il disoit par une humilité à luy bien seante, que par les inclinations de Madame qui sembloient l'avoir engagée ailleurs, et tel lieu qu'ils avoient desja eu plusieurs broüilleries ensemble à cause des gouvernemens de Bretagne et de Normandie, et du rang de sa pairrie, ce que vous sçaviez mieux que nuls autres, vous et M. d'Evreux ayans esté employez par le Roy au temps de son sacre à Chartres, et merveilleusement embesongnez à trouver quelque espece d'accommodement entr'eux; et neantmoins il estimoit que, si son affection pouvoit estre approuvée et favorisée du Roy, et toute autre rejettée, que rien ne le sçauroit divertir de la recherche des bonnes graces d'une dame de tant de merite, de laquelle aussi bien estoit-il tousjours obligé, attendu son éminente qualité, de se dire et estre en effet son tres-humble serviteur.

Vos responses et ses repliques seroient de trop longue et peut-estre ennuyeuse deduction, et partant il suffira, pour la suitte et l'esclaircissement de ces Memoires, de ramentevoir qu'apres avoir esté six jours à Roüen, sans s'en estre passé un seul que M. de Mont-pensier ou quelqu'un de ces gros messieurs de la ville ne vous traitast et nous aussi, vous vous en retournastes trouver le Roy à Amiens; lequel demeura tellement content de vostre voyage, lors que vous

luy eustes conté bien au long tout ce qui s'estoit passé en iceluy, qu'il ne se peut empescher d'en parler deux ou trois fois à madame de Liancourt, se loüant de vos services et affirmant qu'il n'en trouvoit point d'autre qui rencontrast tant de bon-heur, ny apportast tant de dexterité que vous faisiez aux entremises et negociations où il vous employoit, et partant estoit-il bien resolu de ne vous laisser pas oisif, dequoy elle vous donna soudain advis. En conformité duquel vous ayant un soir fait venir à son coucher, apres qu'il se fust mis au lict et tous les autres retirez, il vous fist mettre à genoux sur un carreau et vous dit, qu'ayant eu si bonne main pour l'acheminement des choses dont il vous avoit donné charge, qu'il ne les vouloit pas laisser imparfaites, mais essayer de leur donner perfection par vostre mesme entremise, et pour cette cause eust-il bien desiré que vous voulussiez faire un voyage vers sa sœur, sous le seul pretexte de l'aller visiter de sa part, l'asseurer de sa bien-veillance, luy tesmoigner le desir qu'il avoit de la voir vivre heureuse et contente, sçavoir ce qu'il pouvoit apporter en cela, ensemble ses intentions et des nouvelles de sa santé ; mais principalement et en effet, lors que vous la verriez en bonne humeur, pour luy remonstrer, comme de vous mesmes, le peu d'esperance que Sa Majesté avoit qu'elle peust jamais rencontrer toutes les felicitez qu'il luy desiroit en mariage en la personne de celuy qui la pretendoit, tant à cause de son peu de biens, qui seroit cause de les reduire en de continuelles necessitez, avec lesquelles toutes choses importunent, de ses bizarres humeurs, extravagantes fantaisies et son esprit défiant

et soupçonneux, que pour l'antipatie que chacun et eux mesmes avoient tousjours recognuës entre leurs naturels ; dequoy vous luy allegueriez plusieurs exemples, comme vous n'en ignoriez un seul, ayant cognoissance de tous les mauvais mesnages et broüilleries qui s'estoient passées entr'eux, et partant devoit elle user de prudence, et, mettant à part toute passion dommageable, se resoudre à suivre les inclinations et volontez de luy qui estoit son Roy, son frere, et luy vouloit servir et faire office de bon pere, lequel, par ce moyen, luy feroit toutes les faveurs, graces et advantages qu'elle sçauroit desirer, et la vouliez bien advertir, comme son tres-humble serviteur, que si elle en usoit autrement et pretendoit de se marier contre son gré à personne qui ne se peust accommoder avec luy, et auquel il ne peust prendre confiance telle que doit avoir un pere envers son fils et son héritier, vous sçaviez de certain, pour luy avoir ouy dire, voire affirmer par serment, qu'il se resoudroit aussi-tost à faire partage avec elle, et ne luy donner que ce qui luy pouvoit appartenir selon la coustume des lieux où leurs biens estoient situez et assis, qui seroit si peu de chose qu'il luy seroit impossible de vivre que fort petitement ; puis en suitte, selon que vous verriez les occasions, luy proposer M. de Montpensier en luy exaltant ses grands biens, sa douce humeur et ses autres bonnes qualitez et conditions, en quoy vous useriez de grande prudence et circonspection, afin de mieux mesnager l'esprit de sa sœur, qu'il sçavoit estre soudain, despit et colere.

Tous lesquels commandemens ayans attentivement escoutez et meurement considerez, vous vous trou-

vastes en merveilleuse peine; et apres vous estre mis à resver et gratter vostre teste (et que le Roy vous eut dit qu'il voyoit bien que vous vous grattiez où il ne vous demangeoit pas, mais qu'il n'y avoit remede, et falloit passer par là, n'ayant personne qui peust s'acquitter si heureusement de cette corvée qu'il sçavoit bien que vous feriez) vous le suppliastes de ne vous surcharger point de telles affaires tant épineuses, remplies de difficultez, et qui pouvoient estre suivies de tres-fascheux accidens; et sur tout de considerer qu'il n'y avoit personne moins propre que vous pouviez estre pour luy rendre ce service, pour plusieurs tres-fortes raisons, dont celle-cy estoit sans replique; à sçavoir, que vous ayant commandé, au temps de son sacre à Chartres, d'essayer de retirer de madame sa sœur et de monsieur le comte de Soissons, les promesses de mariage qu'ils s'entr'estoient faites, vous trouvant bien empesché en l'execution de chose si difficile que vous luy voyez affectionner si passionnément, vous craignistes d'encourir son courroux et sa malveillance si vous y manquiez; qu'apres avoir discouru en vous mesmes sur toutes sortes d'expediens propres pour parvenir à ce qu'il desiroit, vous aviez enfin usé de cette dexterité ou plutost artifice, que de les asseurer qu'il vous avoit donné sa parole de consentir à leur mariage, moyennant qu'ils luy tesmoignassent leur affection et obeyssance par la reddition volontaire de ces promesses, sans qu'ils sceussent rien de son dessein, lequel il vous avoit deffendu de leur declarer, et partant les aviez priez de tenir la chose secrette, et n'en dire jamais rien à personne, et que vous leur respondiez que dans l'an-

née de la reddition de ces promesses vous retireriez de Sa Majesté tels consentemens qu'ils desireroient, et qu'ayant sur telles asseurances retiré d'eux lesdites promesses, il n'y avoit nulle apparence d'aller maintenant tenir des langages si contraires à madame sa sœur, ny qu'en disant ce dont il vous vouloit donner charge, vous peussiez éviter une grande broüillerie et peut-estre la haine irreconciliable de l'une et de l'autre; ce que vous le suppliez tres-humblement de vouloir considerer avec son équité, prudence et bonté accoustumée, de ne charger vos foibles espaules d'un fardeau si pesant, et partant vous dispenser d'un voyage qui seroit si infructueux pour luy et à vous tant dommageable. Surquoy vous eustes diverses contestations ensemble prés de trois jours durant, desquelles toutes les particularitez nous sont quasi toutes eschapées de la memoire; mais tant y a que, nonobstant toutes vos raisons, allegations et justes apprehensions, il voulut monstrer qu'il estoit Roy et maistre absolu, et vous sujet et serviteur obeyssant, et par consequent que sa volonté fust faite en vous donnant aussi sa foy et sa parole de ne vous abandonner point, mais de vous maintenir envers tous et contre tous, pourveu que vous luy fussiez tousjours aussi loyal serviteur que vous aviez esté par le passé, et qu'il vouloit faire valoir entre vous deux le vieil proverbe qui disoit, *à bon maistre hardy valet.*

Or, combien qu'il eust emporté le dessus à vous faire agréer ce voyage, si fut-il hors de sa puissance de vous faire partir, qu'outre la lettre commune de complimens et civilitez, servant de pretexte à iceluy, il ne vous en baillast encor une autre de sa propre

main, en laquelle estoit specifié tout ce qu'il vous enjoignoit de faire et dire, voire les formes dont vous useriez pour cet effet, quelque colere enquoy elle se peust mettre, disant que vous vous deffiez de sa foy, ce que n'avoient jamais fait ses plus grands ennemis; tellement qu'en fin il vous baillá la lettre, vous la fit lire avant que de la fermer, pour voir si vous la trouveriez bien, et advoüa, son esprit estant rappaisé, que vous aviez eu raison de la demander, tirant neantmoins promesse de vous, de ne la faire voir qu'en toute extremité, voire de la luy rendre si vous n'en aviez point besoin.

Ayant donc esté bien instruit des intentions du Roy et receu toutes vos dépesches de la substance qu'il a esté dit cy-dessus, vous pensiez partir le lendemain; mais le Roy vous retint encor deux jours sur l'arrivée d'un grand nombre de deputez de Tholouze, Marseille et autres villes des provinces de Languedoc et Provence, qui luy venoient faire leurs submissions et fidelité au nom de tous leurs concitoyens; desquels il voulut que vous entendissiez les harangues et vissiez les humilitez et offres de subjection pour en faire rapport à madame sa sœur. Lesquels parlerent tous fort éloquemment et avec de grandes loüanges du Roy; mais sur tous se fit admirer celuy qui porta la parole pour Marseille, exaltant l'antiquité de sa ville à merveilles et les hauts faits de ses concitoyens avec mille belles allegations de raisons et d'exemples.

Apres lesquelles ceremonies vous partistes, allastes passer à Paris où vous sejournastes un jour seulement et arrivastes le lendemain à Fontaine-bleau, où Madame (ayant desja esté advertie de vostre deputation

vers elle, mais simplement sur le sujet de la premiere lettre et non de la seconde, le Roy l'ayant escrite et fermée luy mesme sans la bailler à Lomenie) vous receut tres-bien, vous fist bonne chere et force carresses, avec dessein de vous parler des promesses que vous luy aviez faites à Chartres et sçavoir quel ordre vous donniez pour les observer et en advancer l'execution. Cette bonne chere ne dura que deux jours seulement, car au troisiéme vous ayant mis sur les propos où son cœur aspiroit, et vous luy ayant respondu que vous voyez toutes vos esperances sur ce sujet aller journellement en diminuant par la mauvaise conduite de monsieur le comte, qui sembloit prendre plaisir à fascher le Roy, usant de contestations sur tout ce qu'il disoit, et tesmoignant en toutes choses, jusques aux moindres, des contrarietez d'affections; tellement que pour vostre regard, voyant ces desseins aller en recullant et n'en parlant mesme jamais au Roy qu'il ne se mist en colere contre vous, en vous alleguant toutes les escapades qu'il luy avoit faites et faisant mesme des plaintes contr'elle comme si elle eust esté de l'intelligence d'icelles, vous ne luy osiez plus donner aucune parole de vous y vouloir employer; mais tout au contraire, si vous estimiez qu'elle fust en volonté d'entendre vos propositions, luy donneriez vous des conseils qui seroient plus faciles à executer, et plus utiles et heureux en leurs progrez.

Ayant donc cette princesse entendu de vous un tout autre langage qu'elle ne s'estoit promis, apres avoir changé de plusieurs couleurs pendant que vous luy parliez, et qu'elle se fut remise dans sa chaire, car

elle s'estoit levée pour vous recevoir, elle vous dit en substance, avec des gestes, un ton de voix et des termes qui ressentoient quelque espece de colere et de despit, qu'elle n'eust jamais estimé que vous qui vous disiez son serviteur et la teniez pour de vos amies, qui faisiez profession d'honneur et de garder vostre foy et vostre parole, eussiez voulu commencer par elle à user de tromperie et de ruse, l'ayant, ainsi que vos paroles ne luy en avoient que trop rendu de preuves, laschement deceuë par vos belles asseurances que vous disiez si certaines, afin de retirer de ses mains les promesses escrites que vous en desiriez avoir, afin de faire le bon valet pres du Roy son frere, l'habile negociateur, et puis vous mocquer encor d'elle sous ombre des bons conseils que vous luy proposiez de luy vouloir maintenant donner, lesquels, si elle vouloit encor escouter, seroient, comme elle n'en doutoit point, aussi pleins de fraude et d'abus que ceux dont elle se plaignoit, et partant estoit elle d'advis que vous vous addressassiez à d'autres, lesquelles ne cognoissans pas si bien vos malices qu'elle faisoit, seroient aussi plus faciles à se laisser piper; et que, sans user de plus long discours, vous vous en retournassiez trouver le Roy son frere, auquel elle escriroit par un autre les bons tours que vous luy aviez faits, que si vous n'estiez venu vers elle de sa part et ne luy aviez apporté de ses lettres elle vous en diroit davantage et peut estre seroit-chose qui vous fascheroit, mais qu'elle respectoit celuy au nom duquel vous estiez venu et non vostre personne, dont elle avoit esté offencée sans qu'elle vous en eut jamais donné aucun sujet; et

lors, voyant qu'elle s'estoit teuë, vous respondistes que vous estiez extrémement fasché de voir qu'elle eust pris sujet de mescontentement aux paroles que vous luy aviez tenuës, d'autant que vos intentions estoient toutes differentes aux opinions que vous voyez bien qu'elle en avoit prises, estant vostre dessein tout autre que celuy qu'elle s'estoit voulu imaginer, et partant la suppliez vous de vouloir ouyr avec patience les propositions entieres que vous aviez à luy faire, et que peut-estre y trouveroit elle des expediens propres pour reparer ce qu'elle se persuadoit estre du tout ruyné, et des remedes pour prevenir les maux qu'elle apprehendoit, lesquels il vous estoit impossible d'y appliquer sans son ayde, et celle de M. le comte de Soissons aussi, et peut estre semblablement à eux sans la vostre, et par consequent y estoit necessaire un mutuel travail de vous trois. Sur lesquels propos s'estant aucunement remise de son courroux, elle vous demanda que c'est que vous entendiez par ces mots d'applications et aydes mutuelles ausquels elle ne comprenoit rien, voire croyoit, plustost qu'autrement, que ce fust encor quelque finesse dont vous voulussiez user pour luy persuader ce que bon vous sembleroit; à quoy vous repartistes qu'elle n'avoit garde d'avoir peu entendre ce que vous desiriez de luy proposer, puis qu'elle ne l'avoit pas voulu escouter, et sembloit par là qu'elle prist plaisir à rejetter les services que l'on taschoit de luy rendre : « Vrayement, vous « dit-elle lors, vous m'en avez rendu de bons et de « beaux par le passé, et sur tout lors que j'estois à « Chartres, n'est-il pas vray ? »

« Or, voyons maintenant quels seront ceux de

« l'advenir, puis que vous en faites tant de cas et « usez de telles instances pour estre écouté encor « une fois, et partant dites tout ce que vous vou- « drez, car je suis resoluë d'oüir avec patience toutes « vos fantaisies, encor que j'en apprehende plustost « du mal que je n'en espere de bien. » Alors prenant la parole vous luy dittes (ce me semble, en substance, car il m'a esté impossible d'en retenir les propres termes), que c'estoit une maxime tenuë pour generale entre les plus sages, voire une commune opinion entre tous ceux qui avoient tant soit peu de sens, que nuls expediens n'estoient meilleurs pour medeciner les maladies tant du corps que de l'esprit, ny pour oster ou diminuer les obstacles et difficultez qui survenoient aux affaires d'importance, que de parfaictement cognoistre les vrayes causes d'icelles, et que sur ce fondement, en reprenant les choses dés leur origine, luy vouliez vous faire ouyr la substance d'un discours que le Roy son frere vous fit un jour à vostre retour de la Cour où il vous avoit envoyé en l'année 1586, pour traitter avec le roy Henry III et les deputez des quatre cantons protestans de Zurich, Berne, Basle et Schafousen; lequel vous dit que se voyant attaqué violemment par la ligue, il sembloit que quasi tous les plus puissans potentats de l'Europe eussent conjuré ensemble pour la ruine et desolation de sa personne, sa maison et son party, sans qu'il se peust dire estre assisté sincerement de personne, non pas mesme de ceux des plus grands de son party, lesquels, quoy qu'auparavant enveloppez en semblables dangers, et pour mesmes causes, tesmoignoient neantmoins presque tous de ne se soucier que fort

peu de sa perdition particuliere, ny sans considerer que le party de la religion dans lequel ils se trouvoient attachez par quelques diverses causes et raisons que ce peut estre, estoit de telle nature et condition, qu'estans tous bien unis en mesmes volontez, desseins et communs interests, et absolument resolus de prodiguer une partie de leurs biens et facultez pour sauver le reste, ils estoient comme invincibles; et qu'au contraire il n'y avoit rien de si foible ny si facile à reduire à finale destruction que ceux de ce party, lors que les grandes villes et principaux seigneurs qui le composoient venoient à se fantasier de se pouvoir maintenir et conserver en faisant bande à part, et cherchant pour chacun d'eux des subsistances et seuretez particulieres, comme tesmoignoient de vouloir faire son cousin le prince de Condé d'une part, lequel ne se souciant pas que devienne ny sa personne ny le total des affaires, moyennant qu'il se puisse former une superiorité particuliere sans aucune recognoissance de qui que ce soit dans les provinces de Poictou, Xaintonge, la Rochelle et l'Aunix : M. de Thurenne de l'autre costé, lequel a tousjours cet impertinent dessein de pouvoir faire eslire l'electeur Palatin pour protecteur des églises reformées de France, sous esperance d'avoir sa lieutenance generale en Guyenne, où il sçavoit bien qu'il ne viendroit jamais : M. le mareschal de Montmorency de l'autre, lequel croyoit que la France s'en alloit tomber en une dissipation d'Estat, ne songeoit qu'à se conserver dans le Languedoc et empescher que luy n'y mist le pied, esperant par ces deux moyens de s'en rendre un jour souverain; et M. de Lesdi-

guieres de l'autre, lequel encor, qu'à cause de la bassesse de son extraction, il n'eust pas les pensées si extravagantes que de ne le vouloir pas recognoistre pour chef ny en desirer un autre, si eust-il esté bien content qu'il n'allast jamais en Dauphiné, n'en tirast aucuns deniers, et luy laissast mettre toutes les contributions et rations de la province dans ses coffres, qui ne seroient jamais assez remplis à son gré tant il estoit insatiable d'argent. Toutes lesquelles considerations luy avoient fait resoudre à essayer d'approcher son cousin le comte de Soissons de sa personne, pour en faire un second luy mesme, s'il le rencontroit d'humeur accommodante à la sienne, et en ferme volonté de courir toutes ses fortunes, et n'esperer grandeur que dans celle qu'il possederoit, afin de le soulager en beaucoup d'occurrences, ausquelles ne pouvant estre present, il y comparoistroit comme son bras droit. Ainsi, que pour le rendre tel et aussi ployable qu'il le desiroit, il luy fist dés lors proposer, comme elle en avoit peu sçavoir quelque chose, non seulement le mariage d'elle et de luy, mais aussi qu'il les vouloit reputer eux et les leurs pour ses enfans et uniques heritiers, voyant bien que n'estant marié ny en estat de le pouvoir estre, il ne luy en falloit point esperer d'autres : sur lesquelles offres et conditions à luy apposées il se resolut de le venir trouver, comme il fit, aux Rosiers, avec apparence de grands contentemens des deux costez, s'entr'estans faits des promesses et sermens l'un à l'autre, où il n'y avoit rien à redire. Que vous laissiez, pour abreger vostre propos, tout ce qui se passa depuis entr'eux jusques à leur arrivée en Bearn pour

l'aller voir, où M. le comte se declara son serviteur. Et peu apres le Roy son frere, comme il revenoit de la chasse, receut un paquet par homme expres que l'on luy envoyoit de Paris, par lequel il estoit adverty de prendre garde à M. le comte, d'autant qu'avant que partir de la Cour, il avoit juré és mains de quelques ecclesiastiques fort qualifiez, de ne se joindre jamais au party huguenot, et promis au roy Henry troisiesme qu'il l'abandonneroit s'il ne le pouvoit porter à se faire catholique aussi-tost qu'il auroit eu esposé sa sœur, laquelle il rameneroit avec luy. Que ces advertissemens, soit qu'ils fussent vrays ou faux, car vous ne vouliez asseurer ny l'un ny l'autre, commencerent à engendrer de la froideur entr'eux, et en suitte de telles defiances, qu'enfin M. le comte ayant sceu que le roy Henry troisiesme avoit esté chassé de Paris, et croyant que s'il estoit aupres de luy (à cause qu'il estoit quasi abandonné de toutes personnes de qualité fort relevée), il gouverneroit luy et l'Estat, quitta tout à fait le Roy, son frere, et se separerent avec de mauvaises paroles et reproches, voire jusques à user de menaces, et que les choses n'estoient pas allées depuis en amendant; le Roy, son frere, ayant creu que nul ne s'estoit plus formellement opposé que luy à son retour à la Cour, lors que vous traitastes la reconciliation des deux roys à Blois, Montrichart et Tours, apres la mort de M. de Guyse. Qu'elle mesme sçavoit bien de quelles boutades et menées, le bruit avoit couru qu'il avoit usé apres que le roy Henry troisiesme eust esté tué à Sainct Cloud, pour empescher qu'il ne fut recognu pour roy s'il ne se faisoit catholique, se joignant en ce

dessein avec messieurs de Nevers, à la fille duquel l'on parla lors de le marier, de Longue-Ville, d'Espernon, de Biron, d'O, de Humieres et autres. Qu'elle ignoroit encor moins ses escapades pendant le grand siege de Roüen pour aller en Bearn, puis que l'on tenoit qu'elles s'estoient faictes avec son intelligence; avoit bien oüy parler des disputes qu'il forma entre luy, messieurs de Longue-Ville, d'Aumont et baron de Biron, à qui seroit defferé le commandement des trouppes qui marchoient pour secourir le Roy qui estoit comme assiegé à Arques et Dieppe, ce qui les retarda quelque temps de se joindre et de s'acheminer vers luy; des menées et pratiques qu'il avoit tant de temps continuées pour former le tiers party, croyant que son frere aisné estant d'eglise, il seroit declaré chef des armes; son prompt retour du voyage de Bourgongne avec tout ce qu'il peut desbaucher de gens de guerre, auquel le Roy avoit fait, entre mille perils, tant de merveilles de son jugement, de son courage et de son espée; l'affront par luy fait au sieur de Pangeas, auquel il avoit presque fait rompre le col à Pont-oyse, l'ayant jetté de haut en bas d'un degré à la veuë du Roy, et plusieurs autres pareilles actions dont l'on a parlé. La verité desquelles neantmoins vous ne vouliez maintenir estre certaines, n'estant pas de vostre entiere et absoluë science; mais bien qu'elles ont produit en l'esprit du Roy les mesmes effets que s'ils avoient esté tous entierement veritables, sçachant tres-bien, pour luy avoir souvent oüy dire, qu'il avoit adjousté foy à tous les rapports qui luy en avoient esté faits, sur lesquelles choses elle devoit porter son attention et les

mediter prudemment avant que rien determiner.

En suitte duquel recit de tant de ponctilles et fascheuses resouvenances, vous adjoutastes (voyant qu'elle estoit devenuë toute resveuse sans rien repliquer) qu'à vostre opinion, voire à celle des mieux sensez, plus judicieux et consideratifs, il avoit esté non seulement difficile, mais presque impossible que tant d'intrigues, d'embarras, dissentions, broüilleries et autres mauvais mesnages intervenus entre deux princes de tant eminente extraction, grandeur de cœur et autres conceptions, ne produisissent des aigreurs, despits, chagrins, haynes et animositez extresmes, contre lesquelles par consequent il faudroit un long-temps, une grande prudence et de merveilleuses industries, dexteritez et bonnes conjonctures d'affaires, pour effacer de leurs cœurs et arracher de leurs esprits, des opinions que le laps du temps avoit tournées comme en habitude et nature; et que l'un deux, voire tous les deux usassent de bien delicates souplesses, ployemens et soumissions d'esprits et inclinations, pour former une parfaite reconciliation, entiere oubliance de toutes offences receuës, et des affections cordiales telles qu'elles estoient requises, des peres aux enfans et des enfans aux peres; et de grandes observations, esgards et circonspections pour leur donner une continuité convenable. Que neantmoins et nonobstant tous ces obstacles à l'accomplissement des choses tant desirables, voire mesme, comme il sembloit, desirées de toutes parts, si elle et luy vouloient absolument suivre vos conseils et les mettre en practique six mois durant, vous oseriez bien les asseurer, voire en respondre, de vostre vie, si elle

l'estimoit digne gage d'un si grand prix, qu'ils obtiendroient du Roy tous les consentemens, contentemens, cordiales affections, bienfaits et advantages qu'ils sçauroient desirer; mais qu'en cela falloit-il user de diligence, ne rien obmettre ny negliger pendant que les choses estoient encor en leur entier; que le procez de la princesse de Condé (1) n'estoit pas encor supprimé, elle entierement justifiée, son fils encor huguenot, relegué dans la Rochelle, et non encor universellement recogneu pour legitime premier prince du sang, et presomptif heritier de la couronne : toutes lesquelles choses ceux qui leur attouchoient, poursuivoient instamment, et ausquelles le Roy ne sçauroit apporter si peu d'oppositions, voire de simples défaveurs, que toutes telles pretentions (comme il n'y avoit si bon droict qui ne se perdist faute de deffence, ou de puissance, ou de justice) ne deperissent absolument, et ne fist convertir tous ces advantages en celuy d'elle et monsieur le comte, tant qu'en fin ils seroient recognus eux et les leurs, non seulement pour ses heritiers paternels et maternels, mais aussi pour ses successeurs à la couronne, chose à quoy il avoit tousjours eu dessein, et n'avoit manqué d'effet que par leurs propres imprudences et mauvaise conduitte, si l'on n'en vouloit attribuer le deffaut au ciel et à la fortune, pour en avoir autrement ordonné.

A quoy, paroissant entierement remise de sa colere, elle vous respondit assez doucement en ces propres mots, que vous n'aviez point oublié vostre

(1) *Le procez de la princesse de Condé:* il a été parlé de ce procès dans la note de la page 405, tome premier.

stile accoustumé, qui ne manquoit jamais de beaux discours, ny de specieuses raisons, mais lesquelles ne produisoient jamais rien de certain, et encor en celuy que vous luy aviez tenu, y voyoit-elle tant de déguisemens, de suppositions et de fausses accusations, qu'elle auroit sujet de s'en offencer, et vous en dire son advis; mais qu'elle vouloit auparavant vous faire parler clairement, et specifier quels estoient ces conseils si excellens que vous vous vantiez tant d'avoir à leur donner, et cependant les reduisiez tousjours à des promesses, à des esperances, et les remettiez à une autrefois; et ne sçauroit mesme croire que tout ce que vous aviez mis en avant, ne fust de vostre seule imagination et invention, sans que le Roy, son frere, vous en eust donné aucune charge, dautant qu'il ne luy en disoit pas un seul mot ny prés ny loing par les lettres que vous luy en aviez apportées, desquelles elle sçavoit tout ce qu'il y avoit dedans devant vostre arrivée; encor que pour vous dire ce qu'elle pensoit des intentions de son frere, touchant son mariage, « C'est qu'il me proposera, vous dit-« elle, toûjours à chacun, et ne me livrera jamais à « personne, à force d'amour qu'il me porte. Pense-« t'il que j'aye oublié tant de partis dont à diverses « fois il m'a fait parler, desquels je n'en ay peu avoir « un seul? Premierement, et je croy que vous ne « l'ignorez pas, l'on me proposa, estant encor fort « jeune, François duc d'Alençon, lors troisiesme « fils de France, ce que le Roy, mon frere, n'eut « pas agreable, à cause de la haine qu'il luy portoit. « Depuis le roy Henry III, lors qu'il revinst de Po-« logne, me fut aussi proposé; à quoy la reine mere

« Catherine s'opposa, tant elle hayoit nostre maison,
« à cause que l'on luy avoit dit que le Roy, mon frere,
« succederoit à ses enfans. Apres l'on me parla du
« duc de Lorraine dont je ne voulus point, pource
« qu'il estoit trop vieil et que ses heritiers estoient
« nez : en suitte il fut quelque bruit de me faire
« espouser le roy Philippes d'Espagne; mais la diffe-
« rence de religion et qu'il vouloit que le Roy, mon
« frere, se joignist avec luy pour faire la guerre à la
« France, en empescherent l'effet, et croy que vous
« en avez bien sceu quelque chose, car vous estiez
« lors en Bearn. Le duc de Savoye envoya aussi pour
« me demander, mais tous ceux de la religion s'y
« opposerent. M. le prince de Condé m'a long-temps
« desirée, mais sa pauvreté et qu'il ne m'agreoit pas,
« en empescherent l'effect. Depuis l'on me voulut
« marier au Roy d'Escosse; pour celuy-là j'advoüe
« que je fus si sotte à cause de quelques fantaisies
« que j'avois lors en la teste que je n'y voulus point
« entendre. Et finalement, en divers temps, trois qui
« ne sont point de ma qualité, ont eu assez d'audace
« pource que je leur faisois bonne chere, que de pre-
« tendre à mon alliance, dont le dernier fut le prince
« d'Enhalt qui vint devant Roüen avec grand nombre
« de gens de guerre, auquel j'estime, si j'eusse voulu
« y entendre, que l'on ne m'eut pas refusée, afin de
« payer ses reistres à mes despens. Des deux autres
« dont l'un est de la religion et l'autre papiste et sim-
« plement gentils-hommes, je ne les nomme point,
« pource que j'en ay honte et qu'aussi bien vous les
« cognoissez assez, vous ayant quelquesfois parlé de
« leurs folies : et enfin le pauvre comte de Soissons

« estant arrivé des derniers, pource qu'il m'a desirée « plus cordialement que tous, et s'est affermy à me « complaire, il pourra bien advenir que, comme je « suis mal-heureuse, il sera aussi rendu mal-heureux « à mon occasion ; et qu'enfin si nous adjoustons foy « à vostre dire, et d'autres qu'il y a de formez au « moule du Roy, mon frere, nous en demeurerons « tous deux là pour la prisée. Mais laissant le discours « de tant de mariages imaginaires, revenons un peu « aux particularitez de ces tant excellens advis et « conseils que vous dites avoir à me donner, et qui me « doivent apporter, en les suivant, tant de contente- « mens, de bonnes fortunes et de felicitez : discourez « en librement et ne les tenez plus cachez comme si « c'estoient des mysteres profonds, car je suis à cette « heure resoluë de vous escouter patiemment, quoy « que vous puissiez dire, pour voir si en la conclu- « sion d'iceux j'y trouveray mon conte, et mesme « de differer à vous y respondre et de dire ce que « je pense de vos belles inventions et accusations, « jusques à ce que vous m'ayez representé tout ce que « vous pouvez avoir en l'imagination sur le sujet de « vostre voyage et la charge que l'on vous a donnée « vers moy. »

Ce qui vous ayant fait prendre aussi-tost la parole, vous discourustes ainsi (car des derniers propos de cette princesse et de vos responses en suite d'iceux, ay-je essayé, dautant que j'y fus tousjours present, d'en rapporter les propres termes) : « Madame, je « vous supplie en toute humilité de m'excuser et « n'avoir point desagreable si, amplifiant mon dis- « cours de quelques representations generales, afin

« d'esclaircir et faciliter l'intelligence de mes propo-
« sitions particulieres, je prends la hardiesse de vous
« dire que ceux qui veulent flatter et se rendre com-
« plaisans aux grandeurs mondaines et authoritez
« suprémes, afin d'en tirer profit et advantage en
« leur particulier, publient et maintiennent haute-
« ment qu'il n'y a sorte d'honneur, gloire, venera-
« tions, services, subjections et obeyssances qui ne
« leur soient deuës, et doivent estre renduës par
« tous ceux qui sont sous leur domination sans nul
« excepter, et pour les confirmer en cette opinion,
« disent que les roys, monarques et potentats souve-
« rains sont dits et reputez estre, voire sont en
« effet, la vraye et vive image de Dieu en terre, ce
« que je veux dire estre aussi faux, estant mal adapté
« et approprié, qu'il est tres-veritable estant bien en-
« tendu et reduit à son vray usage.

« Car il ne se faut pas imaginer, madame, que ces
« dominateurs des nations soient dits representer
« cette divinité supréme, qui n'a figure, traits ny
« lineamens, à cause de leurs personnes, ny à l'es-
« gard de cette hautesse et plenitude de puissance
« sans bornes, limites ny obligations à aucuns droits,
« loix ou devoirs qu'ils se veulent arroger, mais
« seulement en ce qu'ils sont sages, prudens et tres-
« exacts et loyaux observateurs des volontez, statuts
« et mandemens de celuy sans la faveur duquel ils
« seroient reduits au rang des plus infirmes et chetifs
« de la terre; et partant faut-il conclurre que les roys
« sont dits estre la vraye, vive et resplandissante image
« de Dieu, non en ce qu'ils livrent à la mort, à l'oc-
« cision et au dégast de l'interdit, tous ceux de leurs

« sujets que bon leur semble, mais bien en ce qu'ils
« leur sont en salut, consolation, tuition et deffence,
« et que, comme ce grand Createur de toutes choses,
« ils peuvent donner la vie à ceux qui ont merité la
« mort, les ayant offencez en leur particulier : non
« en ce que ces potentats se rendent en frayeur, es-
« pouventement, crainte et terreur à leurs peuples,
« mais en ce qu'ils leur sont en appuy, protection,
« asseurance et soulagement : non en ce qu'ils s'ap-
« proprient les biens, possessions et facultez de leurs
« subjets par exactions, tributs, imposts, tailles et
« subsides, mais en ce qu'ils les maintiennent et font
« vivre en paix, repos et tranquillité, et les garan-
« tissent de toutes violences, foules, surcharges et
« oppressions : non en ce qu'ils punissent et chastient
« toutes offences rigoureusement, mais en ce qu'ils
« sont indulgens et pitoyables aux fautes commises
« sans malice et se plaisent à faire misericorde : non
« dautant que, pour remedier aux craintes et dé-
« fiances où la cognoissance de leur dure adminis-
« tration les reduit, ils sont incessamment environ-
« nez d'armes et d'armées innombrables ; mais pource
« qu'en regissant avec mansuetude et prudence, ils
« vivent asseurez en la seureté publique, et n'ont
« besoin d'autres gardes que leur équanimité, l'amour
« et la bien-veillance de leurs peuples : non en ce
« qu'ils y sont oysifs, nonchalants, paresseux et vo-
« luptueux, mais en ce qu'ils s'addonnent à la vertu,
« travaillent incessamment pour le bien public, et
« taschent donner leurs vies pour exemplaire de bien
« vivre : non en ce qu'ils sont superbes, orgueilleux,
« fiers et hautains, mais en ce qu'ils se monstrent

« affables, amiables, doux et benins : non en ce qu'ils « paroissent chagrins, despits et remplis de haynes « et rancœurs, mais en ce qu'ils sont sociables et « abondent en compassions: non en ce qu'ils se sentent « importunez des plaintes, clameurs, doleances et « requisitions de ceux qui se sentent oppressez et les « rejettent imperieusement, mais en ce qu'ils se « rendent accessibles à tous affligez, reçoivent dou- « cement leurs requestes et les appoinctent soudai- « nement et favorablement : bref, non en ce qu'ils « dominent sur beaucoup de nations, portent le tiltre « d'empereurs, roys et monarques, et sont appellez « altesses, majestez, sires, seigneurs et maistres, « mais en ce qu'à l'imitation du Roy des roys, ils « font gloire de nommer leurs sujets et leurs servi- « teurs, leurs enfans et leurs amis, et se delectent « d'estre appellez peres, et de produire des offices « conformes à ces noms si doux et pleins de conso- « lation.

« Or, ay-je mis tout cecy en avant, madame, pource « que s'il y eut jamais de roys qui ayent merité, « suivant toutes ces consequences par moy alleguées, « d'estre estimez la vraye et vive image de l'Eternel « en terre, le Roy vostre frere, comme j'estime, est « un de ceux auquel ce tant beau tiltre appartient le « plus justement, ayant tousjours recogneu, depuis « vingt-quatre ans que feu mon pere me mist à son ser- « vice, toutes ses inclinations entierement portées à « ces vertus et qualitez loüables, et veu incessam- « ment détester les choses qui leur estoient contraires, « prenant un extréme plaisir à ce beau tiltre de pere « de ses peuples, à les nommer ses enfans et leur

« user de gratuité, et tousjours (encor à l'imitation
« de ce bon Dieu, qui se rend indulgeant à tous for-
« faits par la seule contrition de cœur et confession
« de bouche) prest à pardonner toutes offences à luy
« faictes, si tost que l'on les luy advoüoit franchement
« avec tesmoignage de regret de les avoir commises
« et ferme desir de n'y retourner jamais : toutes les-
« quelles particularitez, peut-estre un peu trop lon-
« gues, ay-je ainsi, de propos deliberé, mises en avant
« en vostre presence, madame, pour, sur ce fonde-
« ment, tirer des conclusions indubitables, que si le
« Roy est d'un tel naturel, tant doux et benin, si
« affable et accessible à tous ses sujets, qui ne luy ap-
« partiennent en aucun degré de consanguinité, que
« de les nommer ses enfans et les vouloir traitter
« comme tels, de quelles graces, faveurs, bien-faits,
« cordiales affections et tendresse de cœur, n'usera-il
« point envers vous premierement, qui avez tous-
« jours esté et estes encor sa tres-chere et bien-aymée
« sœur et sa seule et unique heritiere, et en suitte à
« l'endroit de M. le comte de Soissons, qui a l'hon-
« neur d'estre de son sang royal et son cousin au
« premier degré, lors que vous l'aymerez cherement
« et l'honorerez et revererez tous deux veritablement?
« et que si semblablement ce grand Roy, vostre bon
« frere, est tant debonnaire, genereux et magnanime,
« qu'il a pardonné et pardonne encor tous les jours
« sur une simple recognoissance et advoüement des
« crimes commis, à tant d'attentats et de desseins
« formels contre son bien, son honneur, sa vie et son
« Estat, alors qu'il y remarque une non feinte repen-
« tance; de quelles componctions et tendres ressen-

« timens, ne sera-il point serieusement esmeu et vi-
« vement touché, lors que vous deux luy ouvrant
« vos cœurs et ne luy cachant ny desguisant nulles
« des particularitez de toutes les ponctilles entre vous
« passées, desquelles aussi bien n'est-il pas ignorant,
« vous descouvrirez devant luy vos douloureux re-
« grets, à cause de toutes ses défiances et mauvaises
« intelligences, vous espandrez vos filiales larmes
« dans son sein paternel, avec lesquelles entremes-
« lant infailliblement les siennes, tout remply de
« sinceres et cordialles affections et de parfaicte con-
« solation, joye et liesse pour de tant veritables et
« heureuses reconciliations, il vous jettera les bras
« au col, vous baisera mille et mille fois, et vous
« embrassera, aymera et cherira tous deux comme
« ses chers et bien aymez enfans, seuls et uniques
« heritiers?

« Que s'il vous plaist à present, madame, comme
« j'en supplie tres-humblement vostre prudence et
« bonté, de considerer attentivement toutes mes pa-
« roles, et notamment celles qui forment et produisent
« les advis et conseils que j'avois à vous donner, les
« peser à la balance de vostre équitable jugement,
« purgé de toutes preoccupations et passions d'autruy
« et de vous mesmes, examiner mes raisons et leur
« donner le prix merité, selon leurs destinations,
« faire vostre profit des exemples proposez, rece-
« voir les diverses instructions qui se peuvent tirer
« des divers evenemens, prendre une entiere con-
« fiance en la foy, que je vous engage de vous servir
« loyalement, utilement et agreablement en toutes
« ces affaires dont il s'agist, me charger de faire toutes

« les ouvertures qui seront necessaires pour cét effet,
« seulement comme de moy-mesme (si vous le vou-
« lez ainsi, afin de ne vous engager à aucune chose
« que vous n'y voyez les bonnes dispositions requises
« de toutes parts), trouver bon que je prenne le temps
« et les occasions à propos sans rien aigrir, negliger
« ny precipiter, et que je ménage prudemment l'es-
« prit, l'humeur et les fantaisies du Roy vostre frere,
« je vous oserois respondre de ma vie, de mon hon-
« neur, voire de mon salut, que tous les succez en
« seront aussi favorables que vous le sçauriez desirer,
« et que vous obtiendrez tout ce qui est requis pour
« vostre honneur, bien, grandeur, contentement
« d'esprit et de corps, et continuelle felicité qui est
« tout ce que je vous sçaurois representer, touchant
« la charge qui m'a esté donnée et le sujet de mon
« voyage vers vostre hautesse. »

« Est ce là donc tout ce que vous aviez à me dire,
« respondit aussi-tost cette princesse, et les tant ex-
« cellents conseils que vous me vouliez donner?
« Vrayement M. de Rosny, je voy bien que vous avez
« de longue main bien estudié vostre leçon, et vous
« estes rendu plus soigneux de faire l'eloquent, et
« le bien disant, pour desguiser vos artifices, que de
« me rendre de bons offices et me servir utilement,
« comme vous m'aviez promis; et encor qu'il me soit
« facile à juger que je ne puis pas beaucoup esperer
« de toutes vos cajoleries et discours recherchez, et
« comme je dois prendre vos belles allegations qui
« m'offencent, neantmoins, afin que vous n'essayez
« de profiter de mes responses à mon prejudice, et
« voyant aussi bien que vous m'avez tant amusée à

« vos beaux discours pleins de ruse, qu'il s'en va « tantost nuict, je veux remettre la response à demain « au sortir de mon disner, afin que j'aye loisir d'y « bien penser et de prendre conseil avec les miens et « le chevet de mon lict; partant vous pouvez vous « retirer en vostre logis, comme je vais faire en mon « cabinet. » Et sur cela vous ayant quitté, vous aussi, apres avoir fait de grandes reverences, et dit quelques paroles de compliment aux dames, qui estoient dans la chambre et icelles priées de vouloir donner bon conseil à madame, si elle leur en demandoit, et vous rendre de bons offices prés d'elle, vous vous en allastes à vostre logis.

CHAPITRE XXXVI.

Suite de la conférence avec *Madame*. Refroidissement momentané de Henri IV pour Rosny.

Toutes les particularitez d'une si notable negociation n'ayant peu estre déduites et comprises dans les bornes d'un seul chapitre, nous les continuerons par le present, vous dirons que le lendemain vous retournastes voir Madame, esperant la trouver au sortir de table, et neantmoins vous ne vous peustes tant diligenter qu'elle ne fut desja entrée dans son cabinet, où elle avoit fait appeller mes dames de Rohan, comtesse de Guychen, de la Barre et de Neufvy; tellement qu'à vostre arrivée vous ne trouvastes dans sa chambre que mes dames de Gratains et de Pangeas, madamoiselle Gracienne et la Naine, desquelles

vous estant approché, vous leur demandastes où estoit Madame et qui estoit avec elle. A quoy vous ayant satisfait suivant ce qui est dit cy-dessus, vous leur dites estre bien marry qu'elles ne fussent à la place des autres, pource qu'elles estoient sages, discrettes et sans malice, aymoient veritablement le Roy et Madame, et avoient tousjours desiré de les voir en bonne intelligence l'un avec l'autre, et que les autres n'avoient ny mesmes humeurs ny mesmes affections, voire que tesmoignant assez de n'estre pas trop contentes du Roy, elles tascheroient d'aigrir l'esprit de Madame, de luy faire prendre de mauvaises resolutions, et de la faire mettre en colere contre vous. Surquoy elles vous dirent bien qu'il ne vous falloit pas croire cela, mais ce fut si froidement et avec de telles mines et soûris, que vous eustes sujet de juger qu'elles n'en pensoient pas moins que vous en aviez dit.

Quoy que ce soit, vous demeurastes bien là une heure à attendre, au bout de laquelle Madame estant sortie, aussi-tost qu'elle vous apperceut elle vous appella et vous dit : « Venez, venez, M. de Rosny, « que je vous dépesche presentement comme vous « sçavez dépescher un chacun et vous fasse réponse « en peu de paroles, mais un peu plus veritables que « les vostres, telles que meritent vos belles haran- « gues, vos grands apparats de langage et curieuses « recherches de choses entierement esloignées de « celles dont vous aviez charge, encor que je n'aye « pas tant medité dessus qu'il est aysé à cognoistre « que vous avez fait, ayant usé de tant d'artifices et « de ruses que je m'y suis quasi laissé surprendre et « presque emporter à suivre vos conseils, quoy que

« je m'en fusse si mal trouvée autrefois et notamment « à Chartres, comme je le vous ay desja reproché, « vous en souvient-il bien? Mais en fin ayant, sui- « vant vostre priere mesme, consideré de plus pres « tous vos affectez langages, et mieux examiné vos « raisons et allegations, j'ay fort bien recogneu que « vous n'aviez autre but, afin de faire l'entendu et « l'habile negociateur, que de nous faire condamner, « mon cousin le comte de Soissons et moy, par nos « propres bouches, et nous faire advoüer mille er- « reurs et offences ausquelles nous n'avons jamais « pensé, lesquelles pour la pluspart viennent à mon « advis de vos subtiles inventions, quoy que vous « ayez peu dire, que le Roy mon frere n'en croit pas « le quart de ce que vous nous en avez reproché, et « que mesme, quand au voyage de Bearn, duquel il « peut avoir dit quelque chose, il ne m'en a jamais « osé ou voulu parler, sçachant bien de qui en vient « la faute, et que s'il y en a quelques-uns qui ayent « sujet de s'en plaindre et de s'en tenir offencez, c'est « nous, à cause de tant de procedures violentes dont « il fut usé sans besoin, et des mauvais traitemens et « indignitez par nous receuës de certains estourdis « comme vous pourriez estre, que je n'y pense jamais « que je n'en aye les despits au cœur, les souspirs en « la bouche et les larmes aux yeux, voire m'estonne « que ce gros bufle de Pangeas n'a encor pis eu que « vous n'avez dit.

« Mais retournant à mon premier propos, afin de « vous dépescher, je vous diray qu'il n'y en a un « seul de ceux et encor moins de celles qui ont « entendu ou sceu les propos impertinens que vous

« m'avez tenus, qui ne se soit émerveillé de vostre
« imprudence, d'avoir ainsi legerement entrepris des
« affaires tant espineuses et difficiles qui sont à dé-
« mesler entre des personnes de si eminente qualité
« qu'elles devroient estre traittées par gens d'autre con-
« dition que de petits gentils-hommes comme vous,
« de qui le plus grand honneur est d'avoir esté nourry
« de jeunesse en nostre maison, et que tous les vos-
« tres en ayent tousjours esté serviteurs, et de vous
« estimer capable de regler ceux qui sont si proches
« parens, lesquels s'accorderont tousjours à la fin et
« le plus souvent aux despens de ceux lesquels, comme
« vous, veulent mettre les doigts entre le bois et l'es-
« corce, et s'entre-mettre des choses plus hautes que
« leur portée. Nous avons aussi consideré avec eston-
« nement vostre effronterie d'avoir osé tenir en ma
« presence deux discours, l'un au blâme general de
« tous les roys et princes souverains, et l'autre en
« l'offence de mon cousin le comte de Soissons et de
« moy, nous imposant mille choses fausses et faisant
« tenir des langages au Roy mon frere, ausquels je
« sçay bien qu'il n'a jamais pensé, non plus qu'à vous
« avoir donné charge des impertinences que vous
« avez mises en avant de sa part; dequoy je lui sçau-
« ray bien donner advis par autre que par vous, à
« qui je conseille de se retirer sans attendre que je
« vous baille de mes lettres, de ne vous entremesler
« plus d'affaires où j'auray interest, ny prendre charge
« de revenir jamais vers moy de la part du Roy mon
« frere, voire vous prie de vous abstenir de venir en
« ma maison ny de vous trouver en lieu où je sois. »
A laquelle harangue vous estant aucunement attendu

et preparé (à cause qu'elle avoit pris conseil des dames que j'ay tantost nommées, lesquelles bayssant le Roy, pour diverses raisons trop longues à desduire, faisoient tousjours du pis qu'elles pouvoient à tous ceux qu'il aymoit, pour entretenir les aigreurs entre le frere et la sœur), vous respondistes doucement et sans vous esmouvoir, en ces propres termes :

« Madame, avant que de me retirer, suivant vostre « commandement et mon desir, je vous diray encor « pour fin de tous mes propos, que je suis infini- « ment marry qu'un peu de colere, mais beaucoup « plus les artifices et persuasions d'esprits non si « bontifs ny si sages qu'est le vostre, vous ayent fait « prendre toutes mes paroles à contre-sens mon « intention et leur vraye intelligence, et user de tant « de mespris et de menaces envers moy, qui ne l'ay « pas merité : car en effet je n'ay rien dit touchant « le general des roys et des princes que les bons et « sages puissent trouver mauvais, ayant seulement « remarqué les vertus de ceux qui meritent d'estre « estimez la vraye et vive image de Dieu en terre, « lesquels aussi je confesse ne se pouvoir assez re- « verer, loüer ny magnifier. Quant à vous et à mon- « sieur le comte, je n'ay parlé que des bruicts qui « avoient couru, de la verité desquels non seulement « j'ay dit ne vouloir pas estre garand, mais aussi que « quoy qu'ils pussent estre faux pour la pluspart, si « n'avoient-ils pas laissé de produire les mesmes « effects que s'ils eussent esté veritables. » Que pour le mespris qu'elle avoit fait de vostre personne, vous appellant un petit gentil-homme, vous le preniez en patience, donnant cela à sa qualité, à son impatience

et à la passion d'autruy : qu'à la verité vous n'estiez pas si relevé en dignitez ny en biens que beaucoup d'autres qui avoient peut estre moins de merite que vous en toutes sortes, mais que tousjours vous estoit-il facile de verifier quant à l'extraction, qu'il n'y avoit gueres de seigneurs en France dont la maison fust plus ancienne, et en laquelle il y eust eu plus d'alliances de roys et de princes. Que quant aux biens, vous confessiez franchement de n'en avoir pas tant que vos predecesseurs, par le mauvais mesnage desquels ils avoient diminué, mais tousjours aussi estoit-il vray que vous n'aviez pas laissé de vivre fort honorablement, de suivre incessamment le Roy son frere à vos despens, sans luy avoir jamais esté en charge, ny qu'il vous eut oncques rien donné ny elle aussi, à laquelle vous ne craindriez point de dire, quelque petit gentil-homme qu'elle vous estimast, (car, comme vous m'avez confessé, ce terme vous tenoit un peu au cœur) qu'il ne laissoit pas d'estre sorty de vostre maison en divers temps plus de cent mil escus de rente qui estoient entrez par alliances avec des filles d'icelle dans les maisons de Bourbon et d'Autriche ; et que quant à vostre charge, tant s'en falloit que vous l'eussiez en aucune façon surpassée, que vous en aviez beaucoup moins dit qu'il ne vous avoit esté commandé, comme il vous estoit facile de le faire paroistre, s'il luy plaisoit de voir l'escriture et entendre la lecture d'une lettre de la propre main de Sa Majesté à elle adressante (laquelle vous luy montrastes en mesme temps l'ayant en la main), pour à laquelle satisfaire entierement (puis que vous cognoissiez bien d'estre reduit à telle extremité qu'il

vous estoit impossible d'éviter le courroux et reproche ou du frere ou de la sœur), vous luy vouliez bien dire, par forme d'advertissement et comme son serviteur particulier que vous estiez en verité (quelque creance contraire que des esprits malicieux luy eussent fait prendre), que la disposition de l'esprit de Sa Majesté (laquelle vouloit absolument la voir mariée), l'estat du temps et celuy des affaires estoit maintenant tel, qu'il falloit que sans aucune remise ny desguisement, elle et monsieur le comte s'accommodassent à tout ce que vous luy aviez declaré estre de ses volontez et intentions, voire luy en fissent concevoir des certitudes infaillibles par bons et frequens effets; desirs lesquels, à vostre advis, n'estoient nullement mal fondez, puis qu'il leur tenoit lieu non seulement de pere, de frere et de cousin, mais aussi de roy, de souverain et de maistre, aussi bien qu'au moindre de son royaume. Que si elle ne pouvoit disposer monsieur le comte à ce juste devoir, elle se resolust de son costé à faire de deux choses l'une, à sçavoir, de prendre tel autre mary de la main du Roy que bon sembleroit à Sa Majesté, laquelle ne luy en choisiroit point qui ne fust sortable à son eminente condition, qui n'eust de grands biens, et ne fust de mœurs et d'humeurs telles, qu'ils seroient pour vivre heureux, contens et splendidement l'un avec l'autre; ou en cas qu'elle resistast obstinément à ce sien propre advantage, qu'elle se resolut au retranchement de toutes les liberalitez royales, et à se voir reduitte à son simple partage de Navarre, lequel ne se trouveroit si ample, les loix de la maison et les coustumes des pays estans suivies (comme vous aviez charge du Roy,

son frere, de luy dire que c'estoit sa volonté), qu'elle eust sujet de tant mespriser ceux qui avoient moins de biens que leurs devanciers, ny moyen de continuer à tenir une maison et un équipage d'une bien grande reine, tel qu'elle l'avoit eu jusques à present.

Surquoy s'estant irritée et mise en colere plus qu'elle n'avoit point encor fait, elle respondit qu'elle ne pensoit point que vous ne fussiez hors du sens, de vous delecter à l'offencer ainsi de gayeté de cœur, luy parlant si hardiment de la contraindre à mariage, que vous sçaviez bien estre une action en laquelle chacun devoit estre libre; de la privation des liberalitez du Roy, lesquelles ne despendoient pas de vostre discretion; du partage de sa maison, lequel surpassoit vostre intelligence; et de l'équipage qu'elle avoit, où vous n'aviez rien à ordonner; voire falloit que vous eussiez le diable au corps de vous estre voulu charger de luy venir annoncer de si mauvaises nouvelles et user de telles offences qu'elle ne vous sçauroit jamais pardonner, au lieu de rejetter tous ces fascheux offices sur les lettres du Roy, son frere, si tant estoit, ce qu'elle ne croyoit nullement, que vous en eussiez d'un si estrange stile, d'autant qu'elles luy eussent rendu ses ennuys et ses desplaisirs plus honorables et moins insuportables. Mais quoy qu'il y eust, qu'elle n'avoit affaire ny de vous, ny de vos lettres, ne vouloit voir ny l'un ny l'autre, et feriez fort bien de vous retirer, de ne prendre plus nulle charge pour rien traitter avec elle, de ne rentrer plus dans sa maison, ny de vous trouver en lieu où elle fust.

Et sur ce mot se retira en son cabinet toute en furie, et vous vers vostre logis. Mais comme vous fustes au

bas du degré, vous entendistes une voix qui crioit, M. de Rosny, M. de Rosny; et aussi-tost vistes madame de Neufvy venir droit à vous toute échauffée, laquelle vous dit que Madame l'avoit renvoyée expres apres vous, afin de retirer la seconde lettre que vous aviez dit avoir du Roy, son frere, pour elle, desirant voir ce qu'il y avoit dedans et la garder. Mais vous luy respondistes (comme vous doutant bien que c'estoit un nouveau conseil pris avec ses dames) que Madame vous ayant dit elle-mesme qu'elle n'avoit que faire de la lettre ny de vous et ne vouloit voir ny l'un ny l'autre, vous ne croyez pas qu'elle eust si tost changé de volonté, et qu'aussi ne la voulant mettre en autres mains que les siennes, et encor apres la retirer, comme il vous l'avoit esté enjoint, vous la garderiez soigneusement, pour tesmoigner, lors qu'il en seroit besoin, que vous n'aviez fait ny dit chose qu'il ne vous en eust esté encor ordonné davantage; et aussi-tost luy disant adieu, sans attendre sa replique, vous vous en allastes monter à cheval et coucher à Moret, pource que madame vostre femme y estoit, où, ayant sejourné seulement un jour, vous pristes le chemin de Paris avec dessein d'y demeurer jusques à ce que vous eussiez eu responce du Roy aux lettres que vous luy aviez escrites par vostre courrier party de Fontaine-bleau.

Mais le lendemain le jeune Boesse, qui estoit maistre d'hostel de Madame et avoit esté envoyé par elle vers le Roy pour luy faire ses plaintes des offences qu'elle disoit avoir receuës de vous, en l'execution de la charge qu'il vous avoit donnée, vous vinst trouver à vostre logis et vous bailla des lettres du Roy, lesquel-

les, comme vous le sceustes depuis, avoient desjà esté portées toutes ouvertes à Fontaine-bleau, puis refermées et rapportées à Paris, dont la lecture vous mist en peine et en colere pour un temps, comme à la verité il y en avoit quelque sujet, la teneur en estant telle.

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Monsieur de Rosny, je suis en peine et grandement estonné de n'avoir receu aucunes lettres de vous depuis vostre partement, qui me peussent informer de ce que vous avez advancé touchant les affaires dont je vous avois donné charge vers ma sœur, et principalement pour ce que j'ay receu de ses lettres par lesquelles elle se plaint merveilleusement de vous; disant en avoir esté tellement offencée et en tant de sortes qu'elle ne vous le sçauroit jamais pardonner, et partant me prie de luy en vouloir faire raison et justice, bien est-il vray que par sa lettre elle ne specifie aucunes particularitez, ce qui me fait estimer qu il n'y a pas peut-estre tant de mal qu'elle en fait de bruict; mais en general elle dit que vous luy avez tenu tant d'insolens langages que je ne luy en voudrois pas avoir usé de semblables. Vous sçavez bien qu'une telle procedure seroit contre vostre devoir, mon desir et la forme que je vous ay ordonnée à vostre partement de vous comporter envers elle, luy parlant avec le mesme honneur, respect et defference que vous feriez à moy-mesme, luy donnant des asseurances de ma bien-veillance, luy remonstrant en de certaines choses doucement son devoir, les obligations qu'elle m'a, les advantages que je luy veux faire si elle me sçait complaire, et ce qui est de mes intentions sur toutes

ces particularitez : partant pensez à ce que vous avez dit et fait, et s'il y a la moindre chose qui l'ayt peu justement fascher, allez la retrouver, luy en faites d'honnestes excuses, voire la priez de vous pardonner si la chose le merite, ce qu'elle fera aussi-tost et n'y serez pas mal receu, car j'y ay pourveu comme il faut. Mais quoy qu'il y ayt donnez luy satisfaction, car je ne voudrois pas souffrir, estant ce qu'elle m'est, qu'un seul de mes sujets l'offençast sans le chastier, s'il refusoit à user des submissions qui luy sont deuës. Et sur cela je prieray Dieu, monsieur de Rosny, qu'il vous ayt en sa garde. D'Amiens, ce 15 de may 1596.

HENRY.

Comme vous eustes leu ces lettres et apres que le sieur de Boesse fut party, vous appellastes l'un de nous quatre et luy distes, le visage tout chagrin et despit : « Par Dieu, ce n'est pas sans cause si l'on dit « qu'il se cueille plus d'espines que de rozes au jardin « des courtisans, et que, pour un verre cassé aupres « des roys et des princes, bien souvent vingt années « de services demeurent bien égarées. Il y en a, « comme vous sçavez, plus de vingt-quatre que je « sers ce prince à mes despens, et qu'il s'est trouvé « en fort peu de perils et de mauvaises fortunes que « je ne les aye couruës, et neantmoins il me traitte « assez mal par une sienne lettre que je viens de re- « cevoir, et le tout pour luy avoir esté trop loyal et « fait trop absolument ses volontez, voire apres les « luy avoir long-temps contestées, m'estre défendu « de ce mal-heureux voyage vers Madame, autant « qu'il m'a esté possible, et luy avoir remonstré « qu'en faisant et disant ce qu'il m'ordonnoit, je n'en

« reviendrois point (cognoissant les affections de « cette princesse trop enracinées, et son humeur « altiere, collere, soudaine et despite) sans avoir « broüillerie avec elle, voire peut estre qu'elle ne me « prist en hayne bien grande, comme tout cela m'est « arrivé, pour estre trop obeyssant à mon maistre; « lequel ne pensant plus à moy ny à ce qu'il m'a or- « donné, mais seulement aux despits de sa sœur, « tesmoigne d'estre aussi mal satisfait de mes obeys- « sances qu'elle fait elle mesme de mes libres remons- « trances. Et maintenant est-il aisé à voir que bien « m'a servy d'avoir voulu emporter une lettre escrite « de la propre main de S. M. et de ne l'avoir pas bail- « lée, mais icelle gardée fort soigneusement, dans la- « quelle, tout ce que j'ay dit et fait en particulier, m'est « generalement commandé, voire encor plus expressé- « ment et durement enjoint, et qui plus est, beaucoup « d'autres choses, desquelles je me suis abstenu par res- « pect et modestie. Tellement que me voila instruit « par cét exemple, à vivre plus retenu et circonspect, « à ne me jetter pas si legerement que j'ay fait, à l'a- « bandon des haines et animositez d'autruy, pour « vouloir loyalement et trop absolument executer les « volontez du maistre que je sers, puis qu'il oublie « si facilement ses promesses de protection, et n'a « plus en memoire ce vieil proverbe qui dit : *A bon « maistre hardy valet;* lequel il se vantoit tant lors « qu'il me dépescha de vouloir remettre en pratique « et en lustre; et tascheray d'oresnavant à me détacher « le plus doucement, et neantmoins entierement, « qu'il me sera possible, de toutes ces entremises et « faciendes d'affaires contre les uns et les autres, et

« sur tous, les princes et les grands qui sont en puis-
« sance et authorité, esquelles je recognois bien qu'il
« fait dessein de m'employer, et de s'y servir de ma
« trop grande franchise et bonne volonté à son ser-
« vice, voyez un peu ce qu'il m'escrit. » Et lors nous
leustes-vous la lettre que vous en aviez receuë,
telle qu'elle a esté inserée cy-devant. « Et jugez s'il
« n'a pas eu tort de me tenir un si aspre langage; s'il
« ne me donne pas sujet de m'en pleindre, de luy en
« dire librement mon advis, et de le servir cy-apres
« avec un peu moins de passion et plus de circonspec-
« tion que je n'ay fait par le passé; car de le quitter
« tout à fait et me retirer chez moy ayant tant d'en-
« fans que j'en ay et une femme qui en fait tous les
« ans, outre que je sçay bien qu'il ne me le permet-
« troit jamais, et qu'il ne manquera pas à me faire
« mille excuses, alleguer force raisons, et enfin me
« donner occasion de contentement, comme il est
« admirable en telles cajolleries lors qu'il veut regagner
« un serviteur dont il croit pouvoir avoir besoin, mon
« cœur et la longue amitié que je luy ay portée, ne
« le pourroient souffrir, ayant mis en ma fantaisie,
« pour m'avoir esté prédict de plusieurs, que je serois
« eslevé en fort grande fortune et authorité prés de
« luy, et que je deviendrois un de ses principaux
« ministres pour l'exaltation de sa gloire, et le resta-
« blissement de son royaume; joint qu'il me seroit
« imputé à grande imprudence de quitter ainsi les
« affaires pour un petit ponctille, me voyant à la veille
« d'entrer en grand credit, et par le moyen d'iceluy
« relever ma maison, que le mauvais mesnage de
« mon grand pere, et la maligne exheredation de

« mon oncle le vicomte de Gand, ont presque ruynée,
« m'ayant privé de plus de cinquante mille livres de
« rente dont je devois heriter d'eux. Je suis donc re-
« solu, et je croy que c'est le mieux que je puisse
« faire, de ne jetter pas, comme l'on dit, le manche
« apres la cognée, mais user de prudence et de pa-
« tience, sans me haster de satisfaire à cette lettre,
« apparamment procedée plutost de colere et de
« promptitude que de raison; car, quelque chose
« qu'elle chante, Madame, son courroux et son des-
« pit estans tous recens, et au milieu des plus ardens
« brasiers d'un esprit ulceré, ne se pourroit empes-
« cher de me faire des affronts et des indignitez, et
« plutost, afin d'avoir excuse, feindray-je d'estre
« malade pour avoir loisir d'attendre une seconde dé-
« peche, et voir ce qu'aura produit la lettre que
« j'escrivis de Fontaine-bleau par un courrier expres
« vers Sa Majesté. »

Celuy de nous auquel vous tinstes ce discours vous ayant escouté attentivement vous loüa et prisa grandement en luy-mesme, vous consola et conseilla de le suivre, le fortifiant de toutes les raisons dont il se peust adviser; aussi à la verité eust il bien fasché à tous nous autres qui vous suivions, vous tenans si proche d'advancer vostre fortune et par icelle la nostre, de voir flestrir le verd de nos esperances par un despit precipité. Tout ce soir et le lendemain matin vous demeurastes assez melancolique et mesmes envoyastes querir un medecin auquel ayant feint plusieurs douleurs, il vous ordonna, ce nous semble, deux ou trois purgations et quelques seignées; mais sur les quatre heures du soir arriva le courrier Picault qui

vous apporta des lettres du Roy dont la teneur ensuit.

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, je ne doute point que cette lettre ne vous trouve en colere du stile de ma precedente que Boesse vous aura renduë, laquelle je n'ay faite que par son importunité, pour me deslivrer de celles de ma sœur et appaiser un peu les premiers boüillons de son courroux. Vous la cognoissez aussi bien que moy : nous sommes tous deux prompts et mutins, mais nous revenons aussi-tost. Ne prenez donc pas garde à cette premiere lettre que je vous ay escrite, mais seulement à cette-cy par laquelle je vous reconfirme les asseurances que je vous donnay à vostre partement. Je sçay bien que vous n'aurez rien fait que suivant mes intentions et m'asseure que vous n'aurez non plus esgaré cette lettre qui vous sert de garand et que je me doutay bien que vous demandiez à cette fin lors de vostre depesche. N'ayez donc crainte que je vous desavoüe ny souffre vous estre fait desplaisir; servez moy tousjours à ma mode, aymez moy comme je vous veux aymer; venez me trouver au plutost pour m'informer encor plus particulierement de tout ce qui s'est passé en vostre voyage (que je ne l'ay esté par vostre courrier, lequel s'estant desmis un pied en courant la poste, comme il me l'a dit, n'a peu m'apporter plutost vos lettres) et vous asseurez d'estre aussi bien receu de moy que vous ayez jamais esté, quand je devrois prendre la vieille devise de Bourbon *qui qu'en grongne*. Adieu mon amy.

D'Amiens ce dix-septiesme de may, 1596.

Cette lettre vous remist en bonne humeur, et vous purgea beaucoup mieux de la mauvaise en quoy vous estiez, que n'eussent fait toutes les medecines qu'on vous avoit ordonnées, lesquelles vous ne pristes pas; mais partistes le lendemain dés la pointe du jour, allastes coucher à Clermont et le jour suivant à Amiens où le Roy vous receut fort bien, voire usa de caresses extraordinaires, lors que vous luy eustes fait le recit de tout ce qui a esté dit cy-devant.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER. Prise des faubourgs de Paris. Blocus de cette ville. Le prince de Parme fait lever le siége. Retraite du prince de Parme. Tentative de Rosny sur Joigny. Pag. 1

CHAPITRE II. Siége de Chartres. Danger que court Sully en s'y rendant. Prise de Noyon. Embuscade dressée à Mantes. Surprise de Louviers. 11

CHAPITRE III. Capture précieuse faite par Rosny. Siége de Rouen. Conversation entre Henri IV et Rosny. 24

CHAPITRE IV. Tentative du prince de Parme pour faire lever le siége de Rouen. Le Roi marche contre lui avec sa cavalerie. Imprévoyance du duc de Nevers. Rencontre d'Aumale. 39

CHAPITRE V. Prise de Neuchâtel par le prince de Parme. Levée du siége de Rouen. Situation critique du prince de Parme. Sa retraite. Second mariage de Rosny. Projets du Roi. Négociations avec l'Espagne et les ligueurs. 52

CHAPITRE VI. Prise d'Épernay par les troupes royales. Mort du maréchal de Biron. Ce qui s'est passé dans les provinces à l'époque du siége de Rouen. Amours de madame Catherine et du comte de Soissons. Séjour de Rosny dans ses terres. Il se procure le traité de la Ligue avec le roi d'Espagne. Son retour auprès du Roi. 67

CHAPITRE VII. Conférence importante entre Henri IV et Rosny. Celui-ci conseille au Roi de se faire catholique. 81

CHAPITRE VIII. Mort du prince de Parme. Suite de la conférence. 92

CHAPITRE IX. Conférence de Henri IV avec les seigneurs protestans. Discours de ce prince. Négociations. 100

CHAPITRE X. Propositions faites par la Ligue à Henri IV. Négociations. Prise de Dreux par le Roi. 109

CHAPITRE XI. Démarches pour la conversion du Roi. Conseil tenu sur une demande des grandes villes de France. Discours de Rosny. Conversion du Roi. 120

CHAPITRE XII. Négociation inutile avec l'Espagne. Trève générale. Les Parisiens vont voir Henri IV à Saint-Denis. Attentat de Barrière. Lettre du Roi à Rosny. 132

CHAPITRE XIII. Détails sur les états de la Ligue, et sur les négociations entamées par divers partis. Digression sur la conduite de Villeroy. 141

CHAPITRE XIV. Surprise de Fécamp par Bois-rozé. Négociations de Rosny avec Villars, gouverneur de Rouen. Henri IV est sacré à Chartres. 148

CHAPITRE XV. Réconciliation du comte de Soissons et du duc de Montpensier. Négociation relative aux amours de *Madame*, sœur du Roi, et du comte de Soissons. Pouvoirs donnés à Rosny pour traiter avec Villars. 156

CHAPITRE XVI. Rosny part pour Rouen. Il s'arrête au château d'Anet, chez la duchesse d'Aumale. Réception qu'on lui fait à Rouen. Négociations avec Villars. Lettres de Henri IV. 169

CHAPITRE XVII. Continuation des négociations. Lettre remarquable de Henri IV. Affaire de Dupré. Conclusion du traité avec Villars. Lettre de Rosny au Roi. Réponse du Roi. 181

CHAPITRE XVIII. Entrée de Henri IV dans Paris. Sa bonté et sa clémence. 195

CHAPITRE XIX. Départ de Rosny pour Rouen. Cette ville se déclare pour le Roi. 201

CHAPITRE XX. Rencontre singulière de Rosny et de Bois-rozé dans une hôtellerie de Louviers. Soumission de Lyon. Évasion du duc de Nemours. 213

CHAPITRE XXI. Conduite de Rosny relativement à un présent que lui avoit fait la ville de Rouen. Ses principes en administration. Villars vient présenter ses hommages au Roi. Siége de Laon. Rosny obligé de quitter ce siége pour aller conférer avec le cardinal de Bourbon. 220

CHAPITRE XXII. Conférence de Rosny avec le cardinal de Bourbon. 231

CHAPITRE XXIII. Compte rendu par Rosny de sa conférence avec le cardinal de Bourbon. Détermination du Roi. Divers événemens du siége de Laon. 241

CHAPITRE XXIV. Capitulation de Laon. Opinion du Roi sur Biron et sur Bouillon. Rosny chargé d'une mission vers ce dernier. 261

CHAPITRE XXV. Lettre de Rosny au cardinal de Bourbon. Voyage de Rosny à Sédan. Conférences avec le duc de Bouillon. 272

CHAPITRE XXVI. Détails sur la réduction de Laon. Soumission de Poitiers. Mission confiée à Rosny. Mort du cardinal de Bourbon. Lettre de Henri IV sur cette mort. 293

CHAPITRE XXVII. Conduite de d'O, surintendant des finances. Mort de ce ministre. Lettre de Rosny au Roi, sur les moyens de rétablir la paix, et de faire fleurir le royaume. Suite de la négociation avec le duc de Guise. Accommodement. 300

CHAPITRE XXVIII. Affaires de Languedoc. Détails sur l'accommodement du duc de Guise. 325

CHAPITRE XXIX. Crédit de Sancy. Gabrielle empêche qu'il ne soit nommé surintendant. Établissement d'un conseil de finances. Déclaration de guerre à l'Espagne. Attentat de Jean Châtel. Les Jésuites chassés du royaume. 354

CHAPITRE XXX. Motifs qui décident le Roi à porter la guerre en Franche-Comté. Conseil des finances. Rosny se retire à Moret. Lettre du Roi sur la retraite du comte de Soissons. Rosny réprime l'insolence d'un capitaine attaché à ce prince. Actions militaires en Picardie. Combat de Fontaine-Française. 362

CHAPITRE XXXI. Le Roi, au retour de Bourgogne, s'arrête à Moret. Entretien avec Rosny. Offre des Parisiens. Départ du Roi pour Calais. Perte de cette ville. Leçon donnée par le Roi au duc de Montpensier. 387

CHAPITRE XXXII. Projet du Roi d'envoyer Rosny en Angleterre avec le duc de Bouillon. Refus de Rosny. 398

CHAPITRE XXXIII. Le Roi propose à Rosny d'aller seul en Angleterre. Nouveau refus. Entreprise sur Arras. Mort des ducs de Nevers et de Nemours. Accommodement du duc de Mayenne. 403

CHAPITRE XXXIV. Rosny, se trouvant à Moret, est chargé de conduire madame de Liancourt près du Roi. Lettre remarquable de ce prince sur l'état des

finances et sur le dénuement où il se trouve. Singulière prédiction d'un astrologue. Danger que court madame de Liancourt dans ce voyage. 409

CHAPITRE XXXV. Mission de Rosny près du duc de Montpensier, pour sonder ses sentimens et lui proposer la main de *Madame*, sœur du Roi. Rosny chargé de faire consentir Madame à ce mariage. Conférence avec cette princesse qui aimoit le comte de Soissons. 424

CHAPITRE XXXVI. Suite de la conférence avec *Madame*. Refroidissement momentané de Henri IV pour Rosny. 453

FIN DU TOME SECOND.

UNIVERSITY of CALIFORNIA
AT
LOS ANGELES
LIBRARY

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 203 420 5